TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 451 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 22 - LUNDI 23 NOVEMBRE 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr. ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 23

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

Les relations germano-soviétiques

Dépendance gazière

Avec la signature par une firme ouest-allemande d'un important contrat de livraison de gaz sibérien va prendre fin une querelle qui opposait depuis de longs mois Européens et Américains. Car il ne fait guère de doute maintenant que la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Suisse, la Belgique et l'Autriche vont suivre l'exemple de Ruhrgas.

La dépendance de l'Europe à l'égard du gaz soviétique va donc s'accroître, pour atteindre, à la fin des années 80, 25 % environ de son approvisionnement en gaz ou quelque 5 % de ses besoins énergétiques.

L'OTAN, le président Carter et plus récemment — notamment lors du sommet d'Ottawa — le président Reagan ont essayé de s'opposer à un tel accord, certains conseillers de la Maison Blanche n'hésitant pas à parler de la « finlandisation énergétique » de la Communauté européenne. Une dernière tentative américaine, sous forme d'une mission, à Bonn et à Paris, de M. Rashish, sous-secrétaire d'Etat chargé des questions économiques, avait, une fois encore, avorté.

Les Américains auraient eu plus de poids si les Etats-Unis avaient adopté une attitude plus responsable sur le marché de l'énergie, si depuis quelques années ils avaient développé les moyens d'exporter leurs abondantes réserves de charbon, si, enfin, au nom [illegible] lois du marché, M. Reagan n'avait fortement compromis le financement d'énergies de substitution au seuil de la rentabilité.

En fait, les pays européens n'ont pas le choix. Malgré la mer du Nord, ils dépendent de l'extérieur pour 80 % de leur consommation de pétrole et pour près de 50 % de leurs besoins énergétiques. Est-il plus rassurant de satisfaire 28 % de sa demande intérieure d'énergie par du pétrole importé d'Arabie Saoudite — pays aux structures sociales archaïques et donc menacées — que 5 % par du gaz soviétique ?

Or, depuis 1976, la production de gaz naturel baisse en Europe. Avec des ressources potentielles qui représentent 35 % des réserves mondiales, l'U.R.S.S. est donc un fournisseur naturel de cet hydrocarbure pour le marché européen. L'aider à exploiter ses richesses sibériennes, c'est, certes, lui fournir des devises, mais c'est aussi accroître l'offre globale d'énergie sur la planète et aider l'industrie des pays fournisseurs de tubes et de stations de pompage. La construction de deux conduites de 5 500 kilomètres, des gisements d'Urengoy jusqu'à la frontière austro-tchécoslovaque, ne nécessitera pas moins de 10 milliards de dollars d'équipement, ce qui représente quelques dizaines de milliers d'emplois dans une Europe qui compte 9,5 millions de chômeurs.

Le respect permanent par l'U.R.S.S. de ses engagements commerciaux dans le passé ne signifie pourtant pas qu'il faille négliger les conséquences politiques et économiques d'un tel contrat. Les moyens techniques existent pour atténuer les effets sur les économies européennes d'une interruption éventuelle des livraisons : signature avec les industriels de contrats interruptibles, accroissement des capacités de stockage, interconnexion des réseaux, maintien — où cela est possible — d'une réserve de capacité de production.

Mieux vaut s'atteler à la mise en œuvre de ces moyens que de se lamenter sur cette inévitable dépendance énergétique.

(Lire nos informations page 3.)

La rencontre Brejnev-Schmidt à Bonn permettra au chancelier d'insister sur l'équilibre des forces

M. Brejnev devait commencer, à Bonn, dimanche soir 22 novembre, une visite qui se prolongera jusqu'à mercredi. C'est le troisième séjour en R.F.A. du secrétaire général du P.C. soviétique. Quarante-huit heures avant cette visite, un très important contrat de fourniture de gaz soviétique à l'Allemagne fédérale avait été signé.

Les entretiens de Bonn porteront notamment sur la sécurité et les euromissiles. A cette occasion, le chancelier Schmidt compte insister sur la nécessité de rétablir en Europe l'équilibre des forces de l'Est et de l'Ouest.

De notre correspondant

Bonn. — La préparation de la visite de M. Brejnev à Bonn a montré, une fois de plus, à quel point il faut ménager les forces du secrétaire général du P.C. soviétique. Plutôt que d'être logé au château de Gymnich, à quelque 40 kilomètres de Bonn, celui-ci souhaitait être installé dans la vieille chancellerie, toute proche du quartier général de M. Schmidt, afin d'éviter des va-et-vient trop fatigants. Les autorités ouest-allemandes ont cependant rejeté cette requête, redoutant que les services soviétiques, avec leurs quelques tonnes d'équipement électronique, ne se trouvent un peu trop près des centres de décisions de la R.F.A. Aussi, M. Brejnev a-t-il résolu d'allonger de deux jours sa visite, afin de ne pas mettre ses forces trop à l'épreuve. Le programme des entretiens prévoit d'autre part des pauses qui permettront au chef du Kremlin de se reposer régulièrement. Même le dîner offert par le chancelier Schmidt ne doit pas dépasser une heure et demie.

On se demande à Bonn si, soucieux d'apparaître comme l'« homme de la paix », M. Brejnev ne réserve pas, pendant son voyage, quelques surprises de nature à encourager les pacifistes et les neutralistes dans la République fédérale. Le problème se pose d'autant plus que M. Reagan vient de renverser la situation sur le terrain de la propagande. En acceptant l'« option zéro », c'est lui qui met les Russes au pied du mur en les contraignant de démontrer qu'ils ne sont pas hostiles à un accord de désarmement.

Pour les dirigeants de la R.F.A., le principal sujet des conversations avec M. Brejnev est celui du contrôle ou de la suppression des euromissiles. Tous les responsables à Bonn ne cessent de répéter avec emphase que si, en 1983, les négociations de Genève n'aboutissaient pas à des résultats concrets, la mise en place de Pershing-2 et des missiles de croisière serait, du côté occidental, absolument inéluctable.

JEAN WETZ.

(Lire la suite page 2.)

La politique familiale

Le chef de l'État annonce des majorations des allocations pour le deuxième enfant (de 42 % à 64 % en 1982)

Devant plusieurs milliers de personnes réunies à l'occasion de la « rencontre nationale des familles à l'aube du troisième millénaire », organisée par l'Union nationale des associations familiales (UNAF), le président de la République a défini, ce samedi 21 novembre, la politique du nouveau pouvoir.

Une « conférence annuelle de la famille » sera organisée pour veiller à l'application du projet gouvernemental. En 1982, la deuxième majoration de 25 % des prestations se traduira par une réorientation des allocations, notamment en faveur des familles de deux enfants (relèvement de 42 % à 64 % des allocations) et des ménages dont les deux époux travaillent à l'extérieur du domicile.

Dans son discours devant l'UNAF, M. Mitterrand, avant de confirmer les prochaines majorations de certaines prestations familiales, a défini l'objectif prioritaire de son gouvernement : permettre à chacun de disposer d'un libre choix réel et surtout permettre à toutes les familles qui souhaitent avoir des enfants ou plus d'enfants de réaliser leurs vœux.

Le président de la République a également insisté sur les deux aspects de sa politique, qui doit être à la fois démographique et familiale. Si l'on veut dans les années 1990 et 2000 satisfaire les besoins croissants des personnes âgées qui seront de plus en plus nombreuses, il faut assurer l'avenir de la population, ce qui nécessite dès maintenant une politique active de l'emploi pour offrir du travail aux jeunes des années 1980.

Après avoir souligné les inégalités, qui demeurent importantes, M. Mitterrand a déclaré que la double majoration des prestations familiales (en juin 1981 et au printemps 1982) — soit au total une augmentation de 50 % — constituait l'effort le plus important décidé depuis trente-cinq ans. Le président de la République a, d'autre part, accepté la demande de l'UNAF d'une « *rencontre bilan* » chaque année en proposant la tenue d'une « *conférence annuelle de la famille* ». Il a ensuite rapidement défini les mesures qui seront prises en 1982, mesures que Mme Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité nationale, avait annoncées le 10 novembre, et que Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la famille, a précisées samedi 21 novembre.

Ces nouvelles mesures, qui prendront effet en 1982, s'inscrivent dans un projet annoncé depuis longtemps : le passage à une allocation unique par enfant quels que soient son âge, son rang, et le niveau de ressources de ses parents.

L'évolution vers cette allocation se fera progressivement. La première étape est la réduction de l'écart entre l'allocation versée pour le troisième enfant et celle accordée pour le deuxième : il passe de 46 % à 40 %.

(Lire la suite page 27.)

POINT

Le coup d'éclat du président Giresse

Le coup d'éclat de M. Giresse, président de la cour d'assises de Paris, qui juge actuellement les assassins présumés de Jean de Broglie, ne contribuera guère à faire la lumière sur cette ténébreuse affaire. En condamnant publiquement MM. Michel Poniatowski et Jean Ducret, en fustigeant le comportement de certains services de police, ce magistrat a seulement repris à son compte ce qui ne fait aucun doute depuis longtemps.

Devait-il le faire, surtout au beau milieu d'un procès spectaculaire ? Sincère et courageuse, moralement explicable, cette prise de position, unique dans les annales judiciaires, est juridiquement beaucoup plus contestable. Elle va en tout cas ajouter à la confusion dans une affaire qui n'en avait pas besoin. Certes la justice « a été tenue pour quantité négligeable » *tout au long des cinq années d'instruction. La police, trop soumise au pouvoir politique d'alors, a court-circuité une enquête qui, dès le départ, a été orientée dans la direction souhaitée par le pouvoir. Mais l'autorité judiciaire n'a jamais réagi afin de mettre un terme à cette situation. La déclaration de M. Giresse vient hélas ! un peu tard.*

Un « Watergate français » *? L'affirmation de M. Giresse prête à discussion. Les rebondissements de l'affaire de Broglie n'ont pas infléchi de manière décisive le cours de la vie politique française. La commission parlementaire chargée d'examiner la mise en accusation de M. Poniatowski devant la Haute Cour de justice l'a acquitté au bénéfice du doute, contre l'avis, il est vrai, de l'opposition de l'époque. Pourtant un magistrat écrivait dans le réquisitoire clôturant la première instruction :* « L'accusation *[selon laquelle la police était au courant du projet d'assassinat]* est d'une extrême gravité puisqu'elle signifie que la police a laissé s'accomplir le crime. Ce qui implique nécessairement l'accord des plus hautes autorités de l'Etat... »

(Lire page 16 l'article de MICHEL BOLE-RICHARD.)

AU JOUR LE JOUR

Pacifisme

Les Etats-Unis et l'Union soviétique semblent avoir l'intention de se déclarer la paix. Hélas ! ils ne parlent pas de la même ! On imagine donc aisément le résultat des négociations : la paix des uns aura lieu en Europe, la paix de l'autre non plus.

JEAN MARTIN.

Incertitudes à Pékin

L'agence Chine nouvelle a annoncé, vendredi 20 novembre, que la prochaine session plénière de l'Assemblée populaire s'ouvrirait le 30 novembre. Les quelque trois mille cinq cents députés que compte cette Assemblée devront procéder « à des nominations et à des révocations » et approuver diverses décisions du gouvernement dans le domaine économique.

Notre correspondant en Chine fait le point sur la situation — marquée par des hésitations et des atermoiements — à quelques jours de cette session.

De notre correspondant MANUEL LUCBERT

Pékin. — La Chine est-elle en train de changer de cours ? Ou bien, une fois de plus, comme bien souvent dans son histoire, passe-t-elle par une phase de doute, comme si ceux qui ont la charge de cet « énorme » pays, pour reprendre un qualificatif gaullien, pris de vertige, s'interrogeaient soudain sur le sens de leur action et la voie à suivre ? Ce qui est sûr, c'est que la politique chinoise, depuis quelque temps, se caractérise par une série de retards successifs qui sont pour le moins le signe d'hésitations, voire de divisions.

Le sixième plénum du comité central, au cours duquel M. Hua Guofeng céda son poste de président à M. Hu Yaobang, aurait dû se tenir au mois de mars, il s'est finalement réuni à la fin de juin, près d'un an et demi après la précédente session.

Vu l'état actuel des discussions, il apparaît improbable que les députés, à supposer même qu'ils en discutent, adoptent les projets de réforme de la Constitution et du plan quinquennal 1981-1985, qui sont pourtant attendus depuis déjà un certain temps. Quant au prochain congrès du parti, le douzième, dont on avait pu penser un moment qu'il serait convoqué avant la fin de la présente année, il ne siégeait finalement que vers la fin de l'année prochaine, si, évidemment, aucun renversement de tendance n'est intervenu d'ici là.

Ces reports en cascade font frémir quand on songe à l'immensité des problèmes. Mais, après tout, la Chine de Mao ne s'est-elle pas offert le luxe d'une révolution « culturelle » qui, dans certains domaines, a bloqué toute évolution pendant plusieurs années ? C'est surtout en matière économique que la nécessité d'une politique claire paraît la plus urgente. En ce domaine, les chiffres, dans leur rude brutalité, sont effrayants. Chaque année, le nombre des jeunes arrivant en âge de travailler atteint sept millions. Leur fournir un emploi devient une tâche de plus en plus ardue, le nombre des personnes figurant sur les listes d'attente étant déjà, officiellement, de l'ordre de quatre millions. En fait, il faut sans doute multiplier ce chiffre par quatre ou cinq pour obtenir le nombre réel des sans-emplois.

(Lire la suite page 4.)

M. FRANÇOIS GUILLAUME (F.N.S.E.A.) INVITÉ DE R.T.L. - « LE MONDE »

M. François Guillaume, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, sera, le dimanche 22 novembre, l'invité de l'émission « Le grand jury », organisée par R.T.L. et *le Monde*. Il répondra aux questions des journalistes de la station et du journal, entre 18 h. 15 et 19 h. 30.

LIBAN 81

La rage de survivre

(Lire notre supplément pages 5 à 13)

« LE MONDE » UNE SEMAINE AVEC LA HAUTE-NORMANDIE

Depuis le lundi 16 novembre (éditions datées 17), « le Monde » a publié chaque jour des reportages et des enquêtes consacrées à la Haute-Normandie. Aujourd'hui, dernière étape de cette semaine passée dans l'Eure et la Seine-Maritime : un entretien avec M. Laurent Fabius, ministre du budget et président du conseil régional ; un portrait de M. Roland Leroy ; le dossier de la réunification de la Haute et de la Basse-Normandie ; la grande misère de l'enseignement technique ; vers la création d'une université de la mer au Havre.

(Lire pages 21 à 25.)

ANATOLY KARPOV UN VRAI [CH]AMPION DU MONDE D'ÉCHECS

(Lire page 20)

« LA COMÉDIE HUMAINE » DANS LA PLÉIADE

Le savoir au service du génie

Entreprise voici plus de dix ans, engagée en 1976 avec la publication des deux premiers volumes (voir « le Monde des livres » du 7 mai 1976), la réédition de *la Comédie humaine* dans la « Bibliothèque de la Pléiade » s'achève avec la parution du douzième volume.

Les chiffres disent la double immensité de l'œuvre : celle de Balzac et celle de la trentaine de spécialistes et d'universitaires qui, sous la direction de Pierre-Georges Castex, ont mené à bonne fin, dans un temps étonnamment court pour une telle masse de travaux, cette réédition exceptionnelle.

Douze volumes de la « Pléiade », ce sont vingt mille pages environ de textes et de notes : celles-ci, trente mille peut-être, représentant avec les introductions et les variantes à peu près le même volume imprimé que ceux-là. Et la première question à propos de cette réédition est bien : à quoi bon ?

A quoi bon tant gloser autour de textes qui, même s'ils ne nous sont pas contemporains, restent de notre temps aussi bien par ce qu'ils racontent que par la langue dans laquelle ils sont écrits et qui est encore, à des détails près, notre langue de chaque jour ?

Vieux débat, et qui n'est pas particulier à la littérature. Aimer une œuvre, n'est-ce pas l'aimer en quelque sorte toute nue ? Qu'apporte tant d'érudition à notre relation personnelle avec un roman, un tableau, une symphonie ? Balzac est-il moins présent et moins grand au lecteur qui se contente du texte de *la Comédie humaine* tel qu'il nous l'a laissé qu'à celui qui en connaît, grâce à ces éditions critiques, les ébauches, les tâtonnements, les repentirs et les mille liens avec l'histoire du temps ?

JACQUES C[…]LARD.

(Lire la suite page 17.)

Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

Mettre à jour la dissuasion

II. — Le catalyseur nécessaire

La dissuasion est en crise : F. de Rose (« le Monde » du 21 novembre) propose d'adopter une nouvelle « doctrine » pour la mettre à jour.

par
FRANÇOIS DE ROSE (*)

La campagne déclenchée en Europe contre l'introduction de la bombe à neutrons dans l'arsenal de l'OTAN recourt essentiellement à deux arguments.

1) Elle aurait pour effet de provoquer l'abaissement du seuil nucléaire. C'est oublier que la doctrine de défense de l'Europe repose sur l'emploi d'armes atomiques aussitôt que les forces de l'alliance atlantique seraient débordées. En refusant la bombe à neutrons, les Européens mettraient seulement le commandement allié dans l'obligation d'employer, sur les territoires amis, des armes beaucoup plus dévastatrices pour l'environnement démographique, économique et culturel.

Le seuil nucléaire ne dépend pas des caractéristiques de telle ou telle arme nucléaire, mais des capacités d'arrêter ou de ne pas arrêter l'adversaire avec des moyens classiques. Si l'on refuse simultanément l'arme à neutrons et l'effort dans le domaine classique, le résultat sera de se placer devant le choix entre l'utilisation d'armes atomiques qui feront des ravages plus étendus ou l'acceptation de la défaite.

2) Les Etats-Unis poussent à l'adoption de cette arme parce qu'elle signifierait l'abandon du concept de dissuasion et l'acceptation de la bataille avec l'idée — ou l'illusion — qu'il serait possible de la gagner. Cette bataille, bien évidemment, se déroulerait sur le Vieux Continent, à l'exclusion des territoires des deux superpuissances.

A moins d'être convaincu que des considérations humanitaires inspirent la campagne soviétique contre cette arme « cannibale », cette campagne révèle sans doute surtout la complication que son introduction apporterait dans la tâche de l'armée rouge si elle venait à nous attaquer. Car il ne s'agit pas de prétendre gagner en Europe une guerre éventuelle, mais de rendre plus difficile les perspectives de victoire immédiate pour l'adversaire.

A cet égard, la menace de Moscou de produire aussi l'arme à rayonnement renforcé ne devrait affoler personne. Il ne serait pas à notre désavantage que des forces d'invasion emploient des armes dix ou cent fois moins puissantes que celles dont nous les savons dotées.

Quant à l'idée suivant laquelle l'arme à neutrons s'inscrirait dans un plan destiné à assurer la non-extension des opérations aux territoires des superpuissances, elle oublie la décision parallèle de déploiement des euromissiles dont la fonction est, comme nous l'avons vu justement, de faire planer la menace de cette extension.

En tout état de cause, la décision du président Reagan sur la bombe à rayonnement renforcé est la conséquence raisonnable de l'infériorité des Occidentaux dans le domaine classique. Elle ne saurait compenser pleinement cette infériorité. Personne, que ce soit en Europe ou en Amérique, que l'on soit pour ou contre cette décision, ne devrait s'en prévaloir pour ne pas développer ses forces conventionnelles.

En résumé, nous pouvons dire que les alliés occidentaux, ayant au début élaboré un concept en fonction de leur supériorité dans certains secteurs, ont conservé ce concept en dépit des altérations intervenues dans les paramètres de cette supériorité d'origine. S'il n'est pas possible de revenir en arrière, une mise à jour de ce concept s'impose. Il convient, pour ce faire, de prendre en compte les points faibles de l'adversaire. Il nous les signale lui-même grâce aux efforts qu'il déploie pour nous empêcher d'en tirer avantage.

Pour mettre ces éléments au service de la dissuasion en Europe et conforter la confiance des Européens dans cette dissuasion, les puissances occidentales doivent :

1) Posséder une force conventionnelle capable d'interdire une opération surprise et de contraindre l'agresseur à un effort de grande envergure, tout en sachant lui-même que tout conflit de quelque durée implique le risque de troubles intérieurs dans les pays satellites ;

2) Annoncer clairement que la doctrine de riposte graduée sera modifiée de telle sorte que :

— l'arme à neutrons sera employée aussitôt que nécessaire pour contrer la supériorité de l'ennemi en blindés ;

— des attaques nucléaires seront portées contre des objectifs militaires situés en U.R.S.S. aussitôt que l'armée rouge aurait procédé à des attaques de cet ordre contre l'Europe occidentale.

Dès lors qu'il serait établi que la vulnérabilité n'est pas le lot exclusif des Occidentaux, qu'il existe des moyens d'exploiter les points faibles de l'adversaire et que, si la structure des forces et la doctrine de leur emploi en tient compte, toute agression, nucléaire ou classique, placerait l'agresseur devant des choix « déchirants », les peuples pourraient comprendre à nouveau que les efforts de défense qui leur sont demandés ne se placent pas dans l'optique d'un conflit « perdu d'avance », mais dans celle de sa prévention.

Un rôle pour la France

Dans ce contexte, la France aurait bien évidemment un rôle à jouer.

M. Giscard d'Estaing avait plusieurs fois affirmé que la sécurité de la France était intimement liée à celle de ses voisins. M. Mitterrand et son gouvernement ont montré l'intérêt primordial qui s'attache à cette sécurité en prenant position en faveur du déploiement des Pershing et missiles de croisière. M. Raymond Barre avait parlé de « dissuasion élargie ». Son successeur, M. Pierre Mauroy, dans sa première déclaration de politique générale consacrée aux questions de défense, ne s'est pas contenté de rejeter catégoriquement toute idée de « neutralisme » ou d'« isolement ». Il a précisé que *« l'agression contre la France ne commence pas lorsqu'un ennemi pénètre sur le territoire national »*.

Pour être plus précis, nous pouvons examiner les apports de la France à la défense globale en matière nucléaire, classique et logistique.

1) La déclaration d'Ottawa a reconnu, dès 1974, la contribution des forces stratégiques de la France et de la Grande-Bretagne à la dissuasion globale.

Il ne fait guère de doute que la seule existence en Europe de deux pôles de décision indépendants pouvant engager l'arme atomique doit compliquer sérieusement les plans d'un agresseur éventuel. Certes, si un échange stratégique devait avoir lieu entre la France ou le Royaume-Uni et l'U.R.S.S., ces deux nations occidentales pourraient disparaître de la carte. Mais les dommages causés à l'infrastructure urbaine et économique de l'Union soviétique seraient considérables. Ce qui serait pour elle à apprécier par rapport à sa position vis-à-vis des Etats-Unis et de la Chine. Dans une telle perspective, la destruction d'une ou deux puissances moyennes d'Europe occidentale pourrait apparaître inutilement coûteuse ;

2) La situation géographique de la France lui conférerait un rôle vital dans la logistique de tout conflit. Il n'est pas possible de défendre le continent sur l'étroite bande de territoire qui sépare la ligne Oder-Neisse des frontières occidentales de l'Allemagne et de la Belgique contre un empire d'une profondeur illimitée. Seule la France peut offrir les ouvertures sur l'Atlantique, les facilités aéroportuaires, les lignes de communications, les oléoducs, etc., sans lesquels le contrôle d'un conflit serait impossible, même pour quelques jours.

Une préparation approfondie de cette éventualité constitue un des éléments principaux de sa contribution au renforcement de la dissuasion en Europe.

3) Si l'accord se faisait pour reconnaître que les alliés devraient être en mesure de combattre pendant un certain temps au niveau classique, il serait nécessaire que la Ire Armée française, prévue pour intervenir au titre de réserve générale, réponde aux mêmes normes. Sinon le pays ne serait pas en mesure de jouer son rôle au service de la défense commune du continent. Ce qui irait à l'encontre de ses intérêts, de sa politique européenne et de ses engagements.

La sécurité de la France repose sur une assurance : celle que lui apporte l'alliance à laquelle elle appartient, et sur une contre-assurance : celle que lui confère son armement stratégique. Elle ne saurait sacrifier ni l'une ni l'autre, ni l'une à l'autre. Mais elle peut conforter la première sans rien changer à sa position à l'égard du système intégré telle qu'elle a été définie en 1966 par le général de Gaulle.

Le président de la République et les membres qualifiés du gouvernement ont répété que la France serait loyale et fidèle à ses alliés. Ce qui signifie qu'elle se joindrait à eux si les clauses des traités de Washington et de Bruxelles étaient appelées à jouer. M. Mauroy, dans le discours déjà mentionné, s'est spécifiquement référé aux traités qui ont créé l'Union de l'Europe occidentale, et qui contiennent un engagement d'assistance beaucoup plus précis que l'alliance atlantique en cas d'agression contre l'un des signataires.

Certains pensent que, en revendiquant l'indépendance de sa politique de défense, la France chercherait à échapper à ses responsabilités au sein du monde libre en cas de crise ou de conflit. Il semble que ce soit plutôt le contraire. De par son influence politique, sa position géographique, le volume et la variété de ses forces, elle détient des atouts peut-être décisifs tant pour la défense que pour la dissuasion. Sa décision d'intervention ou d'abstention serait appelée à modifier radicalement les données d'un affrontement pour l'un et l'autre camp.

Il est bien connu que Paris n'avait pas donné son accord à la doctrine de riposte graduée. Est-il permis d'espérer, si certaines des idées proposées ici étaient jugées utiles, que cette querelle est dépassée et qu'une plus grande convergence s'établisse entre la France et ses alliés sur la doctrine nécessaire à la sauvegarde de leur commune sécurité ?

Dans la situation inquiétante où nous sommes, un tel rapprochement constitue peut-être l'élément catalyseur indispensable pour qu'une diminution de la vulnérabilité militaire de l'Europe atténue la vulnérabilité politique des opinions.

FIN

(*) Ambassadeur de France.

L'ambassade d'U.R.S.S. à Washington fait savoir que M. Brejnev avait proposé à M. Reagan le 25 mai dernier une négociation sur tous les problèmes

A la veille d'échéances importantes pour les relations Est-Ouest — visite de M. Brejnev à Bonn du dimanche 22 au mercredi 25 novembre, ouverture de négociations américano-soviétiques sur les euromissiles le 30 novembre à Genève — l'offre du président Reagan de renoncer à ce type d'armes a déclenché d'intenses manœuvres diplomatiques et psychologiques.

● A MOSCOU, la vivacité de la réaction des porte-parole soviétiques indique que M. Reagan a touché le Kremlin au point sensible (lire l'article de notre correspondant Th. Ferenczi).

L'ambassade soviétique à Washington a publié vendredi une lettre du 25 mai dernier de M. Brejnev proposant à M. Reagan des négociations en vue de résoudre *« pratiquement toutes les questions importantes entre les deux pays »*.

« Ces propositions ne comportent aucune ruse ni aucune arrière-pensée, — écrivait le numéro 1 soviétique — *j'aimerais que vous les receviez dans ce sens et sans parti-pris. »* Les conversations devaient porter sur toutes les divergences, *« que ce soit le ralentissement de la course aux armements, l'élimination des sources les plus dangereuses de tensions dans diverses régions du monde, ou des mesures pour restaurer la confiance et développer une coopération mutuellement profitable »*.

Affirmant que les Etats-Unis tentaient de *« restructurer le monde »*, le président soviétique attribue au gouvernement Carter la responsabilité de la détérioration des relations, mais accuse M. Reagan de suivre la même voie *« pour une raison ou une autre »*. *« Essayez, M. le président, de voir ce qui se passe devant nos yeux,* poursuit M. Brejnev. *Des tentatives sont faites pour revitaliser les alliances militaires et politiques conclues par les Etats-Unis. De nouvelles bases sont ajoutées à celles existant déjà à des milliers de kilomètres des Etats-Unis et sont dirigées contre notre pays. La présence américaine à l'étranger, en général, est accrue, de larges régions du monde sont déclarées sphères d'intérêt vital pour les Etats-Unis. »* M. Brejnev concluait : *« Je veux croire en la sagesse de votre peuple, dans votre sagesse personnelle également, pour ne pas autoriser quoi que ce soit qui pousserait le monde vers une catastrophe. »*

● A BRUXELLES, le conseil des représentants permanents de l'OTAN a approuvé *« totalement »* les propositions américaines. *« Les alliés* — déclare le communiqué — *soutiennent la détermination américaine pour aboutir à des résultats négociés le plus tôt possible. Ils appuient pleinement la déclaration du président des Etats-Unis aux termes de laquelle les Etats-Unis négocieront honnêtement, écouteront et examineront les propositions soviétiques. »*

Le groupe consultatif spécial de l'OTAN qui prépare la négociation de Genève s'est, d'autre part, réuni pour la dernière fois vendredi. Le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. Eagleburger, indiquait ensuite que les Etats-Unis étaient *« pleinement et fermement »* soutenus par leurs alliés. Il a ajouté : *« L'alliance ne suspendra son programme* [d'euromissiles] *que dans le cas d'un accord concret »*.

● A PARIS, le ministère des relations extérieures a exprimé, vendredi la satisfaction du gouvernement français : *« Nous sommes satisfaits de voir le président Reagan se déclarer disposé à une reprise du processus SALT dans les premiers mois de 1982,* a déclaré un porte-parole. *Comme le gouvernement français le souhaitait, l'objet des négociations serait d'obtenir une réduction effective et vérifiable des arsenaux des deux superpuissances. »*

En ce qui concerne les euromissiles, le porte-parole a ajouté : *« La France, tout en n'étant pas partie prenante à l'accord de l'OTAN de décembre 1979, estime nécessaire que s'engagent des négociations permettant d'aboutir à une réduction équilibrée de ce type d'armes, au niveau le plus bas possible. La reprise du processus SALT au début de 1982 ne peut que faciliter une telle approche. On note avec intérêt que le président Reagan se garde de considérer le problème de la réduction des forces sous le seul angle nucléaire et qu'il est disposé à l'aborder aussi sous l'angle conventionnel et des mesures de confiance. »*

● A WASHINGTON, pour répondre au décompte énoncé à Moscou par M. Zagladine (qui touche au fond de la négociation) le département d'Etat a publié vendredi un communiqué selon lequel les Etats-Unis disposent, dans le domaine des systèmes d'armes nucléaires de portée moyenne, de 560 avions et d'aucun missile, alors que l'U.R.S.S possède *« plus de 3 800 missiles et d'avions »*. Ce calcul, ajoute, le communiqué, est fondé sur *« une comparaison entre, d'une part les systèmes américains souvent cités par les Soviétiques comme étant de moyenne portée, et, d'autre part, les systèmes soviétiques définis par l'U.R.S.S. comme étant de moyenne portée, ainsi que les systèmes soviétiques supplémentaires ayant des rayons d'action équivalents ou supérieurs aux systèmes américains cités »*.

La presse soviétique s'emploie à combattre l'effet de la proposition du président américain de réduire les armes nucléaires

De notre correspondant

Moscou. — Les porte-parole soviétiques multiplient les analyses et commentaires destinés à combattre l'effet des propositions faites le 18 novembre par M. Reagan sur la réduction des armements nucléaires. La dernière en date et la plus autorisée de ces déclarations émane de la *Pravda*, qui publie ce samedi 21 novembre un article signé Alexis Petrov, pseudonyme servant à désigner des membres haut placés du comité central.

Reprochant aux Américains de recourir à la *« démagogie »* et à la *« falsification des faits »*, cet article énumère avec précision les armements à moyenne portée dont dispose déjà l'OTAN en Europe occidentale. Il détaille une nouvelle fois le chiffre de 986 vecteurs, donné par M. Brejnev dans son interview au *Spiegel* : plus de 700 bombardiers américains, 98 fusées et 46 bombardiers français, 64 fusées et 55 bombardiers britanniques.

Alexis Petrov répète que les Américains aspirent en fait à la supériorité nucléaire et qu'ils ne contribuent pas à la solution du problème de la limitation des armements nucléaires en Europe. Il les invite à aborder enfin cette question *« sur la base de l'égalité et de la sécurité équivalente des parties »*.

Les arguments d'Alexis Petrov sont développés, sous une forme ou sous une autre, par tous les commentateurs soviétiques qui ont entrepris, avant le départ de M. Brejnev pour Bonn, de mener une active contre-propagande, en réponse à M. Reagan. Selon certains milieux diplomatiques, cette agitation est à la mesure du trouble qu'a suscité l'initiative du président américain dans l'esprit des dirigeants soviétiques. Ceux-ci ont beau dénoncer, comme le fait l'agence Tass, *« les subterfuges de propagande »* de Washington, ils n'en craignent pas moins leur efficacité.

Ces *« trucs »* peuvent en effet impressionner l'opinion européenne car toutes les propositions que pourra faire M. Brejnev à Bonn, souligne-t-on dans certaines chancelleries, paraîtront désormais inférieures à celles de M. Reagan ; mais ils sont aussi susceptibles de toucher le public soviétique, qui est appelé à consentir des sacrifices pour permettre l'accroissement des dépenses militaires et qui ne comprendrait pas que l'on refuse les offres américaines si elles ouvrent des perspectives de détente. Une manifestation pacifiste aurait-même eu lieu fin octobre dans le métro de Moscou.

Ranimer la vigilance

Pour empêcher que l'*« emballage pacifiste »* des propositions américaines ne réussisse, comme l'écrit le journal *Sovietskaïa Rossia*, à *« assoupir la vigilance des combattants pour le désarmement »*, Moscou contre-attaque donc avec vigueur. Ainsi, une conférence de presse a-t-elle été organisée — elles ne sont pas fréquentes à Moscou — pour la présentation de la nouvelle brochure intitulée *Une menace pour l'Europe* (*le Monde* du 20 novembre).

A cette occasion, M. Zagladine, chef adjoint du département international du comité central, a affirmé que les Etats-Unis ont *« décidé de parvenir à la supériorité militaire au moyen du désarmement unilatéral de l'Union soviétique »*.

De son côté, l'agence Tass a répondu, vendredi, à la seconde proposition du président américain relative aux armements stratégiques. Opposant aux *« déclarations ronflantes »* de M. Reagan son refus de ratifier le traité SALT-2 et la mise au point par son administration de nouveaux types d'armes d'extermination massive, l'agence soviétique estime que les propos *« démagogiques »* du président américain ont pour but de *« tranquilliser l'opinion publique »* de ses alliés, que *« Washington a tout simplement trompés en leur promettant d'obtenir la ratification du traité SALT-2 s'ils donnaient leur accord à l'installation de missiles américains de moyenne portée en Europe occidentale »*.

Malgré la fermeté de leurs arguments, les commentateurs soviétiques ne ferment cependant pas la porte à tout accord. M. Zagladine a souligné l'*« effet positif »* que pourrait avoir sur les pourparlers de Genève, comme sur les autres, le voyage de M. Brejnev à Bonn. Mais il n'a donné aucune indication sur les gestes que serait disposé à faire le chef d'Etat soviétique.

THOMAS FERENCZI.

● *M. Pierre Mauroy* se rendra en voyage en Pologne, les jeudi 17 et vendredi 18 décembre. Ce sera la première visite officielle à l'étranger du premier ministre

● *M. Guy Penne en Afrique.* — Le conseiller à l'Elysée pour les affaires africaines et malgaches, est arrivé, vendredi 20 novembre, à Dar-Es-Salaam, où il s'est entretenu avec plusieurs responsables tanzaniens. M. Penne devait quitter la Tanzanie samedi pour la Zambie, deuxième étape d'un voyage qui le conduira ensuite au Zimbabwe, au Malawi et au Botswana. — *(A.F.P.)*

● *M. Jean-Pierre Cot au Bénin.* — Le ministre de la coopération et du développement est arrivé, vendredi 20 novembre, à Cotonou, pour une visite officielle de vingt-quatre heures au Bénin.

● *Le Prix de la Fondation Louise Weiss* a été décerné pour 1981 à Mme Simone Veil, présidente de l'Assemblée européenne, *« pour son inlassable action en faveur de l'Europe et de la paix »*.

● *M. Massoud Radjavi, dirigeant des Moudjahidin du peuple,* résidant en France, a accusé, jeudi 19 novembre, les autorités iraniennes d'ordonner à leurs missions consulaires *« de refuser la validation des passeports des étudiants militants iraniens et de les confisquer »*. A l'ambassade d'Iran à Paris, on déclare que les affirmations de M. Radjavi sont *« non fondées »*, et l'on précise que les passeports des étudiants iraniens remplissant les conditions exigées par les autorités sont validés.

Aux Nations unies, le Dr Mansour Farhang, qui représenta le gouvernement iranien à l'ONU au moment de la prise des otages américains, a condamné jeudi, lors d'une conférence de presse tenue en face du siège de l'ONU, *« les crimes du régime de Khomeiny »*. Selon lui, *« trois mille innocents »* ont été exécutés pendant les quatre derniers mois, et le pays compte *« cinquante mille prisonniers politiques, dont la plupart sont soumis à la torture, et cinquante mille dissidents dans la clandestinité »*. — *(A.F.P.)*

La rencontre Brejnev-Schmidt

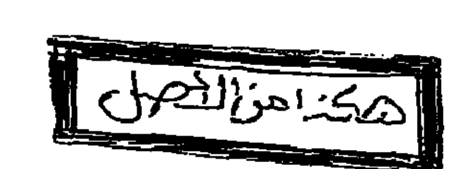
(Suite de la première page.)

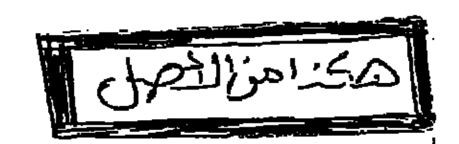
Encore un certain flottement se manifeste-t-il sur ce sujet. Les uns parlent d'un « accord », d'autres se contenteraient apparemment de *« résultats mesurables »*. Le chancelier Schmidt serait cependant résolu à rappeler à M. Brejnev les termes de la déclaration qu'il avait signée avec lui au printemps de 1978. Les deux hommes d'Etat s'étaient alors engagés à maintenir *« une parité approximative »* des forces de l'Est et de l'Ouest, sans qu'aucune des parties ne recherche une quelconque suprématie. Sur ce point, le chef du gouvernement de Bonn estime, compte tenu de la mise en place des SS-20, qu'il a été trompé par M. Brejnev, même si cette accusation n'est pas formulée de façon tout à fait ouverte.

A Genève, seuls les Américains négocieront pour le compte de l'alliance. Mais les alliés consultés ont défini une attitude commune. Il importerait de limiter tout d'abord les négociations avec l'U.R.S.S. à la question des Euromissiles. Après quoi, estime-t-on à Bonn, il sera possible et même souhaitable d'aborder non seulement le problème des armements stratégiques mais également celui de toutes les autres catégories d'armes moins puissantes que les fusées basées au sol.

Bien que le temps des échanges prévu dans le calendrier de voyage du secrétaire général du P.C. soviétique à Bonn soit limité — un seul tête-à-tête est organisé entre le chancelier et M. Brejnev — tous les autres aspects des rapports Est-Ouest doivent en principe être abordés, ainsi que les conflits qui se déroulent dans d'autres parties du monde : Proche-Orient, Afghanistan, Cambodge et Afrique australe.

JEAN WETZ.





DIPLOMATIE

Les dirigeants yougoslaves ont fait part à M. Cheysson de leurs inquiétudes au sujet de la situation dans les Balkans

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, devait regagner Paris, ce samedi après-midi 21 novembre, à l'issue de ses entretiens à Belgrade avec M. Vrhovec, ministre des affaires étrangères. Avant de quitter Belgrade, M. Cheysson a offert un déjeuner en l'honneur de son homologue. Dans la matinée, il avait déposé une gerbe sur la tombe du maréchal Tito.

De notre envoyé spécial

Belgrade. — Il est des voyages officiels où les conversations politiques ne sont que symboliques. Rien de tel avec la première visite à Belgrade d'un membre de l'actuel gouvernement français. Arrivé vendredi en fin de matinée, M. Cheysson n'a pratiquement pas cessé de converser avec ses hôtes, de 11 heures du matin à 20 h 30. Ces entretiens, qui se sont déroulés avec M. Josip Vrhovec, le responsable de la diplomatie yougoslave, et en partie avec M. Veselin Djouranovitch, président du conseil exécutif, ont consisté en un très long — et parfois très minutieux — tour d'horizon de la situation internationale. Les problèmes bilatéraux, essentiellement le développement des échanges commerciaux et leur rééquilibrage, devaient être abordés dans la matinée de samedi et le seront surtout les 7 et 8 décembre prochain lorsque M. Jobert se rendra à son tour à Belgrade.

Les conversations de vendredi ont été dominées par ce qu'il faut bien appeler les multiples inquiétudes yougoslaves. Elles sont de plusieurs ordres. Les plus nettes ne concernent peut-être pas les rapports Est-Ouest mais la situation régionale. M. Vrhovec a longuement insisté sur les mauvaises relations de la Yougoslavie avec deux de ses voisins, la Bulgarie et l'Albanie. Il a cependant laissé entendre qu'une influence extérieure jouait un rôle aussi bien dans le problème de la Macédoine (« *la Bulgarie n'est pas que la Bulgarie* ») que dans celui du Kosovo. On rappelle volontiers à Belgrade que l'Albanie a été toujours proche depuis 1948 « des pires ennemis » de la Yougoslavie. M. Vrhovec a également révélé à ses hôtes que des troupes yougoslaves avaient été envoyées pour surveiller la frontière albanaise.

Une ultime réunion

Du côté français, on a pris bonne note de ces accusations, mais on s'est gardé de prendre position dans une affaire aussi délicate que celle du Kosovo où « la main de Moscou » ne peut pas évidemment tout expliquer. Le « problème roumain » n'a pas été abordé lors des conversations avec M. Vrhovec. Les officiels yougoslaves ne se privent cependant pas pour exprimer en privé leurs inquiétudes devant la dégradation de la situation économique, sociale, voire politique, chez un voisin avec lequel ils entendent avoir de bonnes relations. « *Est-il encore temps pour M. Ceausescu de redresser la situation ?* » Tel est le leitmotiv des discussions qu'on peut avoir, tandis que la presse évite pudiquement toute allusion à ces affaires, sans doute pour ne pas peiner l'ami de Bucarest. On ne paraît pas craindre toutefois que l'affaire roumaine dégénère « à la polonaise », mais plutôt que Moscou ne cherche à exploiter la situation.

A propos de la Pologne — autre sujet longuement traité — les deux parties sont aisément tombées d'accord pour souhaiter fermement qu'aucune ingérence n'y ait lieu. Du côté yougoslave, on craint moins une contagion du phénomène qu'une augmentation de l'irritation qu'il soulève dans bon nombre de pays de l'Est.

Au chapitre des relations Est-Ouest, M. Vrhovec a évité de se prononcer clairement sur les récentes propositions de M. Reagan concernant le bannissement des euromissiles, mais les officiels les qualifient en privé de « *maximalistes* ». Il a beaucoup insisté en revanche sur la nécessité d'éviter un échec de la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe ; pour sortir de l'impasse, M. Vrhovec a paru favorable à une ultime réunion au niveau des ministres des affaires étrangères. Lancée par MM. Colombo et Genscher, cette idée progresse indiscutablement. La France ne la voit pas, de son côté, d'un mauvais œil. M. Cheysson, en revanche, a répété à ses hôtes qu'il n'était pas question que la force nucléaire française soit prise en compte dans d'éventuelles négociations de désarmement.

Les autres sujets abordés ont été l'Afghanistan, le Cambodge, les rapports Nord-Sud et le Proche-Orient. D'importantes nuances sont apparues entre Paris et Belgrade sur ce dernier sujet.

JACQUES AMALRIC.

M. ROBERT DE SOUZA EST NOMMÉ REPRÉSENTANT AUPRÈS DES NATIONS UNIES A GENÈVE

M. Robert de Souza a été nommé représentant permanent de la France auprès de l'office des Nations unies à Genève — en remplacement de M. Stéphane Hessel — a annoncé vendredi 20 novembre le Quai d'Orsay.

[Né en 1921, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Robert de Souza a eu diverses fonctions à l'administration centrale (secrétariat général, affaires marocaines et tunisiennes). Il a été conseiller technique au cabinet de Georges Pompidou, premier ministre (1962-1965), et directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1968). Il a été, en outre, en poste à Luxembourg, Damas, Beyrouth et Athènes, puis ambassadeur à Téhéran (1972) et à La Haye (1977-1980).]

A TRAVERS LE MONDE

Espagne

● DE NOMBREUX MILITAIRES DE HAUT RANG ont participé, le vendredi 20 novembre, aux cérémonies marquant le sixième anniversaire de la mort de Franco et le quarante-cinquième anniversaire de celle de José Antonio Primo de Rivera, fusillé par les républicains. — *(A.F.P.)*

Libéria

● LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES RELEVE DE SES FONCTIONS. — M. Samuel K. Doe, chef de l'Etat libérien, a relevé de ses fonctions, vendredi 20 novembre M. Gabriel Bacchus Matthews, ministre des affaires étrangères. Cette mesure semble s'inscrire dans une épuration entreprise parallèlement à une action contre la corruption. — *(A.F.P.)*

Maroc

● LE MARIN FRANÇAIS GRACIE A PARIS. — M. Joseph Guillou, le marin français gracié mercredi 18 novembre par le roi Hassan II, alors qu'il purgeait une peine de deux ans de prison pour offense au souverain, est arrivé vendredi soir à Orly venant de Casablanca. Officier mécanicien à bord d'un cargo, il avait été arrêté en août et condamné à deux ans de prison le 20 octobre pour avoir accroché un saucisson à la place du portrait du roi du Maroc.

Pologne

● FIN DES MISSIONS SPECIALES DE L'ARMEE. — L'armée polonaise a annoncé, jeudi 19 novembre, le retrait provisoire des troupes réparties, il y a quatre semaines, à travers le pays pour y effectuer des missions spéciales concernant notamment la répartition des denrées alimentaires. — *(Reuter).*

● LES NEGOCIATIONS SUR LE REECHELONNEMENT DES ECHEANCES 1982 de la dette polonaise ont fait des progrès sensibles au cours de la réunion des 19 et 20 novembre, qui s'est tenue à Paris entre les seize pays occidentaux créanciers et la partie polonaise, a annoncé M. Jean-Yves Haberer, directeur du Trésor français et président de la commission. Les progrès accomplis permettront une nouvelle réunion dans les prochaines semaines.

République Sud-Africaine

● EMEUTE PRES DE JOHANNESBURG. — Une émeute s'est produite jeudi 19 novembre près de Johannesburg, dans la zone industrielle de Germiston, faisant trois blessés par balles et des dégâts considérables, a annoncé vendredi la police. Quatre cents mineurs environ se sont opposés pendant plusieurs heures à la police sud-africaine qui a dispersé la foule à l'aide de balles en caoutchouc et de grenades lacrymogènes. Un inspecteur venu sur les lieux au début de l'émeute a été contraint de faire usage de son arme pour se dégager.

EUROPE

Belgique

Les sociaux-chrétiens francophones souhaitent un gouvernement d'« indépendants »

De notre correspondant

Bruxelles. — Treize jours après les élections législatives du 8 novembre, dont le résultat a bouleversé l'échiquier politique, la crise rebondit. Chargé par le roi d'une mission d'information, il y a huit jours, M. Herman Vanderpoorten, ancien ministre libéral flamand, n'a pas réussi à trouver l'ébauche d'une solution. Le vendredi 20 novembre, le chef de l'Etat l'a prié de poursuivre ses efforts.

Traumatisés par le résultat du scrutin, les milieux politiques n'ont pas facilité la tâche de l'informateur. La droite libérale, grand vainqueur des élections, entend participer au pouvoir, et le président du P.R.L., M. Jean Gol, déclarait jeudi qu'au cas où son parti ne trouverait pas de partenaires, il serait prêt à former un cabinet minoritaire. M. Gol récuse les socialistes et veut gouverner avec les sociaux-chrétiens flamands et francophones, les vaincus, qui ont perdu un tiers de leur électorat. Les socialistes, de leur côté, rejettent le programme libéral et font, eux aussi, les yeux doux aux chrétiens. Les chrétiens, divisés, proposent de se retirer dans l'opposition pour la première fois depuis vingt ans, et, quelque peu narquois, veulent laisser aux gagnants, libéraux et socialistes, le soin de diriger le pays.

C'est dire que M. Vanderpoorten n'a guère trouvé d'interlocuteurs conciliants. Même les organisations syndicales lui ont compliqué la tâche. Réunie en congrès pendant deux jours, la plus grande centrale, la F.G.T.B. (Fédération générale du travail de Belgique socialiste) a annoncé qu'elle déclarerait la guerre à toute coalition de droite. « *Nous ne voulons pas une Mme Thatcher rue de la Loi* », ont dit ses dirigeants, ajoutant qu'« *un cabinet d'affaires serait antidémocratique* ».

Or, précisément, vendredi, au douzième jour de la crise, le président du parti social-chrétien francophone est sorti de son isolement et de sa réserve pour annoncer que les chrétiens appuieraient un « *gouvernement non classique* ». M. Vanden Boeynants, après avoir traité d'« *irresponsables* » les dirigeants socialistes et libéraux, a déclaré qu'il accepterait un « *cabinet d'hommes indépendants* ».

On estime en général à Bruxelles qu'une telle formule n'aurait aucune chance, mais on a cité quand même le nom du vicomte Etienne Davignon, commissaire européen, pour le présider éventuellement. M. Davignon est de tendance sociale-chrétienne.

PIERRE DE VOS.

AFRIQUE

Tchad

Les tentatives de mainmise du Nigéria sur la force interafricaine retardent sa mise en place

Tandis que l'agence de presse soviétique Novosti accuse l'Occident d'« avoir provoqué la reprise de la guerre civile au Tchad en faisant tout pour que les forces libyennes se retirent prématurément du pays », on indique, à Addis-Abeba, dans les milieux proches de l'O. U. A., que les Etats-Unis devront, s'ils veulent fournir un soutien logistique à la force neutre de maintien de la paix, négocier ce soutien de façon bilatérale avec les pays africains participant à cette force.

D'autre part, les services consulaires français, qui se trouvent à Moundou, dans le sud du Tchad, vont être prochainement regroupés à Kousseri, agglomération camerounaise située près de la frontière tchadienne, siège de l'« antenne diplomatique » française pour le Tchad.

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — L'arrivée, jeudi, d'une demi-douzaine d'officiers supérieurs sénégalais, venus préparer la réception, que l'on peut estimer désormais prochaine, des sept cents hommes du contingent mis par Dakar à la disposition de la force neutre interafricaine, marque une importante étape dans la mise en place de celle-ci. Elle est impatiemment attendue par le président Goukouny Oueddeï et ses collaborateurs, que préoccupent les informations relatives à l'avance des partisans de M. Hissène Habré dans la région d'Abéché et à leur prise de contrôle de cette ville (*le Monde* du 21 novembre). Avec le contingent zaïrois, d'importance identique, déjà arrivé, il y a quelques jours, c'est quelque mille quatre cents hommes au total qui vont être sur place, pour commencer à aider le GUNT à parer à toute éventualité.

Survenant presque au même moment, la livraison de 18 tonnes d'armes et de munitions françaises à la nouvelle armée nationale intégrée (quoique transportées par un avion-cargo d'une compagnie privée, elles ont été remises au chef d'état-major de l'ANI, le colonel Alaffi, sur l'aéroport de N'Djamena, par l'attaché des forces armées auprès de la mission diplomatique française pour le Tchad, à Kousseri) constitue un nouvel encouragement pour les dirigeants tchadiens, d'autre part satisfaits de la décision américaine d'appuyer également, logistiquement et financièrement, les forces de l'O.U.A.

Cependant, cette mise en place de la force neutre se heurte à de nombreuses difficultés. Au-delà des problèmes matériels considérables qu'ont à résoudre les initiateurs de ce qui sera une « grande première » africaine, de sérieuses tensions sont apparues entre les Nigérians et les « francophones ».

Estimant, comme les Libyens et les Soudanais, avoir un droit de regard sur les affaires du Tchad, les dirigeants nigérians pensaient devoir être les maîtres d'œuvre de l'opération. Après avoir accueilli dans leur capitale la plupart des réunions de l'O.U.A. sur le Tchad, et obtenu, contre promesse de fournir le plus gros contingent (deux mille hommes), qu'un de leurs généraux soit placé à la tête de la force d'intervention, ils souhaitaient notamment que tous les différents éléments nationaux soient préalablement regroupés chez eux, dans la ville frontalière de Maïduguri, capitale du Bornou, dotée d'un bon aéroport, qu'avaient utilisé officieusement les Libyens l'an dernier.

Mais les Zaïrois, pressés, semble-t-il, de répondre positivement à l'action africaine de la France, qui les avait un peu boudés cet été, ne l'ont pas entendu ainsi (d'où le sommet avorté de Kinshasa, qui a été annulé, en représailles, sous la pression du président Shehu Shagari).

Les Sénégalais, eux aussi très désireux de donner des satisfactions, ont adopté une position identique. Une mainmise nigériane sur l'opération ne peut que mécontenter la France, qui souhaite désormais rétablir son influence sur les bords du Chari et n'entend pas tirer les marrons du feu pour d'autres. Sans parler des Camerounais, qui se veulent plus que jamais obstinément neutres en cette affaire, mais qu'irritent toujours les visées diplomatiques et *a fortiori* militaires de leur grand voisin dans la région, et qui ne sont pas sans moyens de se faire entendre.

PIERRE BIARNES.

Algérie

LE PROJET DE CODE DE LA FAMILLE

La protestation des femmes s'intensifie

De notre correspondant

Alger. — Les travaux du conseil national de l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA) ont été consacrés, en grande partie, les 16 et 17 novembre, au projet de « code de la famille » actuellement soumis à l'examen du Parlement. Alors que cette organisation était restée silencieuse devant ce projet, plusieurs déléguées ont demandé que le texte, objet de vives controverses, soit soumis à un large débat populaire. Elles ont mission élargie de faire des propositions. L'UNFA ne pouvait sans doute ignorer plus longtemps l'émotion manifestée à l'Université, dans les administrations, dans les sociétés nationales et jusque dans les foyers par de nombreuses femmes qui craignent la légalisation de pratiques — polygamie, répudiation, inégalités dans l'héritage — contre lesquelles elles luttent depuis longtemps.

Deux cent cinquante femmes ont manifesté, lundi 16, devant l'Assemblée nationale populaire, à l'appel d'un « collectif » mis sur pied par la commission nationale étudiante de l'Union de la jeunesse (UNJA).

On remarquait, au premier rang des contestataires, deux figures marquantes de la lutte de libération, toutes deux avocates : la propre épouse du président de l'assemblée, Mme Bitat, et Mme Belmihoub-Zerdani. La première, qui s'appelait alors Zohra Drit avait pris une part importante à la bataille d'Ager, en 1956, et connu la prison, l'autre, résistante notoire également, avait été député de la première assemblée élue à l'indépendance.

Seize des manifestantes ont remis aux deux vice-présidents de l'assemblée, MM. Djeloul Malaïka et Belayat, et à M. Metatla, président de la commission parlementaire de coordination chargée de l'étude du projet, des pétitions portant plusieurs milliers de signatures collectées à travers tout le pays. Elles s'ajoutent à celles déjà déposées il y a quinze jours (*le Monde* du 10 novembre). Les signataires dénoncent le secret qui a entouré l'élaboration du code et réclament une discussion publique.

M. Bitat, évoquant ces événements très inhabituels à Alger et dont la presse a largement rendu compte, a tenu à rassurer les députés : « *Notre assemblée,* a-t-il déclaré, *est consciente de l'importance du projet qui lui est soumis et l'étudiera sous tous ses aspects.* »

Après avoir obtenu la mise en liberté de trois d'entre elles, qui avaient été interpellées par la police, les manifestantes se sont rendues en cortège place des Martyrs, devant l'immeuble de l'ancienne chambre de commerce où siégeait le conseil national de l'UNFA. Elles ont formé une délégation qui s'est entretenue avec Mme Fatma Zohra Djeihroud, secrétaire générale de l'organisation, lui demandant d'intervenir, afin d'obtenir un report du débat à l'assemblée pour que puisse être élaboré « *un texte conforme aux réalités, aux aspirations et aux préoccupations des femmes* ».

DANIEL JUNQUA.

ASIE

Incertitudes à Pékin

(Suite de la première page.)

La politique de réajustement suivie depuis environ deux ans offre-t-elle les remèdes qui viendront à bout de ce mal ? On peut en douter et, au demeurant, les voix qui remettent en cause cette politique ou du moins cherchent à l'amender se font de plus en plus nombreuses dans la presse chinoise. En conclusion d'un fort intéressant exposé fait en septembre devant le quatrième symposium sur les problèmes du développement économique et social, l'académicien Meng Zhaowen déclarait, par exemple : « *La croissance de la production est la voie à suivre pour surmonter nos difficultés économiques actuelles. Le réajustement est nécessaire, mais ce n'est que par le développement de la production que nous pourrons résoudre les problèmes auxquels nous faisons face dans les domaines du déficit budgétaire, de l'emploi et de la consommation.* »

A l'approche de la réunion de l'Assemblée, au cours de laquelle M. Zhao Ziyang doit présenter un bilan de l'action économique de son gouvernement et tracer de nouvelles perspectives, les articles se multiplient dans les journaux pour demander de prendre davantage en compte les besoins de l'industrie lourde. Un coup de frein était peut-être nécessaire à la suite des déficits budgétaires de 1979 et 1980 et de l'apparition de phénomènes inconnus jusqu'alors, tels que l'inflation ou un solde négatif de la balance commerciale. Mais les résultats du premier semestre de l'année en cours ont fait l'effet d'une douche froide y compris sur les esprits convaincus des vertus d'une récession momentanée.

Alors que la valeur de la production de l'industrie légère a augmenté de 11,6 %, celle de la production industrielle globale n'a progressé, quant à elle, que de 0,8 %. C'est dire la chute qu'a connu pendant cette période l'industrie lourde. Dans une province, la baisse dans ce secteur atteint 9,7 %.

Dans ces conditions, on comprend que les éditoriaux mettent de nouveau l'accent sur la nécessité de maintenir un certain rythme de développement des secteurs de base faute de quoi c'est l'ensemble de l'économie, à commencer par l'industrie légère et l'agriculture, que l'on veut pourtant favoriser, qui serait affecté. Démarche d'autant plus justifiée, semble-t-il, que les indispensables réformes de gestion susceptibles d'augmenter la productivité et le rendement des investissements marquent tragiquement le pas. Conséquence de ce retour à une politique plus traditionnelle ?

Si, sur le plan économique, la politique de l'équipe actuelle se heurte à toute une série de blocages, dans le domaine extérieur, une certaine crispation est apparue ces derniers temps qui se traduit par un raidissement de l'attitude de Pékin à l'égard de divers pays, à commencer par les Etats-Unis. Malgré les nombreux contacts engagés depuis l'élection de M. Reagan voilà un an, la crise couve entre Washington et Pékin. L'indécision de l'administration américaine, ses déchirements internes à propos de la question des ventes d'armes à Taïwan, ne font qu'encourager les dirigeants chinois à adopter sur cette question une position intransigeante. Pékin ne s'oppose plus simplement aujourd'hui à la vente par les Etats-Unis au régime nationaliste d'avions de chasse de type F-16. Il prétend que les Américains ne livrent « *pas même une cartouche* » aux frères ennemis de Taipeh. C'est ce qu'aurait dit, en termes particulièrement secs, M. Huang Hua, le ministre chinois des affaires étrangères, lors de ses récents entretiens à Washington et c'est ce qu'il aurait redit à M. Stoessel, sous-secrétaire d'Etat américain, lors de son récent passage à Pékin. Jusqu'où la Chine est-elle prête à aller dans cette affaire ? Mettra-t-elle à exécution, si elle est mise au pied du mur, ses menaces, jusqu'ici discrètes, d'abaisser le niveau de ses relations avec les Etats-Unis, dans le cas où ceux-ci ne tiendraient aucun compte de ses avertissements ?

Le dilemme doit être grand pour M. Deng Xiaoping, dont le nom est lié à l'ouverture vers Washington et qui n'a, à l'évidence, aucune envie d'opérer un nouveau retournement en direction de l'autre superpuissance. Avec une habileté tacticienne éprouvée, Moscou, en renouvelant, le mois dernier, ses offres de pourparlers sur le problème frontalier, a accru l'embarras de Pékin. Mais, sur le fond, les plus récentes prises de position soviétiques ne dénotent aucun changement, et ce n'est sans doute pas de ce côté que pourrait s'offrir, du moins pour le moment — et pour toute une série de raisons, — une solution alternative à un refroidissement des relations avec Washington. A la recherche d'une troisième voie, la Chine, toujours aussi méfiante envers l'Europe — les frictions actuelles avec la France en sont un exemple, — préfère se tourner comme naguère vers les pays du tiers-monde. En ce domaine aussi, il y a comme une sorte de retour aux sources. D'où le regain d'intérêt pour la théorie des trois mondes (les deux superpuissances, les puissances moyennes industrialisées et les pays en développement) au détriment de la thèse consistant à unir tous les peuples du monde contre l'hégémonisme soviétique.

D'où aussi la position dure prise aux Nations unies par Pékin dans le débat sur l'élection du secrétaire général. Il s'agit en l'occurrence, écrivait lundi l'agence Chine nouvelle, « *d'une lutte politique menée par les pays du tiers-monde contre la manipulation des affaires de l'ONU par les deux superpuissances et pour l'obtention de droits égaux* ». Apparemment, un assouplissement de l'attitude de Pékin, dans les circonstances actuelles, est improbable.

Ce durcissement quasi général ne correspond peut-être qu'à une phase passagère due à des difficultés intérieures. On ne peut s'empêcher toutefois de penser qu'il reflète un trouble politique et idéologique plus profond, d'autant plus paradoxal que, depuis l'été dernier, M. Deng Xiaoping et ses amis pragmatiques paraissent au faîte de leur puissance. Mais si M. Deng détient, en effet, pour le moment les rênes du pouvoir, le « dengisme », lui, comme l'écrivait récemment le magazine *Asian Business*, reste encore « à naître ».

MANUEL LUCBERT.

PROCHE-ORIENT

LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT

Si les États-Unis acceptent le plan Fahd « sans réserves », nous en ferons autant

déclare Abou Iyad, proche collaborateur de M. Arafat

Si les Etats-Unis acceptent « *sans réserves* » le plan Fahd de paix au Proche-Orient, l'Organisation de libération de la Palestine prendra l'initiative « *de s'en faire le défenseur auprès de tous les Arabes* », a affirmé le dirigeant palestinien Abou Iyad. Dans une interview au *Washington Post*, publiée vendredi 20 novembre, M. Abou Iyad, qui est l'un des chefs de file du Fath et un proche collaborateur de M. Arafat, a ajouté : « *Dès que les Etats-Unis accepteront le plan sans aucune réserve, nous considérerons cette position comme un effort sérieux. Nous nous assiérons à la table de négociations et l'accepterons aussi.* »

Toutefois, M. Abou Iyad a précisé que l'acceptation par les Arabes de la clause mentionnant la notion de « coexistence » entre les Etats de la région — considérée par les Occidentaux comme une reconnaissance *de facto* de l'Etat hébreu — n'était pas concevable sans contrepartie significative des Etats-Unis et d'Israël, à savoir la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie, également prévue par le plan Fahd.

A Téhéran, plusieurs centaines de milliers de personnes ont manifesté contre le plan de paix saoudien, en criant des slogans hostiles au prince Fahd et à M. Yasser Arafat. La manifestation avait été convoquée par l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, l'un des religieux iraniens les plus influents, qui avait demandé « *au peuple musulman* » de venir « *témoigner de sa haine contre ce projet satanique* ».

Les slogans lancés par les militants des mosquées ou de la « mobilisation des déshérités » (organisation de masse) et scandés par la foule étaient notamment : « *Fahd, hypocrite, ta mort est arrivée !* » ; « *Arafat, mercenaire américain !* » ; « *Arafat, le traître, le conciliateur oppresseur, doit être exécuté sur le front de Palestine !* » — (A.F.P.)

AMÉRIQUES

Brésil

La condamnation du dirigeant syndical « Lula » à trois ans et demi de prison viserait à l'empêcher de se présenter aux élections

De notre envoyé spécial

Sao-Paulo. — La condamnation à trois ans et demi de prison du principal dirigeant ouvrier brésilien, M. Luis Inacio da Silva, « Lula », jugé le jeudi 19 novembre par la cour de justice militaire de Sao-Paulo, a semé la consternation dans le plus grand centre industriel du pays.

Plusieurs milliers d'ouvriers des usines Volkswagen et Ford — dont six ont été licenciés dans les heures suivantes — ont observé un arrêt de travail d'une heure en signe de solidarité avec le président du Parti des travailleurs (P.T.) et les dix autres syndicalistes condamnés à des peines variant entre deux ans et trois ans et demi de prison. Au même moment, une manifestation de protestation se déroulait devant l'assemblée législative de l'Etat de Sao-Paulo. Les syndicalistes étaient poursuivis par la justice militaire en vertu de l'article 36 de la loi de sécurité nationale pour avoir « *incité les ouvriers à désobéir collectivement à la loi* » lors de la grande grève de deux cent mille métallos qui paralysa pendant plus d'un mois, en avril-mai 1980, les usines automobiles dans les trois villes industrielles de la banlieue de Sao-Paulo, le « triangle ABC » (Santo-Andre, Sao-Bernardo, Sao-Caetano).

En fait, ce procès fut la répétition fidèle d'un premier jugement intervenu le 25 février dernier et qui fut cassé par le tribunal militaire supérieur parce que la défense n'avait pas pu exercer ses droits (*le Monde* du 31 janvier au 27 février 1981). Mêmes accusés, chef d'accusation et peines identiques. Une différence importante cependant : les accusés et leurs six avocats étaient présents alors que la première fois ils avaient refusé de se rendre au tribunal, pour protester contre « *une parodie de justice* ». En outre, le nombre réduit des militaires surveillant l'entrée du tribunal (en février l'armée avait occupé le quartier) semblait indiquer que le pouvoir cherchait l'apaisement conformément à « l'ouverture politique » que le général Figueiredo affirme vouloir mener jusqu'au bout. (Des élections sont prévues en 1982, mais, comme le lui reproche l'opposition, le gouvernement refuse toujours de confirmer la date du 15 novembre pour le scrutin.)

Après les plaidoiries, les juges se sont réunis à huis clos pendant cinq heures, avant de faire connaître leur verdict, tard dans la soirée. L'optimisme du matin avait fait place à une certaine nervosité chez les accusés, les avocats et les militants du P.T., qui faisaient les cent pas sur le trottoir. Le verdict a provoqué des protestations véhémentes dans la salle puis dans la rue où les manifestants ont crié : « *A bas la dictature !* », « *Liberté !* »

Les onze syndicalistes condamnés, qui restent en liberté, peuvent encore aller en appel devant le tribunal supérieur militaire et, en dernière instance, devant la Cour suprême. Selon un avocat de Sao-Paulo, ces derniers pourraient être acquittés en appel dans six mois. « *La justice militaire ne pouvait pas perdre la face en revenant sur son jugement de février* — nous a déclaré Me Fabio Comparatto — *et elle ne voulait pas transformer Lula en héros, ce qui lui aurait encore apporté des voix s'il décidait d'être candidat au poste de gouverneur de l'Etat de Sao-Paulo, comme il en a exprimé l'intention.* » Pour le président de l'ordre des avocats du Brésil, Me Bernardo Cabral, la condamnation de Lula vise à l'empêcher de se présenter aux élections.

Si la classe politique ne croit pas que ce procès puisse réellement constituer une remise en question de l'ouverture politique, les syndicats et le P.T. sont en revanche plus que jamais convaincus qu'on cherche par tous les moyens à les exclure du processus électoral.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Etats-Unis

Les déboires japonais de M. Allen

De notre correspondant

Washington. — Le président Reagan sera peut-être obligé de se séparer d'un de ses plus proches collaborateurs : M. Richard Allen, conseiller pour les affaires de sécurité, qui se débat depuis quelques jours dans une étrange affaire.

Au départ, ce haut fonctionnaire de la Maison Blanche n'était accusé que d'« imprudence » et de « négligence ». Il avait reçu, en janvier dernier, 1 000 dollars d'une revue japonaise, qui voulait le remercier de l'aide apportée pour obtenir, le 21 janvier, une brève interview de Mme Nancy Reagan. Le conseiller présidentiel aurait accepté et conservé la somme pour ne gêner, dit-il, ni les donateurs ni la bénéficiaire. Huit mois plus tard, la découverte de cette enveloppe, oubliée dans un coffre-fort de la Maison Blanche, devait déclencher une enquête du F.B.I. (*le Monde* du 15 novembre).

Au fil des jours, d'autres accusations se sont ajoutées contre M. Allen. Il aurait, dans la même affaire, selon le quotidien japonais *Mainichi Shimbun*, été récompensé de... deux montres Seiko, l'une en or, l'autre en argent.

Depuis l'affaire du Watergate, la presse américaine se mobilise immédiatement pour la moindre irrégularité commise dans les milieux gouvernementaux. Cela ne suffit pas à expliquer la place considérable accordée à l'affaire Allen. Si le conseiller du président a été suspecté de fautes graves, c'est en raison de ses liens avec le Japon. Avant d'entrer à la Maison Blanche, il était le « consultant » de plusieurs firmes ou hommes d'affaires de ce pays. Le *Wall Street Journal* l'accusa, en octobre 1980, de s'être servi de son poste à la commission du commerce extérieur pour aider un client japonais quelques années plus tôt.

Le *Washington Post* et le *New York Times* le suspectent maintenant d'avoir joué un rôle d'intermédiaire à la Maison Blanche. C'est l'épouse d'un de ses anciens associés, M. Tamotsu Takase, qui aurait obtenu l'interview du 21 janvier, et c'est le même Takase qui serait venu négocier avec les autorités américaines, au printemps, pour le compte de l'industrie automobile japonaise. Le délit n'est pas évident. D'ailleurs, comment l'établir ? Seule l'acceptation de 1 000 dollars ou de deux montres serait un fait démontrable et illégal, mais plusieurs responsables de la Maison Blanche pensent que l'affaire est allée trop loin désormais pour permettre à M. Allen de demeurer à son poste.

ROBERT SOLÉ.

LIBAN-81

La rage de survivre

UN PEUPLE QUI, PAR SA TÉNACITÉ FORCE L'ADMIRATION DU MONDE

par LUCIEN GEORGE

POUR que le Liban — ses institutions, son économie, sa monnaie, ses services — survive à une épreuve aussi longue et cruelle que celle qu'il endure depuis sept ans, il fallait, à la base, la volonté de survie d'un peuple. Elle est indéniable.

Le Libanais a souvent eu droit à des qualificatifs peu flatteurs qui ne sont pas toujours faux : « levantin », affairiste, mercantile, ostentatoire, superficiel. Il a cependant, par son opiniâtre détermination à vivre normalement dans un pays et un environnement où tout est anormal, forcé le respect, voire l'admiration de ses détracteurs.

Dans l'intervalle séparant deux éruptions de violence — à Beyrouth, au sud, à Zahlé ou ailleurs — qui occupent le devant de la scène internationale et la première page des journaux, durant ces mois où l'on ne parle presque plus du Liban dans la presse de Paris, de Londres et de New-York, deux millions et demi de Libanais vivent, en effet, avec un demi-million de Palestiniens, dans les conditions les plus ingrates, à la limite du vraisemblable.

Vivre à Beyrouth et partout au Liban, c'est apprendre où et quand le danger est certain, où et quand il n'est que virtuel. Cela, les Libanais en ont acquis un sens aigu. Beaucoup y ont laissé leur vie, puisqu'il y a eu à peu près autant de morts — quinze mille — par acte de guerre depuis que la guerre est officiellement terminée en novembre 1976 qu'il y en avait eu — vingt-cinq mille — selon les chiffres les plus plausibles — lorsqu'elle faisait rage.

« *L'unité du peuple libanais ? Point n'est besoin de rhétorique : installez-vous à un point de passage inter-secteurs et regardez les embouteillages. Ils expriment la volonté à la fois rageuse et tranquille d'une population qui ne veut pas se laisser couper en deux.* » Ce constat de simple bon sens fait par un député — qui a donc dit que le Parlement était inexistant au Liban ? — est à l'image de la réalité. Que certains « manipulateurs » jouant telle ou telle carte politique laissent s'ouvrir un, deux, trois (comme c'est actuellement le cas), cinq ou dix passages inter-secteurs, et les voici tous pris d'assaut. Pourtant, ces dizaines de milliers d'anonymes peuvent être pris chaque jour dans le collimateur d'un franc-tireur ou dans la mire d'un artilleur ; car c'est par balles ou obus qu'un point de passage est « coupé », et non par un grillage que l'on refermerait. Ils n'en font pas moins, inlassablement, la navette entre les deux Beyrouth. Le mouvement s'opérait surtout jusqu'ici dans le sens est-ouest (chrétiens allant chez les musulmans). Il commence timidement à s'effectuer aussi dans le sens inverse. On constate d'ailleurs au sein de la population musulmane — les sunnites ayant rejoint sur ce plan les chiites et les Druzes — le développement d'un nationalisme libanais exacerbé face à la présence palestinienne et syrienne.

L'écart se creuse, c'est vrai, entre les deux Beyrouth : l'est chrétien apparaît comme un havre de sécurité interne, d'organisation et de propreté face à l'ouest, dont on ne sait trop, au demeurant, s'il est musulman, progressiste, palestinien ou syrien. Mais sur le fond les deux populations n'ont jamais été plus proches.

Une étrange ville

Dans cette ville étrange, on choisit l'orientation de son appartement en secteur chrétien non en fonction de l'ensoleillement mais en tenant compte de l'axe de tir des canons syriens « *pour le jour où...* ». On achète sa voiture en secteur palestino-progressiste non en raison de ses performances mais en évitant les marques prisées par les voleurs qui opèrent sur grande échelle et parfois vous obligent, mitraillette au poing, à mettre pied à terre et à leur abandonner le véhicule. Dans cette ville tout est irréel, et pourtant, chaque matin, les gens se remettent à l'ouvrage. Pour acheter une voiture qu'ils se feront sans doute voler, un appartement qui sera peut-être bombardé, pour sauver inlassablement une entreprise qui aurait dû cent fois sombrer corps et biens.

La persévérance, le savoir-faire, la souplesse et la faculté d'adaptation dont ont su faire preuve les Libanais dans leur vie quotidienne et professionnelle sont étonnants. L'électricité est coupée ? Ignorant une conjoncture économique qui découragerait les plus acharnés, des milliers d'entreprises se dotent de générateurs individuels. Les passages inter-secteurs sont fermés ? Les camions contournent les obstacles pour continuer les livraisons de leurs chargements, même les moins indispensables : bière ou eau minérale. Tout un secteur de la ville devient-il impraticable par suite des troubles ? Les commerces des quartiers ainsi laissés à l'abandon rouvrent leurs portes plus loin, au prix d'efforts acharnés et d'investissements rationnellement déraisonnables dans un pays dont l'avenir est un immense point d'interrogation, d'autant plus qu'ils nécessitent le recours à un endettement onéreux aux taux actuels du crédit. Les boutiques qui en sont à leur troisième, voire leur quatrième, déménagement pour cause de guerre sont innombrables, surtout en secteur chrétien. Il y faut une dose exceptionnelle d'énergie et de confiance.

Les exemples pourraient être multipliés à l'infini. Dans leur rage de survivre, les Libanais refusent même de renoncer à leurs loisirs et de se limiter à l'indispensable, professionnel et ménager. La ville est grouillante, sauf de nuit en secteur palestino-progressiste, où l'insécurité latente vide les rues. Cinémas, restaurants, discothèques, théâtres et même concerts, plage en été, ski en hiver, pique-niques au printemps : tout fonctionne ou refonctionne pour peu qu'une zone retrouve un minimum de calme. Souvent sur bruit de fond de mitraille et de canons.

La vie continue. A cela un seul secret : la ténacité des Libanais.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT SERONT PRÉSERVÉES

nous déclare le premier ministre, M. Chafiq El Wazzan

REPONDANT à nos questions, M. Chafiq el Wazzan, premier ministre libanais, a bien voulu nous préciser les progrès réalisés dans la voie de la normalisation de la situation au Liban et les difficultés auxquelles se heurte cette entreprise.

« *Quels sont les progrès accomplis depuis les événements d'avril 1981 pour préparer la voie à une solution de la crise libanaise dans le cadre du Comité arabe de vigilance quadripartite ?*

— Les efforts et les démarches du comité quadripartite de vigilance, en dépit des obstacles qu'il a rencontrés, ont abouti à des résultats positifs dont le plus important est le fait que le cessez-le-feu demeure en vigueur. Les circonstances demeurent certes difficiles, mais la détermination de tout un peuple qui a décidé d'assumer la responsabilité de son propre sort nous incite à l'optimisme.

— *Quels sont les obstacles majeurs que vous rencontrez dans la voie du renforcement de la sécurité et de la consolidation de l'entente nationale ?*

— Nous ne pouvons nier l'existence de certaines forces armées incontrôlées qui ont trouvé dans notre pays un terrain fertile à leurs luttes et confrontations partisanes. Il serait de même vain de nier que le pouvoir libanais se trouve malheureusement handicapé face à ces forces, dont les moyens d'action dépassent largement les siens. Et cela pour de multiples raisons qui nous ont été imposées par les circonstances tragiques créées par la politique hostile, agressive et expansionniste d'Israël à l'égard du peuple palestinien expulsé de son territoire national. Ce dernier a été contraint de se disperser à travers les pays arabes. Ces mêmes circonstances ont abouti à ce que le Liban supporte depuis bien longtemps la majeure partie du fardeau du problème palestinien avec ses complications inévitables. Elles ont également permis à certaines forces suspectes de pousser le Liban vers l'explosion et le désastre, de profiter des circonstances et des bavures internes pour alimenter l'incendie, qui, depuis plus de sept ans, gagne du terrain et ravage les vies, les biens, les espoirs et l'avenir des Libanais.

— *On constate une poussée du nationalisme libanais dans toutes les communautés musulmanes du Liban. Estimez-vous que cela est de nature à favoriser la solution de la crise libanaise ?*

— Le phénomène auquel vous vous référez n'est pas nouveau. Les musulmans s'opposent énergiquement depuis longtemps déjà à toute politique visant à nuire à l'unité du Liban, à l'intégrité de son territoire et à l'indépendance de son Etat. Certes, le nationalisme libanais est lié, dans notre conception et notre vision du problème libanais, au cadre plus large du nationalisme arabe. Mais ce lien ne constitue en aucun cas une atteinte aux conditions spécifiques du Liban, à son indépendance et à l'accord qui existe entre ses citoyens sur les principes généraux qui font de ce pays une expérience remarquable et un modèle qui devraient être suivis partout où existent des conditions analogues à celles qui prévalent au Liban.

— *Comment envisagez-vous de désarmer les objections, formulées par certains milieux au Liban, à l'utilisation de l'armée comme instrument indispensable pour la restauration de l'autorité de l'Etat ?*

— Nous sommes convaincus que si l'Etat ne dispose pas de la force décisive représentée par l'armée libanaise, il se trouvera inévitablement devant l'impossibilité de faire régner l'ordre dans le pays et d'imposer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire libanais. Cela dit, nous ne cachons pas le fait que l'état actuel de l'armée libanaise nécessite d'importantes réformes et exige de substantielles réévaluations et corrections pour lui permettre d'assumer le rôle qui lui est propre, c'est-à-dire devenir l'armée de la nation libanaise et de tous les citoyens libanais.

— *L'année 1982 s'annonce cruciale. Pensez-vous que l'élection du nouveau président de la République se déroulera normalement, sauvegardant ainsi les institutions du pays ?*

— Le Parlement libanais, qui est appelé à élire le nouveau président de la République, a prouvé en maintes circonstances délicates et graves qu'il est capable d'assumer ses responsabilités nationales. Ce qui m'encourage à croire que l'élection du nouveau président se déroulera normalement, sauvegardant ainsi l'Etat, sa légalité, ses institutions et son avenir. Il faut noter également l'existence d'une volonté ferme du peuple libanais, plus que jamais décidé, après ces longues années désastreuses, de ne permettre aucune atteinte aux valeurs que je viens de mentionner. Dans le pire des cas, si nous nous trouvons, pour une raison ou une autre, dans l'impossibilité d'élire un nouveau président, le conseil des ministres est appelé, aux termes de la Constitution, à assumer la responsabilité du pouvoir exécutif. La légalité sera ainsi maintenue et préservée. »

Une profonde confiance dans l'avenir

par MICHEL EDDÉ (*)

LA crise libanaise entre dans sa septième année : cela ne suffit-il pas à lui donner sa véritable dimension ? Il est désormais démontré que la guerre au Liban est essentiellement une guerre régionale et internationale, menée sur le sol libanais. Une guerre civile, dans ce petit pays, aurait pris fin depuis longtemps si les protagonistes (internationaux et régionaux) de la crise avaient pu — ou voulu — trouver des solutions aux problèmes de base qui les divisent et qui, on le devine, n'ont qu'un lien très ténu avec les difficultés intérieures proprement libanaises. Quoi qu'il en soit, les événements actuels sont révélateurs.

L'initiative privée et l'action pragmatique

Sept ans d'une violence aussi marquée ont, sans doute, laissé des séquelles profondes sur la structure sociale et économique de la société libanaise. Mais les dommages matériels et sociaux qu'elle a subis n'ont pas réussi à paralyser cette société.

C'est pourquoi ce sentiment de désespoir qui, normalement, accompagne des crises aussi longues n'est pas apparu. La vie se poursuit, ici, toute faite d'endurance, de patience, de détermination, de faculté d'adaptation aux réalités les plus dures.

Une profonde confiance dans l'avenir et dans tout ce que le Liban représente dans les domaines politique, culturel, ou simplement humain, saute aux yeux : elle se reflète, d'ailleurs, dans notre littérature, notre théâtre, notre presse, et surtout sur les campus de nos multiples universités.

La confiance innée et solidement ancrée des Libanais dans l'initiative privée et dans l'action pragmatique demeure intacte. De nouvelles entreprises, banques et usines sont lancées, de nouveaux centres touristiques et commerciaux sont créés, qui traduisent, dans les faits, cette confiance.

La structure de l'Etat et ses institutions constitutionnelles de base ont été résolument sauvegardées : elles continuent d'être les vecteurs de la légitimité et de la continuité

L'actuel président de la République a été constitutionnellement élu en pleine guerre. Et, dans moins d'un an, le Parlement choisira un nouveau chef de l'Etat.

Les gouvernements se font et se défont, conformément aux strictes règles de la Constitution. Le Parlement se réunit pour leur accorder l'investiture, tout autant que pour légiférer et participer à l'élaboration de la politique nationale.

Ces facteurs, entre autres, ont permis au pouvoir d'assurer une gestion relativement adéquate des affaires publiques ; dans ce Liban déchiré et meurtri sont encore dispensés les services vitaux qui font cruellement défaut dans nombre de pays étrangers, d'apparence plus prospères, plus stables, et plus sûrs.

(Lire la suite page 10.)

(*) Ministre de l'information.

Le respect des institutions dans la tourmente est un gage d'avenir

LE 22 novembre 1974, le Liban célébrait le trente et unième anniversaire de son indépendance. Le dernier avant la tourmente : retraite aux flambeaux, parade militaire, dignitaires en frac et jaquette, cortèges populaires, édifices publics décorés et illuminés. La République libanaise, née en 1926, venue à majorité en 1943, se composait une image de stabilité dans l'opulence. Certes, les institutions héritées du mandat — et laissées depuis lors en l'état — étaient fortement remises en question par les plus perspicaces. Mais elles étaient tout aussi farouchement défendues par ceux qui attribuaient au bon vieux système parlementaire — mi-féodal, mi-ploutocratique — et le « miracle économique » et la « douceur de vivre ». Dans ce cadre faussement idyllique, socialistes et phalangistes se côtoyaient encore, à la Chambre et au gouvernement.

Or les mécanismes grinçaient déjà : d'une part, un Parlement « IIIe République », dans le style comme par l'âge, une armée ballottée, une administration de type ottoman. De l'autre, un foisonnement de partis, des milices naissantes, des cohortes de déshérités.

22 novembre 1981. Sept ans ont déferlé sur le Liban dans un tout-va de la violence et de l'horreur : locales, régionales, internationales, les guerres se suivent, se superposent, s'entremêlent avec pour interprètes épisodiques cinquante milices, seize organisations palestiniennes, six armées arabes et neuf contingents étrangers. Le tout est surmultiplié par l'agression déstabilisatrice d'Israël où alternent l'invasion caractérisée, les infiltrations sournoises et les attentats meurtriers.

Que célébrons-nous donc, aujourd'hui ? On pourrait certes dire, sept ans après, que le Liban écartelé célèbre une indépendance bafouée. Un peu vrai mais trop facile. Car après tout, le Liban demeure et la République se maintient, même s'ils le doivent à des « soins intensifs ».

par MARWAN HAMADE (*)

Le bouche-à-bouche pratiqué par les Libanais sur des institutions jugées vétustes mais nécessaires a en effet permis à celles-ci de survivre. Instinct de conservation, nostalgie du passé ? Certes pas. Mais une sorte de sursis constitutionnel, de crainte que le vide ne s'installe, aiguisant les appétits, ravivant les convoitises. Curieux phénomène et véritable paradoxe que cet attachement presque mystique aux institutions, que l'on s'est acharné par ailleurs à détruire.

Un seul drapeau, une même identité : la Constitution, le régime parlementaire, la façade monolithique du pouvoir exécutif, l'unité de la monnaie sont des domaines sacro-saints auxquels l'artilleur ou le franc-tireur, le soldat ou le milicien, éviteront soigneusement de toucher. « *Koulouna lil Watan* » (Tous pour la patrie) : l'Etat libanais a beau être bafoué, les Libanais se lèveront, comme un seul homme, à l'audition de l'hymne national.

Un pays-saucisson

Il est du reste significatif que la vie syndicale n'ait en rien perdu de son dynamisme. Adversaires de la veille ou du lendemain, les ouvriers s'unissent immanquablement autour de leurs revendications. Ni schismes, ni divisions ; les syndicats comme les chambres de commerce et comme les associations professionnelles ont résisté aux clivages politiques.

Cette atmosphère prévaut tout autant dans les administrations publiques : ministères, services autonomes, conseils exécutifs planifient pour la reconstruction dans une perspective globale d'un Liban nécessairement uni. Malgré les tirs alentour, le port de Beyrouth fait peau neuve. Et après la mise en chantier le mois dernier de son nouveau terminal, l'aéroport international de Beyrouth consolidera, en 1985, sa place privilégiée, voire unique, au Proche-Orient.

Car dans ce pays-saucisson, dont les tranches sont tenues par tel ou tel groupe, telle ou telle armée, il n'y a (le croirait-on ?) qu'un seul gouvernement, une seule Chambre, une seule administration. Bafoué sans cesse, le système fonctionne quand même. Viendrait-il à défaillir que ses adversaires le tiendront à bout de bras. Aucune des forces politiques n'accepterait, par exemple, que le chef de l'Etat, le président Sarkis, quitte le pouvoir avant l'expiration de son mandat. Même attachement à la Chambre des députés qui ne cesse de renouveler son propre mandat, pourtant venu à terme en 1976.

Pour aberrant qu'il soit, ce formalisme sert de garde-fou. L'un des exemples les plus frappants de ce respect des textes et des usages qui servent de tissu aux institutions est la passion avec laquelle les Libanais — tout comme leurs alliés, leurs voisins, leurs amis ou leurs ennemis — abordent la prochaine élection présidentielle.

En 1982, le Liban doit en effet élire le successeur du président Sarkis. La Constitution veut qu'il le soit par la Chambre, la coutume veut qu'il soit chrétien de rite maronite. Des règles très précises organisent le scrutin, le quorum, les majorités requises. Dans ce cadre, les batailles sont généralement très serrées, mais il ne viendrait à l'esprit de personne de choisir ou d'imposer un président par des voies non constitutionnelles. Fait unique au Proche-Orient, l'armée libanaise, qui avait eu plus d'une fois l'occasion de s'emparer du pouvoir, voire de le ramasser, évitera soigneusement de le faire.

Cette survie des institutions dans un pays où tout aurait dû s'écrouler est un gage d'avenir. Non point que quiconque y tienne encore. Mais l'abandon des codes anciens attendra l'avènement des nouveaux. C'est là une garantie de la pérennité du Liban : l'Etat y finira bien par muer plutôt que disparaître.

(*) Journaliste, ministre du tourisme.

Services publics : une lutte quotidienne et courageuse contre la paralysie

HUIT heures du matin, n'importe quel jour de semaine : une file de voitures pare-chocs contre pare-chocs s'étire interminablement le long des quais du port de Beyrouth. C'est l'heure d'ouverture des bureaux et des milliers de personnes empruntent, pour aller à leur travail, la voie de passage du port, la seule avec celle du Musée reliant les secteurs est et ouest de la capitale, encore ouverte à la circulation automobile.

D'un côté, les bassins où les cargos sont au mouillage. De l'autre, une rangée d'immeubles aux toits effondrés, aux façades éventrées et calcinées par la guerre. Au milieu, la route du port. On se trouve à quelques dizaines de mètres du front des « vieux souks », où se poursuit depuis juillet 1978 une guerre d'usure entre les « Forces libanaises » (milices chrétiennes unifiées) et l'Armée de libération de la Palestine incorporée à la FAD. Chaque soir, le canon se remet à tonner. Mais de l'aube au coucher du soleil, la zone portuaire jouit de la paix et est animée par l'activité fébrile propre à tous les ports du monde. Vingt-cinq mille personnes viennent y travailler tous les jours.

Les silos céréaliers (dont la capacité d'emmagasinage est de 105 000 tonnes) sont régulièrement ravitaillés, ce qui permet au Liban de disposer en permanence d'un stock de blé suffisant pour couvrir les besoins de la consommation pendant six mois. Pourtant, le port a souffert considérablement de la guerre. Le premier bassin est devenu un cimetière de navires. Il est bloqué et rendu inutilisable par les épaves d'une dizaine de bâtiments touchés par des obus. Leurs masses forment un enchevêtrement métallique qu'on croirait sorti d'un tableau de Fernand Léger. Trois autres bassins n'en continuent pas moins à recevoir des bateaux. Au cours des six premiers mois de 1981, le mouvement des marchandises a enregistré une baisse de 22 % par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Ce recul est dû à la fermeture du port pendant vingt jours en avril et six autres en mai, en raison des combats à Beyrouth.

Par les services qu'il rend, le port est l'un des poumons du Liban. L'autre est constitué par l'aéroport international de Beyrouth (A.I.B.). Une activité tout aussi intense y règne et, au cours des six premiers mois de 1981, le mouvement des avions (atterrissage et décollage) s'est élevé à 9 830, soit une baisse de 25 % par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Le mouvement des voyageurs s'est établi à 336 155 personnes (23 % de moins que pendant le premier semestre de 1980).

Des branchements illégaux

L'Electricité du Liban, par exemple, a augmenté de 10 % au cours des six premiers mois de 1981 sa capacité de production, tandis que la consommation progressait de 5 %. Ce progrès a pu être accompli alors même que l'exploitation est déficitaire. Les pertes de l'E.D.L. atteignent, pour les cinq dernières années, 216 millions de livres libanaises et elle doit recourir à des emprunts pour renforcer son potentiel. Elle se heurte au problème très grave des dizaines de milliers de branchements illégaux. Pratiquement, toutes les personnes déplacées par la guerre — leur nombre excède trois cent mille — « volent » l'électricité et consomment d'autant plus de courant qu'elles ne le paient pas. Par souci humanitaire et parce que les personnes déplacées bénéficient généralement de la protection d'organisations paramilitaires, l'E.D.L. ne supprime pas ces branchements illégaux. Disposant d'une marge de réserve dérisoire, au moindre accident, elle se voit contrainte d'instituer un régime de coupures pour rationner la distribution.

Au niveau de l'équipement téléphonique, un gros effort a été accompli. Certes, à Hamra (Beyrouth-Ouest), où les lignes sont vétustes et surencombrées, il faut attendre parfois une demi-heure pour obtenir la tonalité lorsqu'on décroche le combiné. Il n'empêche que 35 000 lignes de téléphone et 300 de télex ont été installées depuis 1979. Le 22 novembre, sept centraux électroniques (desservant notamment 7 000 lignes à Jounieh et 6 000 autres à Hammana), ainsi qu'une station de télécommunication par satellite, doivent être inaugurés.

En revanche, aucune amélioration n'a été apportée au réseau de distribution de l'eau potable, vétuste, délabré et ne correspondant plus aux besoins de la population. De nombreux quartiers de Beyrouth et plusieurs régions de province ne reçoivent l'eau qu'au compte-gouttes. La pénurie, aiguë avant guerre déjà, s'est aggravée d'autant plus qu'aucun effort d'équipement n'a été entrepris et que le vol est, là aussi, pratique courante. L'Office des eaux de Beyrouth est l'une des administrations qui fonctionnent le plus mal au Liban.

Les services municipaux de la capitale, particulièrement à Beyrouth-Ouest, sont également déficients, voire inexistants. Les feux de signalisation ne fonctionnent plus depuis plusieurs années et n'ont jamais été réparés. Les ordures ménagères s'amoncellent au coin des rues. La voirie est dans un état de délabrement extrême.

Toutes les administrations publiques fonctionnent en fait au ralenti. L'absentéisme sévit dans les ministères. L'Etat n'est pas en mesure de redresser la situation, mais il n'a pas capitulé. Comme ces grands malades qui passent de la prostration complète aux espoirs les plus fous, les services publics sombrent tantôt dans un immobilisme total et tantôt s'activent fébrilement. Mais, dans le cataclysme qui s'est abattu sur le Liban, ils continuent de lutter contre la mort, s'accrochent, survivent et font survivre vaille que vaille le pays.

ROGER GEHCHAN.

Quand les banques suivent leurs clients sur les Champs-Élysées

LES Libanais ont, dit-on, une mentalité d'émigrés. Non au sens où on l'entend en France, mais dans une tout autre perspective qui les fait suivre la fortune là où elle se réfugie, qui les a autrefois conduits dans les Amériques, en Afrique et en Australie et qui, aujourd'hui, les a portés sur la rive droite de la Seine. Une fortune qui, semble-t-il, leur sourit puisque, en un court laps de temps, on a assisté à Paris à une véritable floraison de banques à capitaux libanais. Un chiffre permet d'évaluer le rôle des milieux d'affaires libanais en France et plus particulièrement des banques établies à Paris en quelque cinq ans : un cinquième environ des contrats échus à des sociétés françaises dans les pays arabes ont été conclus par l'intermédiaire d'hommes d'affaires libanais établis en France.

Au nombre de dix-neuf, ces banques se sont installées à Paris de manière graduelle, après le début de la guerre du Liban. Avant 1975, il n'y avait qu'un seul établissement de ce genre à Paris, la Banque libanaise pour le commerce, établie en 1958. De toute évidence, c'est la guerre qui a provoqué cet afflux.

Jusqu'en 1975, Beyrouth était le véritable centre des échanges dans le monde arabe. La destruction du centre-ville, mais surtout la paralysie de l'économie mirent un terme à cette prépondérance. Les hommes d'affaires arabes et les richissimes émirs du Golfe ne pouvaient plus y trouver les services qui les y attiraient. Dans le même temps, les négociants libanais eux-mêmes se trouvaient contraints de transférer le siège de leurs activités, qui à Chypre, qui en Grèce, qui à Paris. Il devenait alors vital pour les banques libanaises d'ouvrir des antennes à l'étranger, afin de suivre les opérations de leurs clients, arabes et libanais, sans lesquels elles eussent, immanquablement, étouffé.

L'atout du rapprochement franco-arabe

Dans ce mouvement de repli, Paris allait trouver son compte, prenant quasi naturellement le relais de Beyrouth. Les raisons de cette concentration sont diverses, autant libanaises qu'arabes et françaises.

Les relations privilégiées entre la France et le Liban, la grande affinité de culture et la langue française surtout faisaient de Paris le centre de repli tout indiqué d'une large fraction de la bourgeoisie libanaise. Les structures d'accueil y étaient singulièrement confortables pour ces Libanais qui n'avaient aucun problème pour s'adapter. En particulier, la scolarisation facile des enfants, déjà élevés dans un système d'enseignement francophone, constituait un avantage majeur pour les familles.

D'un autre côté, la présence française était effective dans le système bancaire libanais, des banques françaises (Crédit lyonnais, Indo-Suez, Paribas), étant associées à de nombreuses institutions locales. Il était donc naturel que les associés libanais de ces banques viennent s'installer à Paris.

Toutefois le développement des banques libanaises n'aurait pas pris ces proportions si les capitaux arabes n'avaient pas commencé à prendre le chemin de Paris, après avoir pris celui de Londres et Bruxelles. Ce placement des capitaux arabes en France répondait alors à une double volonté politique. La France était attirée par une coopération avec le monde arabe tandis que les Etats pétroliers entendaient faire un geste en sa direction pour montrer qu'ils avaient été sensibles à la politique française au Proche-Orient après 1967. Ils bénéficiaient du fait que la loi française favorise les dépôts en devises de non-résidents dont les intérêts sont exonérés de toute taxe. Cette double volonté s'était concrétisée par la création, au début des années 70, de trois banques consortiales, qui eurent un effet d'entraînement certain pour les capitaux arabes.

L'arrivée des banques libanaises à Paris a été progressive. Ces banques ont, dans un premier temps, ouvert des bureaux de représentation, puis elles se sont installées, surtout à partir de mars 1976, sous forme de filiales de droit français de banques libanaises. Il en est ainsi, par exemple de : la Banque libano-française, la Banque européenne pour le Moyen-Orient (filiale du Crédit libanais), la Banque de la Méditerranée, la Banorabe (filiale de la Banque du Liban et d'outre-mer), la Middle Bank et la Lebanese Arab Bank... Comme les troubles se poursuivaient à Beyrouth, d'autres établissements s'établirent à leur tour, comme la Banque Trad-Crédit lyonnais, la Banque Audi, la Banque de Syrie et du Liban... D'autres ouvriront des délégations pour peut-être s'agrandir demain.

Créées dans leur majorité avec un petit capital, 10 à 20 millions de francs, ces banques emploient un petit nombre d'employés mais s'installent dans des locaux prestigieux, souvent sur les Champs-Elysées. Leurs capitaux sont essentiellement fournis par leurs principaux clients, hommes d'affaires et commerçants arabes et libanais, qui font aussi bien des opérations bilatérales que des transactions triangulaires. Leur fonds de commerce est, pour la plus grande part, constitué par des négociants libanais internationaux, dont l'image traditionnelle d'intermédiaires entre le producteur européen et le commerçant arabe est plus que jamais vivace.

Une autre tranche des clients de ces banques est formée par des Libanais d'outre-mer, qui exercent des activités commerciales en Afrique et au Proche-Orient. Là encore, les banques libanaises poursuivent à Paris ce qu'elles faisaient à Beyrouth. Elles n'ont pas eu de problème en ce qui concerne la clientèle. Comment eussent-elles pu en avoir alors que leur transfert n'était que le résultat du déplacement de leurs clients ? Ces mêmes clients se sont, d'ailleurs, tout naturellement portés vers les filiales ainsi créées à leur intention, préférant traiter avec des banques initiées de longue date à leurs opérations et donc plus compétentes.

Un appui logistique

Pour les sociétés arabes, de plus en plus nombreuses à s'installer en France, les banques libanaises se trouvaient être aussi les plus indiquées, en raison d'abord d'un certain prestige attaché à l'expérience régionale et internationale de leurs dirigeants, et de la connaissance de la langue et des marchés arabes qu'ont ces institutions.

En effet, qui dit banque libanaise, dit banquiers et cadres de cette nationalité. Les cadres des banques libanaises sont, dans leur majorité, libanais, bien entendu, francophones et ont une grande expérience de leur tâche. Il convient toutefois de préciser que les banques libanaises ont créé des emplois dans la mesure où la loi le leur imposait, 30 % de leurs effectifs devant être français.

La complémentarité entre les commerçants et les banquiers se manifeste pleinement dans le fonctionnement même des banques dont il faut comprendre qu'elles ne le sont pas au sens européen du terme, désignant surtout un établissement de crédit. Les banques libanaises en France sont, en effet, des banques d'affaires qui jouent pratiquement le rôle d'agents financiers pour leurs clients. Contrairement à d'autres banques étrangères qui s'installent à Paris pour fournir un appui logistique en crédit à leurs clients, investissant sur place, les banques libanaises sont là pour assurer le suivi des capitaux et leur placement. Ceux-ci se portent souvent vers l'immobilier ou des prises de participation dans des sociétés immobilières, mais il ne s'agit pas à proprement parler d'investissements. En un mot, leur activité porte sur un argent spéculatif arabe (et libanais) dont on a pu craindre à un moment qu'il ne déserte la France.

Dans cette perspective, on peut mieux comprendre l'essor de ces banques. Leur succès est dû à la grande souplesse qu'autorisent des rapports étroits et familiers avec les clients. La confiance dont ces derniers honorent leur banquier l'autorise à prendre des initiatives, parfois sans consultation préalable, ce qui est l'une des caractéristiques de l'agent financier — quand il s'agit d'opérations de change, par nature rapide, ou de questions d'intérêt sur les devises. Cette confiance n'est, en général, pas déçue. En outre, les banques libanaises mettent au service de leurs clients une grande célérité. Un service rapide et moins bureaucratique — c'est leur raison d'être — leur permet d'entretenir une clientèle qui va s'accroissant grâce à un grand dynamisme dans les contacts.

Les banques libanaises ne sont pas actives sur le marché français. Elles cherchent à développer leurs affaires avec des sociétés françaises qui participent au courant d'exportations vers les pays arabes. Elles participent ainsi au financement des échanges commerciaux par l'octroi de facilités à court terme et de garanties aux exportations, et notamment par la fourniture de crédits documentaires ou de cautions bancaires pour les adjudications.

Si les capitaux de ces banques se situent dans une même fourchette — encore qu'en certains cas ils aient pu être doublés en deux ou trois ans, — l'écart entre les bilans est variable et beaucoup plus important. Le montant total peut atteindre le milliard et demi de francs pour certaines, alors que pour d'autres sociétés il plafonne à 300 millions de francs. Mais des mauvaises langues ne se font pas faute d'insinuer que ces bilans sont retouchés, voire trafiqués, de manière particulièrement ingénieuse, pour maquiller des transactions.

Pour leur part, les banquiers libanais soulignent que leurs activités sont bénéfiques à la fois à la France et aux Arabes. Elles contribuent, en effet, à améliorer la balance française des paiements en offrant la possibilité à leurs clients arabes de bénéficier des atouts qu'offre la France.

Au demeurant, on ne peut mettre en doute que l'ouverture des filiales de banques libanaises ait permis à une grande partie des capitaux arabes de se concentrer et de se stabiliser en France, au lieu de s'éparpiller ailleurs. Arrivant dans la foulée de ces capitaux, avec l'éveil à la France des Etats arabes pétroliers, elles leur ont assuré un support inspiré et une structure d'accueil expérimentée, tout en poursuivant l'activité médiatrice des « courtiers » réputés de Beyrouth. Sous d'autres cieux, elles perpétuent donc le « miracle libanais ».

SAMIR KASSIR.

LE CENTRE DE RECHERCHES FRANCO-LIBANAIS SUR LE MOYEN-ORIENT CONTEMPORAIN

EN 1945, la France avait créé à Beyrouth l'Ecole supérieure des lettres (E.S.L.), rattachée à l'université de Lyon. En 1976, alors que cette école, formant à toutes les disciplines littéraires, classiques ou modernes, jusqu'à la maîtrise, comptait huit cents étudiants, elle fut fermée sous le fallacieux prétexte de l'état de guerre régnant dans le pays ; en réalité parce que, de divers côtés, on avait accusé cet établissement d'être une pépinière d'« *extrémistes* ». Nul ne se soucia, en revanche, de l'opinion de professeurs parisiens, comme Maxime Rodinson, qui avaient constaté que les meilleurs étudiants étrangers en lettres venaient de l'Ecole supérieure de Beyrouth...

Mais une semence de qualité existait, et aussi un besoin, au sein d'une nation où la francophonie était une réalité bien avant le mandat français (1920-1943). La jeune mais déjà profonde tradition de l'Ecole supérieure a donc été reprise, partie par la faculté des lettres fondée récemment par les jésuites dans leur université Saint-Joseph, partie par le Centre franco-libanais d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain (Cermoc) installé en décembre 1977 dans les locaux mêmes de la défunte E.S.L., comprenant sa riche bibliothèque, situés symboliquement, si l'on peut dire, sur la dangereuse ligne de démarcation entre les deux Beyrouth, rue de Damas (1).

Une bruissante activité

Sont-ce ses racines prestigieuses ou au contraire sa jeunesse, ou bien le coup de fouet quotidien donné par la conscience de vivre sur un volcan, ou un peu de ces trois éléments, mais du Cermoc émane une bruissante activité que pourraient lui envier d'autres institutions financées par Paris en Méditerranée orientale. En moins de quatre années d'existence le Centre franco-libanais de Beyrouth a déjà publié sept solides études en français, avec traduction arabe séparée, qui sont vite devenues des instruments de travail usuels pour le diplomate, l'étudiant, le journaliste, francophone ou arabophone, travaillant en Orient arabe ou sur cette région.

L'avenir industriel du Liban, de l'Egypte, de la Syrie ou de la Jordanie, les migrations inter-arabes et la rente pétrolière figurent parmi les premiers thèmes déjà fouillés par le Cermoc (2). Figurent entre autres parmi des travaux devant paraître fin 1981 ou début 1982, ceux de Makram Sader sur l'économie irakienne et de Boutros Labaki sur le couple industrie-pétrole dans la péninsule arabique.

Dirigé par le géographe français André Bourgey, qui est secondé par le sociologue libanais Selim Nasr et l'économiste François Rivier, le Cermoc est également ouvert à tous les autres chercheurs du Proche-Orient. Outre huit scientifiques français, comme l'orientaliste André Raymond ou l'historien Dominique Chevallier, le conseil scientifique du centre comprend huit Libanais, dont le sociologue Georges Corm et les recteurs des universités libanaises et Saint-Joseph.

L'archéologie

L'éclat neuf du Cermoc ne doit pas faire oublier le travail considérable accompli depuis 1946 au Liban, mais aussi, progressivement, dans d'autres Etats de la partie asiatique du monde arabe (Syrie, Jordanie, Yémen du Nord et Yémen du Sud), par l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient (IFAPO), financièrement soutenu, comme le Cermoc, par le ministère français des relations extérieures. Parmi les entreprises les plus prometteuses de l'IFAPO, citons le relèvement, en collaboration avec Amman, du palais hellénistique, probablement imité d'un édifice disparu de l'Alexandrie ptolémaïque, d'Irak-el-Emir — « la tente du prince », — superbe construction du deuxième siècle avant J.-C., élevée par le dynaste d'origine juive Hyrcan, qui mit fin à ses jours à l'âge de vingt-cinq ans lors de l'invasion de son pays par les Séleucides. Sa demeure devait s'écrouler plus tard comme un château de cartes, lors d'un séisme.

J.-P. P.-H.

(1) L'adresse postale du Cermoc est : B.P. 2691 - Beyrouth, Liban.
(2) Les publications du Cermoc sont principalement diffusées en France, les Presses universitaires de Lyon, 86, rue Pasteur, 69007 Lyon.

EN FRANCE

UNE COMMUNAUTÉ NOMBREUSE ET ACTIVE CONCENTRÉE DANS LA RÉGION PARISIENNE

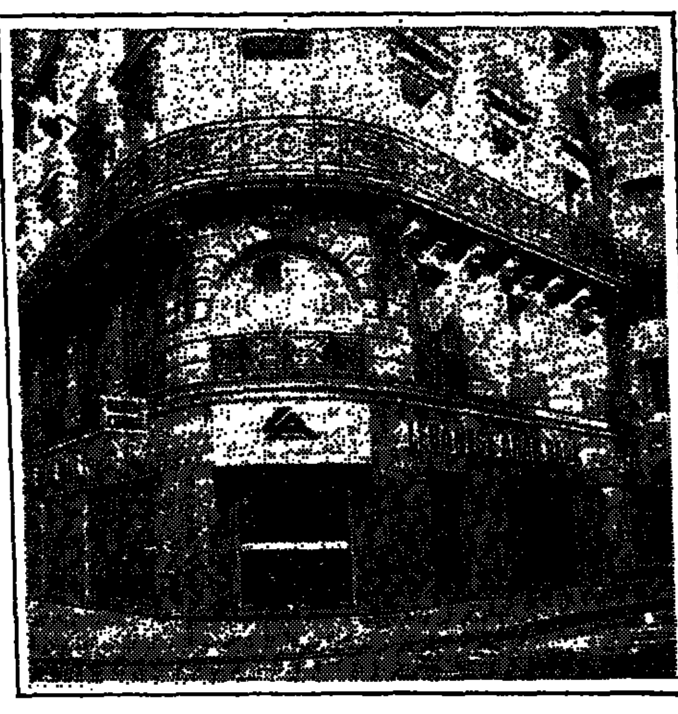
LA colonie libanaise en France, qui comptait avant la guerre civile environ 3 500 âmes, a plus que quadruplé en cinq ans. En 1980, selon des chiffres officiels, 16 000 Libanais s'étaient établis en France, c'est-à-dire titulaires de titres de séjour d'au moins six mois. Ne sont pas comptabilisés en effet leurs très nombreux compatriotes, particulièrement des hommes d'affaires, qui effectuent de longs et nombreux séjours en France, munis de visas de circulation.

Si le chiffre paraît inférieur aux estimations vraisemblables, c'est aussi parce que la présence libanaise se manifeste dans des domaines particulièrement importants et voyants, comme la banque, et surtout parce qu'elle polarise les activités des hommes d'affaires arabes.

L'évolution de cette communauté en un lustre devient plus sensible si l'on tient compte du fait que les étudiants, formant les deux tiers de la colonie libanaise en 1975, en représentaient cinq ans plus tard moins de la moitié. Si leur nombre a malgré tout triplé en cinq ans, cet accroissement reste sans commune mesure avec l'augmentation des autres catégories, passant de 1 200 en 1975 à 6 500 en 1980. Il faut également noter que ces chiffres ont certainement été dépassés aux périodes chaudes de la guerre au Liban, comme l'hiver 1976 ou l'été 1978 ou au printemps dernier. Beaucoup de ceux qui viennent se réfugier à Paris à la reprise des combats regagnent leur patrie à la première accalmie.

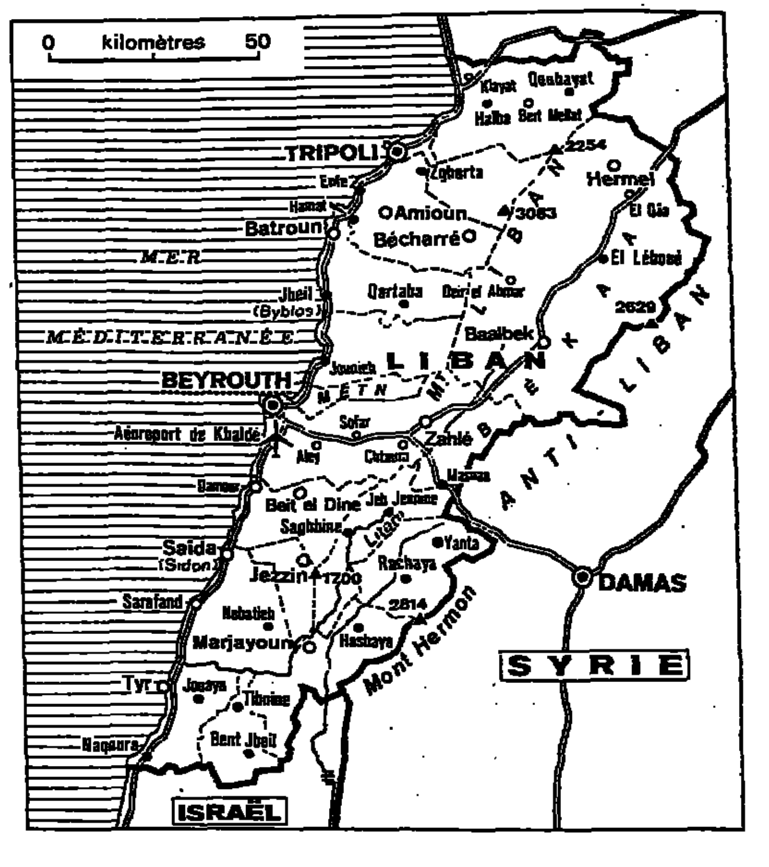
L'accroissement du nombre des Libanais en France et singulièrement à Paris a correspondu avec l'ouverture de nombreuses entreprises dont le personnel est, bien entendu, en grande majorité libanais. Il en est ainsi des banques comme des restaurants libanais, aujourd'hui au nombre de trente et un contre seulement trois en 1975. De même pour la presse : trois hebdomadaires libanais d'expression arabe sont publiés à Paris : *Al-Watan al-Arabi*, *Al-Moustaqbal* et *Al-Sayyad*, et il y a quelques mois encore paraissait *An-Nahar arabe et international*. Cinq autres publications de langue arabe ont des bureaux à Paris. Il faudrait encore signaler la création de cinq bureaux de traduction (contre un en 1975), de cinq maisons d'éditions et de quatre librairies (une seule en 1975). Six boutiques *Free shop* sont venues s'ajouter à celle qui existait il y a six ans.

Géographiquement, les Libanais sont pour moitié établis dans l'agglomération parisienne ou plutôt en Ile-de-France, même si la majorité des actifs se concentrent dans le seizième arrondissement et à Neuilly. En province, les Libanais se retrouvent surtout autour des grandes villes universitaires, mais aussi à Nice et sur la Côte d'Azur. Dans l'ordre décroissant, les villes de province où on trouve une colonie libanaise sont : Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nice, Montpellier, Grenoble, Lille et Strasbourg. — S. K.



LE LIBAN

Un survol dans le temps



LE Liban présente, malgré son exiguïté (une superficie de 10 450 kilomètres carrés), les principales caractéristiques d'un pays méditerranéen, surtout du point de vue géographique. Situé à l'est du Bassin méditerranéen, il dispose d'une côte étroite qui va parfois jusqu'à disparaître pour céder la place à une chaîne séparée d'une deuxième chaîne de montagnes (l'Anti-Liban) par une plaine intérieure (la Béqaa). Le principal voisin du Liban, à l'est et au nord, est la Syrie ; au sud, l'autre voisin est la Palestine (depuis 1948, Israël).

Le Liban, qui est actuellement l'équivalent de l'État qu'est la République libanaise, est l'un des pays les plus anciens du monde. Ainsi, il serait difficile de rapporter l'essentiel de l'histoire de ce pays en quelques pages. Malgré la difficulté de notre tâche, nous allons essayer de retracer les principales lignes de l'évolution du pays et du peuple à travers les âges. Il s'agit donc d'une approche descriptive simplifiée : un survol rapide dans le temps.

Nous commencerons par rappeler que l'homme habite sur cette partie de la terre depuis un million d'années environ. Depuis, on retrouve un peu partout dans le pays des traces d'une existence humaine continue et relativement dense durant toute la préhistoire.

Dès le début de l'histoire, qui se situe aux environs du début du troisième millénaire avant notre ère, les premiers documents écrits parlent déjà du Liban. Et le Liban, lui aussi, se met très tôt à jouer un rôle actif dans l'histoire. Sur la côte libanaise se constituèrent certaines des cités les plus anciennes du monde, dont Jbeil (Byblos), qui est probablement la plus ancienne. De toute manière, nous faisons remarquer ici que c'est à Jbeil qu'on retrouva la maison la plus ancienne qui soit construite en pierre.

Les principales cités-royaumes du Liban furent dans l'histoire ancienne Tyr, Sidon et Byblos (de nos jours respectivement Sour, Saïda et Jbeil). L'importance de ces villes est due en grande partie à leur site. D'ailleurs, ce fut le site qui encouragea le développement de ces cités, car l'intérieur, plaine et montagne, ne connut que plus tard des cités ou des royaumes aussi importants ou au moins connus comme tels.

Très tôt dans cette histoire ancienne, il y eut des rapports humains avec l'extérieur ; ces rapports furent d'une grande importance. Les anciens Libanais, connus sous le nom de Phéniciens, jouèrent un rôle principal dans la région du Bassin méditerranéen. Ils furent connus comme un peuple commerçant, mais en réalité l'ancien Libanais n'a pas porté avec lui, vers les rives européennes ou africaines de la Méditerranée, que les produits commerciaux. S'il a commercialisé les outils qu'il fabriquait lui-même ou que d'autres peuples fabriquaient, il a porté avec lui aussi le produit de certaines de ses inventions et de ses découvertes. Il propagea surtout l'alphabet dans de nombreux pays ; les peuples d'Europe et bien d'autres lui doivent au moins ce moyen de base pour toute civilisation évoluée.

Les Phéniciens formèrent un peuple très ouvert, enclin à développer des rapports amicaux et pacifiques avec les peuples qu'il rencontra, comme les Égyptiens et par la suite les Méditerranéens en général. Ils furent parmi les premiers constructeurs de bateaux, et les premiers grands navigateurs et colonisateurs. Ils installèrent les premières échelles et colonies en Europe et en Afrique (Cadix et Carthage par exemple).

Les montagnes constituèrent l'habitat préféré, depuis le début du Moyen Age, des maronites, des chiites, ensuite des Druses et des Grecs catholiques. Le lecteur étranger pourrait s'interroger sur le motif de cette définition à base religieuse de groupes humains, et aurait préféré d'autres critères d'identification, tels : critère ethnique, régional, linguistique ou tout autre. L'origine de la définition, comme l'origine de l'arrivée de ces groupes dans le pays (principalement dans les montagnes), est due aux conflits que la région connut surtout au Moyen Age. Çà et là, le groupe le plus faible essaie d'échapper, au moins momentanément, à une répression possible ou même certaine. Ainsi, par exemple, à la suite des conflits dans l'Église et dans la région, les maronites se réfugièrent dans les montagnes du Liban. A la suite des conflits à l'intérieur de l'Islam, des chiites s'y sont réfugiés à leur tour. L'exemple le plus récent du genre est celui des Grecs catholiques qui fuirent, au XVIIIe siècle, principalement les prélats grecs orthodoxes d'Istanbul et de Syrie.

Tout cela aide à comprendre la formation du peuple libanais et surtout le besoin de refuge qui donna aux montagnes leur grande valeur au plan de l'habitat comme au plan économico-agricole, malgré la pauvreté des ressources naturelles. Pendant de longs siècles, une partie de la population préféra vivre difficilement et rudement sur les hauteurs pour se défendre contre les invasions et pour sauvegarder sa liberté, sinon officiellement du moins effectivement. Ainsi, les Libanais ont pu survivre aux grands empires qui les englobèrent, à travers leur longue histoire, mais souvent pas plus que nominalement.

Les émirats et le féodalisme

Au début de l'histoire moderne, la conquête ottomane au Moyen-Orient favorisa la prédominance des Maan sur les autres féodaux du pays. Ainsi naquit l'émirat du Liban de l'histoire moderne et contemporaine. Et c'est ainsi que fut affirmée l'entité politico-sociale du Liban. Pour ce qui est des frontières de l'émirat, cette question rentre dans le cadre des frontières intérieures de l'empire. Il s'agit de divisions et de subdivisions administratives héritées par les Ottomans des empires qui les précédèrent depuis l'histoire ancienne. Les Ottomans eux-mêmes se préoccupèrent peu des conflits intérieurs limités qui causèrent très souvent des déplacements parfois importants des frontières intérieures. Le Liban obéissait à cette règle, et ses frontières s'élargissaient parfois aux dépens des voisins (Syrie, Palestine) et d'autres fois se rétrécissaient suivant le rapport des forces. D'autre part, il est à remarquer que, jusqu'au milieu du XIXe siècle, le Liban resta un émirat héréditaire autonome, devant le tribut au sultan.

L'autonomie du Liban est tout au long manifeste à l'intérieur. L'émir était à la tête d'une administration centrale dont le personnel était fort réduit, et les chefs des familles ou les chefs féodaux (cheikhs) administraient leurs districts et y faisaient régner la paix selon les coutumes locales.

A l'extérieur, le Liban pratiquait son autonomie à travers l'attitude de l'émir, au point que l'on a parfois l'impression d'être devant un souverain indépendant. Ainsi, les rapports de certains émirs avec les représentants européens se faisaient directement et même parfois avec des gouvernements ou des rois d'Europe (l'émir Fakhreddine II fut reçu en Europe comme un roi, au début du XVIIe siècle). A un niveau plus limité, cette indépendance de l'émir dans ses rapports avec les différents walis voisins (gouverneurs) est plus courante : l'exemple le plus frappant est celui de l'alliance au milieu du XIXe siècle, de Béchir II avec Mohammed-Ali d'Egypte qui visait les walis voisins et la Sublime-Porte ottomane elle-même.

Au plan socio-économique à l'époque moderne, une différence importante se fit remarquer entre les villes de la côte et les agglomérations des montagnes. Car si les montagnes furent longtemps considérées comme présentant une physionomie riche par leurs forêts et leurs arbres fruitiers, ceci ne veut pas dire que l'établissement y fut aisé. L'accès, le domptage de la nature (terrassements, cultures) et l'eau exigèrent une rude bataille qui aboutit à l'installation de beaux villages parsemés sur les hauteurs et les versants. Ces habitations furent souvent mentionnées ou décrites par les voyageurs étrangers qui furent en général élogieux (nous citons, à titre d'exemple, l'un des mieux connus, l'homme politique et grand poète français Alphonse de Lamartine au XIXe siècle qui y fit un assez long séjour). Ce combat avec la nature a marqué le caractère de la population. La richesse apparente de ces villages n'était que le signe de grands efforts humains. Cette partie du pays n'est pas riche ; elle n'a jamais procuré économiquement un niveau de vie aisé, mais la sobriété du caractère acquise permit une vie austère même dans les villages ou bourgs de la montagne. Les villes, elles, connurent une vie plus aisée et plus ouverte, grâce à leurs ports et comptoirs sur la côte, ou à leur situation sur les routes intérieures allant vers la Syrie et l'Irak quand il s'agit de la plaine intérieure (surtout Baalbek). Le commerce entre l'Orient et l'Europe passa souvent par ces villes et participa à leur essor. Pour ce qui est de l'industrie, elle se borna en général jusqu'au milieu du XXe siècle à l'industrie de transformation de quelques produits agricoles (huile, soie,...).

Une politique qui sème la discorde

Du point de vue de l'évolution politico-sociale de l'époque contemporaine, nous jugeons indispensable de revenir ici au milieu du XIXe siècle, qui constitue une période charnière sans l'histoire du Liban et de la région (d'ailleurs comme au plan des rapports internationaux). Un récit rapide serait probablement utile pour la compréhension de l'évolution du statut du pays et de ses problèmes actuels. Une invasion égyptienne (l'Egypte n'était qu'une province ottomane) mena les troupes égyptiennes tout près d'Istanbul. Le mouvement, considéré dangereux par et pour l'Europe, fit intervenir la France (alors amie de l'Egypte) pour arrêter la marche égyptienne ; autrement l'Europe était prête à aider le sultan. Cette invasion, qui n'atteignit pas militairement le Liban à cause de l'alliance de son émir avec le wali d'Egypte, l'atteignit par une occupation de fait, tout d'abord indirecte, qui dura quelques années. Durant cette période, Egyptiens, Ottomans et Européens n'épargnèrent rien dans le but d'inciter les différents groupes les uns contre les autres. Malgré le développement de la conscience nationale, certaine chez les Libanais de l'époque en général, cette politique réussit à semer la discorde. Et, comme les groupes correspondaient, en général, par le regroupement historique de la population, à des communautés religieuses différentes, cette politique implanta les différends et conflits confessionnels. Ainsi, les différends et les conflits politiques provoqués prirent une dimension confessionnelle qui fut longtemps utilisée et même exagérée depuis, pour des raisons diverses, de la part de parties intérieures et extérieures.

Ainsi, au milieu du XIXe siècle, en présence d'Egyptiens, d'Ottomans et d'Européens (Français, Anglais et Russes), à différents titres : militaires, diplomates et autres (agents secrets, hommes politiques ou fonctionnaires administratifs), prirent naissance des conflits sanglants et durables. On commença par chercher à amener les Egyptiens à évacuer le pays, d'ailleurs avec l'aide directe européano-ottomane ; les Egyptiens furent battus et durent se replier en Egypte. Mais, ce but réalisé, les Egyptiens refoulés, les autres (Ottomans et Anglais spécialement) avaient d'autres visées et comptaient, chacun de son côté, profiter de l'occasion pour y parvenir. Les Ottomans cherchaient à récupérer une autorité jamais pratiquée ni effective, mais devenue une nécessité depuis l'apparition des indices de l'effritement de l'empire. Les Anglais tentaient de refouler toute influence pour s'implanter dans la région à partir du Liban, dans le but de rendre la route de l'Inde sûre et d'élargir leur empire sous le patronage des promoteurs de l'impérialisme britannique. Mais les Russes et les Français (plus spécialement) n'étaient pas prêts à céder une région qu'ils estimaient acquise depuis longtemps. Les Français, grâce à leurs rapports avec les maronites depuis le Moyen Age et aux capitulations accordées par les sultans ottomans, considéraient exercer un empire moral et comptaient le maintenir malgré leur affaiblissement en Europe. Toutes ces convoitises, et d'autres de moindre importance, prirent corps au Liban sous le couvert de la protection religieuse de coreligionnaires ou de groupes devenus amis ou alliés à la suite de promesses convaincantes. Cette protection évolua à son tour vers la fourniture d'armes, de munitions et l'excitation des différents groupes les uns contre les autres. Ainsi s'installa dans le pays ce qui fut appelé la guerre civile; une bonne partie des institutions séculaires s'écroulèrent, et à leur tête l'émirat autonome. Un système de gouvernement double, après exclusion de certaines parties, fut élaboré à Istanbul entre les autorités ottomanes et les diplomates européens (deux *caïmacamas*, l'un chrétien et l'autre druse). Ce système, considéré comme le mieux adapté à la suite d'une guerre civile entre communautés qui avaient désormais du mal à s'entendre, ne tarda pas lui-même à déboucher sur un nouvel épisode de troubles qualifié aussi de guerre civile. Alors, à l'instigation de la France du Second Empire qui se voulait plus que jamais protectrice des catholiques du monde, le concert européen décida une intervention directe qui fut assurée par des troupes françaises. Cette intervention politico-militaire aboutit encore une fois à un compromis international : réunification d'une bonne partie du Liban, nomination d'un gouverneur chrétien non libanais avec un système de représentation des différents groupes, et rattachement direct à Istanbul avec le maintien de l'autonomie. Ce système demeura en pratique jusqu'à la chute de l'Empire ottoman et la fin de la première guerre mondiale.

Un mandat plus long que prévu

Après la guerre, vint le rôle de la Société des Nations. Après les promesses et les accords des années de guerre (promesses anglaises contradictoires à différentes parties dans la région et ailleurs ; accords Sykes-Picot sur le partage franco-britannique de la région), la Société des Nations décida le mandat français au Liban au niveau de la catégorie « A ». Le pacte de la Société considérait que cette catégorie avait *« atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guide leur administration jusqu'au moment où elles pourront se conduire toutes seules »*. Ce mandat fut décidé malgré toutes les démarches entreprises par différents groupes de Libanais afin d'aboutir directement à l'indépendance qui avait été pratiquée réellement pendant des siècles. D'ailleurs, le chef du gouvernement français lui-même reconnaissait en 1921 que ce mandat en Syrie et au Liban *« comprend des Etats qui doivent rester indépendants et auxquels les puissances mandataires ont simplement à prêter leur assistance »*. Mais le mandat dura plus longtemps que prévu. La puissance mandataire abusa de son autorité sans respecter la charte du mandat, et malgré l'élaboration d'une Constitution qui allait établir une République parlementaire. Plusieurs mesures furent adoptées à l'encontre de cette Constitution, y compris sa suspension à deux reprises. En 1936, le gouvernement libanais put aboutir à la signature d'un traité qui signifiait la fin du mandat. La France se rétracta après la chute du gouvernement français signataire (Léon Blum). Au début de la seconde guerre mondiale, le mandat avait perdu sa valeur juridique, vu l'échec de la Société des Nations et l'état de la France. En 1941, le délégué général de la France libre, le général Catroux, remet au président libanais la Déclaration d'indépendance, indépendance qui fut aussitôt reconnue par certains Etats. Cependant, cette indépendance ne fut reconnue effectivement par la France que le 22 novembre 1943, après de nombreuses démarches, revendications et troubles et utilisation de la force de part et d'autre, y compris l'arrestation du président et des ministres. Ainsi, le Liban fut, en 1945, l'un des Etats fondateurs, à San-Francisco, de l'Organisation des Nations unies et, au Caire, de la Ligue arabe. Il fallut cependant négocier l'évacuation des troupes anglaises et françaises du pays.

Avec la prise définitive des affaires du Liban par les Libanais, un problème se posa. Il peut être résumé par la formule suivante : la nature des liens avec l'arabité. Or, depuis la période de l'entre-deux-guerres, des Etats du Moyen-Orient avaient accédé à l'indépendance, dont certains avaient transité par le protectorat ou le mandat anglais. Ils avaient connu avant la première guerre mondiale l'éveil d'un nationalisme arabe face au mouvement ottoman de turquisation. D'ailleurs, un bon nombre de penseurs et d'écrivains libanais et chrétiens comptent parmi les principaux promoteurs de cet éveil. Ce nationalisme se trouva face à face avec l'Europe, et encore une fois s'éveilla le conflit Orient-Occident. Il s'agissait alors de cet Occident chrétien impérialiste qui depuis le siècle dernier avait essayé de se partager le Moyen-Orient ottoman et musulman. Ce fut dans cette atmosphère de l'incarnation de l'arabisme dans la région face à l'Europe que le problème s'imposa aux Libanais. Le Liban indépendant fera-t-il cause commune avec les Etats arabes, ou bien sera-t-il plus proche de l'Occident incarné par la France ?

Le pacte national

Revient alors à l'esprit cette protection des chrétiens de l'Empire ottoman par l'Europe et spécialement celle de la France aux maronites du Liban. Cette divergence de vues fut à l'origine du problème qui aboutit à ce qui fut, depuis, appelé le pacte national, qui constitue une entente entre les deux courants. Cette entente fut mentionnée dans la déclaration ministérielle du 7 octobre 1943, à la veille de l'indépendance officielle et définitive.

Cette entente, ou ce pacte, entre les musulmans et les chrétiens du Liban continue à constituer la formule de base en temps normal. Mais, depuis l'indépendance, le Liban connut plusieurs périodes mouvementées. La première de ces périodes fut lors de la crise de 1958. Il s'agit de la situation générale du monde et du Moyen-Orient et des attitudes régionales et locales qui interfèrent et provoquent la crise. Nous mentionnons ici la guerre froide entre les superpuissances et le neutralisme positif de l'Egypte qui, en instance de son leadership arabe, fut la partenaire de la Syrie dans la République arabe unie. Il s'agit aussi du pacte de Bagdad et d'une autre candidature au leadership régional, mais cette fois occidentale. Entre ces deux tendances rivales, le Liban opta pour l'Occident en s'alliant à la doctrine Eisenhower de 1957. Une telle attitude risquant de participer à l'étouffement de la République arabe unie fut une cible de critiques à l'intérieur comme à l'extérieur, et à l'origine d'une insurrection qui s'alignait ainsi sur l'attitude de l'Egypte et de la Syrie. Ces deux pays unis venaient de se dresser vigoureusement contre la politique américaine, spécialement après les mécomptes égyptiens du milieu des années 50 et les divergences intérieures en Syrie. Ainsi, l'insurrection de l'été 1958 prit une allure entièrement intérieure par le refus d'un amendement de la Constitution qui permettrait la réélection du président de la République, lequel avait opté pour un Liban pro-occidental. Ce fut là la cause occasionnelle de l'insurrection. Une contre-insurrection ne tarda pas à avoir lieu, en réplique à la formation d'un gouvernement à majorité alliée à l'insurrection. Un gouvernement d'union nationale fut formé alors en vue de rétablir l'entente.

Une période de rétablissement et de calme suivit cette secousse et dura jusqu'à la fin des années 60. Cette période de stabilité, quoiqu'elle fût de courte durée, fut suffisante pour que le Liban connaisse un essor économique remarquable et un développement qui fut souvent envié par la plupart des pays et peuples voisins. Cet essor est dû surtout à la stabilité et au système bancaire, au développement des rapports financiers avec les Etats producteurs de pétrole, à la nature active du peuple, et à la liberté dont quiconque pouvait profiter sur le territoire libanais.

A la fin des années 60, un nouvel élément, jusque-là absent de la scène libanaise, vint jouer un rôle principal dans la déstabilisation. Après la guerre israélo-arabe de juin 1967, commence à prendre place sur la scène moyen-orientale, et plus particulièrement sur la scène libanaise, le mouvement de la résistance palestinienne. Quelque deux cent mille Palestiniens vivaient au Liban sans avoir jusqu'alors aucune dimension politique sur la scène libanaise. Avec la naissance de ce mouvement, la résistance palestinienne devint rapidement puissante au Liban.

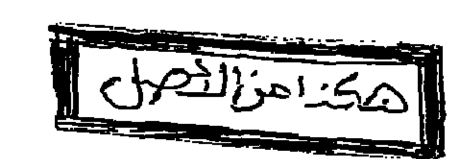
L'année 1969 fut décisive à ce propos ; il s'agit surtout de l'accord du Caire, signé sous les auspices du président égyptien.

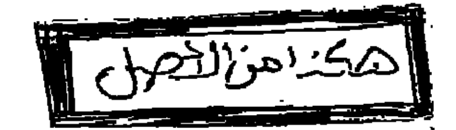
Depuis cette année 1969, les événements se succédèrent au Liban et dans la région. Les événements de la région, à partir de septembre 1970 en Jordanie et en passant par la guerre d'octobre 1973, firent affluer de nouveau les réfugiés palestiniens vers le Liban. Démographiquement et économiquement, cette augmentation soudaine et massive ne pouvait pas être sans conséquences négatives sur la société et l'économie du pays. Cela contribua à aggraver la situation générale au plan intérieur comme au plan des rapports extérieurs. A l'intérieur, des problèmes politiques surgirent, plus forts que jamais, entre Libanais et Palestiniens. La présence armée des fedayin au Liban continue à lui attirer les actes de représailles de la part des Israéliens. Ces actes de représailles se répercutent surtout sur la vie des Libanais et sur l'économie du pays, charges dont sont exempts les Etats arabes concernés, directement ou indirectement, par la question du Moyen-Orient.

Ce fut dans ce cadre qu'éclatèrent les événements de 1975 qui furent dangereux pour le Liban au plan de l'intégrité et de la souveraineté. La volonté du Libanais est capable de restaurer le pays et de le reconduire au développement qu'il connut durant les dernières décennies. Mais il s'agit surtout de rétablir la paix et la stabilité ; cette tâche nécessite plus que la volonté du Libanais de reconquérir la vie souveraine. Cette paix et cette stabilité furent liées à plusieurs facteurs dont certains dépassent le Libanais en tant qu'individu, groupe ou Etat. Les interférences extérieures, ou les forces occultes qui participèrent à allumer le feu, ne cessent de l'embraser toutes les fois que la possibilité de son extinction semble s'approcher.

DAAD BOU MALHAB ATALLAH,
docteur en histoire, professeur d'histoire des relations politiques internationales.







Malgré le calme apparent aucun problème n'a été réglé

« Ne vous laissez pas induire en erreur par le calme apparent qui règne actuellement dans le pays. Il est vrai que les différents cessez-le-feu qui ont mis fin aux affrontements du printemps et de l'été dernier tiennent toujours, malgré quelques bavures, mais aucun problème n'a été réglé dans le fond. Nous nous trouvons face à une situation classique de « ni paix ni guerre » et nous sommes à la merci du moindre dérapage. » Notre interlocuteur, une personnalité qui se veut en dehors de la mêlée, ne cache pas son pessimisme : la trêve politique et militaire demeure fragile ; les « *détonateurs* » d'une nouvelle explosion sur le terrain restent toujours allumés et peuvent à tout instant mettre le feu aux poudres.

La crise de Zahlé a été réglée sur le plan militaire, mais les habitants de la ville se plaignent amèrement des restrictions apportées à leurs déplacements par les Syriens, qui n'ont pas desserré l'étau autour de la capitale de la Bekaa. Les points de passage entre les deux secteurs de Beyrouth n'ont été que partiellement rouverts, ce qui laisse indiquer que, de part et d'autre de la ligne de démarcation, on ne se fait aucune illusion sur la stabilité de l'accalmie. Il reste surtout les menaces formulées périodiquement par Jérusalem concernant la « *situation intolérable* » dans le sud et la persistance de la « *crise des missiles soviétiques déployés par Damas dans la plaine libanaise de la Bekaa.*

Un état de « ni guerre ni paix »

Les pronostics vont bon train. Tout dépendra, disent certains, des résultats du sommet arabe de Fès. Si cette réunion se termine dans la confusion, le Liban paiera sûrement les pots cassés. D'autres prévoient une période « chaude » en janvier, à l'occasion du renouvellement du mandat de la Force arabe de dissuasion. Pour la plupart, cependant, le cap le plus dangereux sera l'échéance du 25 avril 1982, date à laquelle les Israéliens devront en principe évacuer le Sinaï.

Une autre échéance redoutable, celle de l'élection présidentielle, commence déjà à occuper les esprits. La Constitution prévoit que le nouveau chef de l'Etat doit être élu dans les deux mois qui précèdent l'expiration, le 23 septembre 1982, du mandat du président Sarkis. M. Béchir Gemayel, le chef des Kataëb, a pratiquement ouvert la campagne électorale en accusant les Syriens, au cours d'un discours prononcé le dimanche 8 novembre à Jounieh, de vouloir imposer au pays un « *président fantoche* », « *un Babrak Karmal syrien* » pour « *tenter de réaliser par l'entremise des institutions légitimes ce qu'ils n'ont pu obtenir par l'emprise militaire* ». Pour les phalangistes, l'élection présidentielle doit être le début d'un « *processus de solution* » de la crise libanaise et non une « *étape d'attente* ». Ils excluent donc tout candidat « *neutre et conciliant* » qui ne pourrait, selon eux, que perpétuer l'état de « *ni guerre ni paix* ». M. Bechir Gemayel a été particulièrement clair sur ce point et a mis en garde certains de ses alliés « *qui pourraient être attirés par des promesses* ».

Le dialogue syro-phalangiste

Certains affirment que le langage dur tenu par le leader des Kataëb constitue en fait un rappel de la thèse phalangiste selon laquelle le nouveau président ne pourrait être que « *la résultante d'une entente syro-phalangiste* ». Les Kataëb n'ont jamais désespéré de parvenir à un accord avec Damas. Le « *dialogue syro-phalangiste* » proposé par le président Sarkis en avril dernier comme l'une des conditions essentielles d'une solution politique de la crise libanaise a été, on le sait maintenant, bel et bien ébauché en mai au cours de contacts discrets. Les phalangistes ont proposé à Damas une sorte d'accord politique garantissant les « *intérêts stratégiques de la Syrie* » dans la région — la « *finlandisation du Liban* » affirment certains — en contrepartie d'un plan de déploiement progressif de l'armée libanaise, appelée à se substituer peu à peu aux unités de la FAD comme instrument pour le maintien de la sécurité sur l'ensemble du territoire. Damas a catégoriquement rejeté cette offre, affirmant qu'elle aboutirait inévitablement à une partition du pays ou bien à une domination phalangiste au Liban.

Un règlement de la crise en quatre étapes

En juin, l'idée d'une substitution graduelle de l'armée aux unités de la FAD a été reprise dans le document de travail que le président Sarkis a soumis au comité de vigilance quadripartite (Syrie, Arabie Saoudite, Koweït, Ligue arabe), avec des modifications destinées à rassurer Damas. Ce document, dont le texte n'a jamais été officiellement rendu public, constitue un programme-calendrier détaillé pour le règlement de la crise libanaise en quatre étapes. Au cours de la dernière phase, qui devrait s'achever le 1er août 1982, soit deux mois environ avant l'expiration du mandat du président Sarkis, les Forces de sécurité intérieures et l'armée prendraient le contrôle de la sécurité sur tout le territoire libanais. Le projet paraît ambitieux et n'a guère de chances d'être accepté par Damas et ses alliés libanais, qui nourrissent de profondes et insurmontables réserves au sujet de l'impartialité de l'armée libanaise.

Le comité de vigilance arabe a pris bonne note de ce document, mais n'a pas, jusqu'à présent, jugé bon de l'étudier en détail. En revanche, le projet du président Sarkis a reçu l'aval des phalangistes, qui soulignent « *l'entente stratégique* » qui existe désormais entre le chef de l'Etat et le Front libanais, et celui plus surprenant du premier ministre musulman, M. Chafiq el Wazzan, soumis depuis à de multiples pressions pour qu'il renie un document qui, dans l'essentiel, tend au retrait des troupes syriennes du Liban.

Le problème de l'armée

« On ne peut plus le dissimuler, nous a déclaré un porte-parole du Mouvement national libanais, *nous sommes en conflit avec le président Sarkis sur le problème crucial de l'armée. Nous considérons que celle-ci, dans ses structures actuelles, n'est pas acceptable comme force susceptible de remplacer les troupes de la FAD. Nous exigeons la « démaronitisation » de ses cadres dirigeants et un changement profond de sa stratégie qui ignore le fait que l' « ennemi principal » du Liban est Israël ».* Les représentants du Mouvement national accusent, en outre, certains chrétiens haut placés dans la hiérarchie de l'armée d'être « idéologiquement » proches des thèses phalangistes.

Une autre pomme de discorde est le problème posé par les liens qu'entretiennent les phalangistes avec Israël. A la demande du président Sarkis et du comité de vigilance arabe, M. Béchir Gemayel s'est engagé, en juillet dernier, dans une lettre remise au chef de l'Etat, de « *rompre sa collaboration avec Israël* ». Le texte de ce document n'a pas été publié, bien que M. Gemayel ait autorisé le président Sarkis à en faire état « *s'il le juge utile à l'intérêt national libanais* ». Les représentants saoudien et koweïtien au comité de vigilance se sont déclarés satisfaits de l'engagement pris par le chef des Kataëb. Les Syriens ont, en revanche, exigé que des mesures soient prises en vue de vérifier si cet engagement est bien respecté. Lors de sa dernière réunion du 7 novembre, le comité de vigilance a suggéré des mesures pratiques pour contrôler les ports du littoral dans le but d'interdire le débarquement clandestin des armes. Il est peu probable que ces mesures voient jamais le jour, le Front libanais ayant déjà récusé ce qu'il considère comme une « *décision unilatérale qui laisse dans l'oubli le contrôle des voies terrestres par lesquelles affluent, au Liban, les armes destinées aux Palestiniens* ».

L'échéance électorale

Le comité arabe se réunira, à nouveau, le 18 janvier 1982, pour constater dans quelle mesure ses recommandations ont été suivies. Il est probable qu'une fois de plus il ne pourra que dresser un constat d'impuissance. Le comité de vigilance s'efforce, tant bien que mal, à défaut de pouvoir organiser une impossible entente nationale, de rapprocher les points de vue, mais nul ne s'attend à des miracles de sa part. Il existe donc de fortes chances pour que l'année 1982 s'ouvre sous de sombres auspices. Nombreux sont ceux qui expriment ouvertement leur pessimisme sur la possibilité de voir l'élection présidentielle prévue pour la fin de l'été se dérouler normalement. Loin de régler les problèmes, l'échéance électorale pourrait, au contraire, en exaspérant les passions politiques, accélérer une nouvelle épreuve de force.

Pour éviter le pire, certains proposent que le mandat du chef de l'Etat soit prolongé d'un an ou de deux ans, en attendant des jours meilleurs. Pour cela, il faudrait, au préalable, procéder à un amendement de la Constitution. Une telle solution est théoriquement possible mais encore faudrait-il que le principal intéressé donne son accord. Or on affirme, dans l'entourage du président Sarkis, que ce dernier, « fatigué » par un mandat particulièrement éprouvant, a hâte de quitter le palais présidentiel de Baabda, estimant que « *son supplice n'a que trop duré* ».

Le spectre d'une crise constitutionnelle commence à hanter les esprits. D'aucuns redoutent une initiative des phalangistes pour empêcher l'élection d'un président qui ne jouirait pas de leur totale confiance. La vacance de pouvoir qui serait ainsi créée porterait un coup mortel à ce qui reste encore de l'Etat libanais, dont le président demeure l'un des derniers symboles unitaires. La plupart des responsables libanais excluent, toutefois, une telle éventualité extrême et comptent sur le bon sens et le patriotisme des Libanais de tous bords pour éviter un drame qui sonnerait le glas du Liban uni.

JEAN GUEYRAS.

LA TRAGÉDIE DU SUD

Entre la pression d'Israël et l'impuissance de l'Etat, les victimes d'une guerre oubliée

S'IL est un coin du Liban dont la survie est encore plus extraordinaire que d'autres, c'est bien le Sud. Et s'il est des Libanais dont la ténacité surpasse celle des autres, ce sont bien les habitants du Sud qui reviennent, en majorité, imperturbablement, chez eux, après chaque exode provoqué par une recrudescence des hostilités, pour ne pas se laisser créer le vide qui préluderait à la perte irréversible de la terre. A chaque retour, telle famille y laisse un peu d'elle-même : un mort, souvent un enfant, ou un blessé. Mais autant qu'ils le peuvent, les Libanais du Sud s'accrochent à leur terre, sous l'œil bienveillant des soldats de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies pour le Liban-Sud), et dans l'indifférence du reste de la communauté internationale.

L'anarchie, la confusion et l'incertitude qui règnent au Liban-Sud ne profitent à personne, sauf à Israël. Aucun pays arabe n'y a intérêt, et les Palestiniens eux-mêmes, hormis la satisfaction factice d'exercer une parcelle de pouvoir sur une parcelle de territoire, moins que quiconque.

Bien entendu, personne, pas même Israël, n'a l'indécence de contester les droits des Libanais sur le Sud de leur pays. Ce qui n'empêche pas les Israéliens principalement — soit directement, soit par l'intermédiaire de leur protégé le commandant Haddad — et les Palestiniens de battre en brèche ces droits.

Une fiction

Réaffirmée en toutes circonstances par les Nations unies et la Ligue arabe, la souveraineté pleine et entière du Liban sur tout son territoire, en particulier sur le Sud de celui-ci, est devenue une fiction.

La résistance palestinienne, malgré ses accords avec l'Etat libanais, se prévalant de la légitimité de sa lutte contre Israël et profitant de l'impuissance dont est atteint le gouvernement de Beyrouth, agit sans avoir de comptes à rendre à quiconque, refusant de considérer que, les autres fronts arabes avec Israël étant fermés, le front libanais ne saurait seul demeurer en activité. Et le demeurer impunément.

Quant à Israël, ignorant le vieil adage de droit selon lequel « *nul ne saurait se prévaloir des effets de sa propre turpitude* », il prétend pourchasser les Palestiniens partout où ils se trouvent, oubliant que, s'ils sont au Liban, notamment, et s'ils ont été amenés à lutter pour récupérer leurs droits nationaux, c'est parce qu'Israël les a chassés de leur terre et se refuse depuis lors à discuter sérieusement de leur problème.

Pris entre deux feux, les Libanais — et surtout les Libanais du Sud — en sont réduits à subordonner leur avenir propre au règlement du problème palestinien. Ils n'en posent pas moins à ce sujet, aux niveaux officiel et populaire, des questions pertinentes. Est-il sage pour les autres pays arabes, et même pour la communauté internationale, de laisser en l'état cette plaie béante ? N'est-ce pas à travers le Liban-Sud que le monde arabe est le plus vulnérable ? N'est-ce pas là qu'Israël peut le mieux et le plus aisément entraîner la Syrie dans une guerre sur le terrain et à l'heure de son choix ? Et à travers la Syrie, tendre un piège aux autres pays arabes ?

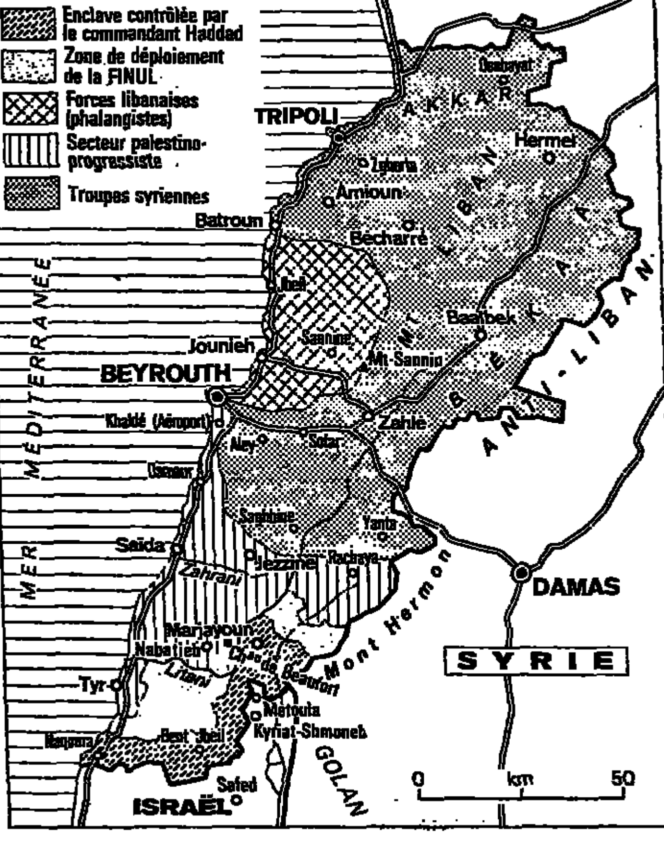
Une politique de l'autruche

Attendre et voir venir, tandis que pourrit la situation, suffit-il à définir une politique valable et même prudente ? En l'occurrence, le temps qui passe sans hostilités majeures n'est pas gagné pour le Liban et le monde arabe, mais bel et bien perdu.

Cependant, face à la pusillanimité générale, le gouvernement libanais paraît avoir été contraint de renoncer, *de facto*, à dissocier le problème du Liban-Sud de l'ensemble de la crise régionale. Sa résignation forcée peut, dans un premier temps, soulager ses partenaires arabes ou non, débarrassés d'une insistance qui paraissait les exaspérer en leur rappelant leur obligation de prendre des décisions qu'ils préfèrent éluder. Mais, à terme, chacun risque de s'en rendre compte à ses dépens, cette politique de l'autruche ne sera pas préjudiciable au seul Liban, fait valoir le gouvernement de Beyrouth.

Depuis bientôt trois ans, six mille soldats venus de tous les horizons — Norvégiens aux yeux bleus, Sénégalais, Nigérians et Fidjiens au teint d'ébène, Français, Irlandais, Hollandais — se relaient au Liban-Sud avec pour mission d'en refaire un lieu de paix et d'y rétablir l'autorité et la souveraineté de l'Etat libanais. Au prix d'efforts incessants pour faire cesser l'obstructionnisme d'Israël, ils ont péniblement réussi à faire admettre, uniquement dans le secteur sous leur contrôle, mille cinq cents soldats libanais pratiquement privés de toute autonomie d'action.

La mission de la FINUL apparaît, elle aussi, jusqu'à présent, comme une mission impossible. Au mieux, les forces internationales ont-elles réussi à faire de la zone sous leur contrôle direct, minuscule territoire de 850 kilomètres carrés, un havre où la guerre, à défaut de cesser, connaît quelque répit. C'est autant de gagné pour la population d'une région si durement éprouvée. Mais alentour, et souvent par-dessus la tête des forces de l'ONU ou à travers leurs lignes, la guerre continue, implacable et insidieusement meurtrière. Guerre ignorée du monde entier, qui s'en lave les mains à bon compte en déléguant ces six mille hommes d'une force censée être provisoire, comme le terme d'*intérimaire* l'indique, sans leur donner ni les moyens ni l'autorité de s'acquitter de la tâche qui leur est assignée.



Sous leurs bérets bleus, les soldats de la FINUL ont, en tout cas, appris à jauger les belligérants auxquels ils avaient à faire, et ils ont tous — Irlandais, Fidjiens ou Nigérians — rapidement compris que s'il est un droit clair, net et indubitable sur cette terre qu'ils ont mission de protéger et que tant de monde se dispute, c'est bien celui des Libanais, gouvernement et population.

D'abord confrontés aux Palestiniens, et c'était inévitable puisqu'ils prenaient pied là où ces derniers faisaient la loi avant l'incursion israélienne de mars 1978, les soldats de la FINUL ont vite découvert l'arrogance et la mauvaise foi d'Israël. Même les Hollandais, pourtant fils d'une nation foncièrement pro-israélienne, n'ont pu admettre tant de suffisance : c'est une de leur patrouille qui, en janvier 1981, a signalé qu'un commando israélien avait brûlé les corps de quatre fedayin palestiniens après les avoir abattus.

« La femme du jugement de Salomon »

Les soldats de la FINUL n'apprécient pas davantage les miliciens du commandant Haddad et ceux des partis progressistes, tout Libanais qu'ils soient, assimilant les premiers à leurs protecteurs israéliens et les seconds à leurs alliés palestiniens.

Terré dans un abri en attendant la fin d'un bombardement, un jeune homme blond, qui avait quitté quelques mois plus tôt ses fjords norvégiens, constatait devant nous l'air pensif : « *C'est comme la femme du jugement de Salomon : on voit bien qui est la vraie mère et qui est la fausse. Les Libanais respectent cette terre qui est la leur ; les autres, tous les autres, la mutilent parce qu'ils n'y sont pas viscéralement attachés, même s'ils la convoitent.* »

L. G.



Une profonde confiance dans l'avenir

(Suite de la page 5.)

Il a été souvent question du tourisme libanais et de ses richesses archéologiques et culturelles. Mais la qualité de base de notre société, qui lui a permis, tout au long de sa tumultueuse histoire, de surmonter toutes sortes de tragédies et de transformer des conflits apparemment insolubles en facteurs d'entente nationale, demeure la liberté. La liberté est la pierre angulaire de notre structure sociale et politique. Liban et liberté sont jumeaux.

Les Libanais, de tous bords et à tous les niveaux, sont désormais profondément convaincus du fait que, face à la violence qui se perpétue, l'entente nationale est, pour eux, la seule alternative, la seule issue. Et que la survie du Liban et le bien-être de son peuple sont fonction de leur détermination à donner, dans les domaines social, économique et politique, un nouvel élan à la démocratie consensuelle, qui est son image de marque.

La futilité de la dynamite comme instrument de changement politique dans une société pluraliste est généralement reconnue ; c'est pourquoi les Libanais placent désormais leur confiance dans le libre dialogue, qu'ils considèrent comme le meilleur moyen d'assurer les réformes et le développement auxquels ils aspirent. Les indications les plus claires de cette disposition d'esprit de plus en plus accentuée sont, peut-être, une tendance accrue à rejeter l'extrémisme, un appui généralisé aux efforts du Comité de vigilance arabe et l'acceptation unanime, par toutes les parties concernées, des quatorze points de l'entente nationale proclamée par l'État, l'an dernier.

Au Liban et ailleurs, tout le monde a, aujourd'hui, pleinement conscience du fait qu'une explosion majeure, et en particulier dans le Sud, déclencherait certainement une escalade qui mènerait à une dangereuse confrontation militaire régionale pouvant, à son tour, impliquer les deux superpuissances.

Les Libanais sont déterminés à récupérer entièrement le Sud et à faire échec à la politique traditionnelle d'Israël qui consiste à occuper toujours plus de terres et de ressources arabes, tirant avantage, pour ce faire, des divergences des pays arabes, et exploitant l'attitude bienveillante à son égard de certaines grandes puissances, dont notamment les États-Unis d'Amérique, et de quelques gouvernements européens.

De plus, Israël ne devrait pas être autorisé à exploiter l'absence provisoire de l'autorité libanaise au Sud pour perpétuer des agressions meurtrières dont les victimes principales sont, d'une part, des paysans libanais et, d'autre part, la souveraineté d'un membre dûment reconnu de la communauté internationale.

Bien entendu, le Liban partage la responsabilité de trouver et d'appliquer des solutions aux maux dont il souffre, comme, d'ailleurs, les efforts qu'il déploie sur les plans local, régional et international le démontrent. Mais cette responsabilité n'échoit pas uniquement au Liban. Les membres concernés de la communauté internationale, eux aussi, doivent faire face à la réalité avant qu'il ne soit trop tard. Les sérieux problèmes qui se posent au Liban et au Moyen-Orient ne se résoudront plus avec des calmants ou des solutions boiteuses : ceux-ci finiraient par éroder l'esprit de modération qui a réussi jusqu'ici à éviter le cycle infernal d'un conflit désastreux.

Sans s'attarder à rechercher qui a déclenché la guerre, ou pourquoi, les Libanais sont déterminés à mettre de l'ordre dans leur maison et à assumer de nouveau le rôle constructif qui a toujours été le leur dans les affaires régionales et internationales.

MICHEL EDDE.

Un pays qui a réussi à maintenir sa vocation d'exportateur de services

DYNAMIQUE, individualiste, ayant un sens aigu des affaires, le Libanais a orienté son activité, et par le fait même celle du pays tout entier, vers la seule voie qui lui convenait réellement. En effet, handicapé par un territoire exigu et presque totalement dépourvu de matières premières, mais tirant parti à merveille d'une position géographique favorable et d'une main-d'œuvre qualifiée, le Liban a développé la qualité de ses services dans le cadre d'une économie libérale.

Se dotant d'une infrastructure appropriée à cette orientation, les Libanais ont su s'adapter aux événements historiques qu'a connus la région au cours des vingt-cinq dernières années : fermeture du canal de Suez, boom pétrolier et besoins énormes des pays arabes voisins. Beyrouth était devenue le marché de services et de produits du Moyen-Orient, une sorte de base régionale facilitant le courant commercial vers les marchés environnants ; 55 % de la population active réelle étaient occupés par le secteur tertiaire.

Malgré une crise de plus de six ans et malgré des signes certains d'essoufflement, le pays reste prospère. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer cette prospérité, le facteur humain reste certainement le plus important.

L'importance des services dans l'économie libanaise se reflète dans la structure de la balance des paiements. Le déficit chronique de la balance commerciale est largement compensé par les revenus nets des services et des mouvements de capitaux. Et cette tendance est d'autant plus importante que le déficit de la balance commerciale, qui se réduisait chaque année avant les événements, s'est accentué depuis, les exportations industrielles et agricoles ayant particulièrement souffert de la crise.

Le Liban reste un pays exportateur de services. Certes, la situation n'est plus aussi favorable qu'elle l'était en 1974. Mais l'évolution constatée depuis 1977, malgré des secousses périodiques, reste encourageante.

Le tourisme, qui était un des plus importants secteurs de l'économie libanaise, a certainement le plus souffert : destruction de nombreux hôtels, exode de la main-d'œuvre qualifiée, etc. Néanmoins une infrastructure reste en place et les possibilités d'accueil existent encore. D'importants projets étaient et sont toujours à l'étude. Ils n'attendent qu'un peu de sécurité pour se concrétiser. Dans le domaine des transports également les atouts existent même si parfois la situation actuelle n'est pas brillante. Bien que le trafic de l'aéroport de Beyrouth atteigne à peine le niveau de 1971, les compagnies aériennes, M.E.A. et T.M.A., malgré d'énormes difficultés, figurent toujours parmi les plus importantes des flottes arabes.

L'évolution de l'activité portuaire est en hausse constante. Le volume des marchandises traitées par le port de Beyrouth est passé de 36 000 tonnes en 1977 à 200 000 tonnes en 1980. On est évidemment loin des chiffres de 1974 ou de 1975, qui dépassaient les 900 000 tonnes. Mais d'autres ports libanais ont connu un développement certain pendant ces dernières années.

La marine marchande s'est, quant à elle, largement développée ; alors qu'elle comprenait soixante-dix-neuf cargos (capacité totale 180 000 tonnes en 1970), elle compte à l'heure actuelle deux cent vingt-cinq cargos (capacité totale 480 000 tonnes).

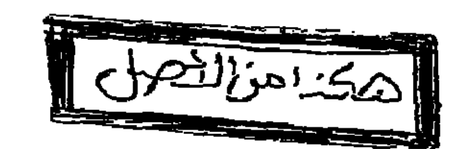
Si le nombre de sociétés commerciales internationales n'a pas retrouvé son ancienne importance, certains secteurs connaissent par contre un essor remarquable. C'est le cas des banques (dont le nombre est passé de soixante-treize en 1972 à quatre-vingt-quatre en 1979 et à quatre-vingt-dix à ce jour), des compagnies d'assurances (cent deux sociétés dont vingt-trois libanaises en 1975, cent trois dont quarante et une libanaises en 1981), qui non seulement se développent sur le plan local mais créent un réseau de filiales ou des succursales à l'étranger.

L'élargissement de l'aire de travail des Libanais au-delà des frontières se remarque dans toutes les professions : négoce, entreprises de construction, bureaux d'études ou d'architectes, cabinets d'avocats (45 % de ceux-ci, qui possédaient des études, ont ouvert des bureaux dans les pays arabes où ils professent). Cela démontre combien, forcés par les circonstances, les Libanais se sont rapidement adaptés.

Beyrouth était pour le monde des affaires un centre de rayonnement vers les pays arabes et la plate-forme idéale pour les pays du Moyen-Orient. Ce rôle ne lui pas encore été ravi par d'autres capitales, et le Liban peut toujours offrir ce qui dans le passé attirait vers lui les hommes d'affaires, les entreprises, les capitaux. Le secteur des services est toujours disponible et suffisant. Il est surtout prêt à faire face immédiatement au rapide développement que connaîtrait le pays si la sécurité y redevenait totale.

JACQUES LEFRANC.

(Directeur général adjoint de la Fransobank.)



LA LIVRE LIBANAISE

Une monnaie qui se maintient contre vents et marées

ON ne s'étonnera jamais assez de la ténacité dont fait preuve la monnaie libanaise, de son admirable résistance aux pressions qui s'exercent sur elle, aux mille dangers qui, depuis déjà plus de six ans, la guettent. Les multiples difficultés auxquelles la livre doit faire face trouvent leurs origines aussi bien dans la conjoncture économique internationale que dans les problèmes économiques et politiques du Liban. Mais elles sont à chaque fois surmontées, grâce sans doute à la souplesse d'une économie capable d'amortir les chocs et fondée sur les principes libéraux.

Ainsi, entre 1974, dernière année d'activité économique « normale », et 1980, la livre libanaise ne se sera dépréciée que d'environ 30 % par rapport au dollar américain. Quand on songe à la gravité du cataclysme qui, en 1975, s'est abattu sur le pays et à ses conséquences sur l'activité économique — destruction d'usines et de cultures, déplacements de populations, exode de cerveaux, émigration d'entreprises, sorties de capitaux, rupture des réseaux de communication, arrêt prolongé de la production, — on ne peut que se féliciter de la limitation des dommages dans le domaine monétaire. Entre 1977, début de la stabilisation relative de la situation politique, et 1980, la livre n'aura perdu que 9 % de sa valeur par rapport au dollar, alors que, pendant la même période, le yen reculait d'environ 16 %, le franc français de 14 %, le franc suisse de 30 %, enfin, la livre sterling de 33 %, par rapport à la monnaie américaine.

En 1980, la livre a baissé bien plus vite qu'au cours des deux années précédentes. Toutefois, ce n'est pas là une chute isolée, puisque, dès le quatrième trimestre de cette même année, plusieurs monnaies importantes — mark, franc suisse, franc français — ont également marqué un net recul par rapport au dollar, très recherché, et surtout très généreusement rémunéré. Durant les trois derniers mois de 1980, il fut même plus accentué que celui de la livre libanaise.

A l'instar de la plupart des autres monnaies, la livre devait baisser encore en 1981, et bien plus rapidement qu'au cours des années précédentes. Toutefois, au cours du présent trimestre, elle semble se stabiliser enfin et même donner les signes d'une légère reprise. Pourtant, jamais la conjoncture économique ne lui a été aussi défavorable. A l'extérieur, le dollar demeure tout-puissant et les taux d'intérêt ne semblent pas vouloir fléchir. A l'intérieur, les difficultés s'accumulent et s'aggravent : les contraintes imposées à la production sont de plus en plus nombreuses, l'inflation — importée ou domestique — bat son plein, l'Etat, enfin, doit faire face à un déficit grandissant posant d'insolubles problèmes de financement.

Une balance toujours excédentaire

La livre, cependant, se maintient contre vents et marées. La balance des paiements, excédentaire pratiquement sans interruption depuis trente ans et même au cours des années difficiles de 1975 et 1976, l'est encore aujourd'hui. Elle accuse ce solde positif du fait de deux facteurs principaux : les transferts des travailleurs libanais établis à l'étranger, d'une part, et, d'autre part, la confiance obstinée qu'ont en leur système bancaire les Libanais. Ceux-ci ne semblent pas sensibles à la tentation de le fuir.

Les réserves du Liban demeurent, par conséquent, très importantes. Même au temps le plus difficile de la guerre, elles ne seront pas entamées : entre 1975 et 1977, au faîte même de la violence et de l'instabilité, elles augmentèrent de 50 %. Aujourd'hui, pour chaque livre libanaise en circulation ou en dépôt à vue, il existe l'équivalent de près de 3 livres en réserves sous la forme de devises étrangères (25 % des réserves) ou d'or (75% des réserves) : c'est là le taux de couverture le plus élevé au monde.

Il existe, certes, un rapport très étroit entre la résistance de la monnaie libanaise, la confiance dont elle continue de jouir et, d'autre part, le régime de liberté — des changes et des échanges — qui est l'un des piliers de l'économie. C'est ainsi, par exemple, que l'inexistence d'un contrôle des changes encourage les Libanais de l'étranger à rapatrier une partie non négligeable de leurs revenus, qui viennent ainsi gonfler la bourse de leurs familles restées au Liban, en même temps qu'elle empêche la fuite des capitaux accumulés dans le système bancaire. On s'étonne parfois que la livre parvienne à survivre « malgré » l'absence d'un contrôle des changes. C'est, au contraire, du moins en partie, grâce à l'inexistence d'un contrôle que la livre réussit à se maintenir.

Les autorités monétaires libanaises, par leur adhésion même aux principes du marché, aux forces de l'offre et de la demande que sous-tend le vaste réseau de relations économiques réelles — production, consommation, exportation, importation, — permettent de déterminer librement le prix de la livre, le taux de change du marché. Elles s'appliquent toutefois à empêcher les spéculateurs de fausser le jeu de la liberté, réglementant leur activité, intervenant régulièrement pour faire face aux transactions contre la monnaie nationale et limitant ainsi les fluctuations qui trouveraient leur origine non dans des développements économiques réels, mais dans l'activité stérile des spéculateurs. Aussi peut-on affirmer sans trop risquer de se tromper que, de manière générale, le taux de change de la livre libanaise reflète le prix véritable de la monnaie, qui, au Liban, n'est pratiquement jamais surévaluée — comme c'est souvent le cas ailleurs, pour des raisons de prestige, par exemple — et pas davantage sous-évaluée, à des fins vagues et mal définies de croissance économique.

En outre, la Banque du Liban, banque centrale, n'a pas hésité, au cours des dernières années, à prendre nombre de mesures tendant à renforcer le pouvoir d'achat de la monnaie nationale. Pour juguler la hausse des prix, elle a adopté une politique visant à mieux contrôler la croissance de la masse monétaire : tour à tour, il lui a fallu, à cet effet, imposer aux banques des réserves obligatoires de plus en plus importantes, limiter par voie réglementaire la croissance du crédit ou augmenter le taux d'escompte. Ces mesures auront sans doute contribué à freiner l'inflation, tout en causant une hausse des taux d'intérêt sur les dépôts en livres, diminuant ainsi l'écart existant entre la rémunération des dépôts en devises et celle des dépôts libellés en livres et renforçant, de ce fait même, la monnaie nationale.

Les principaux atouts

Si, pourtant, la livre libanaise doit, dans un proche avenir, subir des chocs semblables à ceux qu'elle reçoit depuis plus de six ans, il n'est pas exclu qu'elle enregistre encore des fluctuations par rapport aux principales monnaies. Mais, on le voit bien, ce qui compte pour la sauvegarde de la monnaie nationale, ce n'est pas le fait que le taux de change de la livre devienne parfaitement stable. C'est bien plutôt l'existence d'une monnaie qui, tout en absorbant facilement les chocs, préserve ses principaux atouts. Ces atouts sont l'appui fourni par une balance des paiements forte, des réserves abondantes, une dette extérieure réduite, un système financier et monétaire souple et efficace et une politique monétaire réaliste. Grâce à la convergence de tous ces facteurs réunis, elle pourra survivre.

ANDRÉ CHAIB.

(Directeur des statistiques et des études économiques à la Banque du Liban).

Une activité financière que rien n'a pu décourager

EN dépit des conditions d'existence rythmées par l'éclatement des obus et des roquettes, le secteur bancaire libanais s'est considérablement développé.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail des chiffres et des statistiques. Je m'en tiendrai à des grandeurs aisément mesurables qui permettent de juger de l'étendue de cette croissance par comparaison avec 1974, dernière année de stabilité.

Le total des dépôts en monnaie libanaise ou évalués en monnaie libanaise a augmenté d'environ 182 %. Plus de la moitié sont effectués en devises étrangères. Le total des dépôts des non-résidents, en devises étrangères, est important et va en augmentant.

Les banques sont maintenant au nombre de quatre-vingt-huit contre soixante-dix-sept dans l'année de référence. Les nouvelles licences sont octroyées par la Banque centrale à des conditions strictes et difficiles, notamment de capital minimal (1). Elles le sont après enquête, par une décision abandonnée à l'appréciation souveraine de la Banque centrale. Beaucoup de demandes sont rejetées. Le nombre des agences atteint quatre cent cinquante contre trois cents, et celui des employés du secteur dix mille cinq cents contre huit mille cent.

Les biens propres des banques sont en accroissement constant. Leur bilan reflète mal leur véritable actif, comptablement érodé par les amortissements mais fortement accru s'il était réévalué. En outre, beaucoup de valeurs incorporelles ne sont pas prises en compte.

Au péril de la vie de leurs directeurs et de leurs employés, maintenant dans les années les plus sombres le contact avec leurs déposants, leur assurant les retraits qu'ils requéraient pour vivre, les banques ont eu une attitude que l'on pourrait qualifier d'héroïque. Sans aucun gel ni moratoire, elles ont respecté leurs engagements en capital et intérêts entiers à l'égard de leurs créanciers locaux et étrangers, — cependant qu'elles éprouvaient des difficultés à récupérer leurs créances.

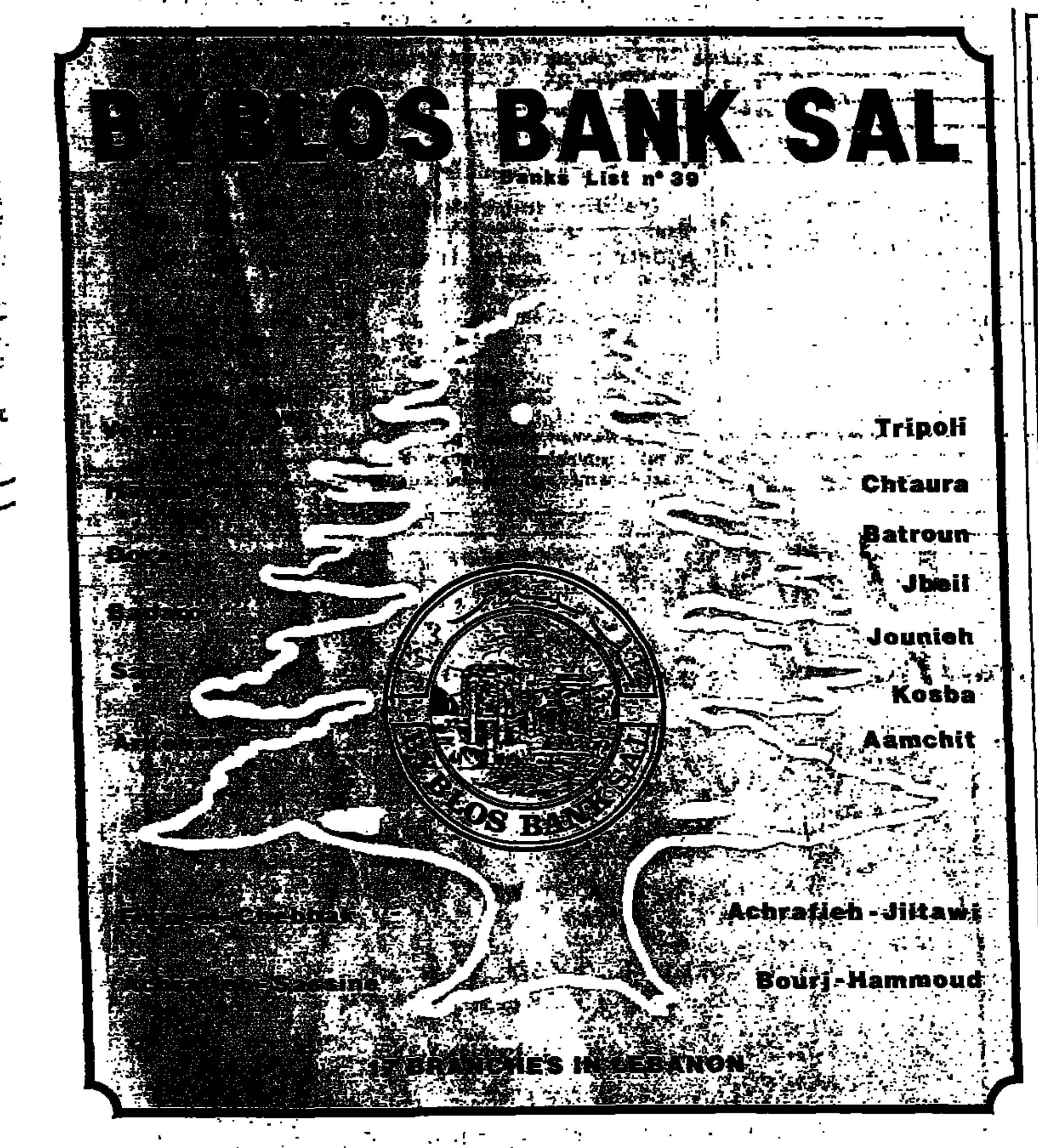
Fondant en Europe et dans les pays du Golfe des filiales ou des succursales, elles ont multiplié au Liban même, pour pallier les difficultés des déplacements, les agences dans toutes les régions. Elles se sont, en outre, équipées pour les liaisons internationales les plus rapides et appliquent de plus en plus les techniques de l'informatique.

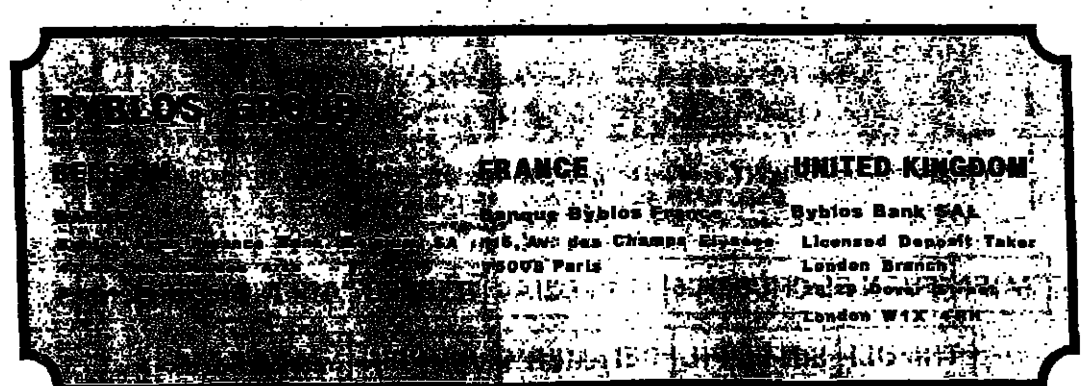
Notre drame prendra fin un jour, ainsi que les dissensions entre les Arabes. Alors, le Liban profitera de tous ses atouts, de sa législation, des vertus de sa population, de son climat et de sa place à l'intersection des courants des civilisations et des itinéraires des économies mondiales.

ASSAD SAWAYA.

(Président de l'Association des banques du Liban).

(1) 50 millions de livres libanaises, soit plus de 60 millions de francs français.





CULTURE : Une étonnante vitalité et une vocation mondiale

par HABIB TAWA (*)

POSER le problème de la culture au Liban revient à s'interroger sur la fonction internationale considérable de ce petit pays. Situé à la charnière de deux mondes, sa position le conduisait à être un véhicule privilégié des influences réciproques de l'Occident européen et du monde arabe. Or, à ce rôle qui lui était naturellement dévolu par la géographie et l'histoire, il ajoute celui de créateur et d'exportateur de valeurs propres. Forgeant les matériaux que lui fournissent les deux aires qui l'entourent, il contribue à la civilisation universelle en y exerçant une influence originale.

La compréhension des réalités culturelles libanaises passe par une connaissance des liens qui unissent le pays au monde extérieur. Depuis le début du dix-neuvième siècle, en effet, une émigration ininterrompue a drainé hors du Liban une importante fraction de ses enfants (jusqu'à quinze mille personnes par an au début du vingtième siècle), accentuant l'interpénétration culturelle avec l'aire arabe et l'Occident au sens large.

La véritable élite

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'essentiel des émigrants libanais en direction des pays arabes s'orientaient vers l'Egypte, où ils occupaient des fonctions culturelles déterminantes. De nos jours, ceux des Libanais qui ne veulent pas sortir de l'espace arabophone émigrent vers les Etats pétroliers, où ils constituent, avec les Palestiniens et les Egyptiens, la véritable élite. D'autres choisissent l'Australie. Quant aux foyers culturels de langue arabe les plus marquants dans le Nouveau Monde (Etats-Unis, Mexique, Brésil, Argentine), ils ont, pour la plupart, été installés, dès la fin du dix-neuvième siècle, par des Syro-Libanais, encore appelés *Turcos* en souvenir du temps pas si ancien (jusqu'à la fin du conflit de 1914-1918) où ils étaient sujets ottomans. L'émigration en Europe, en revanche, a tendance à s'assimiler linguistiquement, produisant, avec une sensibilité propre, des œuvres aussi diverses que celles de Georges Schéhadé (1), Andrée Chédid (2) ou Vahé Katcha. Dans le domaine des sciences, il faut au moins citer le prix Nobel de médecine libano-brésilio-britannique Peter Médaouar.

A la suite de la décision de diffuser l'enseignement, adoptée en 1736 par le synode de l'Eglise maronite, et de l'application progressive de cette mesure à la plupart des autres communautés du futur Liban, tout le Levant connut au dix-neuvième siècle un relèvement du niveau culturel. La renaissance culturelle arabe, ou *nahda*, qui en résulta entre 1840 et 1880 en fut la conséquence, concurremment aux bouleversements politiques qui secouaient alors la région et l'ouvraient au monde.

Or la *nahda* restait partagée entre, d'une part, le désir de préserver les trésors de la langue arabe, et donc de maintenir l'effort traditionnel, et, d'autre part, l'aspiration à créer des œuvres nouvelles. Depuis cette époque, le mouvement culturel libanais a été sollicité par ces deux directions, ce qui, au fond, a fait sa richesse et sa diversité, et a contribué à l'émergence et à l'affirmation d'une voie *sui generis*.

Les premiers promoteurs de la *nahda* : Nassif El-Yazgi (1800-1871), Boutros El-Boustani (1819-1883), et Ahmed Farès El-Chidiac (1801-1887) (ce dernier, chrétien converti à l'islam) étaient des traditionalistes dans la forme et dans le choix des thèmes. C'est à la génération suivante et sous l'influence des milieux de l'émigration ou *mahjar* qu'apparaîtront les modernistes.

L'accentuation du rôle des écrivains du *mahjar* a été l'une des conséquences des mesures autoritaires du sultan ottoman Abdul Hamid II, qui contraignirent de nombreux intellectuels à choisir l'exil. En Egypte, où ils furent reçus à bras ouverts par une dynastie modernisatrice, ils contribuèrent de manière déterminante à l'éclosion de journaux à grande diffusion et à la naissance de puissantes maisons d'édition, souvent actives aujourd'hui encore. Dans la grande presse, la fondation, par les frères Sélim et Béchara Takla, du journal cairote *El-Ahram*, en 1876, et celle de son concurrent *El-Moqattam* (aujourd'hui disparu) par un autre Libanais, Farès Nimr, étaient accompagnées d'une floraison de publications de haut niveau. *El-Moqtataf*, que Yacoub Sarrouf (1852-1927) avait transféré en 1887 de Beyrouth au Caire, ouvrait ses colonnes aux idées les plus nouvelles, dont celles du darwiniste Chebli Chemayel ; parallèlement *El-Hilal*, fondé en 1894 par Girgi Zaydan (1861-1914), s'attachait à promouvoir les créations littéraires, tandis qu'*El-Jamiaa*, de Farah Antoun (1874-1922), s'engageait dans de vastes débats philosophiques.

Des périodiques à l'étranger

L'actuel conflit libanais, tout en laissant subsister une très vivace et très diversifiée presse beyrouthine (une trentaine de titres quotidiens, y compris en français, en arménien et en anglais, et une soixantaine d'autres publications), a suscité à Paris et à Londres la naissance de périodiques généralement arabophones, comme *El-Moustakbel* ou *El-Nahar arabe et international*, dont les rédactions sont à cheval entre l'Europe et le Liban, et dont l'essentiel de la clientèle réside au Proche-Orient.

Dans les Amériques, la période 1890-1930 avait connu une véritable explosion culturelle arabo-libanaise se manifestant par l'apparition de deux cent soixante-huit publications dont deux cent cinq journaux. L'influence de Walt Whitman allait, d'autre part, conduire le poète émigré Amine El-Rihani (1876-1940) à tenter les premiers pas vers une poésie symboliste arabe. Autre libano-américain, Gébran Khalil Gébran (1883-1931), sorte de Victor Hugo arabophone d'outre-Atlantique, a exprimé dans un style plus tourmenté une révolte violente immortalisée dans son célèbre *Prophète* traduit notamment en français. Ces deux poètes ainsi que Khalil Moutran (1871-1949), vivant au Caire, devaient exalter en termes ardents le patriotisme libanais.

Le symbolisme whitmanien continue d'inspirer les écoles américaine, avec Iliya Abou Madi (né en 1889), et brésilienne avec Rachid Sélim El-Khoury et Faouzi Maalouf (1899-1930) ; au Liban même Elias Abou Chabaka (1903-1947) participait de la même tendance.

Par ailleurs, Bichr Farès en Egypte tentait une imitation de Rilke. Mais c'est aujourd'hui que, se libérant de toute contrainte, le poète d'avant-garde Adonis (né en 1930) s'affirme dans un langage très personnel qui conduit à ses limites la tentation symboliste.

Un « arabe de presse »

Sous la pression de ces diverses recherches et de la pratique quotidienne de l'arabe littéraire, une évolution s'est produite qui, à mi-chemin de l'arabe classique et de l'arabe parlé, a donné naissance à l'arabe de presse. Cette *Loughat El-Jarayed* (langue des journaux), selon l'expression du linguiste libano-égyptien Ibrahim El-Yazgi (1847-1906) s'impose peu à peu aujourd'hui en tant que langue véhiculaire à l'ensemble du monde arabe, d'abord chez les élites, sans doute un jour à tous les niveaux socio-culturels. Les tentatives extrêmes de Saïd Akl (né en 1913) pour établir une « langue libanaise » n'auront pas abouti, en dépit des incontestables talents de son inventeur.

Ce problème de langage a aussi affecté la naissance et la maturation du théâtre arabe. Entre le classicisme d'un Georges Abbiad (1880-1959), fondateur de la première troupe théâtrale arabe, et les tenants de la farce populaire (comme Najib El-Rihani) ou de l'opérette orientale, le débat n'est pas encore tranché.

La révolte des vingt ans

Par contre, la langue des journaux s'est imposée dans le domaine du roman. Là, une production considérable laisse émerger quelques noms dont : Mikhaïl Nouaymé, Maroun Abboud et Omar Fakhouri. Plus près de nous : Youssif El-Khal, et surtout Leila Baalbaki, dont le *Je vis* (traduit en français) exprimait, dès 1958, la révolte des vingt ans, posent les problèmes de notre temps. Cette création littéraire est publiée par plus de deux cent cinquante maisons d'édition (voir ci-contre l'article de J.-P. Péroncel-Hugoz).

La densité du réseau scolaire, les cinq universités (dont deux déjà largement séculaires : la française et l'américaine) et les nombreux instituts universitaires contribuent, avec une presse très variée, à créer et à maintenir au Liban une vie culturelle active. Enfin, conséquence imprévue du conflit, l'essaimage à travers le territoire d'annexes provinciales des grandes universités (par exemple Saint-Joseph à Saïda et Tripoli et l'université libanaise à Tripoli et Zhalé) amorce la décentralisation culturelle réclamée vainement depuis longtemps.

Le manque d'une véritable tradition autochtone

Cette large activité intellectuelle s'accompagne de concerts et de récitals qui permettent à de brillants talents de s'exprimer. Mais les nombreux interprètes, tels l'organiste Naji Hakim, les pianistes Walid Haurani, Henri Ghorayeb, Wald Akl, Abboud El-Bacha et le trompettiste Nassim Maalouf, ne sauraient néanmoins dissimuler la quasi-absence, pour le moment, de grands compositeurs nationaux, à l'exception peut-être de Marcel Khalifé. C'est là l'expression du manque d'une véritable tradition autochtone. Malgré une grande sensibilité à la musique — discernable dans l'art des frères Rahbani et exprimée par la voix de la chanteuse beyrouthine Fayrouz, souvent considérée comme le successeur de la Cairote Oum Koulsoum, — l'art libanais n'a pas encore fait la synthèse qui, entre la tradition orientale et l'apport européen, consacrerait une production musicale originale.

Les arts plastiques, en revanche, se sont acclimatés depuis plus d'un demi-siècle, produisant un certain nombre d'œuvres significatives. L'arrivée massive des Arméniens fuyant les massacres ottmans a largement contribué à cette éclosion. Des expositions de toutes sortes quadrillent le pays et la diaspora.

La diversité de talents des sculpteurs s'affirme avec l'ampleur. Des vigoureuses statues de Zaven aux paisibles rondeurs des frères Basbous en passant par la rigueur d'un Halim El-Hajj, une même ferveur parcourt cet art qui s'est vraiment accompli avec Saloua Raouda.

La peinture a largement acquis droit de cité. Les productions oscillent entre un classicisme d'inspiration allégorique ou symboliste, avec Juliana Sérafim et Jean Khalifé, une recherche sur les thèmes réalistes, avec Wafa Sinno, et une abstraction tempérée chez Nadia Saikali. La personnalité contrastée de Paul Guiragossian éclate dans ses toiles, Chafic Abboud et Paul Norikian poursuivent d'originales recherches, tandis qu'Aref Rayes s'attache à exprimer sur toile ses idéaux révolutionnaires. Quant à Assadour, il a réussi à imposer en quelques années la gravure sur cuivre.

Ainsi, en dépit des vicissitudes d'une histoire saccadée, artistes et écrivains libanais créent-ils au Liban et hors du Liban, attendant fiévreusement l'heure où, comme le Phénix, leur patrie renaîtra de ses cendres.

(*) Chercheur libanais au Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits (C.E.R.S.C.) de la Sorbonne.

(1) G. Schéhadé n'a, en fait, jamais été qu'un « émigré provisoire ». Voir ci-contre son entretien avec Mirèze Akar.

(2) D'origine levantine mais née en Egypte, A. Chédid se considère aussi comme Egyptienne et la francophonie nilotique la revendique également comme sienne.

ÉDITION : une activité débordante en arabe et en français

LE Liban, en matière d'édition, est depuis un tiers de siècle aux Etats arabes ce que les Pays-Bas étaient à la France au dix-septième siècle. Tous les Proche-Orientaux qui ont envie de publier ce qu'ils pensent sans se soumettre aux ciseaux d'Anastasie, continuent, malgré l'état de guerre prévalant au Liban depuis 1975, de faire publier leurs écrits à Beyrouth. Parfois, ce n'est même pas la crainte de la censure, mais celle d'une impression de mauvaise qualité qui conduit les auteurs arabes aux éditeurs libanais. Magdi Wahba, de l'Académie arabe du Caire, a ces dernières années publié à la Librairie du Liban ses fameux dictionnaires arabo-franco-anglais — cinéma, littérature, langage, politique — pour être certain de ne pas trouver à chaque page des coquilles ou des bavures.

Le conflit libanais n'a donc pas diminué le rôle de Beyrouth en matière d'édition. Bien au contraire. Publier y est même devenu pour beaucoup un besoin, une passion, une rage, un moyen de compenser les frustrations politiques, d'oublier les bouleversements entraînés par la guerre. En 1980, Beyrouth a édité 2 500 titres, soit plus que tous les autres pays arabes réunis ! Pour le tirage global, seule l'Egypte (43 millions d'habitants) a dépassé le Liban (3 millions).

Encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte des éditions pirates qui, au grand dam surtout des maisons du Caire, se sont développées au Liban ces dernières années. Elles concernent généralement des ouvrages scolaires ou utilitaires, quelquefois français. Larousse en sait quelque chose...

Parmi les ouvrages de création, on trouve tous les genres de la poésie au roman, de la somme théologique à l'essai politique. Un jeune professeur de philosophie, Jihad Noman, a même écrit une réflexion sur la *maalechia — de maalech !, « ça n'a pas d'importance ! »,* — cette « maladie » du laisser-aller et de l'insouciance si fréquente dans les sociétés orientales... On trouve également des traductions, souvent remarquables, comme celle de *l'Eglise des Arabes* (Editions du Cerf, 1977), de Jean Corbon, réalisée en 1980 pour l'Imprimerie catholique de Beyrouth par Mgr Aghanatios Hazim, alors archevêque de Lattaquié, en Syrie.

La plupart de ces publications se font en arabe, encore que s'éditent couramment au Liban des livres en d'autres langues comme l'arménien, l'anglais et naturellement le français. 10 % des titres sortant de Dar-el-Machrek, la maison d'édition des Jésuites, sont en français, que comprennent 60 % des Libanais. L'université libanaise a publié une centaine de travaux importants en français parmi lesquels, en 1980, *l'Orient chrétien à la veille de l'islam* dû à l'Alepin Edmond Rabbath, né en 1904, considéré comme l'un des théoriciens du nationalisme arabe.

Un historien de moins de trente ans, déjà auteur d'une étude en arabe sur les Phéniciens et préparant un volume en français sur les minorités de toutes confessions en Orient arabe, a même fondé, en 1978, dans la banlieue de Beyrouth la Maison Naaman pour la culture, seul éditeur du pays à publier au moins 50 % de ses ouvrages en français. Ce jeune audacieux comptait intéresser les Français à la francophonie méditerranéenne avec un essai linguistique sur le *« franbanais »* ou avec l'anthologie des auteurs égyptiens d'expression française (du professeur suisse Luthi). Bernique ! C'est au Québec qu'il a trouvé le plus d'écho... et en Egypte, d'où l'écrivain multilingue Mahmoud Kamel lui a fait parvenir sept nouvelles en français sur son pays qui vont paraître sous le titre de *Cheikh Omdeh épouse la terre* (1).

La maison Naaman n'est que l'une des vingt nouvelles sociétés éditrices privées de tailles très diverses qui se sont créées au Liban depuis 1975, venant s'ajouter aux deux cent trente existant déjà, dont une quarantaine seulement avaient, il est vrai, une activité permanente.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Les publications de la maison Naaman pour la culture sont distribuées à Paris par Synonyme, 82, boulevard Saint-Michel.

Un entretien avec Georges Schéhadé

Le combattant et le canari...

AUCUN des quatre plus célèbres auteurs dramatiques qui ont marqué le théâtre français au cours du dernier demi-siècle, n'est français. Il y a Becket, l'Irlandais, Adamov, le Russe, Ionesco, le Roumain, et Schéhadé, le Libanais, auteur de *Monsieur Bob'le*, pièce écrite en 1938 et créée par Georges Vitaly à Paris en 1951 avant d'être jouée dans le monde entier. *La Soirée des proverbes* (1954), *Histoire de Vasco* (1955), *le Voyage* (1961), montées par Jean-Louis Barrault, *les Violettes* (1966) et *l'Emigré de Brisbane*, inscrite au répertoire de la Comédie-Française en 1967.

« Un kilo d'éclats d'obus »

Schéhadé est, aussi, un des tout premiers poètes contemporains. *Rodogune Sinne* et *l'Ecolier sultan*, parurent en 1946 et en 1948 chez G.L.M. « *... Comment pouvez-vous faire semblant de murmurer ?* » lui écrivit alors André Breton, dont il fut l'ami ainsi que des autres surréalistes. Les quatre volumes des *Poésies* devaient paraître par la suite chez Gallimard, à qui Schéhadé s'apprête à confier un nouveau recueil. Il vit aujourd'hui à Paris, loin du Liban qu'il aime et dont il sait parler comme personne.

« Si j'ai quitté Beyrouth, en 1976, c'est parce que mon quartier était devenu inhabitable. J'y retourne pourtant chaque fois que cela me paraît possible. L'an dernier, par exemple, j'y ai passé plusieurs mois. Je les ai occupés à colmater les trous que les balles avaient fait à mes tableaux. Mes livres, en revanche, étaient intacts : ils se sont très bien défendus. J'ai ramassé, dans l'appartement, un kilo d'éclats d'obus. J'en ai gardé une assiette pleine, mais je n'engagerais personne à y goûter !

» Ici, je guette des images de ma rue dans les reportages télévisés ou des photographies dans les journaux. J'en ai encore vu il y a quelque temps. Mon immeuble paraît tenir debout. Mais comment savoir ce qui se passe à l'intérieur ? J'ai inscrit, dans un carnet, le numéro de téléphone de mes voisins. Je les appelle tour à tour pour avoir des nouvelles. Une nuit, au cours d'un bombardement, j'ai essayé successivement tous les numéros. Aucun ne répondait : le quartier s'était vidé.

» Je ne suis pas quelqu'un de politisé, mais je suis farouchement patriote. On ne peut pas vivre en marge, on ne peut pas faire l'autruche quand il s'agit de sa patrie. J'ai écrit Histoire de Vasco *en 1955. De toutes mes pièces, c'est celle qui a eu le plus grand succès, sans doute parce qu'elle traite du thème de la guerre. Elle a été jouée en vingt langues — y compris en arménien à Beyrouth ! — et montée en opéra à Londres. Vasco, le petit coiffeur, je l'avais voulu comme un antihéros. Mais la guerre où il est embrigadé à son insu avait, malgré tout, quelque chose de poétique. Quand, pour la première fois, j'ai vu au Liban une vraie guerre, j'ai été, comment dire... déçu n'est évidemment pas le mot. J'ai été tout bonnement consterné. Si aujourd'hui je devais refaire cette pièce, je l'écrirais à coup sûr autrement. »*

« Au service des hommes »

« A Paris, je mène une vie banale. Je me lève tard, je vais acheter les journaux, je déjeune dans un petit restaurant près de chez moi. Je vois quelques amis : Ionesco, Cioran, Mandiargues, Barrault... Je vais rarement au théâtre. On ne peut pas dire que je me tienne au courant. Je suis heureux en France, où j'ai déjà pas mal vécu dans le passé. Je m'y sens chez moi mais, en même temps, la situation au Liban me donne l'impression d'être en exil. La montagne libanaise me manque, et le mode de vie de là-bas, véniel et décontracté. En Occident, les conditions sociales commandent tout, le temps compte, on est à son service. Même si le Liban est le pays le plus occidentalisé de tout le Proche-Orient, le temps n'y compte pas, c'est lui qui est au service des hommes. A Paris, je peux bien essayer de parler avec mon épicier, il n'a pas le loisir de m'écouter. Là-bas, il délaisserait volontiers ses pots de confiture et de moutarde pour reconstruire le monde avec moi. J'ai toujours aimé discuter avec les gens de la rue au Liban. Il y a dans ce qu'ils disent quelque chose de « natal » qui m'enchante. On fait, parmi eux, des rencontres merveilleuses. Lors de mon dernier séjour à Beyrouth, j'ai été abordé un matin par un combattant à grosses moustaches, bardé d'armes, l'allure tout à fait redoutable. « Il paraît, » m'a-t-il dit, *que vous repartez » bientôt pour la France. Je voudrais vous charger de me rapporter quelque chose. » Je me suis aussitôt fait la réflexion qu'il allait me demander au moins un canon ! « Je voudrais,* » a-t-il poursuivi, en m'entraînant à l'écart, *que vous me » rapportiez un canari. »*

» D'une certaine façon, j'ai longtemps tiré vanité du fait qu'il n'y avait aucun lien décelable entre mon œuvre et ma vie. Car pour moi, la littérature et la vie personnelle appartiennent à deux ordres qui doivent rester distincts. Mais, après la parution de cinq poèmes récents dans la N.R.F. de juillet dernier, j'ai reçu des lettres d'amis qui avaient cru y reconnaître des textes sur le Liban. Des souvenirs que je ne perçois pas clairement sont peut-être en train de monter en moi. Qu'est-ce que la poésie sinon le visage de la vérité, un visage qui se dissimule et qu'on s'efforce de dévoiler ? Son désordre apparent, c'est celui-là même de l'inconscient. Quand on parle, on trie, on met en ordre ses pensées. La poésie, c'est peut-être la matière de nos pensées à l'état pur. Le problème consiste à amener les gens à l'admettre. Dans toute forme d'art, il y a une part d'artifice. Mais il y en a une bien plus grande dans toute conversation.

» J'ai ouvert, l'autre jour, le volume où Rodogune Sinne *et* l'Ecolier sultan *ont été repris en 1972 avec la mention* Premiers Ecrits. *Et j'ai relu ces textes à l'humour acide avec le sentiment d'être non pas vraiment comme un étranger, mais comme une sorte de parent éloigné. Les derniers temps, à Beyrouth, je n'écrivais plus. Une pièce de théâtre, commencée il y a une dizaine d'années, est restée inachevée. Pourquoi ? Cela tient à des phénomènes intérieurs impossibles à élucider. Mais je me suis remis à écrire de la poésie, et je sens que je vais continuer. Pourquoi de la poésie, alors que c'est tellement plus difficile que le théâtre ?*

» Je me dis parfois que la francophonie est quelque chose d'important pour le Liban. Certes, peu d'œuvres majeures écrites en français y ont émergé, mais, pour la culture d'un peuple, l'humus est plus essentiel que l'arbre. »

Propos recueillis par MIRÈSE AKAR.



L'ADOPTION DU BUDGET POUR 1982

M. Fabius : il faut demander aux chefs d'entreprise

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 20 novembre, par 332 voix contre 153, l'ensemble du projet de loi de finances pour 1982. La dernière journée du débat budgétaire a été consacrée à l'examen de dispositions fiscales tendant à la fois à favoriser l'emploi et, en prolongement de l'impôt sur les grandes fortunes, à parvenir à une meilleure connaissance des facultés contributives des contribuables. Sur ce point, les groupes R.P.R. et U.D.F. ont confirmé leur hostilité à toute mesure s'apparentant, selon eux, à une « inquisition fiscale ».

Pour la majorité, il s'agissait simplement d'instituer un certain nombre de mécanismes de « transparence » destinés à lutter contre les abus et les fraudes qui sont aujourd'hui largement répandus. En soulignant que toute décision fiscale est finalement politique et non technique et qu'il ne peut y avoir de politique sans considération morale, M. Goux (P.S.) a situé le débat à son niveau exact.

L'opposition a contesté le dispositif d'aide à l'investissement bénéficiant aux entreprises. A la différence de la simple déduction proposée en 1980, le projet du gouvernement prévoit de subordonner le bénéfice de l'aide à la création d'emplois dans l'entreprise. Par la voix de M. Marette (R.P.R.), la minorité a reconnu que ce système est « pavé de bonnes intentions » mais qu'il aboutira à réduire des deux tiers l'aide à l'investissement. Même si la limitation des bénéficiaires envisagée par le député R.P.R. est sans doute exagérée, l'argument était recevable et pouvait engendrer une discussion sur le fond des choses. Il n'en a rien été. Débordant rapidement le cadre du problème posé,

Vendredi 20 novembre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion de la deuxième partie de la loi de finances pour 1982, par l'examen des « articles non rattachés » au projet.

L'Assemblée adopte l'article 71, qui tend à réduire les avantages fiscaux dont peuvent bénéficier de nombreuses sociétés ayant investi dans l'immobilier de loisir.

M. Jans (P.C., Hauts-de-Seine) présente un amendement tendant à créer un organisme national chargé de coordonner la lutte contre la fraude. M. Fabius, ministre du budget, évoque les passages aériens vers Genève. Il souligne qu'à l'aéroport de Genève-Cointrin la surveillance douanière française est permanente. Sur un autre aéroport, « *réservé à l'aviation d'affaires* », et où le trafic « *est infiniment plus modeste, la surveillance est quotidienne, selon des horaires qui varient d'un jour à l'autre* ». M. Fabius indique que la direction des douanes « *vient d'établir un guide des cachettes sur aéronef, illustré de croquis et de photos, qu'elle a diffusé dans tous ses services* », et qui donne « *toutes indications utiles* ».

M. Jans retire l'amendement de son groupe.

● **FACTURES OBLIGATOIRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE.**

L'Assemblée adopte l'article 72, qui concerne le renforcement des moyens de lutte contre le transfert de bénéfices vers l'étranger, puis l'article 73, qui a trait aux sanctions applicables au défaut de factures ou de notes. Selon les dispositions de cet article, l'établissement d'une facture sera obligatoire dans les cas de prestations de services, assorties ou non de vente, effectuées pour les besoins de particuliers. Cette mesure, qui est limitée au secteur professionnel de la construction immobilière et de ses travaux annexes (couverture, plomberie, peinture, électricité...), était jusqu'ici obligatoire pour les seules opérations entre commerçants. Les députés adoptent également l'article 74 qui étend l'obligation de facturation pour les ventes de fruits et légumes effectuées par les producteurs.

● **AIDE FISCALE A L'INVESTISSEMENT.**

L'article 66 (précédemment réservé) prévoit que le bénéfice de la déduction fiscale pour investissement sera subordonné à la condition que « *l'effectif des salariés employés à titre permanent par l'entreprise à la date de clôture de l'exercice au cours duquel l'investissement a été réalisé, soit supérieur à l'effectif des salariés employés dans les mêmes conditions à l'ouverture du même exercice.* » Cette disposition, qui entre dans le programme du gouvernement de lutte contre le chômage, écarte du bénéfice de l'aide « *les entreprises qui, simultanément, procéderaient à une réduction de leurs effectifs* », ainsi que le précise l'exposé des motifs.

M. Pierret (P.S., Vosges), rapporteur général de la commission des finances, indique que, depuis l'automne, « *il y a une certaine reprise de la croissance, grâce au développement de la consommation* ». Il justifie la mise au point d'un dispositif « *qui encourage les chefs d'entreprise à investir dans la perspective de la reprise et avec le souci de l'emploi* », M. Pierret demande au gouvernement de donner des instructions pour éviter que les dispositions prévues ne donnent lieu à ce qu'il appelle les « *manipulations de l'emploi* » par les entreprises : licenciements différés ou anticipés, transferts d'emplois d'une filiale à l'autre, etc.

M. Fabius déclare : « *Il faut cesser de proclamer* urbi et orbi *que ce budget va accroître la pression fiscale sur les entreprises : ce n'est pas vrai ! Par rapport au P.I.B., l'ensemble des charges fiscales des entreprises sera en 1982 inférieur à ce qu'il aura été en 1981.* »

M. Jans souligne que le groupe communiste « *n'approuve pas les avantages fiscaux accordés aux entreprises* », mais que, « *étant donné la conjoncture et la gravité de la situation de l'emploi* », il votera le texte du gouvernement. L'Assemblée repousse ensuite plusieurs amendements de l'opposition tendant à supprimer l'article 66.

M. Pierret observe que les prévisions du BIPE, confirmées par celles de l'O.C.D.E. et de la C.E.E., indiquent que le taux de croissance française « *augmentera nettement en 1982* ». Il ajoute : « *Il faut mobiliser le pays au lieu de lui faire baisser les bras !* » « *On ne mobilise pas le pays sur la base de la lutte des classes !* », rétorque M. Marette.

Après que l'Assemblée eut repoussé plusieurs amendements de l'opposition, l'article 66 est adopté par 331 voix contre 151 sur 482 votants et 482 suffrages exprimés.

● **MISE AU NOMINATIF DES TITRES NON COTES.**

L'Assemblée adopte ensuite l'article 75 qui, dans le cadre du contrôle des déclarations de l'impôt sur les grandes fortunes, prévoit de rendre obligatoire la mise sous la forme nominative des titres des sociétés par actions non cotées.

L'article, adopté dans une nouvelle rédaction proposée par le gouvernement, prévoit que le président du conseil d'administration ou du directoire est, sauf preuve contraire, réputé être propriétaire des titres considérés pour l'application des droits de mutation par décès et de l'impôt sur les grandes fortunes. Ce dispositif permettra une meilleure connaissance des propriétaires des valeurs mobilières.

● **CESSIONS D'ACTIFS COUVERTS PAR L'ANONYMAT.**

L'Assemblée adopte l'article 76 relatif aux cessions d'actifs couverts par l'anonymat. Le dispositif prévu est le suivant : en réponse aux demandes de justifications que lui adressera l'administration fiscale, le contribuable ne pourra plus alléguer la vente ou le remboursement de bons anonymes (quelle que soit leur date d'émission) pour justifier de l'origine de ses ressources, lorsqu'il n'aura pas communiqué son identité et son domicile fiscal à l'établissement payeur. Il en va de même pour les ventes d'or monnayé ou d'or en barres ou en lingots de poids et de titres admis par la Banque de France.

● **OBLIGATION DE PAIEMENT PAR CHEQUE POUR CERTAINS ACHATS.**

L'article 77 a pour objet une meilleure connaissance de la détention ou des mutations d'objets de valeur et, par là même, de renforcer les possibilités de lutte contre la fraude fiscale. Il est proposé : 1) Les particuliers (comme c'est déjà prévu pour les commerçants) seront dans l'obligation de régler par chèques barrés et non endossables ou par virement bancaire ou postal, leurs transactions portant sur des bijoux, pierreries, objets d'art, de collection ou d'antiquité lorsqu'elles excèdent 5 000 francs ; 2) Les assureurs seront dans l'obligation de porter à la connaissance de l'administration l'identité et l'adresse des personnes ayant assuré les mêmes objets, pour un montant supérieur à 100 000 francs. En ce qui concerne les particuliers, les infractions seront sanctionnées par : une amende fiscale dont le montant sera de 25 % des sommes non réglées par chèque barré ou par virement. Celle-ci incombera pour moitié au débiteur et au créancier, mais chacun d'eux sera solidairement tenu d'en assurer le règlement total. Pour les assureurs, une amende fiscale de 5 000 francs par renseignement omis sera applicable.

Après avoir repoussé des amendements de suppression de cet article émanant des groupes de l'opposition, l'Assemblée adopte un amendement présenté par la commission des finances et le groupe R.P.R. qui prévoit que les ressortissants étrangers ne possédant ni domicile fiscal ni compte en banque en France pourront continuer d'effectuer le règlement de ce type d'achats sans être soumis aux obligations prévues. Elle adopte également, sur proposition de M. Pierret, un amendement précisant que sont visés les sociétés, compagnies d'assurances et tous autres assureurs français et étrangers « *ou leurs représentants en France* ». L'ensemble de l'article est ensuite adopté.

● **INSOLVABILITE EN MATIERE DOUANIERE.**

L'Assemblée adopte l'article 78 (possibilité pour les agents des impôts de contrôler les comptabilités des entreprises établies au moyen de systèmes informatisés, par un contrôle s'étendant à la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements et examine l'article 79, qui concerne la lutte contre l'organisation d'insolvabilité en matière douanière. La situation suivante est visée : « *De nombreuses personnes physiques ou morales*, stipule l'exposé des motifs du gouvernement, *qui commettent des infractions douanières ou cambiaires organisent leur insolvabilité de façon à ne plus posséder de biens à leur nom propre au moment de leur condamnation. Ces biens sont mis au nom d'amis, de parents, de concubines, de sociétés de façade.* »

Ce comportement est classique de la part des trafiquants de drogue et des passeurs de capitaux.

L'article prévoit donc que lorsque l'administration « *dispose d'éléments permettant de présumer que le condamné a organisé*

Prendre sa part à l'effort de solidarité

La suppression de l'aide fiscale à l'investissement pour les entreprises qui réduisent les emplois a suscité de vives réactions dans les rangs de l'opposition. Il faut s'attendre qu'il en soit de même dans les milieux patronaux. Déjà le S.N.P.M.I. (Syndicat national de la petite et moyenne industrie) a-t-il protesté contre un vote que constitue à ses yeux « *une décision irréaliste et dangereuse qui s'ajoute à la panoplie des mesures anti-économiques, telle la taxe professionnelle, qui ne peuvent que faire échouer totalement le plan anti-chômage du gouvernement.* »

La disposition incriminée était cependant contenue dans le projet de loi de finances pour 1982 rendu public le 20 septembre. Elle ne constitue donc pas une surprise. Au demeurant, M. Mauroy, a multiplié les déclarations pour indiquer que le gouvernement prendrait éventuellement « *des mesures générales pour terrasser le chômage* » s'il n'obtenait pas de « *réponses satisfaisantes* ». Devant six cents chefs d'entreprise réunis au Forum de *l'Expansion* le premier ministre avait également indiqué que des prêts sélectifs pourraient être attribués aux entreprises qui signeraient des contrats de solidarité.

« *Le gouvernement ne demande pas la Lune aux chefs d'entreprise, il leur demande seulement de prendre leur part à l'effort de solidarité nationale* », avait enfin précisé M. Mauroy, le 6 novembre à Dijon. C'est avec constance que les pouvoirs publics affirment leur volonté de récompenser les patrons « méritants » et de pénaliser les autres. C'est avec non moins de constance que le patronat réplique, comme l'a fait vendredi M. Jean Chevalier, vice-président du C.N.P.F., que les charges des entreprises ne font que s'alourdir, ce qui ne les incite pas à investir et, donc, à favoriser la création d'emplois. « *Les chefs d'entreprise n'embauchent pas pour plaire au gouvernement* », fait-on remarquer au S.N.P.MI.

A Matignon, le leitmotiv est qu'il faut coûte que coûte faire reculer le chômage, mais rien n'est moins simple. Des gains de productivité dans une entreprise — qui n'embaucherait donc pas — peuvent avoir, par ricochet, des effets bénéfiques pour des entreprises de main-d'œuvre. N'aurait-on pas tort, en ce cas, de les pénaliser ? — F. S.



Le président de la République souffre de « douleurs lombaires » persistantes

« *Oui, je suis malade depuis deux mois* », déclare M. François Mitterrand. « *Je souffre d'un lumbago.* »

« *Je n'avais jamais été malade, si l'on excepte quelques rhumes et l'ablation de l'appendice ; il n'est pas anormal que je le sois à soixante-cinq ans* », a dit, vendredi 20 novembre, le président de la République, qui s'entretenait à bâtons rompus avec quelques journalistes, après la cérémonie annonçant la création du Centre mondial pour le développement des usages sociaux de la micro-informatique.

« *Oui*, a-t-il ajouté, *je souffre du dos et je me sens moins bien qu'auparavant depuis septembre dernier.* » Parlant avec une très grande liberté, et de la manière la plus détendue de son état de santé, des rumeurs qui courent à ce sujet et de l'écho qu'en donne la presse, M. Mitterrand a précisé qu'il n'en voulait nullement aux journalistes qui ne faisaient que leur métier, et qu'il avait lui-même et trop souvent déploré toute éventualité de secret concernant la santé des chefs d'Etat pour s'en formaliser aujourd'hui.

« *J'ai appris par* le Monde, a-t-il précisé, *que le service de médecine nucléaire du Val-de-Grâce* (1) *était normalement fermé le samedi. Ce rendez-vous m'a été proposé par les médecins, j'ai serré la main de plusieurs malades et membres du personnel dans les couloirs ou les salles du Val-de-Grâce, et je n'avais nullement l'intention de dissimuler quoi que ce soit à ce propos.* »

C'est à la suite d'un effort physique, en septembre dernier, que le président de la République a ressenti une douleur brutale au niveau de l'articulation sacro-iliaque droite, douleur qui a entraîné une lombalgie des plus pénibles et une sciatique.

Assumer les charges de l'Etat, les visites officielles à l'étranger et les conférences au sommet, comme il l'a fait sans relâche depuis cette époque, n'a, certes, pas contribué à l'amélioration de cette lombalgie.

« *Rester debout pendant les hymnes nationaux, et notamment l'hymne mexicain, qui est interminable, était*, a-t-il précisé, *une torture...* »

Le président suit-il un traitement ? Rien de très précis, ou à tout le moins de très efficace, semble-t-il, « *car les médecins paraissent bien désarmés devant un lumbago* ». Les médecins savent tous, à vrai dire, que le meilleur traitement d'une lombalgie traumatique simple est le repos absolu, en position allongée, pendant une quinzaine de jours. Ce qui n'était pas compatible avec un rythme d'activité « écrasant », incluant un déjeuner de travail tous les jours et tenant le président occupé de l'aube à la nuit.

M. Mitterrand n'a pas encore les résultats de l'ensemble des examens biologiques et radiologiques conduits au Val-de-Grâce. Ils feront l'objet d'un communiqué, comme prévu, début décembre. Que déciderait-il s'il s'agissait effectivement d'une lombalgie et d'une sciatique, dont la cure appelle impérativement un alitement de deux à trois semaines ? Comme tous les chefs d'Etat qui font passer les devoirs de leur charge avant leur santé, il hésite et il paraît décidé à endurer sa sciatique plutôt que de se soigner.

Le général de Gaulle avait, avant lui, fait son fameux voyage au Mexique avec une sonde vésicale à demeure, prélude à l'intervention sur la prostate qui fut conduite à l'hôpital Cochin à son retour.

Le président de la République a-t-il, oui ou non, souffert comme le prétendent avec insistance des milieux médicaux franco-américains d'une maladie de Hodgkin traitée il y a deux ans ? « *Non*, dit-il catégoriquement, *je n'ai jamais été ni malade ni traité avant ce lumbago. Je ne connais pas les signes cliniques de la maladie de Hodgkin, bien que j'en connaisse l'existence, car l'un de mes proches en est mort, il y a quelques années. Je n'ai consulté aucun des médecins dont les noms ont été cités ici ou là à ce propos.* »

Le président de la République précise, à cet égard, qu'il ne s'est jamais rendu à l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif et qu'il ne connaît pas le professeur Maurice Tubiana, sous-directeur de cet institut.

M. Mitterrand fera, à la mi-décembre, la prestation télévisée annoncée, vraisemblablement sous la forme d'un dialogue avec un journaliste. La date en a été modifiée non pour des raisons de santé, mais pour de simples motifs de calendrier politique. Il se rendra dans quelques jours dans sa propriété de Latche pour, « *selon la tradition* », y planter les arbres de la Sainte-Catherine. « *N'allez pas croire ou dire que j'y vais pour reposer à jamais dans ces Landes qui me sont chères.* »

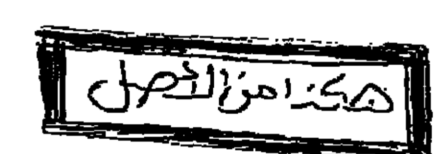
Devant l'explosion de supputations, de rumeurs et de commentaires suscités dans la presse par le « bilan » du Val-de-Grâce, n'eût-il pas été plus simple que l'Elysée l'annonçât par un bref communiqué ? « *J'ai fait rigoureusement ce que les médecins m'ont dit de faire*, répond le président ; *le fait que mes douleurs lombaires persistent les a incités à ces examens complémentaires, auxquels je me prête avec confiance comme un enfant.* »

Les rumeurs en question ne semblent nullement le préoccuper, dans la mesure où, dit-il, il restera fidèle à son engagement de rendre son bilan de santé, quel qu'il soit, public au début de décembre.

Si la fatigue physique et la raideur de la démarche du président de la République sont évidentes — et elles le seraient à moins, — sa forme intellectuelle est manifestement remarquable, et il a conduit deux heures durant le débat des savants étrangers d'abord, puis, debout, l'assaut des journalistes sans marquer, à aucun moment, la moindre impatience, la moindre irritation ni, à vrai dire, la moindre inquiétude apparente.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) C'est dans ce service qu'a été pratiquée la scintigraphie qu'avait demandée le médecin traitant du président.



PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

d'agir pour que la reprise s'amplifie

les députés se sont lancés dans une longue polémique sur la réalité et l'absence d'une certaine reprise de la croissance.

Les accusations de M. Pierret (P.S.), rapporteur général de la commission des finances, concernant la responsabilité de l'opposition dans la « psychose de découragement » qui, pour le moins, n'incite pas actuellement les chefs d'entreprise à se mobiliser en faveur des objectifs économiques du gouvernement, ont été reprises, sous une forme moins virulente, par le ministre du budget. M. Fabius a estimé qu'il n'est pas honnête de ne pas reconnaître la réalité des « signes » de la reprise et a affirmé que, à quelque groupe qu'ils appartiennent, les députés se doivent de demander aux investisseurs d'amplifier celle-ci. M. Fabius s'est plu à affirmer, à l'issue du débat, que celui-ci avait été empreint d'une « grande courtoisie » et que la discussion budgétaire a fait honneur au Parlement... Mais peut-être s'agissait-il d'humour.

Quelques instants plus tôt, dans une charge inhabituelle, M. Marette avait, en termes peu châtiés, dressé un réquisitoire d'ordre psycho-politique sur la science et la connaissance qui guident la démarche des socialistes. L'analyse, pour curieuse qu'elle ait pu apparaître dans l'enceinte du Palais-Bourbon, tendait à démontrer que le socialisme français a du mal à tirer son épingle du jeu, prisonnier qu'il est entre les notions de « fric », de « péché », d'« obsession », de « morale », de « bordel » et de « sexe ». M. Fabius a répondu en restant sur le même terrain, celui de la psychanalyse de salon... ou de chambre.

LAURENT ZECCHINI.

son insolvabilité, elle peut demander au juge de condamner à la solidarité de paiement des sommes dues des personnes qui auront participé à l'organisation de cette insolvabilité ».

L'Assemblée adopte les articles 80 (modification du taux de certaines amendes douanières), et 81 (les majorations fiscales) ne sont pas applicables aux contribuables qui auront fait connaître spontanément, par lettre recommandée expédiée avant le 1er août 1982, les insuffisances, inexactitudes ou omissions que comportent les déclarations souscrites ou les actes présentés à la formalité de l'enregistrement).

● « NOUVELLE DONNE DOUANIÈRE ».

L'article 82 a pour objet d'assainir certaines situations fiscales et de mobiliser davantage de capitaux au service de l'économie. Au moment de l'institution d'un impôt sur la fortune, le gouvernement propose d'ouvrir aux détenteurs d'avoirs placés à l'étranger la possibilité de les rapatrier, en acquittant, pour solde de tout compte, une taxe forfaitaire de 25 %. Toutefois, les résidents français qui continueraient de détenir des avoirs après le 1er janvier 1982 (pour la contrevaleur d'immeubles) ou le 1er mars 1982 (pour les autres biens) devront pouvoir justifier de leur origine régulière et de leur situation régulière au regard des droits de succession, quelle que soit l'ancienneté de ces avoirs.

L'Assemblée adopte cet article, ainsi que les articles 83 (modification de la composition et de la compétence de la commission départementale de conciliation) et 84 (règles de fixation du forfait de T.V.A. pour les membres des professions non commerciales).

● ELECTRIFICATION RURALE.

Répondant à une demande pressante — et ancienne — des deux groupes de la majorité, le gouvernement présente un amendement prorogeant, pour la durée du plan intérimaire de deux ans, l'intervention du fonds d'amortissement des charges d'électrification. Ce fonds permet aux collectivités rurales de financer leurs travaux d'électrification. Il est alimenté par une taxe parafiscale prélevée sur les ventes d'énergie électrique en basse tension, en complément des subventions budgétaires et des concours des collectivités locales.

● MAJORATIONS DE CRÉDITS.

Après avoir adopté les articles de récapitulation, les députés approuvent plusieurs amendements, présentés par le gouvernement au cours d'une seconde délibération, tendant à des majorations ou à des transferts de crédits. Les majorations les plus importantes sont les suivantes : 95 millions de francs au profit des bourses de l'enseignement technique et professionnel ; 14 millions pour la mise en place des chambres régionales des comptes (dont la création est prévue par le projet de décentralisation) ; 20 millions pour l'action sociale en faveur de la rénovation de l'habitat des personnes âgées. Au total, 200 millions de francs sont accordés, dont la moitié pour l'éducation nationale.

Dans les explications de vote, M. Goux (P.S., Var), président de la commission des finances, souligne que l'orientation la plus importante en matière de recettes fiscales est *« la participation de chaque citoyen à hauteur de sa faculté contributive »*. S'interrogeant *« sur l'utilité et sur la portée de l'examen des fascicules budgétaires tel qu'il est actuellement organisé »*, le maire de Bandol envisage la possibilité *« de réunir en une seule et même procédure l'examen en commission et en séance publique »*. Il évoque à ce propos l'expérience des *« commissions ouvertes »* qui avait été tentée il y a quelques années.

Après M. Pierret, qui souligne la *« parfaite entente »* de la majorité et réfute l'idée selon laquelle le budget serait un budget d'inquiétude pour les Français, M. Jans (P.C.) déclare que les députés de l'opposition *« n'ont cessé de défendre les intérêts des nantis qu'ils représentent »*.

M. Marette (R.P.R.) estime que le budget est l'expression *« de la méconnaissance totale, par le pouvoir socialo-communiste, de la réalité économique »*. Le député R.P.R. croit que les préoccupations du gouvernement *« sont moins économiques ou sociales que morales et politiques »*. Sur ce thème M. Marette déclare notamment : *« Vous avez à l'égard de l'argent et du profit la même attitude moralisatrice, hypocrite et, finalement, névrotique que la société bourgeoise occidentale de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle entretenait à l'égard du sexe. Je dirais même que le pouvoir socialiste tente de culpabiliser les citoyens par la même référence obsessionnelle au péché d'argent que les Eglises ont entretenue pendant des siècles à l'égard du péché de la chair. Et toute l'ambiguïté de votre politique s'explique par cette référence morale qui ne peut qu'entraîner votre échec économique »*

M. Gaudin (U.D.F., Bouches-du-Rhône) déclare que le premier budget de la gauche est le plus mauvais budget de la Ve République. Développant ce thème, le président du groupe U.D.F. indique notamment : *« L'alourdissement des charges des entreprises va compromettre la reprise économique à court terme et la condamner à long terme. »* Il ajoute : *« A travers les mesures fiscales du budget et à travers le plan de financement de la sécurité sociale, vous reprenez de l'autre main ce que vous donnez d'une main sous la forme d'aides à l'emploi. »*

M. Bonnemaison (P.S., Seine-Saint-Denis) déclare que le budget est *« dans le droit fil »* de *« l'esprit du 10 mai »*. Il ajoute qu'il s'agit d'un budget *« de rupture »* par rapport aux injustices que ressentaient les Français jusqu'au 10 mai.

M. Fabius, ministre du budget, observe que, sur 35 milliards de francs de mesures budgétaires nouvelles, plus de 4 milliards ont été modifiés par l'Assemblée, soit plus de 10 %. [M. Pierret avait parlé de 12 %.]

S'adressant à l'opposition, le ministre du budget déclare qu'après le *« oui mais »*, celle-ci dit aujourd'hui *« oui mais non »*, c'est-à-dire qu'elle se prononce pour la lutte contre la fraude fiscale, la défense de l'emploi, les économies d'énergie, la culture, etc., mais ne vote aucune des dispositions qui s'y rapportent.

De plus, ajoute-t-il, l'opposition n'a fait *« strictement aucune proposition »*. Répondant à M Gaudin, il lance : *« Au nom de quelle réussite vous permettez-vous de nous donner des leçons ! »* Raillant la psychologie *« à dix sous »* de M. Marette, il parle de l'attitude classique qui consiste à *« s'évader du réel pour en faire une caricature »*. M. Fabius indique ensuite qu'il n'est plus possible de s'intéresser seulement à 10 % du budget de l'Etat et de reconduire les 90 % restants (les services votés) et fait part de sa volonté de faire exécuter rapidement les dispositions de la loi de finances.

L'ensemble du projet de loi de finances pour 1982 est ensuite adopté par 332 voix contre 153 sur 487 votants et 485 suffrages exprimés.

Le « squatter » de la mairie du XIe

Ils étaient là une trentaine, des femmes, des hommes, français et immigrés, et un enfant, alignés sur des banquettes genre couloirs de palais de justice, dans la salle d'attente des salons Voltaire de la mairie du 11e arrondissement de Paris, devant la porte du bureau des élus où M. Alain Devaquet, ancien secrétaire général du R.P.R., chargé de mission du maire de Paris, tenait permanence. Il était 18 h. 15, vendredi 20 novembre. Et voilà que débarque une bande d'énergumènes, écharpes en travers de la poitrine : trois écharpes tricolores — des députés — et une demi-douzaine de bleu et rouge, des conseillers municipaux.

« C'est le parti communiste ! », affirme une vieille dame qui paraît saisie d'effroi. Il s'agit, en fait, d'une délégation d'élus socialistes venus déloger le « squatter » Alain Devaquet. Ce dernier, selon eux, n'a pas le droit de tenir une permanence à la mairie du 11e arrondissement. Il ne peut plus faire valoir sa qualité d'élu pour la bonne raison qu'il a été battu aux dernières élections législatives.

« Vous n'êtes pas chez vous, ici, monsieur. Votre présence est indécente. Elle constitue une atteinte au verdict du suffrage universel, au statut de Paris et aux règles des convenances », affirme M. Georges Sarre, son vainqueur des législatives. *« Vous bafouez carrément la démocratie. Quelle impudence ! »*, ajoute Mme Ghislaine Toutain, député de la capitale. *« Chirac place des agents électoraux partout »*, confie en aparté M. Michel Charzat, député du 20e arrondissement.

« Vous n'avez pas honte ? Regardez vous un peu ! Vous croyez que vous avez l'air glorieux ? », tonne le général Bécam, suppléant de M. Sarre.

M. Devaquet, en effet, paraît mal à l'aise. On le serait à moins. Tassé dans son fauteuil, il ne répond même plus au téléphone et se fait proprement « engueuler » par une dizaine d'élus socialistes décidés à faire valoir leur droit de propriété sur le bureau qu'occupe le chargé de mission de M. Jacques Chirac.

Les électeurs qui patientaient dans le couloir, lassés d'attendre, ont envahi la pièce. *« Moi, je m'en fous. Ce que je veux, c'est qu'on me sorte de là »*, dit une dame dont l'immeuble insalubre, qui menaçait de s'effondrer, a été évacué il y a six semaines et qui vit, depuis lors, à l'hôtel avec ses trois enfants. La mairie de Paris lui a promis, dit-elle, un logement pour... mars 1982. Elle est venue avec ses voisins sinistrés, dont un étudiant tunisien, père de deux enfants. *« Immigré ? Vous n'avez aucune chance d'être relogé par la mairie de Paris »*, assure un conseiller socialiste. *« C'est pas vrai,* rétorque un monsieur. *Mon frère habite rue Oberkampf : il y a des Arabes, des Noirs, des Jaunes, des Rouges et des Juifs. Alors... »*

Le dernier fils de a dame, deux ans à peine, assis sur le bureau, joue avec le téléphone et vide un paquet de gâteaux dans le cendrier de M. Devaquet. M. Sarre continue à dénoncer « le système Chirac », celui des passe-droits. Le chargé de mission du maire de Paris tient bon, malgré tout. Mme Ghislaine Toutain s'occupe des sinistrés, ravis de l'aubaine.

L'opération du « commando » des élus socialistes a duré une heure et quart. M. Devaquet changera de bureau la prochaine fois. Mais il assure qu'il restera à la mairie du 11e. M. Georges Sarre et ses amis reviendront la semaine prochaine. — J.-Y. L.

AU SÉNAT

M. Monory : les nationalisations feront perdre aux Français le goût du risque

Le Sénat a poursuivi, vendredi 20 novembre et samedi matin, la discussion générale du projet de loi de nationalisations. Dans l'esprit de nombreux sénateurs de l'opposition, ce débat, qui sera vraisemblablement interrompu lundi avant le passage à la discussion des articles par le vote très probable de la question préalable, doit surtout servir à nourrir le dossier des recours devant le Conseil constitutionnel.

Le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public succède au premier ministre (*le Monde* du 21 novembre).

Pour M. Le Garrec, les nationalisations sont bien l'expression de la *« volonté de passer à la contre-offensive industrielle et de refuser, avec le soutien de toutes les forces vives du pays, l'affaissement des structures industrielles et la perte d'autonomie de notre économie »*. Le secrétaire d'Etat indique que le gouvernement a eu trois soucis : *« aller vite » (« Rien n'est pire que l'incertitude et l'hésitation »)*; *« assurer la continuité du développement des groupes industriels et bancaires » (« Cette loi est une loi d'appropriation publique et rien que cela. Il ne s'agit pas de réorganiser le secteur public dans son mode de fonctionnement »)* ; *« agir avec pragmatisme et prudence »*. La nationalisation de l'ensemble des filiales, notamment, aurait abouti à désorganiser durablement les groupes industriels *« sans leur laisser de possibilité d'évolution et d'adaptation »*. M. Le Garrec estime que le nouveau secteur public servira d'abord à un partage plus nettement circonscrit des responsabilités entre l'Etat et l'économie. Il affirme : *« Une bonne fois pour toutes, finissons-en avec cette hypocrisie qui consiste pour un gouvernement à d'autant plus intervenir dans les affaires de l'économie qu'il se dit libéral. »*

Président de la commission spéciale, M. Hoeffel (Union centriste, Bas-Rhin), s'étonne que le gouvernement ait appliqué la procédure d'urgence à ce texte. Il fait état des cinquante-neuf heures consacrées par la commission à des auditions.

Pour M. Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine), rapporteur des aspects économiques et financiers, les techniques prévues par le projet *« manquent à la fois de cohérence et de pragmatisme »*. A propos de l'emploi, il note qu'il est *« faux et dangereux d'assimiler nationalisation et croissance de l'emploi »* puisque les effectifs de Renault, de la SNECMA, de l'Aérospatiale, de l'Entreprise minière et chimique ont diminué de 1976 à 1980. L'ancien ministre doute que *« la nationalisation à 100 % des banques locales implantées depuis longtemps sur le terrain aille dans le sens de la décentralisation »*. Il conclut : *« Je ne vois à un tel texte que deux motivations profondes : promouvoir la démocratie dans l'entreprise et, surtout, engager un processus irréversible d'étatisation. Je ne fais aucun procès d'intention, je me borne à constater que ce dispositif fragilisera notre économie. »*

M. Chérioux (R.P.R., Paris), rapporteur des aspects sociaux, interroge : *« Si les Français sont favorables au principe des nationalisations, sont-ils pour autant disposés à approuver n'importe quelle nationalisation ? »*

M. DAILLY : la France sera-t-elle encore demain une république ?

M. Dailly (g. dém., Seine-Maritime), rapporteur des aspects juridiques et constitutionnels, relève que le Parlement a le droit de nationaliser, mais, dit-il, pas de *« tout nationaliser »*. Il note qu'il ne nationalise pas ce qui est service public ou monopole de fait, comme, par exemple, les pompes funèbres. Le vice-président du Sénat expose les raisons qui ont conduit la commission spéciale à s'opposer au système prévu d'indemnisation. En conclusion, il se réfère à la Constitution et à la Déclaration des droits de l'homme et conclut : *« La France sera-t-elle encore demain une république ? Cela dépend maintenant du courage des républicains ? »*

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, indique que le coût des indemnisations des actionnaires sera de l'ordre de 25 à 30 milliards de francs. Il annonce que trois mesures nouvelles sont à l'étude : *« Une réforme du Fonds de développement économique et social, pour distinguer l'Etat dans ses fonctions d'actionnaire, de prêteur et de donneur de primes ; une loi-cadre mise au point pour que les élus du Sénat et de l'Assemblée nationale puissent contrôler l'affectation des fonds publics tout en laissant aux entreprises publiques une certaine souplesse de gestion ; une réforme afin d'améliorer la représentation des cadres dans les conseils d'administration, où les représentants de l'Etat devront avoir un « rôle plus actif »*.

M. Robert Badinter, garde des sceaux, répond aux arguments de M. Dailly (*le Monde* du 21 novembre) sur l'inconstitutionnalité du projet. *« L'article 34 de la Constitution,* souligne-t-il, *détermine que c'est à la loi qu'il appartient de fixer les principes fondamentaux du régime de la propriété et en particulier de fixer les règles concernant la nationalisation d'entreprises. Le Conseil constitutionnel a d'ailleurs reconnu que « le principe de la libre » disposition de son bien par tout » propriétaire » relevait de la compétence du législateur ordinaire. Ce dernier peut donc très légalement y porter éventuellement atteinte. »*

Avant la clôture de la séance de nuit, un peu avant 0 h. 30, on entend MM. Tomasini (R.P.R., Eure), qui considère le projet comme « bâclé » et comme ne respectant pas le principe de l'égalité des citoyens devant la loi ; Louis Perrein (P.S., Val-d'Oise), qui estime que les entreprises nationales sont les plus performantes ; Moinet (M.R.G., Charente-Maritime), qui souligne que l'extension du secteur public est une des constantes de notre histoire, mais souhaite le maintien de l'économie de marché.

Dernier orateur de la nuit, M. Monory (Un. cent., Vienne), ancien ministre de l'économie, se fait le défenseur des banques qui ont été, estime-t-il, les instruments de notre expansion commerciale à l'étranger (1). Puis il conclut :

« Nous allons avoir, par rapport au P.I.B., dix fois moins de capitalisation que les Américains. C'est catastrophique ! Et la Bourse de Paris risque de devenir celle de Milan...

» Vous allez découragez les Français d'investir dans la Bourse, habitude qu'ils commençaient à peine de reprendre.

» Mais le risque que vous nous faites courir, c'est de faire perdre aux Français le goût du risque. »

● *Le cas Paribas* : M. Fourcade avait la veille évoqué le rôle des banques et leur importance dans l'expansion commerciale de la France. Interrogé plus spécialement sur l'opération Paribas-Suisse, M. Fourcade avait répondu notamment : *« Cette opération n'a été que l'application anticipée du mécanisme prévu par le projet de loi sur les nationalisations. Il est certain que l'affaire Paribas va être multipliée par la simple application des dispositions prévues et qui laissent l'administrateur délégué d'abord, puis le conseil d'administration des sociétés nationalisées libres d'aliéner sans contrôle tout ou partie de leurs actifs à l'étranger. »*

DÉFENSE

A Saint-Dizier, M. Hernu se fait présenter le missile A.S.M.P. destiné à armer la « composante pilotée » de la force nucléaire

M. Charles Hernu, ministre de la défense, s'est fait présenter, vendredi 20 novembre, à Saint-Dizier (Haute-Marne), la maquette grandeur nature du missile air-sol à moyenne portée A.S.M.P., qui est le premier missile aéroporté nucléaire conçu en France.

Ce missile devrait équiper, à partir de juillet 1985, une flotte rénovée d'une quinzaine de bombardiers nucléaires Mirage-IV et l'avion d'attaque Super-Etendard de l'aéronavale embarquée, avant d'armer progressivement, à compter de 1987, la version Mirage 2 000 N de pénétration nucléaire à basse altitude. Ce programme A.S.M.P. a été lancé, en mars 1978, par M. Yvon Bourges, alors ministre de la défense de M. Valéry Giscard d'Estaing.

L'A.S.M.P. se présente sous la forme d'un engin, dont la tête nucléaire sera de l'ordre de 300 kilotonnes (l'équivalent de quinze fois la puissance de l'explosion d'Hiroshima), propulsé après son largage de l'avion à la vitesse de 900 kilomètres à l'heure par un accélérateur à poudre qui lui imprime, après 4,7 secondes de vol, une vitesse double de celle du son. Cette vitesse de croisière est assurée par un statoréacteur à kérosène. La portée de l'A.S.M.P. est de 300 kilomètres en haute altitude et de 100 kilomètres à basse altitude. A partir de sa trajectoire en altitude, l'A.S.M.P. tombe sur sa cible avec une incidence de 60 degrés en fin de parcours, ce qui devrait lui permettre d'échapper aux antimissiles.

Selon son constructeur, la miniaturisation de l'A.S.M.P. est telle que la tête explosive ne pèse que 200 kilogrammes pour un missile dont le poids total est de 800 kilogrammes environ.

Compte tenu de ces caractéristiques, l'A.S.M.P. devrait donc donner aux Mirage-IV un second souffle en prolongeant d'un peu moins d'une dizaine d'années leur existence opérationnelle.

A Saint-Dizier, qui est une base des forces aériennes nucléaires stratégiques et tactiques, M. Hernu a, du reste, souligné *« l'intérêt qu'offre cette composante pilotée, constamment suivie par le décideur politique, pouvant être rappelée en vol et permettant d'illustrer nos intentions avant de passer à l'action »*. Le ministre de la défense a ajouté : *« Une gamme d'attitudes est ainsi possible pour le décideur politique, le président de la République. »*

Les propos de M. Hernu étaient, de toute évidence, destinés à rassurer de nombreux aviateurs après la décision, annoncée la semaine dernière par l'Elysée à l'issue du conseil de défense du 30 octobre, de remplacer ultérieurement les avions Mirage-V par des missiles sol-sol stratégiques mobiles, dont deux versions, au moins, sont à l'étude sous le nom de code SX.

Des aviateurs expriment, en effet, la crainte que la dissuasion française cesse, un jour, de reposer sur une triade — comme elle le fait, actuellement, avec les Mirage-IV, les missiles enfouis au plateau d'Albion et les sous-marins nucléaires lance-missiles — pour ne plus être fondée que sur deux piliers (des missiles stratégiques fixes ou mobiles et les sous-marins), depuis l'annonce que d'autres missiles sol-sol semi-mobiles remplaceront les avions.

D'où le vœu, largement répandu dans l'armée de l'air, qu'une *« composante pilotée »* nucléaire subsiste, pour des objectifs stratégiques, même après le retrait des Mirage-IV armés de l'A.S.M.P.

Selon les calculs de l'état-major, les biréacteurs Mirage-IV rénovés ne seront plus opérationnels vers 1993, et, dans leurs missions nucléaires à longue distance (plus de 4 000 kilomètres avec ravitaillement en vol), ils ne peuvent être totalement remplacés par le monoréacteur de pénétration à basse altitude Mirage 2000 N. Les performances, inférieures, de cette dernière version, qui sera prête après 1987, l'assimilent davantage à un avion capable, plutôt, d'opérations tactiques en profondeur (1 800 kilomètres).

Pour conserver à la dissuasion la souplesse d'emploi, qui n'est pas la caractéristique essentielle d'un arsenal nucléaire fondé exclusivement sur des missiles terrestres ou sous-marins, il faudrait donc une « composante pilotée » à plus longue portée qui prenne véritablement le relais du Mirage-IV après 1990. De nombreux aviateurs voient ce système d'armes complémentaire dans le projet d'un avion biréacteur dénommé ACE (pour avion de combat européen) et porteur de deux missiles nucléaires conçus à partir de l'expérience déjà acquise par les techniciens français avec l'A.S.M.P.

Cependant, ce programme ACE, en discussion avec le Royaume-Uni et l'Allemagne fédérale, est sur le point d'échouer, faute de moyens budgétaires et d'une entente à trois sur la définition d'un modèle commun. La question est, pour l'instant, de savoir si la France, seule, est capable de financer une telle opération à partir de 1983.

JACQUES ISNARD.

société

JUSTICE

LE PROCÈS DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

M. Poniatowski réplique vivement aux accusations du président de la cour d'assises

Le président de la cour d'assises de Paris, M. André Giresse, a provoqué la stupéfaction, vendredi 20 novembre, en dénonçant, dans une déclaration solennelle, les carences de certains services de police et en mettant en cause, nommément, M. Michel Poniatowski, ancien ministre de l'intérieur, et M. Jean Ducret, ancien directeur de la police judiciaire de Paris. Il a accusé M. Poniatowski d'avoir « menti par omission » et M. Ducret de n'avoir pas transmis à la justice les rapports de l'inspecteur Michel Roux, de la dixième brigade territoriale, attestant de la réalité d'un projet de meurtre contre Jean de Broglie, ce « que la plus élémentaire lecture du code lui commandait » de faire. M. Giresse a déclaré que dans ce dossier « la justice a été tenue pour quantité négligeable » et « que cette affaire de droit commun est ainsi devenue un Watergate français ».

Cette prise de position n'a provoqué aucune réaction officielle de la part de la défense et de l'accusation. M. Marcel Dorwling-Carter, avocat général, s'est dit simplement « extrêmement surpris ». M. Michel Poniatowski a déclaré aux « Dernières Nouvelles d'Alsace » : « J'ai été tellement stupéfait et scandalisé, j'ai pensé que ce président était tombé sur la tête. On n'a jamais vu un président d'assises préjuger ainsi son jugement. » Le député européen a réaffirmé qu'il était prêt à se rendre à toute convocation du magistrat : « Je l'ai écrit au juge, je le maintiens. » Joint par téléphone, M. Poniatowski s'est refusé à tout autre commentaire. Il a seulement précisé qu'il ferait une déclaration officielle dimanche 22 novembre. M. Ducret, pour sa part, ne souhaite faire « aucune déclaration ».

La cour d'assises de Paris a achevé, le vendredi 20 novembre lors de sa douzième audience, l'interrogatoire des accusés. Les débats reprendront, lundi après-midi 23 novembre, avec l'audition des experts. Celle des témoins doit débuter mardi 24 novembre.

La justice faussée

Décidément, rien ne se passe de façon normale et ordinaire dans l'affaire de Broglie. La déclaration solennelle du président de la cour d'assises de Paris, M. André Giresse, deux semaines et demie après l'ouverture du procès, crée un précédent unique dans les annales judiciaires. Jamais, de mémoire d'avocats, de magistrats, de journalistes, on n'avait assisté à une telle prise de position de la part d'un président, avant même la clôture définitive des débats. Certes, M. Giresse « *n'a pas manifesté son opinion sur la culpabilité des accusés* », comme l'article 328 du code de procédure pénale lui interdit de le faire, mais ne s'est-il pas départi du principe d'impartialité qui est constant dans le droit français, surtout quand certains témoins font figure d'accusés ? Là réside toute la question, qui va donner lieu à de nombreux commentaires, d'autant que ce coup d'éclat surgit dans une affaire qui, plus que toute autre, méritait la plus grande sérénité.

Il ne s'agit pas là de quelques phrases prononcées dans le feu des débats, mais d'une déclaration écrite mûrement réfléchie, prononcée sur le ton de la lecture d'une condamnation. Une mise en cause directe et nominative d'un ancien ministre de l'intérieur, M. Michel Poniatowski, de services qui étaient sous son autorité et du directeur de la police judiciaire, M. Jean Ducret. M. Giresse a pris ses responsabilités, mais quel peut être maintenant son crédit devant des témoins qu'il a, par avance, condamnés, alors que leur audition doit débuter mardi 24 novembre ?

M. Poniatowski n'a jamais été entendu par un juge d'instruction. Il avait refusé de se rendre à la convocation que lui avait adressée M. Guy Floch, le premier magistrat instructeur du dossier. Et M. André Chevalier, qui était chargé du supplément d'information, n'a pas daigné recueillir ses explications. Même s'il avait été entendu, en vertu d'un autre grand principe de droit, celui de l'oralité des débats, un témoin a toujours la possibilité de revenir sur ses déclarations antérieures. Pouvait-on ainsi juger de l'attitude de plusieurs hauts fonctionnaires de l'Etat ?

M. Giresse l'a dit, il s'est prononcé « *en l'état du dossier et des débats* » dans une affaire exemplaire, où il convient de mettre en face de leurs responsabilités la police, la justice et le monde politique. Il a voulu faire le point et prendre date. Cependant, ce qu'il a affirmé ne fait depuis longtemps aucun doute. Mais était-ce là le rôle d'un président des assises ? Même si la cause est entendue en ce qui concerne des policiers qui ont menti ouvertement à la justice, alors que l'une de leurs tâches essentielles est de la servir, fallait-il, par une telle intervention, fausser le cours du procès ? Car, en définitive, c'est bien de cela qu'il s'agit, qu'on le veuille ou non. Que l'on interprète cette déclaration comme une mise en garde aux témoins de dire toute la vérité ou comme une preuve maladroite d'indépendance de la justice, elle pèsera lourd dans les audiences à venir.

Le président n'apparaîtra plus jamais comme un homme à l'abri des passions et des tumultes qu'a suscités ce dossier. Ce jugement avant terme, destiné à créer volontairement la surprise, lui a fait perdre cette distance et cette objectivité à l'égard de la cause qu'il a examinée et qu'il aurait dû préserver.

Du côté de la défense, très étonnée par cette prise de position, on se demande si le président n'a pas outrepassé ses droits. Les avocats s'interrogent sur la manière de tirer parti pour les accusés de cette « politisation » d'un procès. « *Après tout*, disait un défenseur, *puisqu'on reconnaît officiellement pour la première fois que la police n'a pas fait son travail, si elle l'avait fait il n'y aurait peut-être pas quatre accusés dans le box.* »

Tel ne sera pas bien évidemment l'avis de l'accusation. M. Marcel Dorwling-Carter, avocat général, n'a voulu faire aucun commentaire public. Il s'est simplement dit « *extrêmement surpris* » par cette intervention hors du commun qui prend d'une certaine manière parti sur le mobile du crime. Un mobile qui, pour l'avocat général, réside pour une grande part dans l'achat de la Rôtisserie de la Reine Pédauque.

Le président, lui, fait directement référence aux divers trafics évoqués dans le rapport du 24 septembre 1976 de l'inspecteur Michel Roux. A-t-il voulu ainsi couper l'herbe sous les pieds de M. Dorwling-Carter avec qui ne règne pas, c'est le moins que l'on puisse dire, une harmonie parfaite ? C'est possible ! A-t-il voulu déjà court-circuiter le ministère public en lui indiquant de façon péremptoire son point de vue sur le comportement de la police ? C'est probable ? A-t-il signifié à l'avocat général sa désapprobation après la mise en cause d'un juge d'instruction, M. Guy Floch, en n'évoquant pas « les erreurs » de la justice ? On peut le penser.

Mais, en condamnant la police, il a en quelque sorte désavoué M. André Chevalier, président de la chambre d'accusation, qui n'a pas entendu M. Poniatowski et s'en est tenu à ce que les autorités policières ont bien voulu lui dire. M. Chevalier, malgré les mensonges répétés de certains responsables, n'avait demandé aucune sanction contre eux. Et si, comme l'a souligné M. Giresse, « *la justice a été tenue pour quantité négligeable* », cette institution n'a jamais réagi pour qu'il en soit autrement. Elle n'a pas su se faire respecter. M. Ducret a pourtant déposé sous serment et n'a pas dit la vérité. M. Poniatowski n'a pas communiqué à la justice des documents essentiels, dont il a pris connaissance après le meurtre. A aucun moment, la hiérarchie policière n'a été inquiétée. Qu'on se souvienne de la déclaration sur l'honneur, à l'Assemblée nationale, de M. Christian Bonnet, alors ministre de l'intérieur, qui a été démentie par les faits.

Un Watergate français, comme l'a souligné M. Giresse ? C'est moins sûr ! Même si cette affaire a pu contribuer à la dégradation de l'image de M. Valéry Giscard d'Estaing, elle n'a d'aucune façon modifié le cours des choses. Pour exceptionnelle et aussi sincère qu'elle soit, la déclaration de M. Giresse n'aura, elle non plus, aucune conséquence, sinon d'ajouter à la confusion dans une affaire qui n'en avait pas besoin. Elle ne prouve en rien l'indépendance de la justice, et l'on peut même se demander si elle aurait été prononcée avant le 10 mai. On ose l'espérer, car M. Giresse a des sympathies socialistes. Ce coup d'éclat calculé atteste une fois de plus, hélas !, que la justice est trop souvent soumise aux variations du pouvoir politique.

MICHEL BOLE-RICHARD.

La déclaration de M. Giresse

« UN WATERGATE FRANÇAIS »

Vendredi 20 novembre, au terme de l'audience du procès de l'affaire de Broglie, M. André Giresse, le président de la cour d'assises, a fait la déclaration suivante :

« Ce procès concerne une affaire où la victime, qui avait un nom prestigieux et a connu à un certain moment une notoriété politique, a été abattue sur un trottoir d'une voie publique, comme s'il s'agissait d'un simple règlement de comptes dont les mobiles seraient d'ordre financier, pour ne pas dire crapuleux, selon les indications fournies par les rapports du 1er avril et surtout du 24 septembre 1976. Cette affaire a agi comme un révélateur. La police, en la personne de M. Jean Ducret, a gardé pour elle, en l'état du dossier et des débats, des pièces et des informations que la plus élémentaire lecture du code lui commandait de transmettre à la justice.

» La mauvaise coordination de certains services de police est une évidence. L'inspection générale des services n'a pris aucune initiative et, malgré les avertissements, est restée sourde et muette. La deuxième section des renseignements généraux n'a pas rempli sa mission. Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a menti par omission après l'événement dramatique, lorsqu'il a eu connaissance du rapport du 24 septembre 1976. La justice a été tenue pour quantité négligeable.

» Cette affaire de droit commun est ainsi devenue un Watergate français. »

LE SCANDALE DU WATERGATE

Le scandale du Watergate a commencé le 17 juin 1972 : cinq étranges « plombiers » sont arrêtés nuitamment dans l'immeuble de Washington qui porte ce nom et qui abritait alors le quartier général électoral du parti démocrate. La perspicacité de deux journalistes du « Washington Post », Bob Woodward et Carl Bernstein, qui établissent les responsabilités de la Maison Blanche, met progressivement le président Nixon — pourtant triomphalement réélu en novembre de la même année — dans une situation difficile.

L'enquête judiciaire sur l'effraction elle-même est bientôt éclipsée par les révélations de plus en plus précises concernant les efforts de M. Nixon pour camoufler l'affaire. Le Congrès, à son tour, s'en mêle, et la Cour suprême donne le coup de grâce en exigeant, le 24 juillet 1974, que le président remette à la justice les soixante-quatre bandes magnétiques concernant les enregistrements de ses conversations à la Maison Blanche. M. Nixon, fait sans précédent dans l'histoire américaine, démissionne le 9 août.

L'affaire de sa vie

M. André Giresse, qui préside depuis huit ans la cour d'assises de Paris, se trouve très bien dans sa fonction actuelle. A cinquante-neuf ans, il n'aspire aucunement à une promotion. Le procès de l'assassinat de Jean de Broglie constitue donc le sommet de sa carrière. C'est l'affaire de sa vie. Choisi par l'ancien procureur général de la cour d'appel de Paris, M. Paul-André Sadon, pour diriger les débats dans ce dossier délicat, il a la réputation d'un homme intransigeant. Ne présidait-il pas la cour d'assises qui a condamné à mort Philippe Maurice ? Ce coup d'éclat maladroit dans l'affaire de Broglie peut s'expliquer par son irritation devant les manquements de responsables politiques et policiers ayant contribué à faire de ce règlement de comptes un scandale qui a éclaboussé l'institution judiciaire et policière.

Ce magistrat a tenu à prendre ses responsabilités, malgré les conséquences que cela pouvait avoir sur le déroulement du procès : c'est la réaction d'une personnalité timide, tenant à affirmer son autorité et à montrer à l'avocat général, M. Marcel Dorwling-Carter, qu'il était, en définitive, le « patron » ; c'est la révolte d'un président face à un représentant du ministère public omniprésent, qui, de fait, dirige les débats et pose les questions aux accusés ; c'est la volte-face d'un magistrat pour qui la politique a empoisonné cette affaire et qui, par sa prise de position, a contribué à « politiser » encore plus cet assassinat.

M. Giresse avait refusé le supplément d'information demandé par le parquet général, estimant qu'il fallait, comme pour une grève, savoir mettre un terme à une instruction qui n'avait que trop duré. D'autant, avait-il estimé, que les droits de la défense devaient être préservés et que les avocats devaient pouvoir faire valoir leur point de vue, alors que les accusés étaient en détention provisoire depuis presque cinq ans.

Né à Madagascar, M. Giresse a effectué une grande partie de sa carrière outre-mer, après avoir débuté comme avocat à Toulouse. C'est seulement en 1961 qu'il réintégrera la métropole. Il est classé hors hiérarchie en 1979. Ses idées sont proches de celles du parti socialiste, mais il se gardera, sans aucun doute, de faire citer à la barre l'ancien président de la République, M. Giscard d'Estaing, la justice ne devant pas être le théâtre de règlements de comptes politiques. — M.B.R.

DANS LA PRESSE PARISIENNE

Le réquisitoire d'un président-procureur

Le coup d'éclat de M. Andre Giresse, vendredi, lors du procès de l'affaire de Broglie suscite des réactions contradictoires de la presse parisienne. *LIBERATION* de ce samedi 21 approuve la « sortie » du président de la cour d'assises de Paris et lui consacre la presque totalité de sa première page. Un gros titre en rouge indique : « *La justice ôte son bandeau* », appréciation assortie de ce commentaire : « *Il n'est jamais trop tard pour bien faire.* » En dernière page de l'*HUMANITE*, André Guérin estime dans un « billet » intitulé « *Le sens du mot Watergate* » que « *faire cette comparaison revient (...) à situer les responsabilités au plus haut niveau. Oui au plus haut. Des responsabilités en tout cas, auprès desquelles la version dite « de la Reine Pédauque » ne peut qu'apparaître dérisoire.* »

Plus prudent, *LE MATIN*, qui consacre sa manchette à ce « *Watergate français* », estime que la déclaration du président Giresse « *constitue peut-être une garantie que, la semaine prochaine, le procès de Broglie va enfin commencer* ». *LE QUOTIDIEN DE PARIS* parle en « une » de « *coup de théâtre* » et estime que le président Giresse a prononcé contre M. Poniatowski et les services de police un « *véritable réquisitoire* ».

L'AURORE et *LE FIGARO* sont franchement hostiles. Le premier parle en « une », au-dessus d'un portrait du président Giresse, de « *règlement de comptes politique* ». Le second voit dans ses déclarations une « *diatribe* » et titre en première page : « *Le procès de Giscard* ».

Dans son compte rendu d'audience, Pierre Bois explique : « *Est-ce M. Giscard d'Estaing qui a armé Frèche* [l'assassin du prince] ? *Non ! Alors, pourquoi Watergate et pourquoi le président Giresse se permet-il, sans preuve, de jeter l'opprobre ?* »

FRANCE-SOIR titre en première page : « *Merci M. le président* », mais il s'agit de la mise au point du chef de l'Etat sur sa santé. *France-soir* est le seul quotidien à évoquer le coup d'éclat de M. Giresse en pages intérieures sous le titre : « *L'affaire de Broglie : un Watergate français, et c'est le président de la cour d'assises qui l'a reconnu.* »

ÉDUCATION

LE BUDGET DES UNIVERSITÉS

Plusieurs organisations syndicales critiquent les mesures prévues pour l'intégration des vacataires

Les conditions de travail et d'intégration des enseignants vacataires de l'enseignement supérieur préoccupent encore les milieux universitaires.

Lors de la présentation de son budget à l'Assemblée nationale, le 10 novembre, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a fait adopter par les députés un amendement précisant que « *une partie des emplois d'assistants créés par la présente loi peuvent être réservés à la nomination de vacataires ou d'autres personnels chargés à titre temporaire de fonction d'enseignement* ». Le projet de budget prévoyait la création de mille huit cent dix emplois nouveaux d'enseignants (*le Monde* du 17 octobre), dont les deux tiers étaient consacrés à des postes supplémentaires d'assistants. Le nombre d'emplois destinés à « *stabiliser des enseignants vacataires permanents* » n'a pas encore été déterminé et l'amendement présenté par le gouvernement n'apporte pas de précisions nouvelles à ce sujet.

Une note du directeur des enseignements supérieurs aux présidents d'université publiée au mois de septembre annonçait qu' « *un contingent spécial (quatre cents postes) a été obtenu pour intégrer des personnels vacataires* ». Ce chiffre n'a pas été confirmé par le ministre. Il correspond à peu près à la moitié des vacataires exerçant à temps complet dans les universités, recensés lors d'une récente enquête.

Au cours de l'examen budgétaire à l'Assemblée, M. Savary a déclaré qu'il préparait « *un plan pluriannuel* », mais que, dès cette année « *ce problème serait traité* ». Un sous-amendement présenté par M. Jacques Santrot (P.S., Vienne) et adopté par les députés précise les conditions dont devront justifier les futurs titulaires.

Les candidats titulaires d'un diplôme permettant leur inscription en deuxième année de troisième cycle, doivent avoir exercé leur fonction pendant trois années à compter du 1er octobre 1978 et ne pas avoir exercé d'autres activités professionnelles pendant cette période. Ils doivent, de plus, avoir assuré un service de cent vingt-cinq heures de cours ou travaux dirigés ou deux cent cinquante heures de travaux pratiques pendant l'une des trois années considérées. En ce qui concerne les nominations en qualité d'assistant, le sous-amendement prévoit qu'elles sont prononcées par le recteur, après avis d'une commission de huit membres (quatre professeurs, deux maîtres assistants et deux assistants) désignés par la commission de spécialistes compétents de l'établissement.

Les députés communistes se sont élevés contre ces mesures en précisant qu'ils souhaitaient la création d'une commission nationale et la mensualisation de tous les vacataires. Les syndicats enseignants critiquent aussi ce sous-amendement qui écarte des vacataires de la procédure de titularisation. Le SGEN-C.F.D.T. demandera aux sénateurs d'en modifier le texte et le SNE-Sup met en bonne place les revendications des vacataires dans son mot d'ordre de grève lancé pour le 8 décembre dans les universités. L'Association nationale des enseignants vacataires de l'enseignement supérieur (ANEVES) conteste le mode d'attribution des postes, et demande « *l'établissement d'une liste nationale nominative établie selon le critère d'ancienneté par une commission nationale* ».

● *Le collège Jean-de-la-Fontaine à Crépy-en-Valois (Oise)* a été entièrement détruit par un incendie, vendredi 20 novembre, dans la nuit. Le feu s'est déclaré vers 21 heures alors que les bâtiments du collège, qui accueille quelque 1 500 élèves, étaient vides. L'enquête de gendarmerie n'a toujours pas déterminé les causes du sinistre qui, malgré la rapidité des secours, n'a pu être circonscrit qu'au bout de deux heures. Cet établissement était construit sur le même modèle et selon les mêmes procédés que le C.E.S. Pailleron à Paris, dans l'incendie duquel vingt personnes, dont seize enfants, sont mortes. Le 6 février 1973. Cependant il avait subi des opérations de mise en conformité avec le règlement de sécurité.

SCIENCES

PRÉCONISÉ PAR M. MITTERRAND

Un centre mondial pour les usages sociaux de la micro-informatique sera opérationnel dès le début de 1982

M. François Mitterrand a annoncé, vendredi 20 novembre, la création prochaine d'un centre mondial pour le développement des usages sociaux de la micro-informatique. Cette décision fait suite à la remise récente au président de la République du rapport de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber sur une informatique « à dimension humaine » (*le Monde* du 18 novembre).

« *Mal maîtrisée (...), l'informatique*, a déclaré M. Mitterrand, *pourrait n'être qu'une agression supplémentaire des individus (...), mais au contraire, si elle est introduite intelligemment (...), elle pourra transformer la nature du travail, créer des emplois, favoriser la décentralisation et la démocratisation des institutions, donner (...) des outils efficaces pour se développer.* »

« *Les nations*, a ajouté le président de la République, *qui sauront le mieux réaliser cette synthèse entre une culture et une science auront donc plus de chances de vaincre les difficultés du temps. Un tel développement ne peut se faire dans une nation fermée sur elle-même. Il ne peut être que le point d'aboutissement d'une recherche ouverte sur le monde (...) et doit aussi aider au développement des plus pauvres, sans lesquels toute croissance des pays les plus riches ne serait que fictive et provisoire.* »

C'est la raison pour laquelle ce centre mondial, dont l'animation sera confiée à M. Servan-Schreiber, devra atteindre les objectifs suivants : constituer un carrefour des idées et des connaissances du monde entier en micro-informatique ; mettre au point des logiciels et des langages plus évolués, tendant à permettre la création et l'usage d'un ordinateur personnel de grande diffusion ; multiplier avec les organismes existants des expérimentations techniques et sociales, tant en France qu'à l'étranger.

Ce centre, dans lequel travailleront en collaboration des équipes françaises et des scientifiques étrangers, devrait être opérationnel dès le début de 1982. Un grand souci de rapidité a été manifesté, à cet égard, par le président de la République, qui a précisé que les problèmes d'organisation administrative et de locaux seraient réglés sous quinze jours. Cette accélération peut être considérée comme une réponse à ceux qui pensaient qu'une discussion plus large — à l'occasion, par exemple, du colloque national sur la recherche et la technologie — aurait pu avoir lieu sur ce projet, dont le financement reste à définir. Vendredi encore, ce point précis était toujours obscur ; la réunion prévue ce samedi 21 novembre entre les ministères et les organismes intéressés devrait apporter quelque clarté et permettre de savoir comment sera répartie la dépense. — J.-F. A.

● *Un satellite indien* a été mis en orbite par une fusée soviétique, vendredi 20 novembre. Ce satellite, Bhaskhara-2, est destiné à l'étude des ressources terrestres. L'Inde, qui a un programme spatial important, a, pour cette seule année 1981, lancé par ses propres moyens un satellite scientifique Rohini-2 — qui n'a atteint qu'une orbite insuffisamment haute pour remplir sa mission — et a fait lancer par la fusée Ariane le satellite expérimental de télécommunications Apple. Un satellite de télévision et de météorologie, Insat-1A, sera, enfin, mis en orbite en avril 1982 par une fusée américaine, un second exemplaire, Insat-1B, devant le suivre quelques mois plus tard.

PRESSE

● *Le centre culturel Noroît* (9, rue des Capucins, 62000 Arras) organise, du 28 novembre 1981 au 24 janvier 1982, une exposition sur le thème : « Presse et liberté ».

C'est une véritable histoire de la presse, avec pièces à l'appui, qui sera présentée à la façon chronologique et thématique.

Le Monde

culture

MUSIQUE

Aux Rencontres de Metz

Stockhausen, Bartok, Xenakis

Les Rencontres internationales de Metz atteignent leur dixième édition un chiffre respectable quand il s'agit de musique contemporaine et qui représente, pour Claude Lefebvre et ses collaborateurs, pour la ville aussi, une continuité, une ténacité extraordinaires en une matière aussi ardue. Les plus grands compositeurs de notre époque sont largement représentés dans les deux cent soixante-dix-huit œuvres jouées ici en dix ans, parmi lesquelles quatre-vingt-onze ont été des créations mondiales et, le plus souvent, des commandes du Centre européen de la recherche musicale, l'organisme permanent de production et de diffusion à qui l'on doit le travail en profondeur fait à Metz et dans toute la région : cette année, comme toujours, le public est nombreux, et souvent très jeune.

*A la faculté des lettres, vendredi après-midi, Karl-Heinz Stockhausen faisait par deux fois une analyse lumineuse d'*En toute amitié*, la pièce pour clarinette écrite il y a quatre ans pour l'anniversaire de sa compagne, Suzanne Stephens, démontrant qu'il n'a rien perdu, quand il le veut, de sa rigueur « sérielle » : toute l'œuvre est engendrée par une formule de dix-neuf notes dans l'aigu et par son renversement rétrograde dans le grave de « couches » de musique séparées par des trilles, qui, pendant un quart d'heure, vont échanger leurs hauteurs, leurs intensités, leurs attaques, etc., tout en se rapprochant d'un demi-ton à chaque présentation jusqu'à se confondre en une seule formule libérée et joyeuse. Un programme d'une signification transparente, réalisé avec une prodigieuse habileté, qui donne une œuvre captivante malgré son ascétisme, interprétée avec une précision, une tendresse et une fantaisie merveilleuses par Suzanne Stephens.*

On regrettait que Stockhausen n'ait pas analysé la veille, de la même manière, sa nouvelle création, le Songe de Lucifer *qui doit prendre place le samedi dans son fameux opéra en sept jours,* Lumière.

Dédié à sa fille Majella, pianiste, « pour ses vingt ans », cette dernière pièce la voit associée à une basse de taille colossale, Matthias Hölle (Lucifer), qui intervient par moments, compte, chante quelques propos indistincts, conjure les éléments à travers « cinq couches de temps » et finit par mourir en apparence sous les missiles que lui envoie la jeune fille depuis un Cap-Canaveral en miniature qui jouxte son piano.

Le reste du temps, Majella Stockhausen joue une longue partition assez frénétique, avec beaucoup de trémolos, de glissandos, exécutés du plat de la main, de gratouillis dans les cordes, de frappés sur toutes les parties de bois du piano, tout en sifflant et en comptant inlassablement à mi-voix. La musique proprement dite n'est pas désagréable avec souvent des couleurs assez impressionnistes, mais tout cela semble dénué d'intérêt et statique, bien que, visiblement, on puisse prendre un certain plaisir à voir cette jeune pianiste, habillée d'une peau de serpent, qui plaque de larges clusters *(1) avec son postérieur et ses cuisses une nouveauté absolue...*

Mais quel contraste avec la fantastique beauté de Kontakte *composée il y a vingt-deux ans par Stockhausen pour sons électroniques, piano et percussions, que l'on entendait tout de suite après, avec ces interprètes souverains que sont Aloys Kontarsky et Cristoph Caskel. Là, c'est le génie qui souffle en rafales musique pleine de bruits et de fureur où le langage abstrait du piano, les couleurs virulentes et naturelles de la percussion s'insèrent dans les grandes invasions sauvages d'une électronique le plus souvent grise ou noire mais d'une extrême richesse dans une gamme apparemment limitée. Et, à travers ce cyclone qui balaye la salle en hurlant, on atteint parfois à des sphères majestueuses de pensée comme dans* Carré *ou* Hymnen *qui sont la grandeur de Stockhausen.*

Au concert du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France remarquablement dirigé par Gilbert Amy, étaient inscrites deux créations mondiales qui ne laisseront pas un souvenir impérissable. Oceanes, *de Gisèle Barreau exige deux orchestres et deux chefs pour une fresque assez rudimentaire de trémolos et de sifflements qui rend assez mal compte de la splendeur de son modèle ; mais pourquoi avoir demandé une œuvre vieille de cinq ans à une jeune pensionnaire de la Villa Médicis ?*

Quant au compositeur canadien Bruce Mather, il a voulu rendre hommage au vin glorieux de Chambolle-Musigny, mais sa partition en vagues qui éclosent lentement, surmontées par de petits soli de flûtes, de harpes de cuivres de piano, qui évoluent librement, est trop monotone et trop peu subtile pour qu'on déguste longuement ce nectar vite éventé.

L'enivrement vient ensuite d'une magistrale interprétation du Premier concerto *de Béla Bartok par Claude Helffer, aux doigts de liane et d'acier, mêlant le bondissement, la violence, la fraîcheur, l'enthousiasme, dans cette œuvre de chaudronnier d'enfer, qui fait jaillir le feu de l'esprit l'espoir de la terre, dans une explosion de vitalité terrible et joyeuse.*

Et aussi avec Jonchaies, *de Xenakis, impressionnante fresque d'une puissance tellurique où l'énergie se disperse en de multiples canaux, où les mécanismes vitaux se dérèglent, libérant des forces d'une extrême sauvagerie, avant de revenir à une sorte de calme provisoire.*

C'est avec de telles œuvres que les Rencontres de Metz prennent toute leur signification et leur importance.

Jacques LONCHAMPT.

(1) Paquet de notes.

VARIÉTÉS

LE SEXTETO MAYOR aux Trottoirs de Buenos-Aires

A l'occasion de son ouverture au 37, rue des Lombards, dans le quatrième arrondissement de Paris, le beau café-concert Trottoirs de Buenos-Aires propose le Sexteto Mayor, sans doute le meilleur groupe de tango de Buenos-Aires, parce que, dans son dialogue à six voix (deux bandonéons, deux violons, une contrebasse et un piano), il tire toutes les subtilités de la musique du « porteño », parce qu'avec quelques-uns des airs traditionnels (« El Choclo », par exemple), il est à la fois sobre, dépouillé pathétique et tout en force, grandiose.

Formé en 1973, le Sexteto Mayor — qui n'était pas encore venu en France — prouve mille fois la vitalité d'une musique, qui brasse la violence et la douleur, la solitude et la nostalgie. Les six solistes du groupe jouent comme des poètes, font chanter leurs instruments. Les deux bandonéonistes étirant les notes avant de prendre à bout de bras le tango, de torturer leurs bandonéons et de faire rouler la violence par saccades.

CLAUDE FLEOUTER.

★ Trottoirs de Buenos-Aires, 21 heures (et 23 heures, le vendredi et le samedi).

DANIEL LAVOIE au Théâtre de la Ville

Né dans le Manitoba et non dans le Québec, Daniel Lavoie est présenté un peu abusivement comme le représentant type d'une troisième génération de chanteurs canadiens francophones, après celles de Gilles Vigneault et de Robert Charlebois. En réalité, Lavoie apparaît comme un doux dilettante, partagé entre des ballades de voyageur au regard un peu court, des sympathiques chansons d'amour et des souvenirs de musique country. Il semble, en tout cas, déplacé au Théâtre de la Ville, si celui-ci continue à affirmer sa volonté de programmation de haut niveau. — C.F.

★ Théâtre de la Ville, 18 h 30, jusqu'au 21 novembre.

ARTS

ANTONELLO AU MUSÉE DE MESSINE

Dans l'île lumineuse et terrible

Il y a autour d'Antonello de Messine quelque chose de mystérieux. Né vers 1430, dans la ville dont il porte le nom, il est mort au début de 1479 dans son pays, mais l'essentiel de sa carrière échappe à la Sicile. Il suffit d'avoir vu une fois le portrait d'homme *— dit le* Condottiere *— au Louvre, ferme, fier, carré et même cubique, pour saisir dans tant d'énergie contrôlée un talent typiquement italien, capable d'assurer à tous ses portraits (une dizaine) une présence exceptionnelle. Seulement, on a reconnu depuis longtemps que dans la « mise en page », dans le fini de la facture, avec la bordure formant barre qui isole le buste, aucun Italien n'a été plus proche des Flamands. Comment ce contemporain de Piero della Francesca peut-il ainsi apparaître comme un héritier de Jan Van Eyck ?*

Les vieux auteurs ont enregistré une sorte de légende : Antonello, fasciné par un panneau eyckien serait « monté » à Bruges pour apprendre la technique merveilleuse de la peinture à l'huile et l'apporter aux Italiens. Voyage ou non, l'affaire se laisse un peu démêler, si l'on songe qu'à Naples, où le jeune messinin vint faire ses classes, on ne parlait que de l'art flamand. Pendant les trois ou quatre ans où il était venu chercher et perdre un royaume (1438-1442) le roi René en avait montré des exemples, et les Aragonais, qui suivirent, renchérirent. Au milieu du quinzième siècle, l'Italie méridionale en savait long. Grâce à Antonello, la nouveauté est venue du Sud ou plutôt de la mer, et c'est comme praticien éminent qu'il apparut à Venise, où il signa, vers 1475, ses chefs-d'œuvre, admirables de force et de rigueur. Les deux tiers de l'œuvre identifié datent d'alors. Un personnage-clé par conséquent, mais il se déplaçait beaucoup, et on a du mal à lui tracer une carrière entre tous ces ports de la Méditerranée.

L'heure étant aux provinces, la Sicile a pensé utile de célébrer ses enfants, et donc celui-ci, mort il y a quelque cinq cents ans. Mais, dans le cas d'Antonello, on ne pouvait ouvrir une exposition qu'en faisant très attentivement le point des connaissances. En 1953, l'essentiel de l'œuvre avait pu être réuni. Les temps ont passé. Les panneaux peints ne voyagent plus.

On a donc groupé les ouvrages proprement siciliens — une dizaine environ, plus une copie ancienne d'un tableau d'autel de saint Nicolas disparu ; on a utilisé à fond les grandes diapositives en couleurs pour rappeler les absents de Londres, de Paris, de Madrid et, élément intéressant, on a présenté une douzaine de peintures du Quattrocento sicilien pour aider à situer la manière d'Antonello. Rien de plus clair : les successeurs, dont le propre fils, Jacobello, continuent pauvrement les formules. Antonello n'a pas joué dans son pays le rôle stimulant qu'il a eu à Venise.

Ainsi la manifestation se resserre sur des points précis que le concours des meilleurs spécialistes a permis de préciser. Description de la cité de Messine, où, d'après les documents, il n'apparaît pas qu'Antonello ait été spécialement bien payé pour les commandes religieuses, ni particulièrement apprécié. Les retables qu'il peint après son retour de Venise sont sur fond d'or ; ce qu'il avait, bien entendu, laissé de côté chez les Vénitiens. Seul le commanditaire de la belle Annonciation, *malheureusement si abîmée, de Syracuse, demanda un fond d'architecture. Le catalogue et le classement des œuvres posent des problèmes difficiles, car Antonello travaillait par séries : madones, dont la petite et monumentale* Vierge de l'Annonciation *au voile bleu triangulaire,* Ecce homo *... ce qui est propice aux imitations, comme l'illustre, involontairement, un des ouvrages présentés. En produisant toutes sortes de documents sur les œuvres, cette exposition, essentiellement didactique, a voulu proposer un éclairage plus vif sur le peintre-voyageur de Messine. Elle y a réussi. A la fin de novembre, un colloque réunira les grands amateurs et tirera les conclusions éventuelles de cette attachante manifestation.*

ANDRÉ CHASTEL.

(*) *Antonello da Messina*, catalogue avec études de S. Tramontana (Messine), A. Marabottini (Vie d'Antonello), G. Lombardo Moschetta (Sources), F. Sricchia Santoro (Le milieu). Ed. De Luca. Musée de la région, Messine, jusqu'au 31 janvier 1982.

THÉATRE

« PANTAGRUEL » A CRÉTEIL

Les carottes

Depuis une dizaine d'années se remarque chez les enseignants un retour à Rabelais. Les élèves de quatrième, de seconde, reçoivent l'ordre d'affronter *Pantagruel* ou *Gargantua*, textes qui, dans la version originale, ne leur sont pas accessibles et qui, dans les traductions modernes, les laissent souvent froids. Le génie d'écriture de Rabelais n'est pas une chose à laquelle tout un chacun, dès l'âge de douze ou quatorze ans, sera nécessairement sensible, et la liberté, la générosité insurrectionnelle de Rabelais, qui correspondent à une tendance de certains intellectuels des années 70, ne sont pas forcément « dans les cordes » d'enfants qui, en mai 1968, n'étaient pas nés ou avaient quelques mois.

Il n'est pas question ici de mettre si peu que ce soit en doute la valeur de l'imagination créatrice de Rabelais, mais il convient de rappeler que Rabelais n'est pas un auteur facile et que sa lecture hâtive ou gauchie engendre des contre-sens. L'emploi, de nos jours, de l'adjectif « rabelaisien » est constamment aussi inexact que celui de l'adjectif « cartésien ». On ne sait pas ce que l'on dit.

Autant prévenir les parents d'élèves, qui ont vu leurs enfants sécher sur un texte de Rabelais, et qui ont séché eux-mêmes, qu'ils ne trouveront aucune aide, ni eux ni leur progéniture, dans le *Pantagruel* présenté par Mehmet Ulusoy. Ce serait plutôt le contraire : à force de grossièretés, paillardises faciles, discours assommants, ce Rabelais-là vole bas, puis suscite un profond ennui.

Poète doué et touchant lorsqu'il met en théâtre des contes de son pays, avec un drap, deux bougies, et avec le cœur et l'intelligence des comédiens, Mehmet Ulusoy est moins convaincant lorsqu'il présente une œuvre européenne classique dans une machinerie peu maniable et avec des acteurs qui hurlent obstinément leurs annonces comme des vendeuses de carottes au marché.

MICHEL COURNOT.

★ Maison des arts de Créteil, 20 h 30.

LETTRES

« La Comédie humaine » dans la Pléiade

(Suite de la première page)

Le douzième et dernier volume de cette édition répond indirectement à cette interrogation. De ses deux mille pages à peu près, trois cents seulement sont des écrits balzaciens achevés : trois textes d'ailleurs injustement négligés, drôles, fins, d'une subtilité que la tradition n'aime pas reconnaître à Balzac : les *Petites misères de la vie conjugale*, le *Traité de la vie élégante* et le *Traité des excitants modernes*.

Le reste est fait pour une part de « débris » de la *Comédie humaine*, pour une autre, la plus grande, des index. Ces débris d'abord ébauches de romans qui nous étaient déjà connues en partie par d'autres grandes éditions, rassemblées ici au complet, sauf de très improbables découvertes. Il y en a vingt-cinq, dont une quinzaine mettent en scène ces fameux « personnages reparaissants » qui devaient donner leur unité définitive à l'œuvre.

Les ébauches les plus intéressantes sont sans doute les plus tardives, celles des années 1843-1848. En pleine possession de ses moyens, mais dramatiquement pressé par la vie — les contrats signés, les engagements qu'il faut honorer, la fièvre prémaritale et les voyages, l'usure, enfin, d'un organisme trop sollicité, — Balzac y atteint des sommets de vivacité et d'allégresse de l'écriture. Ainsi, en particulier, dans les trois scènes d'*Un caractère de femme*, probablement la dernière œuvre romanesque qu'il ait conçue et commencée avec, fait remarquable, une liste détaillée des personnages, tous nouveaux venus dans *la Comédie humaine*. Nous sommes alors dans les derniers mois de 1847 ou les premiers de 1848, l'année noire, qui verra « *la librairie ruinée par la révolution* », les premiers symptômes de la maladie qui emportera Balzac et l'ultime voyage en Ukraine.

La foule des personnages

Puis les deux index gigantesques, celui des personnages dits « fictifs » de *la Comédie humaine*, et celui des personnes et des œuvres qui y sont citées. Le premier reprend et complète le travail classique de Fernand Lotte pour la précédente édition de la Pléiade en y intégrant les personnages des variantes et des ébauches, et en faisant une large part aux personnages anonymes, ainsi, l'accusateur public d'*Une ténébreuse affaire*, ou l'antiquaire du quai Voltaire, qui vend à Raphaël la peau de chagrin fatale.

Désormais exhaustifs, ces index suffiraient à justifier la réédition dirigée par P.-G. Castex. Combien de têtes dans ce pandémonium balzacien ? Cinq mille, peut-être davantage, et autant de biographies (imaginaires ?) qui vont de quelques lignes à plusieurs pages. Mais plus encore que le nombre, ce qui ressort de ce dictionnaire des personnages de *la Comédie humaine*, c'est — pour avertis que nous en soyons — la fabuleuse capacité de création de Balzac.

Les initiés ne s'étonneront pas de voir la biographie détaillée du docteur Bianchon se tisser d'année en année au fil de vingt romans. Mais celle de personnages relativement mineurs n'est guère moins saisissante de vie. Ainsi, du baron Bryond des Tours-Minières, alias Contenson, policier politique de haute volée ; du docteur Haudry, « *une des gloires de la faculté sous l'Empire* » ; et de bien d'autres.

A tant de satisfactions savantes, il y a un risque en effet, mais bien léger : celui de délaisser le texte lui-même pour ce que l'on appelle un peu bizarrement son « appareil », comme on parlerait d'une prothèse. Mais non. La fréquentation du génie s'accommode très bien de celle du savoir qui l'entoure. Mieux : c'est dans le va-et-vient constant du texte aux gloses et de celles-ci à celui-là qu'apparaît seulement la dimension totale d'une œuvre.

C'est ce que nous offre l'édition de la Pléiade. Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle fera beaucoup plus pour notre langue et notre culture que les bulles de savon parisiennes dont la mode fait tant de cas ?

Autre excellente source de connaissances sur Balzac et son œuvre : *l'Année balzacienne*, largement majeure (elle a été fondée en 1959 par le Groupe d'études balzaciennes), a fait typographiquement peau neuve l'an dernier, en inaugurant une « nouvelle série ». La photocomposition, peut-être un peu moins élégante (ou est-ce affaire d'habitude ?), a l'avantage d'une densité supérieure.

Au sommaire de 1981 (n° 2 de la nouvelle série), en particulier, un dossier « Balzac devant la presse » (de son temps), nouveau et intéressant.

JA´ UES CELLARD.

★ Balzac, *la Comédie humaine*, édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex ; nombreux collaborateurs et collaboratrices. Douze volumes (I-XII), chronologies, introduction, notes, index. Tous ces volumes sont disponibles dans la « Bibliothèque de la Pléiade », éditions Gallimard (1976-1981), les douze volumes, environ 1 840 F. Le tome XII, environ 146 F. — *L'Année balzacienne*, nouvelle série (1981), 404 pages, revue annuelle du Groupe d'études balzaciennes. Cotisation et service de la revue, pour 1982, 155 F (Trésorier : Mlle Jacqueline Sarment, 47, rue Raynouard, 75016 Paris, C.C.P. Paris 24708-46 S, ou chèque bancaire). Editions Garnier, Paris.

Les numéros des années 1971 à 1980 sont disponibles à la Librairie Garnier, 19, rue des Plantes, 75014 Paris.

PETITES NOUVELLES

■ La maison des arts André-Malraux, de Créteil, commence, le 21 novembre, un nouveau cycle « Chanson présenté », avec José Afonso. D'autre part, la programmation cinéma a été organisée autour d'un thème par trimestre (la jeunesse, les années 38, l'Amérique). Il y aura aussi un film d'opéra par mois. (Renseignements : 899-94-50).

■ Quatre cents choristes de la région Paris-Est du mouvement « A cœur joie » se réunissant à Saint-Maur (Val-de-Marne) les 21 et 22 novembre sur l'initiative de la chorale Chantemarne. Ce rassemblement, consacré à des travaux en commun, sera clôturé par un concert donné à 16 heures au Théâtre Rond-Point Liberté, 28, rue de la Liberté, 94 Saint-Maur (tél. 889-22-11), le dimanche 22 novembre.

■ Lorin Maazel a rendu hommage à Pierre Vozlinski (jusqu'au 20 octobre dernier directeur des services et programmes musicaux de Radio-France) en présentant, le 18 novembre, avec Léonard Bernstein, la tournée qu'entreprend l'Orchestre national de France aux Etats-Unis et au Canada, du 27 novembre au 20 décembre. Précisant que cette tournée était le « couronnement d'un long travail musical », Lorin Maazel a déclaré : « Nous avons une dette vis-à-vis de M. Pierre Vozlinski, récemment encore responsable de la musique de Radio-France, qui a mis en route le renouveau de l'orchestre », et il a ajouté : « Nous serons très attentifs à la façon dont sera suivie la politique musicale à Radio-France, qui a été menée, avec tant de succès, jusqu'à maintenant. »

■ Le cinéaste Jean-Michel Carré présente son film « Votre enfant m'intéresse », le 22 novembre, au Soleil dans la tête, un café-théâtre-cinéma de Champigny, qui vient de réouvrir après un an et demi de travaux. Cette présentation fait partie d'un cycle, Le cinéma, les Français et leur histoire, qui comprend huit films et doit être suivi par un Festival de films d'animation. Les vendredis et samedis ont également lieu des soirées de jazz et de blues.

(*) Le Soleil dans la tête, 3, rue du Docteur-Charcot, 94500 Champigny. Tél : 706-05-28.

■ Le prix du cinéma de l'Académie française, fondation Jean Leduc, d'un montant de 10 000 F, a été décerné au film « Garde à vue », réalisé par Claude Miller.

■ C'est Götz Friedrich qui mettra en scène le « Parsifal » du centenaire, l'été prochain à Bayreuth. Les décors sont d'Andreas Reinhardt, direction James Levine.

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

PIERRE ABELARD, Cité internationale, Resserre (589-38-69) sam. 20 h. 30.
QUI A TUE BETTY GRANDT, Blancs Manteaux (887-15-84), sam. 21 h 30.
CHOCS, Comédie de Créteil (339-21-87), sam. 20 h. 45.
ORATORIO POUR UNE VIE, Petit Montparnasse (320-89-90), sam. 20 h. 30, dim. 16 h.
MILLE IKS 80, Château de Vincennes (365-70-13), sam. 20 h. 30, dim. 15 h.
L'INSCRIPTION, Petit TEP (797-96-06), sam. 20 h. 30, dim. 15 h.
LA TRAGEDIE DE CARMEN, Bouffes du Nord (239-34-50), sam. 20 h. 30.
LE DETERREUR, Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), sam. 20 h. 30, dim. 16 h.
BLAISE PASCAL, Eglise Saint-Merri (585-84-56), dim. 18 h.
MELIMELOMANE, Théâtre En-Rond (587-88-14), sam. 20 h. 30, dim. 16 h.
SOUS LE LUSTRE, Chaillot, Foyer (727-81-15), sam. 18 h. 15.
UN CAS INTERESSANT, Nanterre, Maison pour tous (721-74-08), dim. 20 h. 30.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20) : Soirée de ballets (Auréole, Vaslaw, Esplanade) (sam., 20 h.).
Comédie-Française (296-10-20) : Soirée littéraire Jouvet-Giraudoux (sam. 20 h. 30) ; Andromaque (dim. 14 h. 30) ; la Locandiera (dim. 20 h. 30).
Chaillot (727-81-15) : Faust (dim. 15 h.).
Petit Odéon (325-70-32) : le Bleu de l'eau de vie (sam. et dim. 18 h. 30).
TEP (797-96-06) : la Mandragore (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.)
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Gruss à l'ancienne (sam et dim., 14 h. et 16 h. 45) ; La duchesse d'Amalfi (sam. 20 h. 30, dim. 16 h.).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Daniel Lavoie (sam. 18 h. 30) ; Peer Gynt (sam. 20 h. 30, dim. 14 h. 30).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : West side story (sam. 20 h. 30, dim. 14 h.) ; Orchestre Colonne, avec L. von Matacic et W. Klien (Mozart, Bruckner) (dim. 18 h.).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam. 20 h 30 dim 15 h 30 et 20 h 30)
Artistic-Athevains (379-06-18) : le Foulon (sam., 20 h. 30, dim., 17 h. 30).
Arts Hébertot (387-23-23) : Princesse Baraka (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam. 20 h. 30, dim. 16 h.).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam. 21 h ; dim. 15 h.)
Athénée (742-67-27) : la Bête dans la jungle (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).
Bouffes-Parisiens (296-97-03) : Diable d'homme (sam. 21 h., dim. 15 h.
Centre d'arts celtique (258-97-62) : Prévert-Breton (sam., 20 h. 30) ; Compagnie Bouche cousue (dim., 17 h et 20 h. 45).
Centre Mandapa (589-01-60) : Vita e morte di Arlecchino (sam. 20 h. 45, dim. 15 h., dernières).
Cité internationale, Grand Théâtre (589-67-57) : la Fausse Suivante (sam 20 h 30) ; Galerie : Mademoiselle Julie (sam 20 h 30) ;
Comédie-Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam. 21 h, dim 15 h 30)
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : le Jardin d'Eponine (sam 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30)
Comédie italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30) ; Un p'tit rêve dans l'nez (sam., 22 h. 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Sandwich on the Blues (sam., 20 h.) ; Les aventures de Georges Larrère (sam. 21 h. 30) ; le Match (sam. 23 h.).
Daunou (261-65-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h., dim., 15 h 30)
Deux-Portes (361-49-92) : les Fausses Confidences (sam. 20 h. 30, dim. 15 h.).
Edouard VII (742-57-49) : Deburau (sam., 20 h 30, dim., 15 h. 30).
Espace Gaîté (327-95-94) : D Lavanant (sam 20 h 30) ; Tranches de vie (sam. 21 h. 45).
Espace Marais (271-10-19) : la Mouette (sam. 20 h. 30) ; KRAVD modus vivendi (sam. 22 h. 30).
Essaïon (278-46-42) : Incendie au sous-sol (sam., 20 h 15) Attention copy-right (sam., 21 h 30), salle 2 : Blaise Cendrars (sam., 18 h. 30) ; Est-ce que les fous jouent-ils ? (sam., 20 h. 30) ; Cheese ou la vie en rond (sam., 22 h.).
Fondation Deutsch de la Meurthe (340-36-35) : le Roi Gordogane (sam., 21 h.).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h. 30) ; la Tour de la Défense (sam., 22 h., dim., 15 h et 18 h.)
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., dim., 20 h. 15) ; Anatole (sam. 22 h., dim. 17 h. 30).
Galerie 55 (326-63-51) : Figaro solo (sam 21 h.)
Huchette (326-38-99) : André Prère (sam., 18 h. 30) ; la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. ; dim., 15 h) ; les Armes secrètes (sam 22 h.)
Jardin d'Hiver (255-74-40) : la Passion de l'insomniaque (sam. 21 h., dernière).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h., dim., 15 h.)
Lierre-Théâtre (586-55-83) : les Bouffons (sam., 21 h., dim., 16 h.).
Lucernaire (544-57-34). Théâtre noir : Yerma (sam. 18 h. 30) ; Faut pas faire ça tout seul (sam., 20 h. 15) ; Elle lui dirait dans l'île (sam. 22 h. 15). — Théâtre rouge : Don Quichotte (sam. 18 h. 30) ; les Amis (sam. 20 h. 30). — Petite salle : Parlons français (sam. 18 h. 30).

Samedi 21 - Dimanche 22 novembre

Madeleine (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Maison des Amandiers (797-19-59) : les Pantins (sam. 20 h. 30, dernière).
Marie Stuart (508-17-80) : Sacrilèges (sam. 20 h. 30, dim. 18 h.) ; l'Absent (sam. 22 h., dim. 15 h.).
Marigny (256-04-41) : Domino (sam. 21 h ; dim 15 h.) ; salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam 21 h.)
Mathurins (265-90-00) : Jacques et son maître (sam., 21 h. ; dim., 15 h et 18 h 30)
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam et dim 21 h 15 ; dim., 15 h. 30)
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h. ; dim., 17 h. 30).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h. ; dim., 15 h.)
Œuvre (874-42-52) : Pa (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h.)
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h. 30).
Roquette (805-78-51) : On loge la nuit, café à l'eau (sam. 20 h. 30) ; le Fétichiste (sam. 22 h.).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h. et 18 h 30)
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
TAI - Théâtre d'essai (278-10-79) : l'Ecume des jours (sam et dim., 17 h.) ; le Rouge et le Noir (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.) ; le Chien des Baskerville (sam. 22 h.) ; la Métamorphose (sam. 18 h. 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-03) : Vinci avait raison (sam. 23 h. 15).
Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam 20 h 30)
Théâtre de Ménilmontant (366-60-90) : Le roi se meurt (sam., 20 h. 30, dernière).
Théâtre de la Mer (589-70-22) : Ciel de lit (sam. 20 h. 30).
Théâtre de Paris (280-09-30) : Sent (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h.).
Théâtre Paris 12 (343-19-01) : l'Ile aux oiseaux (sam. 20 h. 45).
Théâtre de la Plaine (842-32-25) : Si jamais je te pince... (sam., 20 h 30 dim. 17 h.)
Théâtre Présent (203-02-55) : le Grand Bilan (sam. 20 h. 30, dim. 17 h.).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : l'Amour de l'amour (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.) ; Petite salle : Virginia (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 18 h. 30)
Théâtre 18 (226-47-47) : Vera Baxter (sam., 22 h., dim., 18 h.).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Une heure à tuer (sam., 21 h., dim., 15 h et 18 h 30)
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

La danse

Centre Mandapa (589-01-60) : Danse classique de l'Inde du Nord (dim. 17 h. 30).
Essaïon (278-46-42) : La création, les dieux de l'Inde (sam., 18 h. 30).
Palais des congrès (758-21-34) : Ballet Moïsseïev (sam., 20 h. 30, dim., 14 h. et 18 h. 30).
Palais des Glaces (607-49-93) : New York Blues (sam. 20 h. 30, dim. 17 h.).
Studio des Quinze-Vingts (700-51-98), Kalei danse (sam. 21 h.).
Théâtre de Plaisance (320-00-06) : Sangre Flamenco (sam. 20 h. 45).
Théâtre 18 (226-47-47) : All that Love (sam., 20 h., dim., 15 h. et 18 h.).

Concerts

Salle Gaveau : Quatuor Fitzwilliam de Londres (Haydn, Dvorak, Fauré...) (sam. 17 h.).
Théâtre des Variétés : R. Veyron-Lacroix, M. Larrieu (Bach, Vivaldi, Poulenc) (sam. 21 h.).
Radio-France, Auditorium 106 : P.L. Aimard, J. Berger (Prokofiev, Beethoven) (sam. 18 h. 30).
Hôtel Herouet : G. et C. Andranian, X. Perrychine (Goëtz, Brahms, Schumann) (sam. 20 h. 30).
Eglise suédoise : Trio Solemnis, D. Weissmann, K. Elmquist, F. Tillard (Schubert, Schumann).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre : P. Muller (Bach, Kodaly) (sam. 21 h.).
Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre national de France, dir. L. Bernstein (Thomas, Saint-Saëns, Roussel, Franck) (sam. 20 h. 30, dim. 15 h.). — Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Ravel) (dim. 17 h. 45).
Lucernaire : B. Marcinkowska I. Szymczak (Bach) (sam. 21 h.) ; P. Baudet-Gony (Baudet-Gony, Scriabine) (dim. 18 h. 30).
Théâtre du Rond-Point : B. Canino, M. Kaplan (Mozart, Bach, Schubert) (dim. 11 h.).
Salle Pleyel : Orchestre des jeunes Loewenguth, P. Logerot, F. Doreau, J. Borsarello (Bach, Schubert, Lancen) (dim. 13 h. 45) ; Orchestre des concerts Lamoureux (Offenbach, Tchaïkovski, Weber, Lalo, Katchaturian) (dim. 17 h. 45).
Notre-Dame : N. Hakin (Bach, Mendelssohn...) (dim. 17 h. 30).
Eglise Saint-Merri : S. Oussenko, L. Diessel (Schubert) (sam. 21 h.) ; Orchestre symphonique du conservatoire de Saint-Maur (Mozart, Debussy, Beethoven) (dim. 16 h. et 21 h.).
Eglise Saint-Louis des Invalides : Ensemble vocal et instrumental Massillon (Rameau, Corelli, Telemann) (dim. 17 h.).
Eglise des Billettes : F. Pelissier, O. Bensa (Bach, Purcell, Haendel...) (dim. 17 h.).
Eglise Saint-Louis en l'Ile : Ensemble vocal J. Delaruelle, Ensemble vocal du conservatoire du 14e (Calmel, Fauré...) (dim. 16 h. 30).

Jazz, pop, rock, folk

American Center (321-42-20) : Bill Tallen (sam., 21 h.).
Bofinger (272-87-82) : O. Hutman, F. Sylvestre, J. Vidal (sam., 21 h.).
Cardinal Paf (272-54-86) : Bob Percebois (sam., 21 h.).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : Dany Doriz (sam. et dim., 21 h. 30).
Centre Mandapa (589-01-60) : Sylvia Malagucini, chants populaires italiens (sam., 20 h. 45).
Cloître des Lombards (233-54-09) : Roots of rock (sam., 22 h. 30).
Dreher (233-48-44) : Steve Lacy (sam. et dim., 22 h. 30).
Dunois (584-72-00) : Circo del Arca, Hic et Nunc (sam., 20 h. 30) ; Tryptique Orchestra (dim., 19 h.).
L'Ecume (542-71-15) : Jazz trio (sam., 22 h.).
Gibus (700-78-88) : Wrecless Eric (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) : T.N.T. (sam., 21 h.).
Jazz Unité (776-44-26) : Hannibal Marvin (sam., 21 h. 30).
New Morning (523-51-41) : G. Coleman (sam., 21 h.).
Petit Journal (326-23-59) : Preissac, Jazz Quintet (sam., 21 h. 30).
Petit Opportun (235-01-08) : Groupe Galigai (sam., dim., 23 h.).
Slow Club (233-84-30) : M. Laferrière (sam., 21 h. 30).
Théâtre Noir (797-10-79) : J. Valente (sam. et dim., 20 h. 30) ; Azikmen (dim., 17 h.).
Trois Mailletz (633-33-64) : Nina Simone (sam. et dim., 22 h.).

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

DANSE

Centre Pompidou : Dana Reitz (sam., 21 h., dim., 16 h.).

THEATRE

Athénée : Le Concert (sam., 20 h. 30, dim., 16 h.).

EXPOSITION

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : Architecture (sam. et dim., 12 h. à 20 h.).

CINEMA - VIDEO

Centre Pompidou : Bus vidéo de Ligeon-Ligeonnet (sam. et dim., de 12 h. à 22 h.) ; Jeunes cinémas (sam. et dim., 15 h., 17 h. et 19 h.) ; Vidéo (sam. et dim., 19 h.).

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (225-11-40)

Provins, Chapelle des Bénédictins : Pro Cantione Antiqua de Londres, dir. J. Griffett (Byrd, Cornyshe...) (sam., 20 h. 30).
Vitry, Eglise Saint-Germain : Groupe vocal de France, dir. J. Alldis (Poulenc, Messiaen, Bancquart...) (sam., 21 h.).
Châtillon-sous-Bagneux, salle des Fêtes : Maîtrise de Radio-France, dir. H. Farge (Fauré, Bartok, Mendelssohn) (sam., 21 h.).
Petit Palais (Paris) : Pro Cantione Antiqua de Londres, dir. J. Griffett (Byrd, Cornyshe, Blitheman...) (dim., 15 h. 30).
Juvisy, salle de la Terrasse : Groupe vocal de France, dir. J. Alldis (Poulenc, Messiaen, Bancquart) (dim., 17 h. 30).
Maisons-Laffitte, Château : Les Arts florissants, dir. W. Christie (Moulinie, Lambert, Lulli) (dim., 17 h.).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Faust, de F.-W. Murnau ; 17 h. : la Tête de Normande Saint-Onge, de G. Carle ; 19 h. : Hommage à K. Vidor : le Champion ; 21 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : la Reconstitution, de T. Angelopoulos (sam.). — 15 h. : Satan conduit le bal, de C. Gallone ; 17 h. : Hommage à K. Vidor : The man who made the movies, de R. Shickel ; 19 h. : Europe 51, de R. Rossellini ; 21 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : les Camisards, de R. Allio (dim.).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : The demise of Herman Furer, de L. de Winter, J. Van de Velde, R. Sieger ; 17 h. : Arrising from the surface, de M. Kaul ; 19 h. : Situations de et avec le groupe théâtral Werkteater ; 21 h. : Killer of sheep, de C. Burnett (sam.). — 15 h. : Wimhurst's electrostatic generator, de E. Van Zuylen ; My sister the negro, de D. Jan Braat ; 17 h. : Hello voisin, de et avec le groupe théâtral Werkteater ; 19 h. : les Sorcières, de P.-P. Pasolini, L. Visconti... ; 21 h. : Mark of the beast, de P. Verhoeff (dim.).

Les exclusivités

AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33)
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86)
L'AMOUR NU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), h. sp.
L'AU-DELA (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).
AU-DELA DU REEL (A., v.f.) (*) : Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11)
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
BEAU-PERE (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10)
LES BIDASSES AUX GRANDES MANŒUVRES (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44).
LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CONDORMAN (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01)
COUP DE TORCHON (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-50-22) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DESPERADO CITY (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Studio 28, 18e (606-36-07)
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04)
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C., 2e (261-50-32).
EXTRANEUS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (*) (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Bergère, 9e (770-77-58).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17)
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — V.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
GARDE A VUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GUEULE DU LOUP (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
IRAN UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), H. Sp.
LE JARDINIER (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Studio-28, 18e (606-36-07).
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45)
JULIETTE DU COTE DES HOMMES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE LOUP-GAROU DE LONDRES (*) (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Studio-28, 18e (606-36-07)
LE MAITRE D'ECOLE (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98)
MAX FRISCH JOURNAL I-III (Suis.) : Forum, 1er (297-53-74).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er, (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
MOI CHRISTIANE F. (All., v.f.) (*) : Paramount-Montparnasse, 14e, (329-90-10).
MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
NEW-YORK 1997 (A., v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40)
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C.-Odéon 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37)
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Odéon, 6e, (325-71-08) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96)
REGARDS ET SOURIRES (Angl., v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
REPORTERS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.o.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-23) ; Marignan, 8e (359-97-82) ; Publicis-Champs-Elys., 8e (720-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Wepler, 18e (522-46-01)
RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) H. Sp.
LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Cin'ac Italiens, 2e (296-80-27), Espace Gaîté, 14e (327-95-94)
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15), Marignan, 8e (359-92-82), Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Français, 9e (770-33-88)
TARZAN L'HOMME-SINGE (A., v.f.) : Cin'ac Italiens, 2e (296-80-27)
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12)
LA TRAGEDIE D'UN HOMME RIDICULE (It., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Français, 9e (770-33-88), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23)
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Gaumont Les Halles (1er) (297-49-70), Berlitz (2e) (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Cluny Palace, 5e (354-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont Convention, 15e (828-42-27), Clichy Pathé, 18e (522-46-01)
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount City, 8e (562-45-76), Publicis Matignon, 8e (359-31-97), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) H. Sp.

LES FILMS NOUVEAUX

COMMENT DRAGUER TOUTES LES FILLES, film français de Michel Vocoret. — Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Maxéville, 9e (770-72-86), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33)
CROQUE LA VIE, film français de Jean-Charles Tacchella. — Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-89-52), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
LA FILLE OFFERTE, film allemand de Helma Sanders-Brahms (**) (v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
LA NUIT ENSOLEILLEE, film français de Patrick Ségal. — Movies, 1er (260-43-99), Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40)
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE, film allemand de Rainer Werner Fassbinder. — V.O. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82), Athéna, 12e (343-00-65), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Mayfair, 16e (525-27-06) ; V.F. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96)
STALKER, film soviétique d'Andrei Tarkovski. — V.O. : Forum, 1er (297-53-74), Cosmos, 6e (544-28-80), Ambassade, 8e (359-19-08), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20), Parnassiens, 14e (329-83-11)

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 21 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Série : Jacquou le Croquant.
« 1830 », réalisation S. Lorenzi, avec D Leroy, R. Budi, I Ferrand, E Bossis...
Jacquou veut délivrer Lina de l'empire de sa mère, qui va la pousser par la suite au suicide. Jacquou, voulant venger sa mort, appelle le village à se soulever.

22 h 30 Télé-foot 1.

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : Le sang des Atrides.
D'après le roman de P Magnan, réal S Itzkovitch Avec Gulomar, J Spiesser, E. Swann, R. Faure.
Crimes sans arme ni mobile à Digne, en Haute-Provence

22 h 5 Série documentaire : Cosmos.
Voyage dans le temps et dans l'espace, de C. Sagan, réal A Malone
Les différentes approches scientifiques et technologiques de la lumière passionnément métaphysique

23 h 5 Les carnets de l'aventure.
Escalades des glaces et des cascades au cœur des Alpes

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Grâce à la musique : Stravinski.
Une émission de F Reichenbach
Extraits de « l'Oiseau de feu », de « Petrouchka », du « Sacre du printemps », etc.

22 h 30 Journal.

22 h 50 Ciné-Regards : G. Swanson.

FRANCE-CULTURE

20 h, Théâtre du siècle d'or espagnol : Absalon, de Calderon de la Barca
21 h 35, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib. avec M de Breteuil,
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

JOURNEE L. BERNSTEIN
20 h 30, Concert : (en direct du Théâtre des Champs-Elysées). « Ouverture de Raymond », de Thomas « le Rouet d'Omphale » de Saint-Saëns « Troisième symphonie », de Roussel, par l'Orchestre national de France, dir L. Bernstein ; « Symphonie en ré mineur », de C Franck ; 22 h 30, « Revelge », de Mahler
23 h, Leonard Bernstein musicien du spectacle : Œuvres de Milhaud, Handy, Strauss, Bernstein ; 0 h 5, Beethoven.

Dimanche 22 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 15 Judaïca.

9 h 30 Source de vie.

10 h Présence protestante.

10 h 30 Le jour du Seigneur.

11 h Messe.
A la Salle des congrès à Vichy, prédicateur P. Michel Dubost

12 h La séquence du spectateur.

12 h 30 TF 1 - TF 1.

13 h Journal.

13 h 20 Sérieux s'abstenir.

14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Avec M Mastroianni, C. Cardinale, L. Cavanni...

15 h 30 Tiercé.

15 h 40 Série : Galactica.

16 h 30 Sports première.
Gymnastique : avant Moscou ; Coupe d'Europe de handball.

18 h 15 Série : Le Vérificateur.

19 h 15 Les animaux du monde.
L'homme qui ne craint pas les abeilles.

19 h 45 Série : Suspens.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : le Roi de cœur.
Film français de P. de Broca (1966), avec A. Bates, G. Bujold, J.-C. Brialy, F. Christophe, J. Guiomar, P. Brasseur, M Presle (Rediffusion).
En 1918 dans le nord de la France, un soldat anglais est chargé d'empêcher la destruction d'une ville minée par les Allemands et dont la population a été évacuée. Il y trouve une nouvelle société créée par les pensionnaires d'un asile d'aliénés.
Philippe de Broca a mis dans ce conte philosophique, relevé de gags poétiques et de folie douce, une ambition qui n'a pas été récompensée par le succès commercial. On peut y voir, pourtant, son meilleur film

22 h 18 Portrait : Philippe de Broca.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 35 Cours d'anglais.

11 h 15 Dimanche Martin.

12 h 45 Journal.

13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai : 14 h 25, Série : Vegas ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.

17 h 5 Disney-dimanche.

18 h La course autour du monde.

19 h Stade 2.

20 h Journal.

20 h 25 Téléfilm : Marchands de rêve (deuxième partie).
D'après le livre de H Robbins, réal. V Sherman.
L'union sacrée Johnny Edge et Peter Kissler est remise en question : des groupes financiers tentent de s'emparer de la direction des studios de cinéma.

22 h 15 Document : Chilam Balam.
Les prophéties du sage Maya, de L. Segarra.

23 h 5 Le petit théâtre d'Antenne 2.
« On a feulé chez M. Sloop », de B. Mazeas.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.

15 h 5 Aspects du court métrage français.
La Dame de Monte-Carlo, de D. Delouche.

16 h 15 Voyage entre les lignes.
Paul Valéry.

17 h 10 Prélude à l'après-midi : Schubert.

18 h 5 Théâtre de toujours.
« Le deuil sied à Electre », d'E. O'Neil (troisième partie)

19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Restructuration de la canne à sucre à la Réunion, Fin de la campagne Ariane, en Guyane.

20 h Jeu : Télétests.

20 h 30 Série : Mer du Nord et Baltique.
Une vue d'ensemble didactique et sérieuse de la Scandinavie.

21 h 25 Journal.

21 h 40 L'invité de FR 3 : Jules Renard.
Une évocation de l'écrivain moraliste. Une visite de Chitry-les-Mines, village dont Jules Renard fut le maire. Des extraits de « Poil de Carotte » de Duvivier.

22 h 30 Cinéma de minuit (cycle R. Brooks) Sergent la terreur.
Film américain de R. Brooks (1953), avec R. Widmark, K. Malden, E. Stewart, R. Tamblyn (v.o., sous titrée. Rediffusion)
Un sergent instructeur, marqué par son passé et dur jusqu'au sadisme, fait mener une vie infernale aux recrues qu'il entraîne dans un camp militaire, à l'époque de la guerre de Corée.

FRANCE-CULTURE

8 h, Foi et tradition.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'Union rationaliste.
10 h, Messe, en la cathédrale de Rouen.
11 h, Regards sur la musique : « Le deuxième quatuor à cordes », de B. Bartok.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyricope : « West Side Story », de L. Bernstein, au Théâtre musical de Paris.
14 h, Sons : Crépuscule à Mosul
14 h 5, La Comédie-Française présente : Junon et le paon, de S. O'Casey
16 h 5, Disques rares : Musique soviétique d'aujourd'hui
17 h 30, Rencontre avec... M° P. Lombard.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Polyphonix (tous ces mots dans la bouche)
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Cow-boy
23 h, Musique de chambre : Nordraak, Nordheim, Brahms, Chostakovitch.

FRANCE-MUSIQUE

8 h 2, Musiques chorales : « Deutsche Volkslieder für Vierstimigen Chor », de Brahms.
9 h 5, Les classiques favoris : « Quatuor pour cordes n° 7 en ré majeur », de Schubert.
9 h 30, Cantate : « Wohl dem, der sich, auf seinen Gott », de Bach.
10 h 30, Les classiques favoris : « Concerto n° 3 », de Mozart
11 h, Concert : Mozart, Bach, Schubert, par B. Camino (piano) et M. Kaplan (violon).
12 h 5, Magazine de la musique contemporaine.
12 h 45, Tous en scène : F Sinatra.
13 h 30, Jeunes solistes : P Boffard (piano), œuvres de Clementi, Chopin, Fauré, Ravel.
14 h 15, D'une oreille à l'autre : Purcell, Falla, Stravinski
16 h 15, La tribune des critiques des disques : Œuvres de Bach.
19 h, Jazz vivant : Piano parade
20 h 5, Musique contemporaine.
20 h 30, Concert : « Aquatilis », de Robert : « Concerto pour violon et orchestre », de Boesmans ; « Incidences », de Mejano ; « Tiento », de Halffter, par l'Orchestre philharmonique de Liège, dir. P Bartholomée
22 h 30, Equivalences : Œuvres de Beethoven, Ravel
23 h, Ouvert la nuit : Musique vivante ; 23 h 30, Saturnales, œuvres de Debussy, Obbrecht, Chopin, Strauss.

TRIBUNES ET DEBATS

DIMANCHE 22 NOVEMBRE

— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du parti communiste, participe au journal de Radio-Monte-Carlo, en direct de Marseille, à 12 h 45.

— *M François Guillaume*, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), est reçu à l'émission « Le grand jury R.T.L.- *le Monde* », sur R.T.L., à 18 h. 15.

— *M Henri Krasucki*, secrétaire confédéral de la C.G.T., est l'invité du « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures

LUNDI 23 NOVEMBRE

— *M Jack Lang*, ministre de la culture est reçu au journal de R.M.C., à 12 h. 45.





VI'

Simple effet de propagande

Si vous avez vu le premier épisode de « Guerre en pays neutre », le nouveau feuilleton de Philippe Lefebvre vendredi sur Antenne 2 vous devez vous poser un tas de questions Et d'abord, pourquoi est-ce tellement moins nerveux, moins percutant, moins drôle, moins accrocheur, moins fort que les précédents « le Journal », notamment, et « la Traque » ? Eh bien c'est exprès Les auteurs cette fois-ci, ont adopté une démarche intimiste, je dirais presque pointilliste, pour nous piéger dans le lacis d'un réseau d'espionnage soviétique installé à Genève de 1936 à 1944.

Au centre de cette toile d'araignée un Hongrois, un certain Rado, ici il s'appelle Nagy (il s'agit bien, oui, d'une histoire vraie). Jacques Denis lui prête une grosse tête, un gros nez de grosses lunettes et à peu près autant de vivacité, de charme et d'éclat qu'un pot à tabac. Il paraît qu'il est très ressemblant Possible Il incarne en tout cas l'antihéros idéal.

Les gens en Suisse sont lents et calmes, d'accord mais lui bat tous les records On comprend que Moscou finisse par lui faire confiance et se décide, enfin, à lui envoyer, en la personne d'Anna Prucha, une Mata-Hari modèle réduit, démocratique et populaire Arrivent sur ses talons deux Anglais, deux beaux garçons gagnés à la cause du marxisme triomphant Ensemble, ils vont bricoler une bombinette à l'intention d'Hitler Tout est prêt — ça se passe avant la guerre — et, à la grande surprise de nos terroristes en puissance, le Centre oppose un « niet » catégorique à leur tentative d'attentat Grosse déception pour Anna Première couleuvre. Elle aura du mal ensuite, à avaler la signature du pacte germano-soviétique, et vous verrez les espoirs, les doutes et les stupeurs où la plongeront les directives captées sur son émetteur-récepteur radio Ça deviendra d'ailleurs nettement plus prenant Peut-être, tout simplement, parce que, à l'époque, beaucoup d'entre nous ont connu les mêmes déchirements.

**

Ce n'est absolument pas le cas, je m'empresse de le préciser, de ses collègues — j'emploie le mot à dessein Ils sont espions comme on serait informaticien. Ils fournissent des données au Cerveau, c'est leur boulot, et se contentent de transmettre les réponses Ainsi enverront-ils au Kremlin un tuyau de première main : les Allemands se préparent à rompre le pacte et à passer à l'attaque. Message reçu en échange : pur bobard, simple effet de la propagande capitaliste, prière mieux vérifier ses sources à l'avenir Bon, tant pis ! Anna exceptée, ils n'en feront pas une maladie

Si on se passionne pour les affaires d'espionnage — personnellement, je n'en raffole pas, — on va trouver à celle-ci l'attrait irremplaçable de la tranche de vie. Et pas n'importe laquelle la vie très spéciale d'agents très spéciaux dans un pays en état de paix armée, méfiant inquiet prêt à bien des compromissions, ouvert aux services secrets allemands installés tout près de ses frontières Ils vont d'ailleurs donner du fil à retordre aux hommes et aux femmes de Nagy-Rado Ce n'est pourtant pas eux qui en viendront à bout. Ce sont les Suisses Quand comment, pourquoi, ça je ne vous le dirai pas La suite au prochain numéro

CLAUDE SARRAUTE.

* Chaque vendredi, jusqu'au 18 décembre, et le samedi 19 décembre. Antenne 2, 20 h 30

VI'

Quand les poules mangeront des briques

Un magazine consacré aux veaux, aux poulets et aux porcs : « le Nouveau Vendredi » n'a pas fait maigre L'enquête réalisée pour FR 3 par Daniel Le Comte révèle qu'un vent de folie souffle sur l'élevage. Des producteurs sans terre, liés par des contrats léonins à des abatteurs, entassent des poules dans des cages éclairées au néon, singulière nature sans aurore ni crépuscule Des chercheurs, par souci d'économie, rêvent de faire manger des briques à ces animaux En attendant, leurs aliments sont importés du tiers-monde où les hommes meurent de faim pendant que nos blés sont bradés au cours mondial.

Rassemblés dans des usines à produire, les porcs, les poulets et les veaux sont gavés de médicaments préventifs, d'antibiotiques, quand il ne s'agit pas d'anabolisants cancérigènes interdits, mais qui passent la frontière franco-belge comme lettre à la poste. Le consommateur y trouve paraît-il, son compte. Il mange pour pas cher Avec tous les produits qu'il ingère malgré lui, il se soigne à l'œil aussi ?

Et le producteur ? Pour gagner sa vie, il doit tricher, ou réinvestir pour payer ses dettes, ou abandonner.

Pudiques, les fonctionnaires des ministères de l'agriculture et de la consommation commis à notre rassurance estiment que l'élevage industriel a atteint ses limites mais qu'en se mettant à table on peut encore dire « bon appétit » et non « bonne chance ». Plus gravement, on s'interroge avec eux et si l'univers concentrationnaire des bêtes n'était que la préfiguration d'un effort désespéré pour tenter de survivre à coups de chaînes, de mises en cage, de mises en place, de mises en fiche ?

JACQUES GRALL.

CARNET

Mariages

— M. et Mme Michel COPIN,
Le vicomte et la vicomtesse d'AUMALE,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants
Anne et Thierry,
qui sera célébré le mardi 1er décembre 1981, à 16 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

— **Aline LECLERCQ**
et
Michel MAGNIEN
font part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité, le 14 novembre 1981, à Rennes.
31, rue de Fougères.
35000 Rennes.

Adoptions

— Olivier et Chantal TRANCART-FOUJOLS sont heureux de faire part de l'arrivée de
Louis, Cyprien,
le 17 novembre 1981.
76340 Blangy-sur-Bresle.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Francis MAITRE,
ingénieur A & M. en retraite.
De la part de
Mlle Jacqueline Maitre, sa fille,
Mme veuve Clause, sa sœur,
De toute sa famille et ses amis
L'inhumation aura lieu le lundi 23 novembre 1981, dans l'intimité, au vieux cimetière de L'Haÿ-les-Roses, dans le caveau de famille.
8, rue des Reculettes.
75013 Paris

Le docteur Jean Millet et Mme, ses enfants,
Christine, Claude et Odile Millet, ses petites-filles,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André MILLET,
inspecteur honoraire de l'enseignement primaire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
survenu en son domicile, le 20 novembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.
Le service religieux aura lieu le mardi 24 novembre 1981, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption (88, rue de l'Assomption, Paris-16e).
41, rue de Passy,
75016 Paris.

— Mme Kostas Papaioannou,
Mlle Reia Papaioannou,
ont la tristesse de faire part de la mort de
M. Kostas PAPAIOANNOU,
survenue le 17 novembre 1981.
Ses amis se réuniront le jeudi 26 novembre, à 9 h 30, au crématorium du Père-Lachaise
(Le Monde du 21 novembre.)

— Mme Abdo Sutton,
Mme Riss et famille,
Familles Sutton, Benros, Portal, Basoudry, Salomon, Mizrahi, Lévy, Mann, Benisty, Garson,
ont la douleur d'annoncer le décès de leur très regretté
M. Abdo SUTTON,
survenu à Paris, le 20 novembre 1981
L'inhumation aura lieu le lundi 23 novembre 1981 au cimetière de Valenton (Val-de-Marne)

— Mme Antoine Vassal,
M. et Mme Jean Vassal,
M. et Mme Guy Vassal,
Jean-François, Mathieu et Emmanuel Vassal,
M. et Mme Léon Gauthier-Vidal,
font part du décès de
M. Antoine VASSAL,
inspecteur central honoraire des impôts,
leur mari, père, grand-père et beau-frère,
survenu à Carcassonne, le 15 novembre 1981, dans sa soixante-dix-huitième année.
Chemin de la Gare,
Couffoulens,
11250 Saint-Hilaire.
Collège Joseph-d'Arbaud,
83670 Barjols
Rue du Château,
Villevieille,
30250 Sommières.
« Le Miramar »,
66140 Canet-Plage.

— Le docteur et Mme P Welfling et leurs enfants,
Le docteur et Mme J. Welfling, leurs enfants et petits-enfants,
M et Mme Ph. Welfling,
M. et Mme E. Jolet,
Ses neveux et nièces,
ont la tristesse d'annoncer le décès de
Mme Ch. WELFLING,
née Marguerite Jais,
leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère et tante,
survenu le 20 novembre 1981, dans sa centième année.
Ses obsèques auront lieu le lundi 23 novembre, à 11 h. 30, au cimetière du Montparnasse (entrée principale).
Cet avis tient lieu de faire-part.
66, boulevard Senard,
92210 Saint-Cloud.
6, rue Amyot,
75005 Paris.

Remerciements

— Les familles Lameynardie et Rosa remercient tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de
Mme Georgette ROSA.

Anniversaires

— A l'occasion du cinquième anniversaire du décès de
M. René BARON,
une pensée émue est demandée à ses camarades, ses amis, ses collègues qui l'ont connu, estimé et aimé.

— Il y a un an disparaissait
Jane BRON,
une pensée est demandée à ceux qui l'ont aimée.

— Pour la disparition accidentelle de
Draguy NICOLITCH,
Henriette et Marie-Hélène demandent une pensée affectueuse à ceux qui l'ont connu.

Messes anniversaires

— La messe annuelle organisée par les Amitiés Robert-Garric aux intentions de
Robert GARRIC
et de ses amis disparus
sera célébrée le mercredi 25 novembre 1981, à 18 h. 30 (29, boulevard de Latour-Maubourg, Paris-7e), par le R.P Carré, o.p.



INFORMATIONS « SERVICES »

Les urgences du dimanche

SANTÉ

● UN SECOURS D'URGENCE. — Appeler le SAMU en téléphonant, pour Paris, au 567-50-50 ; pour l'Essonne, au 088-33-33 ; pour les Hauts-de-Seine, au 741-79-11 ; pour la Seine-Saint-Denis, au 830-32-50 ; pour le Val-de-Marne, au 207-51-41 ; pour le Val-d'Oise, au 032-22-33 ; pour les Yvelines, au 953-83-33 ; pour la Seine-et-Marne au 437-10-11, ou, à défaut, le 17 (police) ou le 10 (pompiers), qui transmettent l'appel au SAMU.

● UN MÉDECIN. — A défaut du médecin traitant, appeler la permanence des soins de Paris (542-37-00), ou la garde syndicale des médecins de Paris (533-99-11), ou l'Association pour les urgences médicales de Paris (A U M P) (828-40-04), ou S O S-Médecins (707-77-77). Urgence pédiatrique, 545-48-00 garde de nuit et week-end.

● UNE INFORMATION SUR LES INTOXICATIONS. — 205-63-29 (hôpital Fernand-Widal).

● S O S Urgences bucco-dentaires (337-51-00) ; ordre des chirurgiens, conseil de Paris (261-12-08) ; garde biologique (306-19-99).

TRANSPORTS

● AÉROPORTS. — Renseignements sur les arrivées et départs à Orly (884-32-10) ; à Roissy-Charles-de-Gaulle (862-12-12 ou 862-22-80).

● COMPAGNIES AÉRIENNES. — Arrivées ou départs des avions Air France (320-12-55 ou 320-13-55) ; U T A (775-75-75) ; Air Inter (687-12-12). Renseignements réservations Air France (535-61-61) ; U T A (776-41-52) ; Air Inter (539-25-25).

● S N C F. — Renseignements 261-50-50.

ÉTAT DES ROUTES

● INTER SERVICE ROUTES donne des renseignements généraux au 858-33-33.

Pour des renseignements plus précis, on peut s'adresser aux centres régionaux d'information routière : Bordeaux (56) 96-33-33 ; Lille (20) 91-92-33 ; Lyon (7) 854-33-33 ; Marseille (91) 78-78-78 ; Metz (8) 762-11-22 ; Rennes (99) 50-73-93.

P.T.T.

Sont ouverts le dimanche les bureaux de :

— Paris recette principale (52, rue du Louvre 1er), ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre ;

— Paris 08 annexe (71, avenue des Champs-Elysées), ouvert de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures ;

— Orly, aérogare Sud, annexe 1, ouvert en permanence ;

— Orly, aérogare Ouest, annexe 2, ouvert de 6 heures à 23 heures ;

— Roissy principal annexes 1 et 2 (aéroport Charles-de-Gaulle), ouvert de 8 h 30 à 18 h 30.

La recette principale de Paris assure aussi le paiement des mandats-lettres, des bons et des chèques de dépannage, des lettres-chèques ainsi que les remboursements sans préavis sur livret C.N.E.

ANIMAUX

● UN VÉTÉRINAIRE au 871-20-61 (de 8 heures à 20 heures).

TOURISME

● L'OFFICE DE TOURISME DE PARIS diffuse une sélection enregistrée des loisirs à Paris en français au 720-94-94, en anglais au 720-88-98 et en allemand au 720-57-58. Son bureau d'accueil du 127, avenue des Champs-Elysées, est ouvert le dimanche, de 9 heures à 20 heures. Tél. 723-61-72.

S.O.S. - AMITIÉ

Vingt-quatre heures sur vingt-quatre à l'écoute au 621-31-31 pour Boulogne-Billancourt, 364-31-31 pour Bagnolet et 078-16-16 pour Evry (de 14 heures à 6 heures du matin) et au 296-26-26 pour Paris (de 14 heures à 4 heures du matin). Il existe un poste en anglais : S O S-Help au 723-80-80 (de 19 heures à 23 heures).

La Porte ouverte reçoit tous les jours, de 14 heures à 22 heures, dans ses deux permanences : 21, rue Duperré, Paris 9e, métro Pigalle, tél. 874-69-11, et 4, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris 5e, métro Saint-Michel, tél. 329-86-02.

S.O.S. - 3e AGE

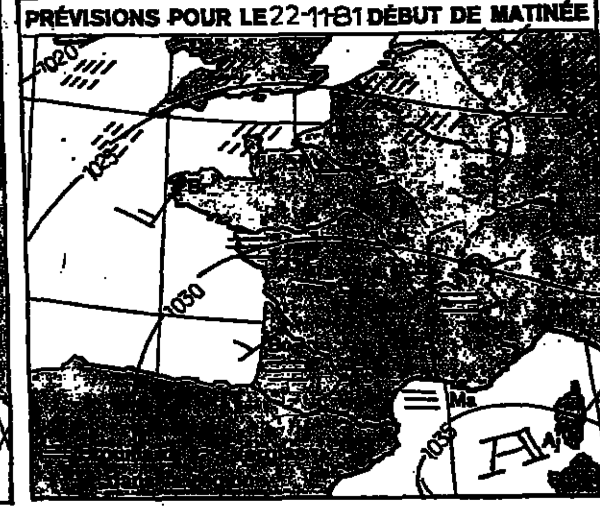
De 9 heures à 19 heures au 340-44-11.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21.11.81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 22-11-81 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le samedi 21 novembre à 0 heure et le dimanche 22 novembre à 24 heures :

Des hautes pressions se maintiendront sur le sud de l'Europe et le bassin occidental de la Méditerranée. Elles continueront de protéger la France du courant perturbé atlantique, dont la partie active circulera à la latitude des îles Britanniques. L'air maritime qui alimente ce courant affectera nos régions septentrionales.

Dimanche, les nuages seront assez abondants avec un aspect brumeux le matin de la Bretagne à la frontière belge, ainsi que sur l'extrême Nord-Est, avec quelques faibles pluies éparses surtout localisées près des côtes et des frontières. Dans la journée, des éclaircies se développeront dans l'intérieur. Les vents de sud-ouest seront modérés et irréguliers en Manche. Sur le reste de la France, on notera des brumes et des brouillards matinaux, ainsi que des nuages bas sur les côtes du golfe du Lion. Après leur désagrégation, le temps sera ensoleillé. Cependant, les nuages brumeux pourront être plus persistants sur le Languedoc et le Roussillon.

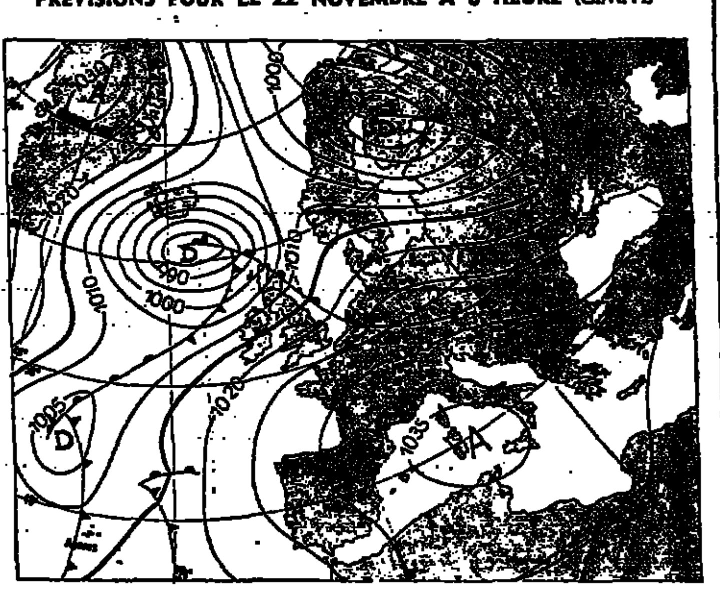
Le temps restera doux pour la saison, mais le début de matinée sera parfois un peu frais dans l'intérieur, avec quelques gelées blanches du Massif Central à la Bourgogne et au nord des Alpes.

Le samedi 21 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 026,4 millibars, soit 769,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Ajaccio, 18 et 6 degrés ; Biarritz, 20 et 10 ; Bordeaux, 17 et 7 ; Bourges, 18 et 4 ; Brest, 15 et 13 ; Caen, 18 et 14 ; Cherbourg, 16 et 13 ; Clermont-Ferrand, 17 et 8 ; Dijon, 13 et 6 ; Grenoble, 15 et —1 ; Lille, 16 et 12 ; Lyon, 16 et 6 ; Marseille, 19 et 8 ; Nancy, 14 et 9 ; Nantes, 17 et 10 ; Nice, 18 et 8 ; Paris-Le Bourget, 17 et 9 ; Pau, 19 et 6 ; Perpignan, 19 et 6 ; Rennes, 17 et 12 ; Strasbourg, 17 et 9 ; Tours, 17 et 8 ; Toulouse, 17 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 7 degrés ; Amsterdam, 15 et 8 ; Athènes, 16 et 9 ; Berlin, 14 et 8 ; Bonn, 17 et 9 ; Bruxelles, 17 et 9 ; Le Caire, 20 et 10 ; îles Canaries, 23 et 21 ; Copenhague, 11 et 7 ; Dakar, 29 et 25 ; Genève, 14 et 1 ; Jérusalem, 13 et 5 ; Lisbonne, 22 et 13 ; Londres, 16 et 9 ; Madrid, 15 et 10 ; Moscou, 0 et —1 ; Nairobi, 26 et 17 ; New-York, 13 et 7 ; Palma-de-Majorque, 21 et 9 ; Rome, 14 et 8 ; Stockholm, 5 et 3.

PRÉVISIONS POUR LE 22 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

LUNDI 23 NOVEMBRE

« Ecole des Beaux-Arts », 14 heures, 13, quai Malaquais, Mme Vermeersch.

« Cluny », 15 heures, 6, place Paul-Painlevé, Mme Allaz, Caisse nationale des monuments historiques.

« Peinture européenne au musée du Louvre », 15 heures, pavillon de Flore, Approche de l'art.

« Peinture flamande du seizième », 14 h 30, musée du Louvre, porte Denon, Arcus.

« L'art baroque en Bohême », 15 heures, Grand Palais, Connaissance d'ici et d'ailleurs.

« La Sorbonne », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques, P.-Y. Jaslet.

« Le drame du 23 novembre 1407 », 15 heures, Musée des monuments français, Histoire et archéologie.

« Saint-Sulpice, 15 heures, entrée, Paris et son histoire.

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul, Résurrection du passé.

« Le vieux Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné, Le vieux Paris.

MARDI 24 NOVEMBRE

« Le Panthéon », 14 h. 30, façade, Mme Allaz.

« Le musée Cernuschi », 15 h., 7, avenue Velasquez, Mme Bachelier.

« Art russe », 15 h., 12, rue Daru, Mme Hulot.

« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Puchal.

« Le Val-de-Grâce », 15 h., entrée de la chapelle, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Trésor d'art mosan », 15 h., Petit Palais (Approche de l'art).

« La mosquée », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Arsenal de Sully », 14 h. 30, porte de l'Arsenal, terre-plein (Mme Ferrand).

« La montagne Sainte-Geneviève », 15 h., métro Cardinal-Lemoine (P.-Y. Jaslet).

« Notre-Dame », 15 h. 30, entrée de la crypte (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île Saint-Louis », 14 h. 30, 12, boulevard Henri-IV (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

LUNDI 23 NOVEMBRE

18 h. 30, 24, rue du Mont-Thabor, M. Hruby : « Ce que chacun doit savoir du judaïsme » (Siloé).

19 h., 62, rue Madame : « Dieux et temples égyptiens » (Arcus).

19 h. 45, 80, rue de la Tombe-Issoire, M. L. Abramoviez : « L'art juif » (Amitié judéo-chrétienne de France).

MARDI 24 NOVEMBRE

15 heures : Salle du Musée des monuments français, Palais de Chaillot, Mme Egler : « Autour du cubisme ».

17 h 45 : Salle 8, Collège de France, M. P. Scheurer : « De l'homme, de la mesure et du temps ».

20 heures : Salon Rozes (Centre Galaxie), entrée rue Bobillot, M. G. Blanc : « Energies douces » (Université holistique).

20 heures : 62, rue Madame, Père M. Lelong : « Foi musulmane et foi chrétienne » (Arcus).

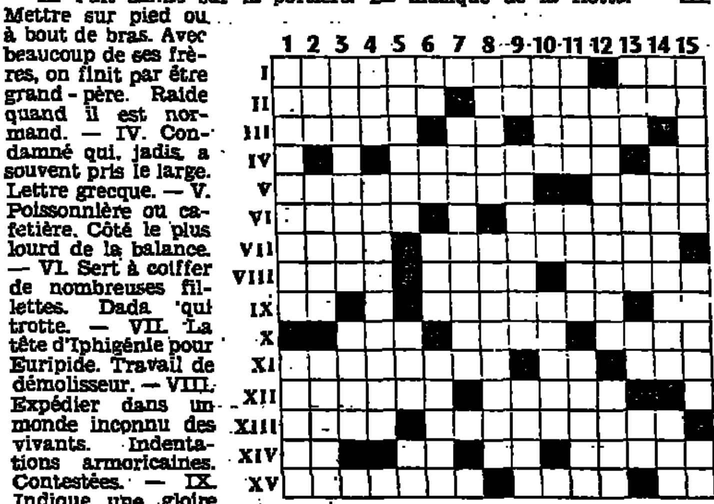
20 h 30 : 16, rue de l'Estrapade, Swami Vivekananda : « D'un esprit calme découle la perfection » (Méditation et créativité) (Entrée gratuite).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3065

HORIZONTALEMENT

I. Sujet vivant dans un état indépendant. Phénomène hormonal. — II. Fait saillie sur la portière. La musique de la flotte. — III. Mettre sur pied ou à bout de bras. Avec beaucoup de ses frères, on finit par être grand-père. Raide quand il est normand. — IV. Condamné qui, jadis, a souvent pris le large. Lettre grecque. — V. Poissonnière ou cafetière. Côté le plus lourd de la balance. — VI. Sert à coiffer de nombreuses fillettes. Dada qui trotte. — VII. La tête d'Iphigénie pour Euripide. Travail de démolisseur. — VIII. Expédier dans un monde inconnu des vivants. Indentations armoricaines. Contestées. — IX. Indique une gloire révolue. Monte sur les planches et fait des pointes. Contribue à la formation des grands courants. — X. Elément de cercle. Moulure ronde. Même un gaucher peut la porter à droite. — XI. Concerne un vaisseau ne résistant pas à l'assaut des lames. Préposition. Objectif de croisière vendéenne. — XII. Accusateurs de débauche. Quand il est insupportable le mieux est de fermer les yeux. — XIII. Unité principale d'un site micronésien. Réunit, à une unité près, tous les caractères d'une révolution. — XIV. Enrichit celui qui l'honore. Corps dur rendant les consciences malléables. Site en Afrique et spectacle au Japon. Nécessaire de voyage pour vedette. — XV. Interdire sans proscrire. S'ouvre en ville quand la campagne est close. Note.



VERTICALEMENT

1. Affection dont les femmes se passeraient bien qu'elles l'aient dans la peau. Rongeur. — 2. Quart de tour ayant fait partir plus d'une auto. Guerriers versés dans la réserve. Passa un nouvel examen. — 3. Instrument pour l'entretien du cuir. Revêt son tablier sans quitter son manteau. — 4. Celle de France a son cœur à Paris. Arrive toujours chez les gens quand ceux-ci sont absents. — 5. Un tel hôtel ferme un œil sur l'activité de ses clients. Elle saisit Clovis à la suite d'une affaire vaseuse. A l'origine et à la fin de toute conversation. — 6. Son jour est souvent marqué par une nuit blanche. Détrôneurs de rois. Parieur seulement apprécié des sourds. Beaucoup de ses Viennois n'ont jamais connu le Danube. — 7. Homme de la Faculté en relation avec certaines facultés. — 8. Saint Louis le fit frapper et Charles VII le condamna à mort. La bête noire du bleu de Prusse. — 9. Personnel. Mettre ses rossignols à l'abri. Un truc crevant qui ne fait rire personne. — 10. Pièce de résistance taillée en pièces. Interjection. Qui a regagné son siège après un entracte. — 11. Cours d'eau éponyme d'un département. Cercle où le punch donne des maux d'estomac. Maître rôtisseur. — 12. Mène les gens en bateau en agissant derrière leur dos. La vieille est aérienne et la petite terrestre. — 13. Qui a réuni plus de partisans que d'adversaires. Evacuée. Peut se siffler avec une flûte. Clé universelle. — 14. En plein boom. La pointe du « pied ». Des personnes de foi y écoutent la voix du chœur. — 15. Tenue d'académie. Eau salée de certains établissements de bains. Possessif.

Solution du problème n° 3064

Horizontalement

I. Décolleté. — II. Ecobuer. — III. Cru. Self. — IV. Loriot. Il. — V. Aurore. Nô. — VI. Rein. Cor. VII. Are. Epata. — VIII. Retenti. — IX. Io. Gaines. — X. Haine. — XI. Noël. Erin.

Verticalement

1. Déclaration. — 2. Ecrouer. — 3. Courrier. Hé ! — 4. Oh. Ion. Egal. — 5. Lu. Or. Étal. — 6. Leste. Peine. — 7. Ere. Canner. — 8. Linotte. — 9. Effloraison.

GUY BROUTY.

ÉCHECS

Un vrai champion du monde

Comme on le prévoyait, Victor Kortchnoï a abandonné vendredi la dix-huitième partie du championnat du monde d'échecs, sans disputer une finale perdue d'avance (le Monde du 21 novembre).

La couronne mondiale reste donc solidement posée sur la tête d'Anatoly Karpov qui l'emporte par six victoires, deux défaites et dix parties nulles.

Interminable pour les uns, décevante pour les autres, insipide pour un petit nombre, passionnante pour certains, que conclure de cette confrontation au sommet ?

Interminable, dites-vous ? Le temps probablement a paru s'étirer — notamment pour les lecteurs que les échecs laissent indifférents — au long des sept semaines qui ont séparé le 1er octobre du 20 novembre. Cependant, avec dix-huit parties, ce championnat fut un des plus courts de tous les temps. Spassky vainquit Pétrossian, en 1966, après vingt-trois rencontres et fut battu par Fischer, en 1972, en vingt et une parties. Il en fallut vingt-quatre à Karpov pour défaire Kortchnoï, en 1974, et trente-deux à Baguio, aux Philippines, en 1978. Ainsi la domination du champion du monde fut, cette année, à Mérano, une des plus nettes qui se puisse rêver. Dix parties nulles pour huit résultats positifs, c'est très peu. Six points marqués, dont deux avec les noirs, c'est beaucoup. On ne pourra plus traiter le jeune Soviétique de champion du monde par défaut puisqu'il n'a pu rencontrer l'Américain Bobby Fischer, ni de champion du monde par chance puisqu'il n'avait vaincu Kortchnoï, il y a trois ans, que par six victoires à cinq.

Décevante, pense-t-on ? C'est selon. On attend toujours un peu trop d'une telle rencontre. On y espère la succession de coups éblouissants et une cascade de prix de beauté pour les anthologies futures. Or, dans un duel entre les deux plus forts joueurs du monde, il faut vaincre à tout prix plutôt que de se préoccuper d'impressionner le public des amateurs.

Anatoly Karpov, fort de ses trente ans, a fait la preuve de sa jeune maturité, fuyant les complications, effectuant les coups les meilleurs et souvent les plus simples, en défense comme en attaque. Son adversaire a montré sa rage de vaincre, refusant les nullités conventionnelles qui, trop souvent, traduisent la peur du combat, démontrant, notamment dans la treizième partie, la profondeur de ses analyses. Mais c'est cette exceptionnelle faculté de réflexion qui fut une fois de plus, responsable de sa défaite.

Un joueur dispose de deux heures trente pour les quarante premiers coups et d'une heure pour les seize coups suivants. Or l'ordinateur cérébral de Kortchnoï se perd volontiers dans le calcul des variantes les plus complexes, néglige le temps qui passe et se retrouve, presque à chaque partie, en « zeitnot » (manque de temps) critique. Le génial Robert Fischer, météorique champion du monde, avait coutume de dire : « *Quand on est victime du zeitnot, c'est qu'on ne sait pas jouer aux échecs.* » Il y a quelque injustice dans ce jugement péremptoire et l'on a vu de forts bons critiques reprocher à Karpov sa tendance à... jouer trop vite !

Il reste à évoquer l'arrière-plan qui, moins toutefois qu'à Baguio, fut cause de disputes et de tensions « extra-échiquéennes ». Comment Kortchnoï aurait-il oublié que sa femme n'obtient toujours pas son visa de sortie d'Union soviétique, que son fils y est enfermé dans un camp pour avoir refusé le service militaire auquel on l'appelait, après l'avoir empêché de poursuivre ses études ?

Cette violation des droits de l'homme est-elle la cause essentielle de la défaite du challenger ? On peut s'interroger même si, à en croire le champion du monde, Kortchnoï fut plutôt stimulé par sa rage. Craignons, en revanche, que sa juste colère ne l'ait plusieurs fois conduit, dans le passé et aujourd'hui encore, à mépriser son jeune adversaire et à sous-estimer sa prodigieuse lucidité. Quand on se permet de dire : « *Karpov joue comme une mazette* », alors... il faut le battre.

Dans trois ans Karpov remettra son titre en jeu. Mais contre quel adversaire ? Il serait surprenant d'assister à une quatrième victoire de Kortchnoï au terme des longues épreuves du Tournoi des prétendants. De jeunes loups aux dents longues pointent le museau. Verra-t-on, en 1984, Timman, le Hollandais surdoué, Hubner, le seul amateur digne des plus grands professionnels, lancer à Karpov un défi occidental ? Le championnat du monde peut aussi redevenir une affaire de famille entre Soviétiques avec le retour de Mikhaïl Tahl ou l'ascension de Garry Kasparov, le plus prometteur des jeunes grands maîtres, lui dont les parties recèlent de si belles fulgurances.

JACQUES SAUVAGEOT.

Nous redonnons ici la dix-huitième et dernière partie :

Blancs : Anatoly Karpov
Noirs : Victor Kortchnoï

Partie espagnole

	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
1.	é4	é5	21.	a5	Cç6
2.	Cf3	Cç6	22.	é6	f×é6
3.	Fb5	a6	23.	f6	Cé5
4.	Fa4	Cf6	24.	T×ç7	Tç8
5.	0-0	C×é4	25.	Taç1	T×ç7
6.	d4	b5	26.	T×ç7	Td8
7.	Fb3	d5	27.	h3	h6
8.	d×é5	Fé6	28.	Ta7	Cç4
9.	Cbd2	Cç5	29.	Fb6	Tb8
10.	ç3	d4	30.	Fç5	F×ç5
11.	F×é6	C×é6	31.	C×ç5	g×f6
12.	ç×d4	Cç×d4	32.	b4	Td8
13.	a4	Fé7	33.	T×a6	Rf7
14.	C×d4	C×d4	34.	Ta7+	Rg6
15.	Cé4	Cé6	35.	Td7	Té8
16.	Fé3	0-0	36.	a6	Ta8
17.	f4	D×d1	37.	Tb7	Rf5
18.	Tf×d1	Tfb8	38.	T×b5	Ré5
19.	Td7	Ff8	39.	Tb7	Rd5
20.	f5	Cd8	40.	Tf7	f5
			41.	Tf6	Abandon

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 21 novembre 1981 :

DES DECRETS

● Modifiant l'article 25 du décret du 13 juillet 1937 réglementant l'admission des citoyens français, des sujets et protégés français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie ;

● Portant publication de la convention n° 147 concernant les normes minima à observer sur les navires marchands, adoptée par la conférence à sa soixante-deuxième session, à Genève, le 29 octobre 1976 ;

● Portant publication de l'accord cinématographique entre la France et le Portugal (ensemble une annexe), signé à Paris le 10 octobre 1980.

DES ARRETES

● Portant revalorisation de l'allocation aux vieux travailleurs à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

● Relatif au prix d'émission des emprunts « Ville de France 17 %/17,40 % février 1982 » et au taux d'intérêt de référence des emprunts des collectivités locales.

SPORTS

Football

LA FRANCE EST FAVORITE POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT D'EUROPE EN 1984

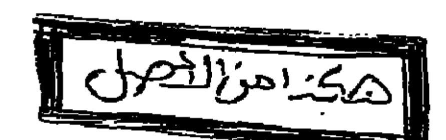
L'équipe de France de football s'est presque qualifiée le 18 novembre pour la Coupe du monde 1982 en Espagne et la France a quasiment été désignée le 20 novembre pour organiser en 1984 le Championnat d'Europe de football (Coupe Henry-Delaunay).

La commission de l'Union européenne de football association (U.E.F.A.) chargée de l'organisation de cette compétition a, en effet, émis vendredi à Genève un avis favorable à la candidature de la France alors que l'Angleterre, la République fédérale d'Allemagne et la Grèce étaient sur les rangs.

La décision définitive sera prise par le comité exécutif de l'U.E.F.A. le 19 décembre à Zurich. L'Union européenne a été favorablement impressionnée par le dossier présenté par la Fédération française de football (F.F.F.) tant du point de vue financier que technique (« le Monde » du 31 octobre 1981).

A cet égard, le président de la F.F.F., M. Fernand Sastre, a rappelé à propos de l'agrandissement des stades de Lyon, Marseille, Nantes, Lens, Strasbourg et Saint-Etienne, agrandissement nécessaire pour une manifestation de cette importance, que « des engagements formels ont été pris aussi bien par le gouvernement que par les collectivités locales et régionales ».

Sous réserve de l'accord définitif des collectivités locales — accord qui ne semble pas acquis dans le cas de Lyon — le gouvernement s'est engagé à accorder une subvention de 100 millions de francs en deux ans pour des travaux dont la valeur a été évaluée à 334 millions de francs en 1980. Un quart de ces subventions seront imputées aux ministères de la culture, de l'environnement et de l'intérieur ainsi qu'à la DATAR, tandis que la différence sera à la charge du ministère de la jeunesse et des sports, quelque 40 millions de francs étant d'ores et déjà inscrits en autorisation de programme au budget pour 1982 de Mme Avice.



Une semaine avec

LA HAUTE-NORMANDIE

Le Monde

Une région trop à l'étroit ?

LE président du conseil régional n'est pas duc de Normandie. Non pas que, comme ses lointains prédécesseurs, il n'ait à lutter contre les vassaux turbulents du Havre, de Dieppe, de Fécamp ou d'Evreux : mais des anciennes provinces de la monarchie, la Normandie est seule, si l'on excepte le cas particulier de la Bretagne, à avoir été jugée trop grande pour constituer une seule région dans le nouveau découpage administratif français. L'un à Rouen, l'autre à Caen, ils sont deux à pouvoir prétendre à l'héritage de Guillaume le Bastard devenu le Conquérant. Si, expérience aidant, pour une fois, nul n'a osé baptiser « *Normandie-Inférieure* » la réunion de l'Orne, de la Manche et du Calvados, il y a en face — ou à côté — de la « *Haute-Normandie* » une « *Basse-Normandie* ».

Comme deux sœurs qui se sont partagé l'héritage de leurs parents, elles se jalousent, s'accusant réciproquement d'avoir pris la meilleure part : l'aînée regrette la maison de campagne, restée en « basse » ; la cadette aimerait bien profiter des revenus de l'usine qui a échu à la « haute », et, petite villageoise, fait quelques complexes devant la vie citadine que peut mener sa voisine.

Face à Caen

Elles sont bien parfois tentées de remettre en commun leur fortune, mais elles sont séparées depuis si longtemps qu'elles ont chacune acquis des habitudes distinctes qui rendent bien difficiles un retour à la vie à deux.

La création, en 1960, des Coder (commissions de développement économique régional) reprit tout naturellement la séparation apparue lors de la mise en place en 1957 du Comité d'expansion de Basse-Normandie (C.E. Ba.-Nor.). La mise en place des établissements publics régionaux en 1974 ne fit que confirmer la scission, à la grande fureur des régionalistes, menés d'abord par Pierre Godefroy, député gaulliste de la Manche, qui, le 14 octobre 1968, avait fondé l'Union pour la région normande, puis par quelques étudiants venus de la droite nationaliste, qui créèrent en 1970 le Mouvement normand.

Le débat fit alors rage, au moins parmi les responsables politiques et socioprofessionnels. L'Orne penchait pour une grande région englobant les cinq départements normands mais aussi ses « marches » de Sarthe et de Mayenne. (L'idée pourrait être reprise si la Loire-Atlantique devait rallier la Bretagne.) Les « unionistes » pouvaient légitimement faire remarquer que les grandes administrations, P.T.T., S.N.C.F., E.D.F., ne connaissaient qu'une Normandie pour leur direction régionale. La chambre régionale d'agriculture, elle aussi, était unique. Le gouvernement, dans la préparation de la réforme régionale, fit savoir qu'il ne s'opposerait pas à la réunification... si tous les Normands le demandaient. Ce ne fut pas possible ; officiellement, parce que Rouen et Caen, pourtant toutes deux dirigées par des maires centristes, MM. Jean Lecanuet et Jean-Marie Girault, ne voulurent ni l'une ni l'autre abandonner leur statut de capitale régionale ; en fait parce que des deux côtés les appréhensions étaient grandes. Les uns craignaient d'être étouffés par la puissance de la Seine-Maritime ; les autres redoutaient de devoir porter à bout de bras trop de départements pauvres. Depuis, ce schéma n'a guère évolué.

La réunification a fait long feu

L'Eure, longtemps, refusa cet état de fait. Menés par le président d'alors du conseil général, M. Gustave Héon, sénateur (gauche démocratique), ses élus refusèrent même de siéger au conseil régional, à Rouen. Ce n'est qu'en mai 1977 que celui-ci put tenir sa première session au complet ; son président, M. André Bettencourt, sénateur (R.I.) de Seine-Maritime, s'étant engagé à entamer un processus pouvant mener à la réunification. Un processus qui a fait long feu. Si les régionalistes ont un temps gagné la bataille des idées, personne n'osant plus en public se proclamer contre la réunification, les réticences restèrent trop grandes pour que tous les obstacles fussent surmontés. D'autant qu'en sept ans les deux régions avaient mené des existences bien différentes.

En Basse-Normandie, les responsables avaient l'habitude de travailler ensemble ; la région était à leur taille. Immédiatement, ils jouèrent le jeu de la réforme régionale, utilisant au maximum les maigres possibilités : un ambitieux programme de développement des infrastructures fut mis au point, les ressources fiscales étant utilisées à plein. Si l'esprit de clocher n'a pas disparu, loin s'en faut, une esquisse d'esprit régional commence à se dessiner.

La Haute-Normandie en est bien loin ; la pression fiscale régionale est longtemps restée faible, et ses programmes de développement régional ne sont, pour l'essentiel, qu'une présentation habile d'opérations variées. Région disparate, tiraillée entre une vallée de la Seine industrialisée et urbanisée et des plateaux longtemps abandonnés à une agriculture trop favorisée pour faire l'effort de modernisation indispensable, elle a semblé longtemps se réduire à un duo orageux entre Rouen et Le Havre. Les élus centristes de la capitale régionale dominant à la fois le conseil général de Seine-Maritime et le conseil régional, ils surent obtenir, pour leur ville, les moyens d'asseoir sa vocation de métropole régionale vouée au tertiaire.

Rouen, bien sûr, ne veut pas se voir contester son rôle de leadership. L'élection de M. Fabius, élu de la banlieue rouennaise, à la présidence du conseil régional, n'a en rien modifié cet état de fait. Au point qu'il est parfois permis de se demander si les rivalités locales ne transcendent pas les frontières par tisanes.

THIERRY BRÉHIER.

(Lire la suite page 22.)

M. Laurent Fabius : des atouts à retrouver

Ministre du budget, M. Laurent Fabius est président du conseil régional de Haute-Normandie depuis le 6 juillet dernier. Auditeur au Conseil d'Etat, premier adjoint au maire de Grand-Quevilly, il a été élu député de la Seine-Maritime, en 1978, avant de devenir, en 1979, secrétaire national du parti socialiste.

« Dans l'esprit des Français, la Normandie se présente comme une région très favorisée par sa situation géographique et ses ressources économiques. Les reportages et les enquêtes que nous avons publiés tout au long de cette « semaine » montrent que cette image est à retoucher très sensiblement. Comment expliquez-vous ce décalage ?

— Vous avez tout à fait raison d'évoquer ce décalage. En fait la Haute-Normandie est pénalisée deux fois. Car, à côté d'atouts incontestables, elle cumule aujourd'hui le handicap d'une situation dégradée et d'une appréciation erronée. Nous sommes malheureusement la deuxième région de France par le pourcentage du nombre des chômeurs. Il y avait sept mille chômeurs en 1974, il y en a environ soixante-dix mille aujourd'hui. Mais dans le même temps on considère souvent la Haute-Normandie comme une région sans problèmes.

» Pourquoi ce décalage ? D'abord il y a le retard général des mentalités sur l'évolution des réalités. On pense encore à la Normandie d'il y a quinze ans avec, à l'époque, un fort développement économique. Or notre région n'a pas su prévoir à temps ses mutations. Elle est l'une des plus fortement exposées à la crise de l'énergie et aux déséquilibres extérieurs actuels.

» Dans ce décalage, intervient aussi la proximité de la région parisienne : on raisonne souvent comme si la Haute-Normandie et Paris formaient un tout. En fait, les situations sont très contrastées. Enfin, je crois que jusqu'ici on n'a pas suffisamment expliqué auprès des pouvoirs publics et de l'opinion les besoins et les problèmes de la région. Nos interventions doivent y contribuer.

— Quels sont les grands objectifs que vous vous fixez pour remédier aux difficultés que traverse la Haute-Normandie ? Comment comptez-vous les atteindre ?

— L'action de notre région doit être tout entière tournée vers l'emploi. Elle peut reposer, à mon sens, sur quatre piliers. A nous de mettre en valeur ces atouts.

» D'abord, la formation, l'éducation, la dimension culturelle. Nous sommes très en retard dans ce domaine par suite de carences des gouvernements précédents. Ensuite, le maintien du tissu économique existant : la principale cause du chômage, pardonnez cette évidence, vient des licenciements et des fermetures d'entreprises. Nous devons donc absolument maintenir notre potentiel industriel et agricole. Troisième pilier, les secteurs du futur. J'ai récemment présidé dans l'agglomération rouennaise les premières assises nationales de la machine spéciale. Voilà un exemple des activités nouvelles pour lesquelles nous devons être présents et dynamiques.

» Enfin, nous devons améliorer nos équipements, nos infrastructures : réseau routier, ports, etc. Je compte pour atteindre ces objectifs sur l'effort de tous : Etat, région, départements, communes, partenaires sociaux, entreprises. Pour ce qui est de l'établissement public régional, dès le prochain budget un effort important et nouveau sera fait dans ces quatre directions.

Une nouvelle génération de militants

— Les nouveaux pouvoirs qui vont être donnés aux régions vous permettront-ils d'être mieux armés pour résoudre des crises comme celle que traverse l'industrie papetière, pétrolière, chimique ou automobile ?

— Je répondrai... en Normand : oui et non. Oui, parce que nos pouvoirs d'intervention économique vont être étendus et que notre région a bien l'intention de s'en servir. Non, dans la mesure où vous citez là de très grands secteurs qui dépendent évidemment d'une politique nationale dont l'ampleur dépasse la dimension d'une région, si active soit-elle. Mais nous avons bien l'intention de faire le maximum.

— La réunification des deux Normandies vous apporterait-elle des atouts supplémentaires ?

— Je ne me pose pas la question avec un *a priori* idéologique, historique, ou littéraire. Je me demande plutôt si la fusion des deux Normandies permettrait d'améliorer la situation. Jusqu'à présent, ce n'est pas évident. Je prends donc la région comme elle est, concentrant mon énergie sur la mise en valeur et le redressement économique de la réalité, ainsi que sur une véritable décentralisation. Je crois profondément à ma région. Pour le reste, le temps est galant homme.

— Nommé ministre du budget, vous avez brigué et obtenu la présidence du conseil régional de la Haute-Normandie. Comptez-vous continuer à cumuler ces deux postes ? Comment la très nette victoire socialiste dans votre région va-t-elle se traduire dans le renouvellement des élites politiques locales ?

— En juin dernier, la majorité a changé dans la région. Mes camarades ont pensé que, dans une première période, pour « lancer le changement », il était bon que j'accepte la présidence de la région, ce que j'ai fait avec intérêt et même passion. En même temps, je suis hostile au cumul excessif des mandats. Par principe, mais aussi parce que les journées n'ont que vingt-quatre heures. J'en tirerai donc personnellement les conséquences.

» D'une façon générale, il faut que les responsables politiques se renouvellent. L'un des grands atouts du P.S., en Haute-Normandie comme ailleurs, est précisément de pouvoir compter sur une génération de militants, d'hommes et de femmes de grande qualité. Une de mes tâches est de participer à ce renouvellement et de l'aider. J'aime cette région. Je crois à son avenir. »

PORTRAIT

L'homme de charme du P.C.

NOMBREUX sont les militants, les intellectuels, les journalistes, qui ont été ou qui sont séduits par M. Roland Leroy. C'est, dans la galerie des dirigeants communistes français, un personnage singulier, que l'on comparerait volontiers — et sans doute n'en serait-il pas mécontent — à M. Berlinguer, le chef du P.C. italien, non, certes, pour la ligne politique, mais pour l'habileté et une apparence de désenchantement élégant, avec, en plus, une certaine manière de faire croire qu'il pratique la politique comme un des beaux-arts. Mais les désillusions sont souvent rudes et le ressentiment tenace.

A cinquante-cinq ans, le « *patron* » du P.C. en Haute-Normandie — ancien cheminot devenu très vite, après la guerre, secrétaire de la fédération de la Seine — alors — inférieure, membre du secrétariat du comité central de 1960 à 1979, toujours membre du bureau politique et directeur de *l'Humanité* — a perdu, le 14 juin dernier, son mandat de député. La circonscription de Rouen-Sotteville lui ayant été enlevée par un socialiste, M. Pierre Bourguignon, c'est en tant que président de l'Association pour le développement de l'agglomération rouennaise que M. Leroy formule des propositions « *dans un esprit de coopération* » avec le président socialiste du conseil régional, M. Laurent Fabius.

M. Leroy dénonce « *la dislocation du tissu industriel* » entraînée par la politique du précédent pouvoir, qui voulait faire de la Haute-Normandie, estime-t-il, « *une région de transit* » : la chimie « *piétine* », l'industrie du papier-carton, qui représente le tiers du trafic du port de Rouen, est « *menacée de liquidation* », la réparation navale est « *quasiment liquidée* ». « *Les gâchis de la politique giscardienne sont loin d'avoir été réparés* », souligne M. Leroy.

« *Il faut que le conseil régional ait une politique plus offensive contre le chômage* », estime le dirigeant communiste. Il a proposé, pour ce qui concerne les papeteries La Chapelle-Darblay, un contrat qui lierait celles-ci à l'Etat, à la région et à la société nationale issue de la nationalisation de Saint-Gobain. « *On pourrait aussi*, indique-t-il, *revivifier et développer la construction de matériel ferroviaire, la chimie et la pétrochimie.* »

Il faut enfin, souligne-t-il, un effort en matière de formation professionnelle, d'équipements collectifs et de transports.

« *Les forces du parti communiste*, dit-il, *sont actives pour la mise en œuvre de la politique du pouvoir, contre la pression patronale, qui s'exerce ouvertement dans le sens d'une gestion social-démocrate.* » Les élections municipales et régionales de 1983 (M. Leroy dirigera, pour les secondes, la liste du P.C.F.) montreront dans quelle mesure l'implantation locale du parti communiste a été ébranlée par son recul dans les scrutins du printemps dernier.

PATRICK JARREAU.

Une région trop à l'étroit ?

(Suite de la page 21.)

Certes, Le Havre ne fut pas oublié, ne serait-ce que parce qu'il fallait ménager le parti communiste, qui constituait alors la principale force d'opposition régionale, mais la juxtaposition de deux grandes villes ne fait pas une région.

L'Eure ne fut pas malgré tout abandonnée : il fallait lui montrer qu'elle pouvait profiter de la richesse de son partenaire. Elle eut sa part des crédits, et même parfois plus que ce que le simple jeu démographique pouvait lui accorder. Mais l'argent n'est pas tout. « *Tous les choix ont été faits en fonction des besoins de la Seine-Maritime* », se plaint le docteur Paul Guilbaud, président (M.R.G.) du conseil général de l'Eure. « *L'Eure veut être codécideur* », reconnaît-on à la préfecture de région. La difficulté est, il est vrai, plus psychologique que réelle. L'Eure a su habilement jouer de sa position de « contestataire » qu'il fallait calmer et des rivalités entre Le Havre et Rouen. Au point que les autres villes moyennes de la région et les plateaux oubliés dans le développement de la Basse-Seine ont quelque titre à se juger délaissés par la région. « *Je ne voudrais pas être maire de Dieppe* », reconnaît le docteur Guilbaud.

L'Eure serait-elle ainsi privilégiée dans une Normandie réunifiée ? Les plus conscients de ses représentants savent bien que le rôle de petit à consoler risque d'être tenu par l'Orne et surtout la Manche, qu'il faudra soustraire à l'influence de la Bretagne, sa voisine armoricaine. Car géologiquement la Normandie n'est pas une ; le Bassin parisien ne meurt pas à sa porte. Au point que Rouen, vallée de la Seine aidant, regarde plus vers Paris que vers Cherbourg. Quand M. Lecanuet a déclaré que sa région pourrait rechercher une alliance à l'est plutôt qu'au sud, il ne fallait pas y voir seulement une boutade.

La Seine-Maritime, impériale, formerait bien une région à elle toute seule. Diverse, associant deux des premiers ports français, une industrie qui fut longtemps de pointe, une agriculture où se rejoignent éleveurs et céréaliers, acceptant sur son sol deux centrales nucléaires, longtemps à l'abri de la crise, comme ces vieilles filles avares, elle pensait que ses prétendants n'en voulaient qu'à son argent. Altière, sûre d'elle-même et dominatrice, elle ne voyait guère l'intérêt de lier son sort à un petit département rural. Elle ne le voit toujours pas.

Chacun pour soi dans la crise

Si elle a bien dû accepter l'Eure, pourquoi s'alourdir du poids de la Manche, de l'Orne et même du Calvados, ce petit voisin qui a cherché en vain à la copier. Vue de Rouen, l'union des deux Normandies — ici même le terme « réunification » paraît trop lourd de sens — fait penser à des hochets que l'on ne sort du tiroir que pour calmer le petit frère trop turbulent.

Au fond d'elle-même, la Basse-Normandie est tout aussi réticente. Elire à la présidence de son conseil régional le docteur Paul German, leader des régionalistes, n'a jamais été pour ses élus manière d'approuver ses choix réunificateurs. Il doit bien en convenir maintenant que l'assemblée régionale lui mesure chichement son soutien. Ce n'est plus tant le choix de la capitale régionale qui pose problème que la crainte d'être étouffée par un voisin trop puissant. Se réveillant d'une trop longue léthargie, commençant à apercevoir les premiers fruits des efforts qu'elle a consentis pour mieux former ses enfants dans les écoles et leur rendre le goût d'entreprendre, elle craint d'être trop vite confrontée aux grands vents du large. « *Laissez-nous dix ans pour achever de nous consolider* », demandent discrètement les responsables bas-normands.

La Haute-Normandie a perdu ses attraits et est, à son tour, frappée de plein fouet par la crise. Fin juin 1981, son taux de chômage était de 10,28 % (et de 8,6 % en Basse-Normandie), quand la moyenne nationale n'était que de 7,46 %. Longtemps satisfaite de la richesse de sa terre (il suffisait de vendre une vieille grange et un bout de prairie pour compenser une mauvaise récolte), longtemps sans soucis d'emploi (la proximité de Paris et des industries de la Basse-Seine dévoreuses de main-d'œuvre aidant), la Haute-Normandie n'a guère fait d'efforts pour former les fils de ses paysans et ainsi les préparer à l'évolution technologique (mais la Basse-Normandie n'est pas dans une situation si différente).

Aujourd'hui, son industrie textile s'est effilochée, les usines chimiques et pétrolières n'embauchent plus et l'avenir de l'automobile fait peur. La Haute-Normandie découvre qu'il lui manque une dizaine de lycées d'enseignement professionnel. Le prestige de ses lycées classiques ne suffit plus à camoufler les retards de l'éducation.

Retour de l'histoire, l'Eure résiste mieux que la Seine-Maritime, les petites entreprises bien accrochées à leur terroir supportent mieux la crise que la grande industrie. Mêmes contrastes en Basse-Normandie où le chômage frappe plus fort la banlieue industrielle de Caen que les cantons ruraux de la Manche et de l'Orne.

Comme toujours en cas de malheur, chacun se renferme sur ses maigres atouts n'arrivant pas à croire qu'une mise dans le pot commun les valoriserait mutuellement. Même les plus fervents régionalistes reconnaissent — en aparté — qu'une réunification ne permettrait pas de s'attaquer victorieusement au drame du chômage. Seul le docteur German, homme d'une seule idée, continue de dire haut et fort que seule une grande Normandie pourrait échapper au déclin. En des temps si difficiles, la bataille réunificatrice n'est plus en tête des priorités. L'a-t-elle même jamais été ?

L'arrivée de la réforme

Trois conférences interrégionales ont bien eu lieu. Mais depuis la dernière, en février 1980 à Caen, les comités de coordination qui avaient été mis en place pour habituer les deux Normandies à travailler en commun n'ont guère fonctionné. Sauf, en matière touristique et de promotion du nom « Normand », chacun ne voit que midi à sa porte ; la chambre régionale d'agriculture ne survit unie que difficilement et pour chaque dossier important — comme les aéroports — chacun tente de tirer la couverture à soi.

Le mouvement normand est bien obligé de constater que l'idée réunificatrice a fait machine en arrière. Le docteur Guilbaud a beau envisager la constitution de listes « union normande », lors des futures élections régionales au suffrage universel, son appel risque de n'avoir que peu d'écho. L'affaire est plus que jamais politique. Certes, le R.P.R., en mai 1979, s'était prononcé pour la réunification, mais il s'agissait alors pour lui de tenter de mettre en difficulté les maires giscardiens de Caen et de Rouen. Certes, en mars 1979, le P.C., lui aussi, s'est prononcé pour une grande Normandie, mais il convient maintenant que l'affaire n'est pas d'actualité. Certes, la C.G.T. a regroupé, l'an dernier, ses deux unions régionales, mais il s'agissait surtout pour elle de coupler sa force en Haute-Normandie avec sa faiblesse en Basse-Normandie. Quant aux deux grands partis de la région, le P.S. et l'U.D.F., ils sont d'autant plus dans l'expectative que l'une est majoritaire à Caen et l'autre à Rouen. Qui l'emporterait dans une grande région ? La balance est trop égale pour que l'un ou l'autre puisse risquer de tout perdre en voulant tout gagner.

Curieusement, au moment où la réunification paraît se perdre à l'horizon, deux événements nouveaux peuvent la rendre plus utile. La mise en place de la réforme régionale, voulue par M. Defferre, remet d'actualité les thèses régionalistes. Certes, celui-ci, qui craint que le découpage actuel ne s'écroule comme château de cartes si on touche à un seul de ses éléments, a refusé de s'engager sur une éventuelle réunification. Mais la région, investie de nombreux pouvoirs, sera-t-elle viable si elle ne comprend que deux départements ? A Evreux, comme à Rouen, nombreux sont ceux qui en doutent, même s'ils ne furent jamais de fervents réunificateurs.

Ressortir des cartons le vieux projet de création d'un département autour du Havre permettrait, peut-être, de régler le problème. La municipalité havraise n'est plus officiellement demandeuse, même si elle souligne la sous-administration de la ville et des cantons périphériques. Pourquoi ne pas suivre l'exemple de l'Eglise, qui a installé un évêque dans la porte Océane ? Il est vrai que l'époque des luttes fratricides entre les deux grandes villes de Seine-Maritime est bien achevée (même si M. Antoine Rufenacht, ancien député R.P.R., envisage un turbotrain Le Havre-Roissy... qui ne s'arrêterait pas à Rouen). Le Havre s'est longtemps considéré davantage comme un port parisien que normand ; la ville, elle-même, se sentait étrangère à la région et supportait d'autant plus mal la tutelle de la capitale régionale. Aujourd'hui, tout cela est révolu ; les Havrais ont compris qu'ils ne pouvaient vivre isolés de leur environnement. Aujourd'hui ces « étrangers » sont les mieux placés pour réunir les frères séparés de Haute et de Basse-Normandie.

Un estuaire à vocation européenne

En lançant, il y a plusieurs années, l'idée du « pont de Honfleur », Le Havre n'envisageait encore qu'un développement « impérialiste » et égoïste. Les réactions — d'abord négatives — à un tel projet ont entraîné la réflexion de ses responsables. Ils ont compris que le pont en lui-même ne signifiait rien, mais que par contre il pouvait être un élément — parmi d'autres — d'un ensemble d'investissements permettant de créer autour de l'embouchure de la Seine un ensemble portuaire capable de rivaliser avec les autres grands estuaires (Anvers, Hambourg...) européens, qui tous — contrairement au Havre — s'étalent sur les deux rives de leur fleuve. Autour d'une telle idée, la Normandie peut refaire son unité.

Rouen a compris que son salut n'était plus dans une compétition avec Le Havre, mais dans une complémentaire, y compris portuaire. La rive gauche, Honfleur et Deauville, dont la vocation touristique s'épuise, escomptent y trouver un nouveau souffle, comme Le Havre espère bénéficier de la bonne réputation en matière de qualité de vie de la côte Fleurie. Reste à convaincre les ruraux qui peuvent craindre — à bon escient — qu'une telle ambition n'attire à elle tous les crédits et tous les hommes disponibles. C'est pourquoi la Basse-Normandie a fait admettre qu'un tel projet devait aussi prendre en compte les équipements indispensables à un véritable équilibre régional, à une répartition harmonieuse des activités sur l'ensemble de la Normandie.

Voilà les éléments du dossier qui sera présenté à la conférence interrégionale qui doit se tenir à Rouen courant décembre. Si elle les accepte, restera à obtenir le feu vert des assemblées régionales et des conseils généraux concernés, puis à transmettre le tout au gouvernement. La création d'un estuaire à vocation européenne ne peut — bien entendu — qu'être un choix gouvernemental.

Si la réponse est positive, n'impliquera-t-elle pas aussi une réunification des deux Normandies, un tel équipement pouvant difficilement être à cheval sur deux régions ? En faisant briser, le 9 novembre 1469, l'anneau ducal, symbole du pouvoir des ducs de Normandie, Paris — sur ordre de Louis XI — avait cassé la province. Cinq siècles plus tard, l'alliance du Havre et de Deauville, deux créations parisiennes en terre normande, pourrait réunir la région. L'histoire a de curieux renversements.

THIERRY BRÉHIER.

Le rond-point entre Paris et la Manche

LES réformes en cours donnent un regain d'actualité au problème délicat du découpage des régions. Peu importait, au fond, que la Normandie fût divisée entre une Haute-Normandie et une Basse-Normandie lorsque les régions étaient vides de pouvoir et de sens. Mais la question importe plus au moment où d'importantes responsabilités doivent être confiées aux nouvelles collectivités territoriales.

De la vieille Normandie des ducs et de la monarchie, la République a fait cinq départements, en ajoutant à l'Orne un morceau du Perche. Comme partout ailleurs en France, après deux siècles de fonctionnement, ces départements constituent des réalités territoriales qui ont un sens pour les gens qui y vivent : la Seine-Maritime, l'Eure, le Calvados, la Manche, l'Orne. Ajoutant les régions, l'administration contemporaine a créé la Haute-Normandie, avec l'Eure et la Seine-Maritime, et la Basse-Normandie, avec les trois autres départements situés plus à l'ouest. Ces deux régions constituent, à ce niveau, des unités de petite taille. Par la population, la Haute-Normandie, composée de deux départements seulement, ce qui est rare, vient au quatorzième rang des régions françaises, et la Basse-Normandie au dix-neuvième rang. Selon les surfaces, la Basse-Normandie occupe le quinzième rang et la Haute-Normandie le dix-huitième rang.

Unique et diverse

Les deux régions ne devraient-elles pas être fondues en une seule, afin de constituer une unité territoriale plus conforme à la réalité des problèmes contemporains, entre Paris et la Manche, une des très grandes métropoles mondiales et une des voies maritimes les plus fréquentées de la planète ? Beaucoup le pensent. Mais d'autres estiment que l'affaire est bien complexe et que, en définitive, entre le Couesnon et la Bresle, entre le Mont Saint-Michel et Le Tréport, les intérêts et les influences sont trop divergents pour être unifiés. Ces quelques lignes ne prétendent nullement trancher le débat. Un géographe ne peut qu'instruire les éléments du dossier. Les politiques choisiront, à moins qu'ils n'évitent de le faire.

A la mesure des espaces qui constituent l'Europe occidentale, ce territoire qu'on appelle « la Normandie » est d'une très grande diversité. Les sols, partagés entre le massif armoricain et le bassin parisien, les climats locaux, dans les mille nuances du climat océanique, les systèmes agricoles, entre les petites exploitations du Bocage et les grosses fermes du Vexin, les influences urbaines, polarisées à partir de Rouen, du Havre et de Caen, prolongées par un réseau d'une cinquantaine de petites villes, les types sociaux, des marins-pêcheurs de Dieppe ou de Fécamp aux emboucheurs du Pays d'Auge, des prolétaires des grandes villes aux ouvriers-paysans, des nouvelles classes moyennes des agglomérations aux petites bourgeoisies des vieux centres urbains, tout cela joint à quelques autres facteurs tend à constituer une mosaïque de petites régions, de pays, d'influences urbaines telle qu'il faut au moins un livre pour la décrire. En ajoutant que les habitants de chaque lieu se révèlent particulièrement sensibles à ces appartenances intimes beaucoup plus qu'aux grandes entités que constituent les régions administratives, et que, en outre, toute une idéologie de l'enracinement tend à les conforter dans ce localisme, on comprendra que la Normandie n'est pas une, mais diverse, presque à l'infini.

Dans ce puzzle de l'espace, le géographe s'efforce cependant de distinguer des ensembles majeurs, des interférences cumulées, des regroupements territoriaux qui ont un sens. En voici quatre, selon moi.

La Basse-Seine, entre Vernon et Le Havre, fortement polarisée par les agglomérations de Rouen et du Havre, est une grande région industrielle et urbaine, en même temps qu'un ensemble portuaire de dimension mondiale. L'espace agricole y est de plus en plus réduit. Mais les forêts, les coteaux et les méandres de la Seine, la lumière des impressionnistes, forment un cadre prestigieux, chargé de beauté et d'histoire. Les classes moyennes et le prolétariat constituent la masse dominante de la population, dans les vieux centres urbains, dans les grands ensembles des banlieues, ou dans les zones pavillonnaires des périphéries.

De part et d'autre de la Basse-Seine, le Pays de Caux et le Pays de Bray, au nord, les plaines de l'Eure, au sud, vivent un peu à l'écart de ces influences dominantes, et le ressentent. Dieppe, troisième port de Haute-Normandie après Le Havre et Rouen, et Evreux, troisième ville. Même si l'activité industrielle n'est nullement inexistante, la première richesse reste l'agriculture, mais une agriculture de plus en plus concentrée et efficace autour de grosses exploitations produisant céréales, lin, betteraves sucrières, lait et animaux d'engraissement. Le notable rural ou de petite ville tient encore là de solides positions. Et, dans des campagnes où les résidents secondaires sont nombreux, dans de petites villes multiples, les influences directes de Paris peuvent être plus grandes que celles de Rouen, surtout à l'est.

La Normandie centrale, entre la côte du Calvados et les pays d'Alençon, multiplie les contrastes mineurs, un peu dans le prolongement des périphéries de la Basse-Seine et des influences parisiennes. Plaines de grande culture de Caen à Alençon. Herbages du Pays d'Auge et du Merlerault. Campagnes mixtes du Lieuvin, de l'Ouche et du Perche. Afflux des touristes et des résidents secondaires sous les pommiers et sur les plages, autour des haras et des manoirs. Les décentralisations des années 60 ont donné une nouvelle vie industrielle à un tissu de villes petites ou moyennes, et plus encore à Caen, devenue une agglomération presque comparable à celle de la Basse-Seine.

Plus à l'ouest, la Normandie occidentale vit à l'écart des influences majeures de la civilisation contemporaine. Le littoral y est sous-équipé. Les plages, à quelques exceptions près, n'y sont même pas encombrées. En dépit des concentrations, les exploitations agricoles y restent les plus petites de la Normandie, essentiellement vouées à l'élevage laitier. L'industrie demeure marginale, sauf autour de Flers. Ici, ni grand ensemble, ni autoroute, mais des petites villes et des bocages, des notables de terroir et des paysans, et même des ouvriers qui ressemblent encore beaucoup à des paysans. Cherbourg et le nord-ouest du Cotentin font cependant exception dans ce tableau, avec les industries nucléaires de la Hague et les constructions navales.

Pour un géographe, la distinction entre une Haute-Normandie et une Basse-Normandie, loin d'être absurde, offre bien des avantages. La Haute-Normandie regroupe les ensembles les plus proches de Paris, les plus grandes concentrations industrielles et urbaines, les campagnes à l'agriculture la plus performante, un réseau urbain assez bien centré sur Rouen, avec les relais du Havre, de Dieppe et d'Evreux. La Basse-Normandie associe les bocages isolés de l'Ouest aux régions plus complexes du Centre, en une trame d'une trentaine de petites villes que domine Caen, avec les contrepoints de Cherbourg, et, en mineur, de Saint-Lô, de Flers et d'Alençon.

« De Normandie » plutôt que Normand

La dissymétrie entre l'une et l'autre région ne peut échapper. Mais elle fait partie, semble-t-il, de la nature des choses et des hommes. Le localisme trouve son compte dans ces deux régions dites « *à l'échelle humaine* » où il est possible de se rendre à la capitale régionale en une seule journée sans trop de difficultés, quel que soit le lieu de résidence. Et il est vrai que la distinction entre deux régions permet de ne pas trancher dans le choix d'une capitale régionale entre Rouen et Caen, capitales historiques, sans parler du Havre.

Historiquement, la Normandie existe, dans son unité, tous les auteurs le soulignent. Dès l'Empire romain, sous le nom de « *Deuxième lyonnaise* », puis très fortement sous la poigne des ducs, entre 911 et 1204, et encore sous la monarchie française jusqu'en 1789, le territoire qui correspond à peu près à celui des cinq départements se retrouve en permanence sous une même tutelle, avec une remarquable constance historique, et plus particulièrement, pendant plusieurs siècles, sous une « coutume » qui marque très profondément les usages et les comportements. Cela ne peut constituer une simple curiosité pour spécialistes.

Psychologiquement, les habitants de la Normandie se ressemblent par bien des traits, ceux-là mêmes que l'on peut lire sous la plume de Flaubert, de Maupassant, de Barbey d'Aurevilly ou de La Varende, et dont l'actualité demeure. Sans doute serait-il vain de rechercher quelque communauté dans un sentiment d'appartenance plus dilué dans les lieux dispersés de la vie qu'apte à saisir une vaste entité telle une région contemporaine. Mais le fait est qu'on se dit « de Normandie » (plutôt que Normand) en s'affirmant de Dieppe autant que de Mortain, de Verneuil-sur-Avre aussi bien que de Cherbourg.

A défaut d'une existence économique, dans la matérialité des systèmes de culture ou dans le jeu des phénomènes industriels qui relèvent d'autres logiques, la Normandie existe au moins comme mythe, comme image pour mieux vivre, avec son herbe « naturelle », ses fromages, son cidre et son calvados, son bon sens qui évite l'engagement trop marqué, ses pommiers en fleur, sa gastronomie onctueuse, ses fruits de mer et sa crème, ses usines dans la chlorophylle, ses peintres aux lumières insaisissables, comme le père Boudin ou le jeune Monet. Et tout cela peut apparaître parfois plus vrai que le vrai.

Economiquement, socialement, la Normandie n'existe pas. L'économie contemporaine met en jeu d'autres forces que celles des attaches sensibles. Ni les firmes nationales ou multinationales, du secteur public ou privé, ni les entrepreneurs des petites et moyennes industries ou de l'agriculture moderniste, ni l'administration de l'Etat, ne peuvent se soucier d'une Normandie historique ou mythique. Et, de même, les jeunes des grandes agglomérations touchés par le chômage, plus fort ici qu'ailleurs, les prolétaires des banlieues, les marins-pêcheurs en quête d'une nouvelle donne, les petits paysans menacés par les concentrations et la pression foncière, ou la masse des « classes moyennes » dans la précarité de leur existence, ont très probablement comme dernier souci de savoir ce qu'est en définitive « la Normandie ».

Les politiques devront trancher

Pourtant, les responsables économiques ne cessent de s'interroger sur ce qu'est un « tissu » de relations régionales, en reconnaissant qu'il faudrait plutôt le construire ou le reconstruire, en Haute-Normandie comme en Basse-Normandie. Et les travailleurs, dans le même temps, expriment de plus en plus l'exigence de « *vivre et travailler au pays* ».

Dans ce contexte, et avec les nouvelles réformes en cours, le problème du découpage régional a cessé d'être vain. En Normandie, le choix, en définitive, dépend de ce qu'on veut faire. Deux régions, telles qu'elles sont, dans l'acceptation réaliste d'une dissymétrie, dans la négation d'une histoire et d'un mythe, dans l'affirmation des particularisme et des commodités ? Ou une seule Normandie, avec plus de problèmes que de facilités, notamment dans le choix délicat d'une capitale régionale, en quête de complémentarités plus que de différences, en trait d'union entre Paris et la mer, à la recherche de nouvelles échelles d'intervention et de volontés régionales plus innovantes ?

Les politiques ne pourront éviter de trancher, sans doute pour longtemps.

ARMAND FRÉMONT.

(Professeur de géographie à l'université de Caen.)

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 626 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire n° 57 437.

LA HAUTE-NORMANDIE

Traitement de choc pour l'enseignement technique

DEPUIS le début du mois d'août 1981, l'ancienne préfecture de Seine-Maritime, siège du rectorat de l'académie de Rouen, abrite un nouvel hôte. A la faveur d'un mouvement rectoral décidé par le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, l'ancien président des clubs Perspectives et Réalités de Caen, a cédé la place à un universitaire de Saint-Nazaire. Dans le vaste bureau, les deux portraits de M. Valéry Giscard d'Estaing ont disparu. Les chevalets sont là, vides. Mais ce n'est qu'une faible partie du changement, qui s'est produit et qui doit se poursuivre dans l'académie de Rouen.

Ancien directeur de l'Institut universitaire de technologie (I.U.T.) de Saint-Nazaire, M. Christian Bècle, professeur de sciences physiques, devenu recteur, reconnaît que le fait d'avoir enseigné pendant dix ans dans un I.U.T. l'avait sensibilisé aux problèmes de l'enseignement professionnel. Mais il a été étonné et même « stupéfait » de l'état dans lequel il a trouvé cet enseignement lorsqu'il est arrivé à Rouen. D'après les chiffres fournis par les services du rectorat, près de trois mille cinq cents jeunes, sur les vingt-deux mille qui fréquentent les établissements du second cycle court, n'ont pu être accueillis dans des lycées d'enseignement professionnel (LEP), le 10 septembre 1981, jour de la rentrée scolaire dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. Chiffre important à un moment où beaucoup de jeunes souhaitent recevoir une formation professionnelle et lorsque l'on sait que le gouvernement tente de lutter contre le chômage en favorisant l'apprentissage d'un métier à de nombreux élèves. Des jeunes qui, pour des raisons économiques, sociales, ou à cause d'une certaine inadaptation du système scolaire en primaire et dans les collèges, n'ont pas la possibilité de suivre des études classiques.

« Cette incapacité à accueillir les élèves qui en faisaient la demande m'a amené à porter une attention particulière à ce type d'enseignement », reconnaît M. Bècle. Mais ce qu'il a découvert alors en visitant des LEP, dans les jours qui suivirent la rentrée scolaire, a encore plus surpris le recteur. *« J'ai vraiment pris conscience de la situation dramatique dans laquelle se trouvent des établissements de l'académie en me rendant au LEP Henri-Fayol à Grand-Couronne, dans la banlieue de Rouen »*, explique M. Bècle. *« Des bâtiments préfabriqués, l'administration dans une bâtisse en bois dont le plancher ne tient pas, des ateliers logés dans des conditions déplorables, l'absence de toilettes... »*, l'état de vétusté et d'inadaptation des locaux a fortement impressionné le recteur. Impression renforcée lorsqu'il s'est aperçu que d'autres établissements, essentiellement dans la région rouennaise, recevaient des élèves dans des conditions à peine meilleures.

Une formation sans élitisme

« En 1945-1946, il nous fallait accueillir de nombreux gamins, raconte M. Henri Bourg, inspecteur principal de l'enseignement technique, pionnier de l'enseignement professionnel en Seine-Maritime, actuellement conseiller du recteur. *Nous installions des centres d'apprentissage partout, dans des locaux abandonnés ou dans des bâtiments provisoires récupérés à l'armée américaine. A l'époque, on considérait que nous étions bien équipés. Ce qui me surprend en revenant cette année dans la région, c'est de constater que trente-cinq ans après... ces établissements existent toujours. »*

Les LEP n'ont pas bénéficié, dans la région Haute-Normandie, d'un effort particulier. Certes, il y a eu quelques constructions, mais le lycée Charles-Péguy ou l'annexe des Capucins, s'ils sont situés dans un quartier en rénovation de Rouen, ne bénéficient que du strict minimum et de locaux peu fonctionnels. M. Bècle ne formule pas de condamnation envers ses prédécesseurs, ni au sujet de la politique menée par le conseil régional, mais il constate quand même que des choix ont été faits : *« On a préféré construire ces dernières années deux lycées dans deux villes, Forges-les-Eaux et Neufchâtel, distantes de 15 kilomètres. Pour de petits effectifs, on a dépensé des sommes importantes, alors que l'on a laissé des enfants des banlieues industrielles dans leurs baraquements ».*

Et pourtant, selon l'expression de M. Bourg, *« il faut tout faire pour ces enfants-là »*. Alors, au rectorat de Rouen on songe déjà à la prochaine rentrée scolaire. Le recteur tente d'obtenir des crédits du ministère ou des instances régionales pour construire ou reconstruire de nouveaux établissements. Les services de l'enseignement technique réfléchissent à une meilleure utilisation des locaux déjà existants, en modifiant certains ateliers, en transformant des sections.

Dans une région où le nombre de chômeurs est important, tout le monde reconnaît qu'il est urgent d'assurer une formation professionnelle à des jeunes qui vont entrer prochainement dans la vie active. Une formation certes *« pas trop pointue »*, comme le souhaitent de nombreux enseignants, afin de ne pas limiter les futurs diplômés dans des spécialités étroites. Mais une formation qui offre aux jeunes la possibilité de postuler un emploi afin d'éviter que dans une classe de deuxième année de brevet d'études professionnelles (BEP) sténo-dactylographe, sur vingt-huit élèves, dix soient reçus à l'examen, et que seules quatre d'entre elles aient pu trouver un travail, comme le déplorait une enseignante.

SERGE BOLLOCH.

POINT DE VUE

La mer aura son université

par BARTHÉLÉMY MERCANDAL (*)
et ANTOINE RUFENACHT (**)

LE Havre, second port national, ville de deux cent trente mille habitants, est privé d'université. Le gouvernement hésite à y créer une université nouvelle : est-il raisonnable de disperser des moyens nécessairement limités ? De ce double constat est née une idée qui a fait son chemin, celle de mettre en place au Havre une université technologique de la mer, c'est-à-dire une université qui, par la spécificité de ses enseignements et de ses objectifs, apporterait un élément original dans le paysage universitaire français. De quoi s'agit-il ?

De créer au Havre une université de plein exercice, dont le rayonnement culturel et scientifique serait national, voire international, et qui, par sa vocation particulière, ne serait pas concurrentielle, mais complémentaire de celle de Rouen.

De répondre à la priorité donnée au niveau national aux problèmes du commerce extérieur et de la mer, afin que la nouvelle université puisse bénéficier rapidement de la création des enseignements et des formations qui vont se développer en France.

De favoriser l'ouverture de la future université sur les activités économiques, industrielles, scientifiques et maritimes de la Basse-Seine et de créer des « passerelles » entre les formations dépendant de l'éducation nationale (Institut universitaire de technologie, U.E.R. des sciences et techniques, affaires internationales) vers les entreprises de la région et vers les autres établissements d'enseignement supérieur (Ecole supérieure de commerce et d'administration des entretiens, Institut supérieur des techniques de la mer, Ecole nationale de la marine marchande, Institut portuaire d'enseignement et de recherche, Institut de transports internationaux et des ports, etc.).

De donner au Havre le statut de « ville universitaire » à part entière, situation qui conditionne bien souvent les implantations d'activités nouvelles et la décentralisation.

L'accord de M. Barre

Ce projet, qui a reçu l'accord de M. Raymond Barre le 12 février 1981, sous l'appellation Université technologique des échanges maritimes et du commerce international, est né au plan régional. Il s'appuie sur la vocation maritime et portuaire de la Basse-Seine. C'est dire qu'il s'inscrit tout naturellement dans les préoccupations actuelles de décentralisation et de régionalisation.

C'est une idée qui a le mérite d'affirmer la volonté du monde universitaire de mieux s'intégrer aux réalités et aux problèmes de la vie économique et de ne pas laisser ce domaine, si essentiel pour son propre avenir et pour celui de la compétitivité de nos entreprises, aux seules grandes écoles.

C'est un dossier qui est en pleine concordance avec les objectifs nationaux de développement de notre commerce extérieur et d'une exploitation plus rationnelle et plus systématique de nos richesses maritimes.

Pour nous, élus et responsables havrais, ce serait enfin l'effacement d'un handicap considérable pour l'image de marque de notre ville à l'extérieur.

Pour susciter des enthousiasmes et pour créer des chocs novateurs, il faut des symboles. La création au Havre d'une université technologique de la mer fait partie de ces symboles. De ceux qui, au-delà des clivages politiques, méritent de faire l'unanimité.

(*) Professeur de droit des affaires à l'université de Haute-Normandie.

(**) Ancien ministre, conseiller général (R.P.R.) du Havre.

LA HAUTE-NORMANDIE

Les territoires de la folie cavalière

LA Normandie la plus cavalière, la Normandie du cheval de selle monté, dressé, animé au mieux de ses aptitudes par l'homme, la Normandie ouverte à toutes les activités équestres — loisirs, compétitions, haute école — n'est peut-être pas celle qui, généralement, entraîne toutes les adhésions, suscite tous les hommages. Elle n'est pas du Calvados, elle n'est pas de l'Orne, où pourtant naissent et croissent les plus beaux spécimens de la race chevaline. Certes on galope sur toute l'étendue des deux territoires..

Mais le sport équestre n'a jamais brillé d'un plus vif éclat que dans l'Eure et en Seine-Maritime, lesquelles ne sont pas spécialement terres d'élevage.

Sur ce chapitre, le bilan est relativement modeste et admis pour tel. Une dizaine d'éleveurs privés œuvrent opiniâtrement dans chacun des deux départements, à quoi s'ajoutent, côté officiel, les stations d'étalons nationaux de Bernay et de Cormeilles dans l'Eure, de Bacqueville-en-Caux, en Seine-Maritime. Tout cela n'est pas très exaltant. N'empêche que, autour d'Evreux et de Bernay, autour de Rouen et de Dieppe, par centaines, par milliers, les amateurs d'équitation sportive manifestent un zèle à décourager l'épithète. Mais d'abord pourquoi le Calvados, royaume du pur-sang, pourquoi l'Orne, patrie de l'anglo-normand, ne pourraient-ils pas prétendre à la palme dans la course au prestige ?

Ceux qui élèvent, ceux qui montent

La réponse coule de source. A partir de l'herbe des champs, divine denrée, soigneusement entretenue par les arrosages répétés du ciel, les éleveurs de ces régions privilégiées ont créé une race de réputation universelle, les collets montés de la naissance, soit dit en passant, s'en donnant à cœur joie. Mais élever des chevaux ne veut pas dire les monter, et un pays d'élevage n'est pas obligatoirement un pays cavalier ou, s'il l'est, il l'est parfois à un degré inférieur, du moins en Basse-Normandie, par rapport à la richesse de son élevage. Pour ne citer que cet exemple, l'Orne parsemée de merveilleux haras, l'Orne où s'étalent superbement les propriétés du Haras du Pin, ne compte que cinq clubs hippiques dûment recensés, la région de L'Aigle étant de loin la plus mal partagée. Les rares professionnels qui se sont aventurés à fonder, dans les parages, un établissement digne de considération ont vécu, avant de s'évanouir, les tourments de la plus affreuse débine.

Une constatation évidente s'ensuit. La Basse-Normandie des éleveurs médiocrement portés à caracoler, livre une partie de sa production à l'appétit de la Haute-Normandie qui, habitée du feu sacré, l'exploite pour le meilleurs profit du plus grand nombre.

Ecuries dans l'Eure

Le moyen de se rendre et de s'arrêter aux innombrables écuries dont l'Eure, première étape de notre voyage, est heureusement peuplée ? Si le pratiquant, libre de son temps, peut aller de l'une à l'autre avant de trouver son bonheur, le visiteur, souvent pressé, est bien obligé d'opérer un choix qui le navre et ne correspond pas nécessairement à une sélection rigoureuse. Commençons par les plus modestes, enfouis, sans panneau signalant leur existence, au plus secret du bocage.

Notre itinéraire nous a fait traverser, pour ainsi dire au pas de course, des fermes disséminées dans la région de Bernay et à partir desquelles s'organisent des promenades à dos de cheval de tout repos. Aucune instruction équestre n'y est dispensée, mais le maître des lieux, l'œil en tapinois, a tôt fait de confondre les ignorants qui, une petite crânerie dans le regard, réclament à cor et à cri des « *chevaux nerveux* ». Si l'assiette du candidat à la galopade, lors de sa mise à l'épreuve, est plus voisine de la croupe que du garrot, l'élimination est instantanée.

Nous en témoignons pour avoir assisté à un départ dont furent exclus impitoyablement une poignée de béjaunes visiblement éméchés. On le voit, les fermiers honnêtes que les gardiens du Temple s'obstinent à qualifier de « *marginaux* », ont, de la sécurité publique, le souci le plus louable.

C'est à Conches-en-Ouche que nous avons découvert le club hippique des Chênes dirigé par M. Jean-Pierre Buray, propriétaire d'une trentaine de chevaux répartis dans les corps de bâtiment d'une ancienne ferme, monument d'architecture cadrant à merveille avec le style typiquement normand du vieux bourg. Niché au milieu d'une forêt privée de cinq cents hectares, le centre est doté de deux carrières de dressage, d'un terrain de sauts d'obstacles et d'un parcours de cross.

Une légère réserve sera faite en ce qui concerne le manège couvert, manifestement trop exigu. Mieux vaut ne pas allonger l'allure jusqu'au galop, à moins d'accepter le risque d'une inclinaison à 45° dans les angles. « *Un risque que nous ne prenons pas* », assure Florence. Michau, vingt-quatre ans, Normande bon teint née à Louviers, monitrice diplômée d'Etat sur le plan professionnel.

Les enfants et adolescents forment le plus gros de la clientèle et c'est à leur intention que sont organisés, durant les vacances scolaires, des stages de sept à quinze jours au prix de 170 F la journée, logement en dortoir et repas compris.

Les enfants de la forêt de Brotonne

Les adultes viennent généralement de L'Aigle, de Rouen, de Paris, d'ailleurs encore. Exemple : à l'heure où la nuit tombait assez sinistrement sur le domaine, nous vîmes apparaître, équipé comme pour une chasse au renard, un personnage qui, avec un fort accent britannique, demandait à monter un cheval présentant les caractères d'une inépuisable bonne volonté. Dehors, la première chouette hululait. J'ignore ce qu'il advint du projet. Mais rien ne paraissait devoir attaquer l'obstination, dure comme un caillou, de ce parfait gentleman bien de son île.

De l'Eure, passons en Seine-Maritime. Nous nous sommes arrêtés au centre hippique de Genetey, perché à une dizaine de kilomètres de Rouen, sur la commune de Saint-Martin-de-Boscherville, célèbre par son abbaye du onzième siècle. Un jeune ménage, François Grandjacques et son épouse Véronique, y officient sans reculer devant les besognes les plus ingrates, récurage et paillage des écuries compris.

La mère de Véronique, Mme Jacqueline Lambert, aujourd'hui décédée, fit, comme présidente du tourisme équestre de Haute-Normandie, beaucoup pour les cavaliers. C'est à son instigation que purent être tracées, à travers les 5 000 hectares de la forêt de Roumare, des allées cavalières où les petits palefrois bien corsés de l'écurie boivent la brise tombée des arbres avec délice.

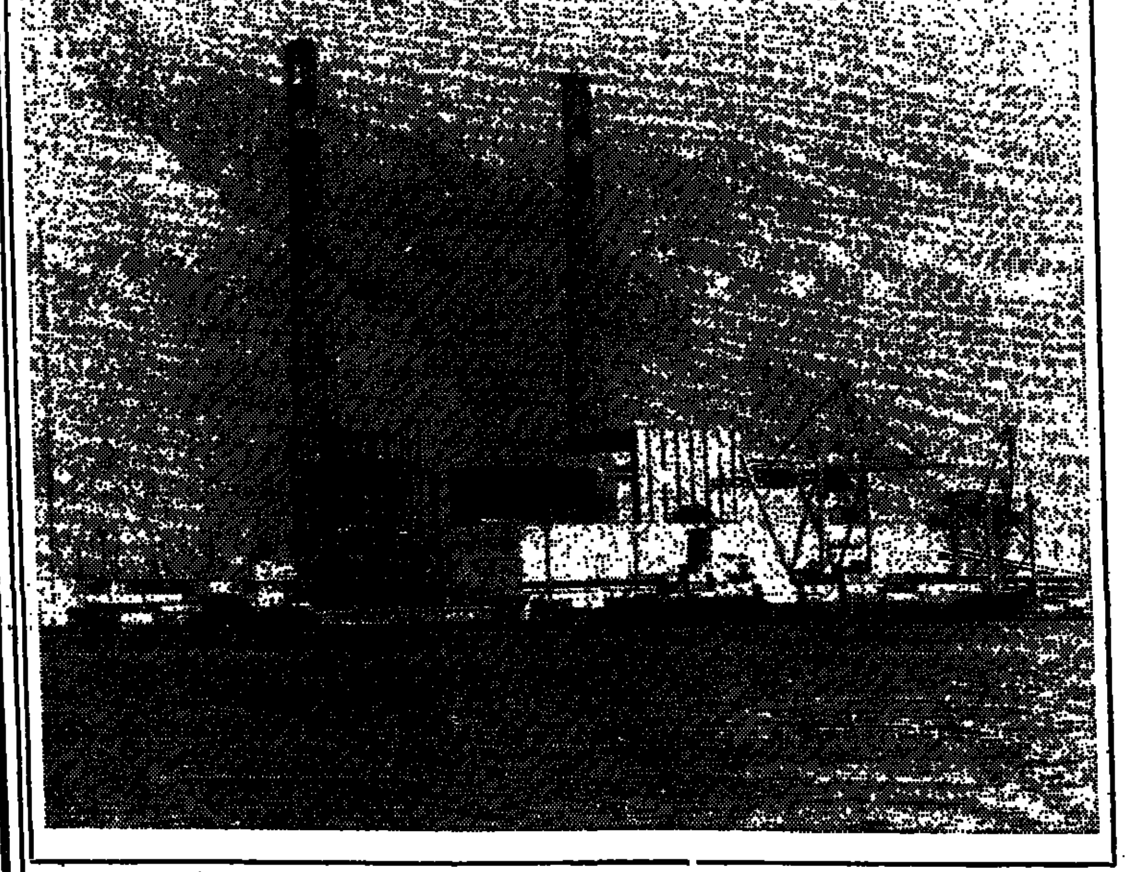
Ici, comme à Conches, des stages ont lieu pour les enfants au prix de 160 francs par jour, hébergement et nourriture inclus. Des randonnées équestres de trois jours à travers les 10 000 hectares de la forêt de Brotonne figurent également au programme. Attraction n° 1 : la traversée de la Seine en bac par les animaux, sous les pieds desquels un tapis est tendu afin de prévenir les éventuelles glissades.

Notre marathon personnel a pris fin au haras des Vertus, à Saint-Aubin-sur-Scie. Dirigé par Mme Laure Mathieu, imbue des plus saines traditions, le haras, qui est surtout centre équestre, compte trente-sept animaux. La reprise très vivante à laquelle nous avons assisté nous a ravi. Pas de rotation de bras, pas d'élévation de cuisses, gymnastique qui n'a pour seul mérite que de reposer les chevaux éreintés.

ROLAND MERLIN.

● L'ENSEIGNEMENT DU TOURISME. — Le lycée privé Jeanne-d'Arc, établissement d'enseignement catholique à Sainte-Adresse, nous signale son originalité : il assure une formation à deux niveaux, B.T. et B.T.S. de tourisme. Le B.T. (brevet de technicien) se prépare en trois ans à l'issue de la troisième ; le B.T.S. (brevet de technicien supérieur) tourisme se prépare en deux ans après le baccalauréat. Les langues enseignées sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'arabe.

★ 14, rue du Général-de-Gaulle, 76310 Ste-Adresse, tél. (35) 46-13-56.



Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

Après l'accord sur la pollution du Rhin

LES ÉLUS LORRAINS REDOUTENT LA CONCURRENCE DE LA SALINE ALSACIENNE

(De notre correspondant.)

Nancy. — L'annonce par M. Michel Crépeau de la constitution d'une saline de 300 000 tonnes en Alsace, dans le cadre de la dépollution du Rhin, a provoqué une protestation immédiate et unanime du patronat, des syndicats et des hommes politiques lorrains de la région nancéienne (*le Monde* du 20 novembre). Les salines lorraines produisent en effet chaque année 600 000 tonnes (le marché français approche les 800 000 tonnes). Aussi les 100 000 tonnes de la saline alsacienne destinées au marché intérieur français devraient déstabiliser l'industrie lorraine.

« *Les installations de la vallée de la Meurthe ne tournent actuellement qu'à 70 % de leur capacité du fait d'un marché en récession* », explique le maire de Dombasle, M. Roger Boileau, sénateur centriste, qui, dès 1979, avait créé un comité de défense des salines de Lorraine, qui avait largement diffusé une plaquette exposant le problème de la pollution du Rhin et la situation des salines lorraines.

« *En écrivant aux ministres, MM. Delors, Dreyfus et Crépeau, je croyais avoir joué des cartes saines* », commentait M. Job Durupt, maire de Tomblaine et député socialiste. *Je pensais qu'avec le changement, les réunions de couloirs n'étaient plus nécessaires. Les Alsaciens viennent de nous prouver le contraire La saline alsacienne est une solution économiquement peu sérieuse. Pour un investissement considérable elle ne permettra la création que d'une trentaine d'emplois en Alsace mais en mettra en danger plusieurs centaines en Lorraine.* »

Le docteur André Rossinot, député U.D.F. de Nancy a quant à lui fait savoir au gouvernement que les travailleurs des salines de la Meurthe s'« *opposeraient à toute décision susceptible de mettre en cause leur emploi et leur industrie* ». Une décision de compromis que M. Yves Tondon, député socialiste de Nancy, refuse de considérer comme définitive.

JEAN-LOUIS BEMER.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

POINT D'ACCORD ENTRE L'OPPOSITION ET LE GOUVERNEMENT

Paris devrait être traitée comme toutes les communes de France

La discussion du projet de loi sur la décentralisation, qui vient de s'achever au Sénat, a porté en particulier sur le statut de Paris. La question qui était posée aux sénateurs était de savoir si l'on traitait la capitale comme toutes les autres communes de France — c'est ce que souhaitaient les membres de l'U.D.F. et du R.P.R. — ou si l'on réservait son cas — c'était le vœu des socialistes. Finalement, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, s'en est tenu aux engagements qu'il avait pris antérieurement sur ce point et qui ne coïncident pas avec la position de ses alliés politiques. Paris, pour le Sénat du moins, et pour le ministre, doit rester dans le droit commun. C'est une décision qui, évidemment, ne peut que satisfaire M. Chirac et ses amis.

Deux des amendements votés par le Sénat sont particulièrement importants pour l'avenir de la capitale. Le premier indique que « *les dispositions de la présente loi (sur la décentralisation) relatives au régime des actes administratifs et budgétaires des communes et des départements sont applicables à Paris* ». Le second est ainsi rédigé : « *Une loi fixera les modalités d'application à Paris du régime de droit commun dans un délai de six mois* ». Les sénateurs R.P.R. et U.D.F. de la capitale, notamment MM. Roger Romani et Dominique Pado, peuvent trouver dans ces amendements présentés par le gouvernement des motifs de satisfaction. Doit-on pour autant en tirer des conclusions politiques ? Ce serait sans doute exagéré. M. Defferre, en défendant ces amendements, a tout simplement voulu être logique avec lui-même, rester en concordance avec les déclarations des plus hautes autorités de l'Etat, surtout, respecter la cohérence originelle d'un texte de loi qui, avant de venir en discussion au palais du Luxembourg, avait été quelque peu malmené par l'Assemblée nationale.

Peut-on exclure de la grande réforme de décentralisation Paris, la principale commune de France, sous prétexte qu'elle a un régime spécial ? On ne s'est pas posé la question pour les communes d'Alsace ou de Corse, qui ont, aussi, des régimes fiscaux et financiers différents de ceux des autres régions de France. Le gouvernement, avec raison, avait donc prévu d'intégrer la capitale dans son projet de loi « *relatif aux droits et libertés des communes, du département et des régions* ». Mais, sous la pression de certains députés socialistes, le texte gouvernemental tel qu'il sortit du débat à l'Assemblée nationale prévoyait pour la ville un statut à part : « *Les dispositions de la loi s'appliqueront à Paris à la date et dans les conditions qui seront fixées par une loi ultérieure.* » En prenant le contre-pied de cette disposition, les sénateurs en ont voulu autrement. En fait, certains députés socialistes, et notamment les Parisiens, veulent lier la loi sur la décentralisation à une réforme du statut de Paris qui donnerait plus de pouvoirs aux commissions installées dans chaque arrondissement de la capitale. A l'Assemblée nationale, M. Gaston Defferre fit la sourde oreille à leur requête et se déclara partisan d'appliquer à la ville le statut de droit commun de toutes les communes de France. « *Paris sera comme Marseille* », affirma-t-il.

Un fait unique

En fait, il s'agit de savoir si l'on veut ou non que la capitale ait à sa tête un maire de plein exercice. De deux choses l'une : où l'on accorde à la Ville de Paris le statut de droit commun et l'on gomme les dernières séquelles de la tutelle administrative, en grande partie déjà supprimée par la loi du 31 décembre 1975 qui a réformé le statut de la capitale. Ou l'on crée pour Paris un statut spécifique qui modifie sa vie administrative et donc sa vie politique. L'actuel statut de Paris a doté — fait unique en France — chaque arrondissement d'une commission dont le rôle est d'animer la vie locale et de donner un avis sur l'aménagement des quartiers. Selon la loi de 1975, ces commissions ne disposent d'aucun moyen financier et n'ont pas d'initiative. Elles n'ont donc qu'un rôle purement consultatif. M. Georges Sarre, député et président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville est un ardent défenseur d'un projet qui prévoit de transformer ces commissions, selon ses propres termes, en « *des structures élues au suffrage universel et dotées de responsabilités financières* ». Il s'agit de décentraliser le pouvoir installé à l'Hôtel de Ville, ce qui reviendrait, disent les partisans du système actuel, à « *affaiblir le maire* ».

« *Si*, disent-ils, *on institue des commissions d'arrondissement élues au suffrage universel, on aboutit à des municipalités d'arrondissement qui pourront saper l'autorité du maire et des élus du conseil de Paris.* » « *C'est une question de démocratie*, réplique M. Sarre. *Il s'agit de savoir si l'on veut que les Parisiens participent plus activement à la vie de leur cité.* »

Le président du groupe socialiste à la mairie a été, sur ce point, particulièrement net quand, le 21 septembre, à l'issue d'une visite de M. Lucien Vochel, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'Hôtel de Ville, il a déclaré : « *Ce serait un formidable paradoxe que d'appliquer la décentralisation partout sauf à Paris, ville de plus de deux millions d'habitants.* »

Au Sénat, l'affaire a rebondi avec l'intervention de Mme Cécile Goldet qui reprenait les arguments depuis longtemps défendus par M. Daniel Benassaya (P.S.), conseiller de Paris. Mme Goldet a notamment déclaré : « *Il est évident que nous ne pouvons que nous rallier à l'amendement voté par l'Assemblée nationale qui soumet l'application de la loi sur la décentralisation au vote d'une loi spécifique pour Paris.* » Elle a ajouté : « *Nous pensons que le rôle et les pouvoirs des commissions d'arrondissement, qui devraient être non plus « nommées » mais démocratiquement élues, devraient être élargis et démocratisés.* » M. Defferre ne l'a pas suivi.

Après le vote du Sénat, l'affaire est-elle terminée ? « *Le projet que je défends à propos des commissions d'arrondissement fait l'unanimité au sein de la fédération de Paris du parti socialiste, y compris de tous ses élus* », affirme aujourd'hui M. Sarre. Cette fédération est dominée par le CERES mais compte dans ses rangs des hommes comme MM. Lionel Jospin et Claude Estier. Une nouvelle offensive des députés socialistes se déclenchera-t-elle dans les prochains jours à l'Assemblée nationale pour faire admettre ce point de vue ou les élus préféreront-ils agir dans le cadre plus vaste d'une réforme d'ensemble du statut de Paris ?

JEAN PERRIN.

AU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

Les projets de décentralisation de services de la S.N.C.F. sont reportés

M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, a rendu compte, le 20 novembre, des décisions prises la veille au cours du comité interministériel d'aménagement du territoire présidé par M. Pierre Mauroy.

Deux sujets essentiels étaient inscrits à l'ordre du jour : la réforme des aides au développement régional (dont les grands principes avaient été approuvés en conseil des ministres, le 4 novembre) et la politique de décentralisation tertiaire, c'est-à-dire ce qui concerne les emplois de bureau.

Sur le premier point, M. Rocard a indiqué que le nouveau système était très simplifié puisque deux régimes seulement subsistent au lieu de six auparavant. Les régions pourront elles-mêmes exprimer leurs propres priorités géographiques et définir les critères qui leur semblent les plus adéquats. Toutefois le gouvernement va entreprendre une vaste concertation avec les collectivités locales et surtout les régions afin d'établir une carte nationale faisant ressortir les grandes zones prioritaires. M. Laurent Fabius, ministre du budget, a accepté un relèvement très substantiel du taux des primes d'aménagement du territoire (50 000 francs par emploi créé au maximum).

Les décisions d'octroi des aides ne seront prises au niveau national que dans quatre cas, notamment lorsqu'il s'agira de grandes restructurations industrielles, d'investissements étrangers et de projets de grandes entreprises dégageant un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de francs. « *Mon ministère est le premier à mettre en œuvre concrètement une réelle décentralisation de ses moyens* », a déclaré M. Rocard.

A propos de la décentralisation du secteur des bureaux, c'est la politique d'aménagement de l'Ile-de-France qui indirectement était au cœur des délibérations ministérielles. Le gouvernement a décidé de supprimer la redevance — cette taxe payée par les industries qui s'installent ou qui s'étendent en région parisienne.

C'est une demande qui était formulée par tous les élus régionaux et les responsables économiques, mais la redevance pour les emplois de bureau, en revanche, sera fortement relevée (1 300 francs par emploi).

Les administrations publiques devront stabiliser les surfaces des locaux qu'elles occupent en Ile-de-France, ce qui les obligera nécessairement, si elles embauchent de nouveaux agents, à les recruter en province. La revalorisation de la prime dite de « mobilité pour le conjoint », sera de 50 %. Enfin, avant le 31 mars 1982, tous les ministères devront avoir remis aux services de MM. Rocard et Bernard Attali, délégué à la DATAR, un plan de localisation élaboré en concertation avec le personnel car, a précisé le ministre, « *les décentralisations n'auront lieu que sur la base du volontariat* ».

La procédure de l'agrément, c'est-à-dire l'autorisation donnée par le gouvernement à une entreprise de s'installer en Ile-de-France sera assouplie, notamment pour les petites entreprises, et accélérée.

Un dossier brûlant qui donne lieu, depuis plusieurs mois, à une intense agitation syndicale, concerne le transfert de deux, voire trois, services de la S.N.C.F. A l'issue du comité interministériel, et vu l'hostilité des personnels concernés, le premier ministre a demandé à M. Charles Fiterman d'étudier avec les dirigeants de la S.N.C.F. un nouveau dispositif de décentralisation de certains services de l'entreprise (qui pourrait ne plus concerner les secteurs de l'approvisionnement et du contrôle des recettes, mais d'autres services). En tout état de cause, la S.N.C.F., présidée par M. André Chadeau, ancien délégué à l'aménagement du territoire, devra transférer à Lille et à Lyon un volume global de mille trois cents emplois.

Le ministère de l'industrie, pour sa part, s'est engagé à remettre un plan de localisation avant le 31 décembre.

M. MAUROY : les relais dans la bataille de l'emploi

Clôturant la réunion ministérielle, M. Pierre Mauroy a déclaré : « *La bataille de l'emploi, pour être gagnée, doit être menée dans un climat favorable qui exige un mouvement d'appui général associant tous les partenaires sur le terrain. Cette bataille ne peut être déclenchée uniquement à partir de Paris. Les régions, les collectivités locales, les forces sociales constituent des relais indispensables. L'Etat a besoin de toutes les forces productives pour atteindre ses objectifs... Ce ne sont pas des liens de dépendance ou de tutelle qui vont naître entre les régions et l'Etat, mais des relations d'association librement consentie dans le cadre de contrats.* »

TRANSPORTS

PREMIÈRE EN BRETAGNE

Les collectivités locales sont appelées à financer une compagnie maritime

Brest. — La B.A.I. (Bretagne - Angleterre - Irlande) ne sombrera pas. La voie d'eau dans la trésorerie de la compagnie maritime bretonne, commercialement désignée sous l'appellation Britanny Ferries, sera colmatée.

M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, en a donné l'assurance il y a quelques jours à Quimper. Il a proposé deux solutions pour combler le déficit qui était de l'ordre de 19 millions de francs en 1980 et est évalué à 25 millions de francs pour 1981.

De notre correspondant

La première, qualifiée de commerciale, viserait, en gros, à trancher dans le vif en réduisant les activités de la compagnie. Ainsi, la ligne Saint-Malo-Portsmouth serait abandonnée ; Britanny Ferries serait alors contrainte de prononcer une centaine de licenciements et de se séparer d'une partie de ses navires. L'autre mesure envisagée consisterait à associer étroitement l'Etat et les collectivités locales (région et départements) au fonctionnement de la B.A.I. en créant deux sociétés distinctes : l'une propriétaire des bateaux, l'autre chargée de l'exploitation. Ce dernier schéma, baptisé régional, est proche d'ailleurs de la solution proposée par la compagnie elle-même. Il aurait, semble-t-il, la préférence de M. Le Pensec et celle de nombreux élus bretons. Il permettrait surtout à cet armement, considéré, jusqu'à la révélation récente de ses difficultés financières, comme une entreprise remarquable par son dynamisme, de ne pas baisser pavillon sur la Manche, où s'effectue l'essentiel de son trafic, mais où fait rage une impitoyable guerre des tarifs (1). Quelque 90 millions de francs seraient alors nécessaires pour sa remise à flot.

L'armement breton emploie actuellement un millier de personnes, dont 620 marins. Ses six car-ferries ont transporté environ 710 000 passagers en 1980, dont 250 000 touristes anglais qui séjournent au moins neuf jours en Bretagne. Implanté d'abord à Roscoff (Finistère nord), où la chambre de commerce et d'industrie de Morlaix a construit un port en eau profonde à son intention, il a établi une solide tête de pont à Saint-Malo. La B.A.I. assure également une liaison hebdomadaire vers Plymouth. Créée à l'origine par des agriculteurs pour assurer le transport vers l'Angleterre de légumes bretons, elle devait rapidement jouer la carte du tourisme.

M. Alexis Gourvennec, P.-D.G. de la B.A.I. depuis sa création, a commenté favorablement les propositions de M. Le Pensec, qu'il qualifie de « *positives* ». Il ajoute : « *C'est la reconnaissance de l'intérêt que présente la B.A.I. pour l'ensemble de l'économie régionale, au niveau du service et de l'ensemble de ses retombées directes et indirectes sur la culture, le tourisme et sur toutes les activités bretonnes, et en même temps pour l'importance qu'elle représente pour l'emploi.* »

Le P.-D.G. de la B.A.I. considère, d'autre part, que « *le plan proposé par M. Louis Le Pensec devrait permettre à la compagnie de disposer progressivement de bateaux adaptés au marché. Il y a des bateaux qui seront à vendre, d'autres à racheter au fil des ans. Cela ne se fera pas par un coup de baguette magique, mais le renouvellement de la flotte devra être progressive, en fonction de l'évolution du marché. Elle se fera en collaboration entre la B.A.I. et une autre société, celle-là propriétaire des bateaux, avec l'aide des collectivités locales* ».

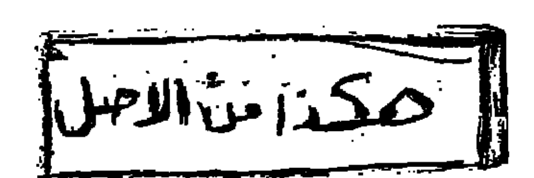
M. Gourvennec a expliqué les difficultés de sa compagnie par la sévère concurrence que se livrent les compagnies maritimes sur la Manche. « *Sur la Manche règne une concurrence sauvage, et la totalité des armements accusent des déficits importants en 1980, y compris les groupes les plus dynamiques. En outre, l'évolution des coûts a modifié très profondément les conditions de concurrence et les prix de revient. La B.A.I. a une flotte composée, pour une partie du moins, de bateaux de taille moyenne qui ne sont plus rentables aujourd'hui, compte tenu du prix du pétrole. C'est comme si nous nous trouvions à la tête d'une flotte de Caravelle quand nous avons un marché qui n'est rentable qu'avec des Boeing. Or nous n'avons pas les moyens d'acheter ces Boeing.* »

On attend maintenant que les collectivités locales et les actionnaires de la B.A.I. — Crédit agricole, chambre de commerce, SICA (2) — se prononcent sur les propositions du ministre de la mer. Le conseil général du Finistère se réunit ce 19 novembre. Mais déjà la fédération et la commission agricole du Finistère s'est réuni le 19 noréclamé la tête de M. Gourvennec, en lui reprochant de s'être livré à des « *tours de passe-passe financiers que favorisait la triple casquette de son président* ». Outre la présidence de la B.A.I., M. Gourvennec dirige en effet aussi le Crédit agricole du Finistère et la SICA du Nord-Finistère. « *Car*, indique le P.S., *M. Gourvennec, P.-D.G. de la B.A.I., devait connaître depuis longtemps les difficultés de sa société. Alors, pourquoi ce « bluff » qui a trompé tout le monde : travailleurs, salariés et agriculteurs ?* »

JEAN DE ROSIÈRE.

(1) *Le Monde* du 27 octobre.
(2) Société d'intérêt collectif agricole.

● RECTIFICATIF. — Une décharge industrielle sera-t-elle établie sur la butte de Cormeilles-en-Parisis ? En annonçant, dans *le Monde* du 20 novembre (page 34), ce projet nous avons par erreur cité le nom de M. Robert Hue comme maire (communiste) de Cormeilles-en-Parisis. Le maire de cette commune du Val-d'Oise est en réalité M. Jean Ferrier (modéré). M. Robert Hue est le maire de Montigny-lès-Cormeilles, une commune proche. Il est aussi président du Syndicat d'aménagement de la butte de Cormeilles.



Le Monde

économie

ÉNERGIE

PENDANT VINGT-CINQ ANS

L'Allemagne fédérale recevra chaque année 10,5 milliards de mètres cubes de gaz sibérien

La société ouest-allemande Ruhrgas a signé, le 20 novembre, avec la centrale d'exportation soviétique Soyousgas un contrat portant sur l'achat, chaque année, pendant vingt-cinq ans, par l'Allemagne fédérale, de 10,5 milliards de mètres cubes de gaz soviétique. Bien que les Soviétiques discutent séparément avec six autres pays européens, cet accord devrait servir de cadre aux négociations engagées avec la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique et la Suisse. M. Ossipov, vice-ministre soviétique du commerce extérieur, a d'ailleurs reconnu que les pourparlers étaient très avancés avec Paris et Rome.

De notre correspondant

Bonn. — Deux jours avant la visite de M. Brejnev, les représentants des industries allemandes et soviétiques ont signé, vendredi 20 novembre à Essen, un important contrat en matière de gaz. Celui-ci prévoit que jusqu'en l'an 2010, l'U.R.S.S. livrera annuellement à l'Europe occidentale quelque 40 milliards de mètres cubes de gaz naturel grâce à la construction d'un gazoduc de 5 000 kilomètres de long qui prendra sa source en Sibérie.

Le contrat a été signé par la société Ruhrgas du côté allemand, et par l'organisation Soyousgaz-Export. En fait, il s'agit d'un accord plus vaste et plus complexe. Sur les 40 milliards de mètres cubes de gaz soviétique, la R.F.A. n'en achètera que 10,5 milliards. Il est vrai que sept cents millions de mètres cubes supplémentaires sont encore prévus pour Berlin-Ouest. Le reste sera livré à la France, à la Belgique, à la Hollande, à l'Autriche, à l'Italie et à la Suisse.

Pour les Soviétiques, l'accord, péniblement négocié au cours des deux dernières années, comporte des avantages considérables dans la mesure où pendant un quart de siècle, il va leur assurer de substantielles rentrées de devises dont ils ont besoin. Du côté occidental, on n'est pas moins satisfait de pouvoir vendre à l'Union soviétique les installations nécessaires à l'exploitation et à l'exportation du gaz sibérien. Un consortium associant la firme Mannesmann et celle de Creusot-Loire doit notamment construire sur le trajet du gazoduc vingt-deux stations de pompage pour un prix de 2 milliards 200 millions de marks. De plus, l'industrie ouest-allemande compte livrer à l'U.R.S.S. la plus grande partie des tuyaux nécessaires, et cela pour un montant évalué ici à 8 milliards de marks.

Le prix de vente du gaz soviétique a fait l'objet de bien des marchandages. Un accord est finalement intervenu, qui tient compte du prix des produits pétroliers et du pétrole brut sur le marché mondial.

Sur le plan politique, la question essentielle pour la République fédérale était de savoir si elle ne risquait pas, dans le domaine énergétique, de tomber sous la dépendance de l'U.R.S.S. Celle-ci lui livre déjà 16 % de son ravitaillement en gaz naturel. Cette proportion va maintenant s'élever à 30 %. Dans l'ensemble des ressources énergétiques dont la R.F.A. a besoin, la part soviétique ne dépassera cependant pas 6 %.

Dans ces conditions, l'opinion prévaut à Bonn que le nouveau contrat ne justifie pas les craintes formulées, notamment du côté des Américains. Pour un pays qui ne peut, en aucune manière, assurer son indépendance énergétique, il s'agit de diversifier son ravitaillement autant que possible. C'est ainsi que toutes les livraisons soviétiques seront encore inférieures aux seules livraisons pétrolières en provenance de la Libye.

Sur les bords du Rhin, on admet, certes, que les Soviétiques pourraient décider un jour de *« fermer leur robinet »* et d'interrompre leurs livraisons de gaz. Dans ce cas cependant, il ne s'agirait pas d'un simple conflit entre Moscou et Bonn.

Le Kremlin serait confronté à la plus grande partie de l'Europe. D'autre part, il est difficile d'imaginer que l'U.R.S.S. veuille renoncer aux considérables rentrées de devises que lui assure la vente du gaz. Celles-ci lui sont absolument indispensables si elle entend faire appel à la technologie occidentale pour développer les ressources sibériennes. — J. W.

LES DIFFICULTÉS DU RAFFINAGE

La C.G.T. estime que Berre-l'Étang devient le « Longwy de la Provence »

Dans l'Aveyron, les détaillants en carburant ont observé, le vendredi 20 novembre, une grève de vingt-quatre heures pour appuyer leur demande d'augmentation de leur marge bénéficiaire. D'autre part, le syndicat C.G.C. du pétrole a, au cours d'une conférence de presse, affirmé d'une autre manière « son inquiétude et sa déception » devant la politique pétrolière du gouvernement. Alors que les pouvoirs publics, qui devaient définir une nouvelle politique le 25 novembre, semblent vouloir allonger le délai de réflexion, la C.G.C. demande que la reconversion du raffinage ne se fasse pas au détriment de l'emploi. La C.G.T., enfin, estime que la commune de Berre-l'Etang (Bouches-du-Rhône), l'une des principales régions pétrolières françaises, est en train de devenir « le Longwy de la Provence ». En un an, 13 % des emplois locaux ont été supprimés et le nombre de chômeurs a augmenté de 40 %.

De notre correspondant régional

Marseille. — Berceau, avec La Mède et Martigues-Lavera, des industries pétrolières et pétrochimique dans la région de Marseille-Fos, Berre (douze mille cinq cents habitants) souffre aujourd'hui durement d'un manque de diversification de ses activités. Berre, c'est Shell : une raffinerie et deux usines chimiques, qui représentent directement 60 % des emplois et fournissent du travail à de nombreux sous-traitants. Or, des quatre raffineries implantées dans la zone de Fos-Etang de Berre, celle de la Shell-française paraît avoir été la plus touchée par la diminution des importations d'hydrocarbures (1), qui a entraîné une réduction sensible de ses effectifs. Selon l'union locale C.G.T., 247 emplois ont été supprimés en 1981, auxquels s'ajoute la disparition de 116 autres à la suite de la fermeture d'une unité de vapocraquage. Shell-chimie, pour sa part, aurait procédé à un « dégraissage » de 78 salariés. Au total, Berre aurait perdu en un an 650 emplois. Compte tenu des reclassements opérés dans d'autres entreprises de la zone, le nombre des chômeurs officiellement recensés dans la commune s'élevait fin septembre à 521, représentant un taux de plus de 12 % des actifs. Ce sous-emploi frappe principalement, dans les mêmes proportions (42 %), les jeunes de moins de vingt-cinq ans et les femmes.

Selon la C.G.T., la situation devrait encore s'aggraver au cours des prochains mois. Les responsables cégétistes ont donc demandé la nationalisation de l'industrie pétrolière, l'obligation pour le groupe Royale Deutch de raffiner en France tous les produits qu'il y vend, et la surveillance stricte des P.M.E. du secteur. Ils ont, d'autre part, annoncé qu'en accord avec la municipalité d'union de la gauche de Berre un comité local de l'emploi était en voie de création. — G.P.

(1) Selon le Port autonome de Marseille, le trafic pétrolier devrait baisser de plus de dix millions de tonnes en entrées au cours de 1981.

LA LIBYE BAISSERAIT LE PRIX DU PÉTROLE VENDU A DES COMPAGNIES AMÉRICAINES

La Libye aurait offert à Conoco, Marathon Oil et Amerada Hess — trois sociétés américaines qui opèrent conjointement dans le consortium Oasis Group — de réduire d'un dollar en moyenne le prix de vente de son pétrole brut. Le prix moyen se trouverait ainsi ramené à 36 dollars le baril.

Cette réduction est proposée alors qu'Exxon vient de se retirer de Libye et que Mobil envisage d'en faire autant. *« Geste de conciliation »* de la part de Tripoli, selon les milieux pétroliers américains, cette offre est de nature aussi à faire apparaître comme politique la décision d'Exxon.

Les prix élevés du pétrole libyen avaient obligé ces derniers mois les clients de Tripoli à réduire considérablement, voire à arrêter leurs enlèvements de brut.

La proposition libyenne remet toutefois en cause l'accord intervenu à Genève à la fin du mois d'octobre sur les prix des pétroles africains et risque de faire pression sur l'Algérie, dont le brut est désormais le plus cher de l'OPEP à 37,50 dollars le baril.

SOCIAL

La politique familiale

(Suite de la première page.)

Puis, on réduira plus tard l'inégalité entre le deuxième et premier enfant pour lequel, actuellement, les familles ne reçoivent aucune allocation, sinon une aide à la mère.

D'une façon générale, 4 milliards de francs seront consacrés à l'effort en faveur des familles pour 1982 (soit 7 milliards en année pleine). A cela, il conviendra d'ajouter les sommes nécessaires à la revalorisation des prestations en fonction de la hausse des prix.

● La première mesure concerne *l'augmentation des allocations familiales*, désormais modulée selon le nombre d'enfants. Les familles en ayant deux seront les plus avantagées, leurs allocations augmentant de 42 %. Bénéficiaires : 2 600 000 familles. A partir de septembre 1982, l'augmentation sera encore plus forte pour les enfants de deuxième rang âgés de dix à quinze ans — puisqu'ils bénéficieront, comme c'est le cas actuellement pour les familles de trois enfants, de la majoration pour âge. Ainsi, une famille de deux enfants de moins de dix ans qui touche, depuis le 31 juillet, 317 F, recevra, le 31 juillet 1982, 452,54 F (+ 42 %). Une famille de deux enfants entre dix et quinze ans qui perçoit 429,87 F, percevra, au 31 juillet 1982, 707,06 F (+ 64,5 %), alors que, dans le même temps, l'augmentation accordée aux familles de trois enfants sera de l'ordre de la hausse des prix.

● *La prime supplémentaire à la naissance à partir du troisième enfant créée par la loi du 17 juillet 1980 sera supprimée.* Cela concerne cent trente mille familles. Seule subsiste l'allocation postnatale, égale, quel que soit le rang de la naissance, à 5 400 F.

● *Une allocation de 150 F par mois au dernier enfant à charge est créée.* Jusqu'à présent, une famille nombreuse n'ayant plus qu'un enfant à charge ne percevait rien (cinq cent mille familles concernées).

● *En matière de complément familial*, le plafond de ressources, au-dessus duquel la prime n'est plus accordée lorsque les deux conjoints travaillent sera doublé, le deuxième salaire étant considéré au même taux que le premier. Jusqu'à présent, le salaire de l'épouse était pris en compte en augmentant ce plafond de 1 200 F seulement. (Bénéficiaires : cent cinquante mille familles.)

● *Une réforme de la taxe d'habitation* est prévue, ainsi que la création, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, d'une aide temporaire aux familles en difficulté.

● Enfin l'*« allocation d'orphelin »* devient unique (il en existait jusqu'alors deux) ; elle sera augmentée, passant de 280 F à 373 F par enfant. Cela concerne trois cent soixante mille familles, constituées en fait de parents isolés pour la plupart. Ainsi, par exemple, une femme abandonnée sans pension touchera-t-elle désormais d'office 373 F par enfant.

M. Roger Burnel : l'UNAF souhaite chaque année une « rencontre-bilan »

Avant l'intervention du président de la République, M. Roger Burnel, président de l'UNAF, avait dressé le cahier revendicatif de l'organisation :

« Nous demandons que l'on développe une grande politique de la vie associative. La création d'un statut de l'élu social, comportant notamment le droit au congé représentation pour ceux qui exercent un mandat établi par une décision législative ou réglementaire, serait un acte de justice. L'heure est venue de transformer en réalité la promesse qui nous a été faite souvent.

» (...) Tout ne peut pas être immédiatement accordé. C'est pourquoi nous souhaitons négocier les conditions d'une politique familiale programmée dans un temps raisonnable. Le vote d'une loi d'orientation formalisera la volonté du gouvernement et du Parlement.

L'UNAF demande qu'*« au-delà des consultations habituelles »* avec les pouvoirs publics *« soit prévue, au moins une fois par an, une rencontre-bilan qui permettrait de faire le point sur l'ensemble de la politique familiale »*.

Apportant *« sans condition* (l'appui de l'UNAF) *à toutes les mesures et à tous les gestes économiques et sociaux qui ont pour objectif de rétablir le droit à l'emploi »*, M. Brunel insiste ensuite sur le financement et l'amélioration de la politique familiale. *« Nous ne sommes pas hostiles à la contribution du budget de l'Etat... Nous souhaitons qu'on rétablisse les prestations familiales dans leurs principes d'origine. C'est la présence d'un enfant qui doit, seule, ouvrir droit aux prestations familiales, sans considération du montant des ressources de ses parents.*

» La réforme de la compensation des charges familiales ne peut résulter que d'une démarche globale, portant sur chacun de ses termes. L'effet de la compensation des charges familiales doit être analysé par références au coût familial de l'enfant, apprécié dans un objectif de promotion. La réforme du quotient familial doit s'inscrire à l'intérieur d'un réexamen complet de la fiscalité. On ne peut pas faire d'une action sur le quotient familial le totem de la justice fiscale. »

M. MAIRE : UNE PRESSION SYNDICALE PUISSANTE DOIT APPUYER LES MESURES CONTRE LE CHOMAGE

« Il ne s'agit pas de contrecarrer l'action du nouveau pouvoir, mais de faire en sorte que la gauche politique ne se coupe pas de la réalité », a déclaré M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., à Lorient, le 20 novembre, au congrès de son union régionale.

« Tout est à faire dans l'entreprise, et c'est une erreur de gouvernement de n'avoir pas vu assez tôt que les premières mesures contre le chômage devaient être assorties d'une pression syndicale puissante et qu'il faut en conséquence modifier la législation dans l'entreprise », a-t-il ajouté.

AFFAIRES

Fibres optiques industries

M. ROCARD DÉFEND L'ASSOCIATION AVEC L'AMÉRICAIN CORNING GLASS

M. Michel Rocard, ministre de l'aménagement du territoire et maire de Conflans-Sainte-Honorine, et M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., ont inauguré vendredi 20 novembre la seconde unité de fabrication de la société Fibres optiques industries, installée à Conflans-Sainte-Honorine, la première étant à Pithiviers.

Fibres optiques industries est une filiale de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et de Thomson-C.S.F., qui ont formé une compagnie financière pour les fibres optiques (*le Monde* du 29 janvier 1981). Celle-ci détient 60 % de Fibres optiques industries, les 40 % restant revenant à l'américain Corning Glass.

A une centaine de syndicalistes qui s'inquiétaient pour le potentiel de l'emploi et la participation américaine dans F.O.I., M. Rocard a répondu que le choix résidait entre une *« confrontation totale ou une alliance raisonnable »*. La France, qui n'est pas hostile aux investisseurs étrangers lorsqu'ils traitent leurs partenaires français en égaux, n'était pas sûre de gagner cette guerre, tandis que l'accord avec Corning permet l'accès au marché international, a précisé M. Rocard.

La renégociation de l'accord multifibre

La C.E.E. ne parvient pas à convaincre les pays en développement

De notre correspondante

Genève. — Les pourparlers menés à Genève du 18 au 20 novembre au comité des textiles du GATT par les représentants de cinquante-deux pays, en vue du renouvellement de l'accord multifibre qui expire le 31 décembre (*le Monde* du 19 novembre), sans être réellement tombés dans l'impasse, n'ont pas pour autant enregistré de progrès sensible.

Les positions de la C.E.E. furent, dès l'ouverture des travaux, considérées comme *« inacceptables »* par M. Félipe Jaramillo (Colombie), porte-parole des pays dits en voie de développement (P.V.D.) Ce qui ne l'a pas empêché de se féliciter de la reprise des négociations.

M. Lawry Mills (Hongkong), s'est déclaré quant à lui *« très déçu »*. Les P.V.D sont restés sur des positions qui avaient été déjà précisées en juillet dernier et repoussées par la C.E.E. M. Peter Murphy (Etats-Unis) a lancé un appel à l'entente et n'a pas caché qu'il souhaitait voir se montrer plus souples les pays *« durs »* de la Communauté.

Les Dix ont, pour leur part, abouti à une position globalement commune qui a été exposée le 20 novembre par leur porte-parole, M. Horst Krenzler.

Trois points préoccupent surtout la Communauté : 1) L'application éventuelle de « taux négatifs » de croissance des importations ; 2) L'adoption d'une marge négociable de sécurité, lui permettant d'agir avec la « souplesse » voulue en période de récession (donc actuellement) ; 3) La fixation des « seuils de base », ce qui reviendrait à réduire les droits d'accès aux marchés, accordés jusqu'à présent aux pays et territoires exportateurs. Cette mesure vise principalement la Corée du Sud, Taiwan, Hongkong et Macao.

Le moins qu'on puisse dire est que M. Jamarillo n'a guère été convaincu. Les négociations reprendront au GATT le jeudi 26 novembre. Elles devraient, pour pouvoir s'appliquer l'an prochain, aboutir avant le 18 décembre, comme l'a rappelé M. Arthur Dunkel, directeur général du GATT.

ISABELLE VICHNIAC.

U.S. STEEL PROPOSE DE PRENDRE LE CONTROLE DE MARATHON OIL POUR 6,6 MILLIARDS DE DOLLARS

U.S. Steel, premier producteur d'acier des Etats-Unis, a décidé le 19 novembre de tenter d'acquérir 51 % du capital de Marathon Oil en proposant 125 dollars pour chaque action de la dix-septième compagnie pétrolière américaine. La société sidérurgique propose en outre 100 dollars pour les actions restantes et elle a obtenu de Marathon une option sur l'achat de 10 millions de nouvelles actions émises. Enfin U.S. Steel dispose aussi d'une option pour l'achat des intérêts de Marathon dans le champ pétrolier de Yates, au Texas, au cas où cette O.P.A. ne réussirait pas. L'ensemble de l'opération — acceptée par les dirigeants de Marathon Oil, qui combattaient depuis deux semaines une O.P.A. de Mobil sur leur société — coûtera 6,6 milliards de dollars à U.S. Steel. Mobil pour sa part ne proposait que 85 dollars par action de Marathon.

Le crédit de General Motors n'est plus ce qu'il était

Le crédit de General Motors, longtemps considéré sur le marché financier américain, comme de tout premier ordre, n'est plus, tant s'en faut, ce qu'il était. La firme Moody's Investors Service, spécialisée dans le classement des firmes emprunteurs, vient de faire passer le grand constructeur automobile du premier rang, symbolisé par un triple A (A.A.A.), au second, symbolisé par un double A (A.A.). En termes pratiques, cela implique que General Motors devra probablement payer un peu plus cher pour emprunter, car les taux des émissions obligataires sont traditionnellement lié au classement obtenu en matière de crédit. Le « déclassement relatif de G.M. », a précisé la firme Moddy's, n'a pas été motivé par les récentes pertes subies par le grand constructeur (468 millions de dollars au troisième trimestre), mais par les perspectives à long terme de la société General Motors envisage d'emprunter 5,5 milliards de dollars l'année prochaine.

AGRICULTURE

« IL FAUT RÉFORMER RAPIDEMENT L'ASSIETTE DES COTISATIONS SOCIALES », DÉCLARE Mme EDITH CRESSON

« Il faut poser avec lucidité le problème de la participation des agriculteurs au financement de leur régime social », a déclaré, vendredi 20 novembre, Mme Cresson, ministre de l'agriculture, devant l'assemblée générale de la Mutualité sociale agricole. Au président de cet organisme, M. André Laur, qui estimait que l'augmentation des cotisations (+ 21 % en 1982) ne serait plus, à terme, supportable, Mme Cresson a répondu que l'harmonisation des prestations sociales serait faite en fonction de l'amélioration de l'effort contributif de la profession.

« Le volume des prestations servies aux actifs agricoles sera en 1982 supérieur de 3 milliards de francs au montant des cotisations qui leur sont demandées », grâce à *« un transfert de revenus au profit du secteur agricole »*, a déclaré Mme Cresson. Le ministre souhaite que soit poursuivi l'effort de solidarité interne à la profession et entend *« réformer rapidement l'assiette des cotisations »*. Pour ce faire, il faut parvenir à connaître les revenus individuels des agriculteurs. *« Aussi longtemps que des mécanismes efficaces de soutien différenciés des revenus des petites exploitations n'auront pas été mis en place, il ne sera pas question de supprimer les transferts de revenus qui s'effectuent au profit de l'agriculture par le budget annexe des prestations sociales agricoles »*, a indiqué Mme Cresson. Elle a, par ailleurs, estimé que la demande de création d'indemnités journalières en matière d'assurance-maladie n'était *« pas très raisonnable »* et a marqué son souci de développer l'aide à domicile, et d'obtenir pour les salariés agricoles la parité de droits avec les salariés du régime général.

● *La Fédération française de l'agriculture (F.F.A.)* récuse catégoriquement les résultats des comptes de l'agriculture pour l'année 1981. Dans un communiqué, la F.F.A. estime que ces comptes sont inacceptables *« en raison de l'affectation d'une partie des aides attribuées à la baisse du revenu 1980 sur l'exercice 1981 »*. Selon ce syndicat, ce sont 10 milliards de francs qui seront nécessaires pour indemniser les agriculteurs.

● ERRATUM. — Dans nos dernières éditions du 21 novembre une coquille nous a fait dire que M. Mauroy s'était montré, jeudi 19 novembre, *« préoccupé par les réactions des parlementaires de l'opposition »* après la décision du gouvernement de recourir aux ordonnances. Bien au contraire, ainsi que l'indiquait le contexte, le premier ministre s'était montré *« peu préoccupé »*.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Le bon crédit de la France n'est pas mis en doute

Jeudi, à Londres, Standard and Poor's, qui est l'une des deux grandes agences américaines procédant au classement des emprunteurs nationaux et internationaux, a confirmé qu'elle n'envisagerait pas pour l'instant de modifier le rang attribué à la France. Celle-ci bénéficie, avec un « AAA », de la note la plus haute.

Pour l'agence américaine, le classement reflète une vision à long terme et la coloration politique de l'actuel gouvernement français est en elle-même insuffisante pour justifier un changement dans ce domaine. Cette déclaration, faite en réponse à certaines questions posées au cours d'un séminaire que Standard and Poor's donnait dans la capitale britannique, venait à point compléter un autre éclaircissement et mettait ainsi fin à une série de rumeurs extravagantes tendant à mettre en doute la crédibilité de la France sur l'euromarché.

Tout avait commencé quelques jours plus tôt à New-York avec la mise à jour par E.D.F. du dossier déposé auprès de la S.E.C. (commission des opérations sur valeurs mobilières) et qui leur donne l'autorisation d'emprunter en permanence sur le marché obligataire américain. Certains en avaient déduit qu'E.D.F. s'apprêtait à lancer une émission de type « yankee » — ainsi que l'on dénomme les emprunts levés à New-York par des débiteurs non américains et non canadiens — et qu'elle avait ensuite renoncé à le faire parce qu'il lui aurait fallu acquitter, du fait de sa nationalité et de la coloration socialiste du gouvernement français, un taux d'intérêt trop élevé. Il n'en est rien. E.D.F. avait en mars dernier demandé au comité spécialisé du marché américain des capitaux l'autorisation de lancer à tout moment une émission d'obligations.

Ce faisant, E.D.F. utilisait une procédure spécifique au marché américain. Pour éviter l'attente très longue, de trois semaines et plus, qui fait suite à toute demande d'autorisation pour solliciter le marché obligataire aux Etats-Unis, les emprunteurs peuvent faire enregistrer par avance le principe d'une émission qu'ils lanceront au moment où les conditions les meilleures seront réunies

Un bon marché est un état de grâce qui très souvent ne dure guère. Il faut donc savoir profiter de la journée ou même de l'espace d'une matinée durant lesquels il s'avère réceptif. La technique de ces enregistrements prématurés qu'on met de côté sur une étagère (« shelf registration ») en attendant le moment opportun est utilisée par beaucoup d'emprunteurs.

Du côté français, la C.N.A., la C.N.T. et la S.N.C.F. ont également des possibilités d'emprunts enregistrés en permanence à New-York depuis mars dernier. Tout comme E.D.F., ces trois organismes devront sous peu mettre à jour leur dossier s'ils veulent continuer à pouvoir bénéficier de la procédure de « shelf registration ». Après six mois, les bilans des sociétés concernées doivent en effet être actualisés.

E.D.F. a été la première à le faire parce qu'elle a profité de l'émission qu'elle vient de réaliser sur le marché japonais des capitaux, celui que l'on appelle le « Samouraï ». Pour se présenter à Tokyo, E.D.F. a dû fournir son bilan le plus récent et dresser la situation exacte de la société. Il ne suffisait donc plus que d'adapter ces chiffres au dossier déposé à New-York.

L'emprunt nippon d'E.D.F. est garanti par la République française. La manière dont il a été placé a confirmé le fait que la qualité de la signature française n'a pour l'instant pas subi d'altération dans l'empire du Soleil levant. L'empereur français a levé 20 milliards de yens sur une durée de douze ans à partir du même coupon annuel de 8,60 % qui lui avait été attribué la fois précédente. Le prix ayant été fixé à 99,25, le rendement des obligations est de 8,73 %.

Le Crédit foncier

Il se confirme que c'est sur le marché des eurocrédits que le Crédit foncier de France envisage de drainer quelque 200 millions de dollars. Un nombre assez important d'établissements français et étrangers ont apparemment été approchés dans ce sens. Chacun sait que pour assurer le succès d'un eurocrédit pour une entité publique française, les établissements prêteurs doivent, s'ils ne sont pas japonais, se voir offrir en addition au taux offert sur les dépôts en eurodollars à six mois (« Libor ») un rapport sur leurs capitaux d'environ 50 points de base par an, c'est-à-dire de 0,5 pour mille, puisque le point de base qui est l'unité de mesure du marché des capitaux à New-York est le centième de 1 %. En raisonnant en points de base, il est plus aisé de parvenir au rendement très précis que recherchent les investisseurs ou les banques. Le dernier eurocrédit français qui a été levé par E.D.F. offrait un rendement légèrement insuffisant. On attend dès lors de la part du Crédit foncier une proposition un tout petit peu plus généreuse au cas où il se déciderait à emprunter à partir du Libor. Si par contre son choix se porte sur le taux de base des banques américaines, le nombre de points de base s'ajoutant à ce taux peut être considérablement réduit et ne pas dépasser 12,5. Ceci s'explique parce que le taux de base des établissements américains, actuellement de l'ordre de 16 %, est plus rémunérateur pour les banques.

Les taux d'intérêt à court terme continuant de baisser aux Etats-Unis le marché euro-obligataire est resté très ferme. Entre lundi et vendredi matin sept euro-émissions nouvelles, totalisant près de 600 millions de dollars, ont été lancées. Toutes sans exception ont été bien reçues. La chute pratiquement journalière des taux à court terme a l'avantage d'accroître l'attrait d'un coupon au fur et à mesure que l'on s'avance dans la semaine. Cela explique pourquoi la gamme des coupons est si étendue puisqu'elle va de 14,25 à 15,75 %. Même si on tient compte des qualités différentes de papier que ces taux recouvrent, l'écart est trop grand et ne s'explique que par la détente persistante sur les taux à moyen et à long terme.

C'est le royaume de Suède qui, à ce jour, a offert le coupon le plus bas. Dans le cadre d'une première tranche de 150 millions de dollars faisant partie d'une émission « à robinet ouvert » d'un montant total de 400 millions de dollars, la Suède a proposé des « notes » à sept ans dotées d'un coupon annuel de 14,25 %. Pour compenser le faible niveau du coupon, les Suédois envisagent d'émettre leur emprunt à 97,50, ce qui donnerait aux porteurs un rapport annuel de 14,85 %. Vendredi l'émission se traitait avec une décote de 1,375 - 0,875.

C'est toutefois Euratom qui est parvenu à émettre aux meilleures conditions. L'entité supranationale européenne a en effet levé sans efforts 40 millions de dollars d'obligations à dix ans au pair, avec un coupon annuel de 14,50 %. Bien accueilli, le cours de l'emprunt se retrouvait en fin de semaine sur le marché secondaire à 98,25 - 98,75.

L'ECU : surtout belge

On a beau tout essayer, la devise de la Communauté économique européenne intéresse surtout, pour ne pas dire exclusivement, les Belges. L'émission libellée en ECU de l'Istituto Bancario San Paolo di Torino qui s'est terminée jeudi l'a une fois de plus amplement démontré. Les 30 millions d'ECU proposés sur sept ans par l'établissement italien ont été émis au pair avec 14,75 %. Ils se sont en quasi-totalité placés en Belgique et au Luxembourg et à un moindre degré en France. Ce faisant, les Belges n'ont pas voulu faire preuve de patriotisme supranational vis-à-vis de l'Europe mais ont choisi de fuir leur devise à moindres frais. Il leur en coûte actuellement une prime de 11 % pour acquérir sur le marché parallèle mais officiel des devises des dollars, des deutschemarks ou des francs suisses. Par contre, il leur est bien moins onéreux d'acheter des ECU parce que la prime sur une unité composite dans laquelle sa propre monnaie intérieure est impliquée est par définition beaucoup moins importante

CHRISTOPHER HUGUES.

Le marché monétaire et obligataire

Nouveau repli aux États-Unis

La grande baisse américaine, largement amorcée la semaine dernière, s'est poursuivie cette semaine à vive allure, stimulant le marché des obligations, qui poursuit sa reprise, mais sans, pour autant, réconforter le marché des actions, déprimé par l'aggravation de la récession.

Le taux de base des banques, déjà ramené de 17 % à 16 1/2 %, a accentué son repli, deux établissements importants abaissant le leur à 16 % à la veille du week-end. De l'avis de tous, la prochaine étape est 15 %. M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, a beau réaffirmer que le Fed restait déterminé à poursuivre sa lutte contre l'inflation, les autorités monétaires ont discrètement entrepris de faire — ou de laisser faire — baisser les taux, en raison de l'ampleur de la récession. Ainsi, en début de semaine, le Fed annonçait la suppression de la majoration exceptionnelle de 2 % encore applicable au taux d'escompte de 13 %. Instituée le 17 novembre 1980, dans le cadre de la lutte contre l'inflation, pour pénaliser les banques qui faisaient trop souvent appel au guichet de réescompte de la Banque centrale à un taux inférieur à celui du marché, cette majoration, initialement de 2 %, avait été portée à 4 % le 4 mai dernier, pour être ramenée à 3 % le 23 septembre et à 2 % le 12 octobre. A vrai dire, elle ne servait plus à grand-chose, puisque les banques pouvaient, ces jours derniers, se procurer des ressources à un niveau inférieur.

C'est que, une fois de plus, toutes les prévisions ont été déjouées. M. Henry Kaufman, augure respecté du marché, qui avait prédit une rapide remontée des taux à des niveaux records dès le mois de novembre, a dû publiquement « manger son chapeau », même s'il assure que ladite remontée est inéluctable, mais « plus tard » : six mois, neuf mois, un an ?

Le marché des obligations a accentué sa reprise, avec un déluge d'émissions longtemps retardées. A ce propos, la firme Moody's Investors Services, qui assure un « classement » des grands emetteurs suivant leur fiabilité et leur santé financière, a « déclassé » General Motors, rétrogradant sa notation *(rating)* de AAA (l'application la plus haute) à AA. Le motif invoqué n'est pas tellement les difficultés à court terme du géant automobile, mais ses perspectives à long terme, jugées peu favorables.

Et l'Europe dans cette affaire ? Logiquement, les taux auraient dû suivre la tendance prévalant outre Atlantique, et l'on s'attendait que la Bundesbank annonçât en milieu de semaine des mesures en ce sens. Mais la remontée du dollar face à un mark faible stoppa net toute initiative, en dépit des pressions du gouvernement et des syndicats, anxieux de relancer l'économie et d'endiguer la montée du chômage. Jeudi, toutefois, la Bundesbank, tout en laissant inchangé à 11 % son taux « lombard », acceptait de prendre des mesures ponctuelles sous la forme d'une injection de liquidités à un taux inférieur, soit 10,8 %.

Puisque le grand voisin allemand ne bougeait pas, la Banque de France ne pouvait que rester impavide, et elle a, effectivement, maintenu à 15 5/8 % son taux d'intervention au jour le jour, bien que la tenue du franc se soit améliorée après la « reprise en main » du marché, la semaine dernière, par l'institut d'émission.

A vrai dire, le système bancaire était bien en peine, ces derniers jours, de savoir où il en était, en raison de la grève menée par les travailleurs des services sociaux de la Banque de France (six cents personnes sur l'ensemble du territoire), qui réclament leur intégration dans le statut du personnel de l'établissement et bloquent certains services, empêchant, notamment, la sortie des billets neufs et la circulation des effets.

Le problème se complique du fait que ledit statut exige la nationalité française, qu'il y a des immigrés parmi les grévistes, et que, pour leur donner satisfaction, il faudrait modifier ce statut par la voie législative.

Sur le marché obligataire, deux éléments sont à relever. Le premier a été l'allégement sensible du calendrier des émissions nouvelles, avec cette semaine deux emprunts seulement à taux indexé sur le taux moyen des obligations du secteur garanti (T.M.O.), majoré de 0,30 % au lieu de 0,40 % précédemment : la banque Worms pour 200 millions de francs — la semaine précédente — et Finextel pour 300 millions de francs.

Pour la prochaine période hebdomadaire, on parle d'un emprunt S.N.C.F. de 2 milliards de francs, mais rien n'est encore fixé. C'est que l'emprunt d'Etat prévu pour la fin de l'année (10 milliards de francs au moins) est proche, et qu'il faut peut-être faire de la place.

Le second élément, peut-être également annonciateur d'un appel du Trésor est la baisse des rendements sur le marché secondaire en Bourse, acquise seulement à la veille du week-end, de sorte que les rendements sont devenus les suivants : 16,39 % contre 16,54 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans et 16,02 % contre 16,16 % pour ceux à moins de sept ans, selon les indices Paribas.

Au dire des spécialistes, cette baisse pourrait permettre de ramener le taux nominal du dernier emprunt d'Etat de l'année à 16,50 % (contre 16,75 %) s'il est long (sept ans au plus) et 16,25 % s'il est court (cinq à six ans). Notons, enfin, que le marché secondaire est resté animé, et que sur le marché primaire les émissions à taux variables (T.M.O.) se sont bien placées, que celles à taux fixe, plus difficiles à vendre et que les emprunts lancés par les banques dans leurs propres réseaux sont aisément souscrits.

FRANÇOIS RENARD.

Les devises et l'or

Grande fermeté du dollar et du yen

Après avoir affiché, la semaine dernière, une résistance surprenante, le dollar s'est inscrit en vive reprise cette semaine, en dépit de l'accentuation de la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et de l'aggravation de la récession dans ce pays. Un tel comportement a étonné tous les observateurs, qui, ayant tablé sur la baisse, logique, de la monnaie américaine — compte tenu de ses réactions antérieures, — commencent à réviser leurs positions. Autre devise très recherchée, le yen japonais a poursuivi sa hausse, tandis que le franc suisse a reperdu un peu de terrain et que le franc français s'est mieux comporté que précédemment, maintenant ses positions.

« C'est à n'y rien comprendre », soupirent les spécialistes en voyant le dollar se raffermir très vivement sur les marchés des changes. Depuis des années, le cours de cette monnaie épousait assez fidèlement les variations des taux d'intérêt aux Etats-Unis, provoquées par des autorités monétaires soucieuses de lutter contre l'inflation. Mais, cette fois-ci, cela ne marche plus ! Le taux de base des banques fléchit à toute allure, la Réserve fédérale supprime sa majoration exceptionnelle du taux d'escompte, le loyer de l'argent au jour le jour tombe au-dessous de 13 %, et le dollar monte au lieu de s'enfoncer. Même une récession qui s'annonce comme une des plus fortes de l'après-guerre ne déprime pas le « billet vert ».

Certains experts estiment que ce n'est que partie remise, et que tous les phénomènes précédemment énumérés finiront par avoir raison du dollar. *Mais tout le monde n'est pas de leur avis.* Ainsi, M. Pierre Languetin, vice-président de la Banque nationale suisse, estime-t-il, dans une déclaration au *Journal de Genève* que le dollar est « *tendanciellement fort* » et le mark « *tendanciellement faible* ». Pour lui, la devise américaine bénéficie d'une « *politique monétaire bien définie* », sur laquelle existe « *un large accord entre la Réserve fédérale et le département du Trésor* » et du « *quasi-équilibre de la balance courante* ».

En revanche, « *le mark allemand n'est plus guère une monnaie refuge en raison de la détérioration de la situation économique et politique de la R.F.A.* ». Une chose est certaine, en tout cas : la faiblesse de cette monnaie a empêché la Bundesbank d'abaisser son taux d'intérêt cette semaine (voir en rubrique marché monétaire).

La seule devise vis-à-vis de laquelle le dollar ait baissé cette semaine est le yen japonais, qui a accentué sa remontée. A Tokyo, la monnaie américaine, tombée à 200 yens au début de 1981, s'était élevée, début août, à 240 yens, son plus haut niveau depuis quinze mois. Puis elle s'est mise à fléchir depuis trois mois, accentuant son repli ces jours derniers.

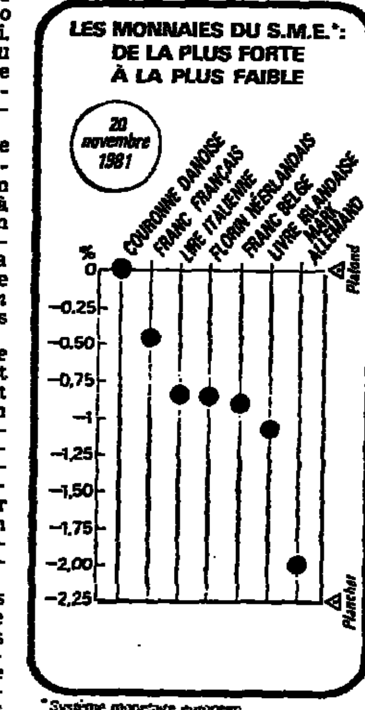
Selon la Fuji Bank, le yen va monter en 1982 jusqu'au niveau de 190 pour un dollar, en raison de l'évolution favorable des exportations japonaises en 1981, qui va se traduire par un excédent de la balance des paiements courants de l'ordre de 7 milliards de dollars contre un déficit du même ordre en 1980. A Tokyo, en fin de semaine, la rumeur courait que la situation était mûre pour une baisse du taux d'escompte de la Banque du Japon, ramené de 7,25 % à 6,25 % le 17 mars dernier.

Les dirigeants de la Banque du Japon ont, officieusement, exclu toute modification de ce taux dans les circonstances actuelles, l'écart étant encore trop grand avec les taux américains. Mais le président de la Banque, M. Naruo Mayekawa, a déclaré, lui aussi, que la poursuite de la hausse du yen était souhaitable, compte tenu de l'amélioration des facteurs fondamentaux de l'économie japonaise.

Vivement recherché la semaine précédente, le franc suisse a reperdu un peu de terrain en raison d'un reflux des taux d'intérêt à Zurich, mais, toujours selon M. P. Languetin, la devise helvétique est « *plutôt forte* », et la politique de la Banque nationale suisse vise à « *maintenir son raffermissement* » sans toutefois « *l'amplifier* ».

Légèrement déprimé la semaine dernière, le franc français s'est un peu redressé, essentiellement vis-à-vis d'un mark faible (en queue du système monétaire européen). Pour l'instant, les initiatives gouvernementales, essentiellement le comblement du déficit de la Sécurité sociale par majoration de cotisation et non par appel au Trésor, ont favorablement impressionné les financiers internationaux.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a glissé au-dessous de 400 dollars pour la première fois depuis le 10 août dernier, tombant à 395,75 dollars avant de terminer la semaine un peu au-dessous de 400 dollars. Plusieurs facteurs expliquent, sans doute, cette faiblesse. D'un côté, l'U.R.S.S., à court de devises, continue à vendre, tandis que l'Irak, pris à la gorge en raison de la faiblesse de sa production pétrolière, se verrait contraint de céder une partie de ses réserves. De l'autre, le marché des métaux précieux est déprimé aux Etats-Unis en raison de l'aggravation de la crise, notamment pour l'argent métal. Ces facteurs expliquent que même en présence d'une baisse des taux d'intérêt, favorable à la reprise de la spéculation, l'attention se détourne de l'or, du moins pour l'instant. A Londres, la firme spécialisée Mocatta and Goldsmith envisage même un cours de 300 dollars l'once en 1982. — F. R.



* Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,9030	—	17,6118	55,1876	44,4148	2,8560	40,5844	0,0833
	1,9130	—	17,8094	56,7211	44,9438	2,6773	41,1015	0,0841
Paris	10,8052	5,6780	—	313,35	252,18	15,0810	230,13	4,7316
	10,7414	5,6150	—	318,49	252,35	15,0334	230,38	4,7264
Zurich	3,4482	1,8120	31,9131	—	80,4796	4,8127	73,5399	1,5100
	3,3726	1,7630	31,3991	—	79,2359	4,7302	72,4619	1,4840
Francfort	4,2846	2,2515	39,6542	124,25	—	5,9800	91,3758	1,8762
	4,2564	2,2250	39,6275	126,28	—	5,9571	91,4508	1,8728
Bruxelles	71,6479	37,65	6,6308	20,7781	16,7221	—	15,2800	3,1375
	71,4505	37,3500	6,6518	21,1854	16,7865	—	15,3514	3,1439
Amsterdam	4,6889	2,4640	43,3971	135,982	109,43	6,5444	—	2,0533
	4,6543	2,4330	43,3313	138,003	109,34	6,5140	—	2,0479
Milan	2283,60	1 200	211,34	662,25	532,97	31,8725	487,01	—
	2272,61	1 188,09	211,57	673,85	533,93	31,6072	488,28	—
Tokyo	417,13	219,20	38,6055	129,97	97,35	582,20	88,9610	0,1826
	434,82	227,30	40,4809	128,92	102,15	608,56	93,4237	0,1913

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 20 novembre, 2,5903 F contre 2,4703 F, le vendredi 13 novembre.

Les matières premières

Baisse persistante des métaux et du caoutchouc

Le ralentissement de l'activité économique qui s'accentue dans plusieurs pays, mais surtout aux Etats-Unis, se répercute de façon plus sensible sur les places commerciales. Les métaux, le caoutchouc poursuivent au fil des semaines leur glissement.

Les producteurs, pour essayer de mettre un terme à la dégradation de leurs marges, se voient dans l'obligation de réduire leur activité. La remise économique n'est pas prévue avant le troisième trimestre 1982.

MÉTAUX — *Le fléchissement des cours du cuivre se poursuit, les niveaux les plus bas depuis le mois de mai sont désormais touchés, au Metal Exchange de Londres. La récession, qui s'étend aux Etats-Unis, oblige les producteurs de métal raffiné à réduire leurs prix. La baisse oscille entre 1 et 3 cents par livre.*

Nouveau repli des cours de l'argent à Londres en corrélation avec la baisse de l'or. La vente hebdomadaire de 1,25 million d'onces de métal excédentaire par la General Services Administration aux Etats-Unis n'a pas eu le succès escompté, toutes les offres ont été repoussés.

Le platine souffre également d'une diminution des besoins de ses principaux utilisateurs, aussi les cours sont-ils tombés à leur niveau le plus bas depuis deux ans. D'ailleurs un important producteur sud-africain envisage de diminuer de 10 % à 15 % son rythme annuel de production.

Plomb et zinc n'échappent pas à l'ambiance et se replient à nouveau à Londres. Après vingt-trois semaines de grève, le travail a repris dans une raffinerie en Irlande. Aux Etats-Unis, les producteurs ont réduit de 1 à 3 cents le prix de leur zinc. La baisse uniforme est de 2 cents pour le plomb dont le prix s'établit à 32 cents la livre.

Malgré de nouvelles amputations de production, les cours de l'aluminium reviennent à leur niveau le plus bas depuis trois ans. Ce métal traverse une grave crise. Les stocks mondiaux ont pratiquement doublé en l'espace de six mois.

CAOUTCHOUC. — *Effritement persistant des cours de la gomme naturelle : les marges entre les prix-planchers et plafonds de l'accord international seront-elles élargies ? Certains pays consommateurs, dont la Grande-Bretagne, s'y opposent.*

DENRÉES — *Rechute des cours du cacao sur les différents marchés dans l'attente des résultats des négociations relatives au renforcement des moyens d'intervention du stock régulateur. Les réserves financières seront-elles portées de 230 millions de dollars à 430 millions de dollars ? Des divergences de vues subsistent entre pays producteurs et consommateurs. La perspective d'un excédent mondial de fèves inférieur aux dernières prévisions, n'a pas eu d'influence sensible sur le marché. L'Organisation internationale du cacao évalue le surplus mondial de fèves pour la saison 1981-1982, à 22 000 tonnes au lieu de 36 000 tonnes en septembre dernier. La récolte de la Côte-d'Ivoire atteindra 425 000 tonnes (+ 20 000 tonnes). Il faut s'attendre à un accroissement de la consommation en Allemagne fédérale et aux Etats-Unis.*

Déprimé par des offres faites à des prix plus faibles, les cours du sucre se sont repliés sur l'ensemble des marchés. La récolte de betteraves de l'Europe occidentale sera supérieure aux prévisions.

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS DU 20 NOVEMBRE

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 849,50 (860,50) ; à trois mois, 875 (895,50) ; étain, comptant, 8 343 (8 345) ; à trois mois, 8 650 (8 655) ; plomb, 338,50 (344) ; zinc, 438,50 (459,50) ; aluminium, 542,50 (569,50) ; nickel, 2 640 (2 655) ; argent (en pence par once troy), 429,10 (455,10). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 71,80 (74,10) ; argent (en dollars par once), 8,14 (8,55) ; platine (en dollars par once), 377 (391,30) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 75,50 (73,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 415-425 (420-430) — Penang : étain (en ringgit par kilo), 35,73 (35,75).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre : coton, déc., 62,40 (62,80) ; mars, 64,95 (65,15). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), déc., 379 (376) ; jute (en livres par tonne) Pakistan, White grade C, inch. (265) — Roubaix (en francs par kilo), laine, 41,50 (41,10)

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 53,50-54,50 (53,40-55,50) — Penang (en cents des Détroits par kilo) : 221 - 222 (223,50-224,50).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) ; sauf pour le cacao (en dollars par tonne) : cacao, déc., 1 780 (1 975) ; mars, 1 843 (2 038) ; sucre, janv., 11,80 (12,02) ; mars, 12,32 (12,56) ; café, déc., 146 (145,75) ; mars, 140,70 (138,80). — Londres (en livres par tonne) : sucre, janv., 160 (160,50) ; mars, 163,85 (164,35) ; café, janv., 1 154 (1 142) ; mars, 1 139 (1 141) ; cacao, déc., 1 057 (1 154) ; mars, 1 067 (1 162) — Paris (en francs par quintal) : cacao, déc., 1 170 (1 245) ; mars, 1 163 (1 235) ; café, janv., 1 280 (1 225) ; mars, 1 242 (1 235) ; sucre (en francs par tonne), déc., 1 840 (1 820) ; mars, 1 840 (1 820) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne) : déc., 187,20 (188,60) ; mars, 189,70 (192,10). — Londres (en livres par tonne) : déc., 127 (127,2) ; fév., 130 (138,8).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, déc., 419 1/2 (435 3/4) ; mars, 445 1/4 (462) ; maïs, déc., 278 1/4 (281 1/2) ; mars, 294 3/4 (300 1/2).

LA SEMAINE FINANCIÈRE

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 16 AU 20 NOVEMBRE

Timide réveil

PLONGEE, depuis plus d'un mois, dans un sommeil à peine troublé par quelques fugitifs sursauts, la Bourse de Paris a, cette semaine, pour la première fois, paru vraiment s'éveiller.

Forts maigres jusqu'alors, les courants d'échanges s'y sont développés et les valeurs françaises ont commencé, très lentement mais graduellement, à remonter la pente que l'effritement, engendré ces derniers temps, surtout par le manque d'affaires, leur avait fait descendre.

Le phénomène ne s'est pas, toutefois, manifesté immédiatement. Malgré le retour sur le devant de la scène des valeurs nationalisables, les séances de lundi et de mardi furent encore fort ternes et marquées, derechef, par une nouvelle érosion des cours. En fait, ce ne fut vraiment qu'à partir de mercredi que le déclic se produisit. Parler de reprise serait excessif. Mais ce jour-là le marché montait quand même de près de 1 %. Allait-il, encore une fois, en rester là ? On le craignit un moment, d'autant que la fin du mois boursier arrivait. De fait, le lendemain, le mouvement se ralentit et le score de la séance fut à peu près nul, avec un gain de 0,2 % à peine. Mais, à la veille du week-end, jour de liquidation générale, il reprit, et une modeste mais néanmoins sensible avance fut enregistrée (+ 0,5 %), celle qu'en définitive la Bourse devait s'octroyer d'un vendredi à l'autre, après avoir effacé ses pertes initiales et réduit sa baisse mensuelle à 3,9 %.

Ce n'est pas le Pérou, mais au-delà de cette hausse modique, force est de constater que le sentiment avait un peu changé en mieux autour de la corbeille. « On ne peut pas éternellement broyer du noir », affirmait un gérant de SICAV. Sans doute. Mais pour ramener un sourire dans les travées, si pâle soit-il, encore faut-il que quelques bonnes raisons existent.

Elles ont été essentiellement subjectives. En premier lieu, la Bourse n'a pas eu vraiment à connaître de mauvaises nouvelles, ce qui n'est pas si fréquent. L'aggravation du chômage était déjà connue, et le sondage du « Quotidien de Paris » sur les états d'âme du patronat (80 % des chefs d'entreprise seraient contre le gouvernement) n'a pas surpris, confirmant ce que l'on savait déjà. Quant à la décision prise en conseil des ministres de légiférer par ordonnances pour accélérer les réformes sur l'emploi, elle a été accueillie avec une indifférence polie.

En revanche, l'ouverture des débats sur les nationalisations au Sénat était attendue avec impatience. Il faut peu de chose pour enflammer les imaginations sous les lambris, et l'espoir a commencé à renaître que, peut-être, grâce à l'appui des sénateurs, les seuils d'indemnisations pourraient être relevés. Un fol espoir probablement, mais qui a suffi, avec les perspectives d'une reprise technique, à regonfler légèrement le moral des boursiers.

De ce fait, beaucoup tablaient sur un assez bon mois de décembre, fondant principalement leurs pronostics sur une reprise assez massive des achats, par les SICAV Monory, en relation avec la récente baisse de leurs quotas en actions françaises, mais aussi avec le retour, non moins important, de leurs clientèles. A cet égard, les professionnels faisaient valoir que l'occasion fournie aux contribuables de déduire 5 000 francs de leurs revenus imposables était la dernière et qu'il y avait tout lieu de croire qu'ils la saisiraient. Cette opinion était largement partagée.

Bref, le marché s'est montré un peu plus optimiste à court terme. Au-delà, c'est le noir le plus total, et nul ne s'aventure à formuler la moindre prévision. Mais, pour le plus grand nombre, c'est l'avenir immédiat qui compte, tant il est vrai que l'on s'habitue à naviguer à vue par les temps qui courent. Tout change, même à la Bourse, habituée pourtant, par tradition, à anticiper les événements à plusieurs mois de distance.

ANDRÉ DESSOT.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Le compte à rebours pour le calcul du coupon de l'emprunt 7 % 1973 a commencé le 19 novembre. Vendredi, la valeur théorique de ce coupon s'est élevée à 500,39 F, sur la base d'un prix moyen du lingot de 74 937 F.

	20 nov.	Diff.
4 1/2 1973	2866	+ 9
7 % 1973	6320	— 80
10,38 % 1975	81,65	+ 0,10
10 % 1976	79,50	inchangé
P.M.E. 10,6 % 1976	80,25	+ 0,34
P.M.E. 11 % 1977	81,60	— 0,10
8,80 % 1977	91,30	— 1,65
10 % 1978	77,65	inchangé
9,80 % 1978	76,65	+ 0,20
9,45 % 1978	74,90	+ 0,15
8,80 % 1978	76,90	+ 0,45
9 % 1979	71,80	— 0,70
10 % 1979	75	+ 0,15
10,80 % 1979	77,65	+ 0,25
12 % 1980	88,20	— 0,10
C.N.E. 3 %	2780	— 127

Rappelons que le montant de ce coupon est déterminé par le prix moyen du lingot d'or de 1 kilo au cours des trente dernières séances de l'année.

Le dernier coupon encaissé s'était élevé à 609,03 F.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le bénéfice d'exploitation de la *C.F.D.E.* pour l'exercice clos le 30 juin atteint 33,8 millions de francs (+ 2,5 %). Cependant, compte tenu des provisions constituées pour dépréciation de titres, notamment *Métallurgique Navale-Dunkerque*, le résultat net baisse de près de moitié : 15,6 millions de francs contre 29,7 millions.

La nationalisation de la *Banque de l'Union européenne*, principale filiale de la *C.F.D.E.*, et ses conséquences financières ont incité le conseil à demander de suspendre le service du dividende (5 F net pour 1979-1980). Mais un acompte sur le prochain dividende 1981-1982 pourrait être versé rapidement, dont le montant ne pourrait être inférieur à 5 F par titre.

	20 nov.	Diff.
Bail Equipement	149	— 2
B.C.T.	89,20	+ 0,30
Banque Rothschild	215	+ 5
Cetelem	106,50	— 1
Chargeurs Réunis	157	+ 10
Cie Bancaire	140	+ 3
C.C.F.	155	+ 8,50
C.F.F.	275	— 11
C.F.I.	144	— 15
Crédit du Nord	92	+ 3,15
Eurafrance	285	+ 4,50
Paris-Pays-Bas	195,50	+ 10 (1)
La Hénin	283	+ 9,80
Locafrance	148	— 10
Locindus	300	— 9
Midi	851	— 15
Prétabail	414	+ 20
Schneider	82,50	+ 2,50
Suez	312	+ 17
U.C.B.	104	inchangé

Fininvest distribuera au titre de 1981 un dividende global inchangé de 45 F.

Alimentation

Le groupe « Nestlé », première multinationale helvétique, devrait enregistrer pour 1981 des profits records. C'est ce à quoi s'attend son président, M. Pierre Liotard-Vogt. Le bénéfice le plus élevé dégagé par le groupe s'étant élevé à 872 millions de francs suisses en 1976, l'on peut estimer dans ses conditions que son résultat dépassera légèrement ce chiffre et que la progression d'une année sur l'autre avoisinera 28 %. En 1980, le bénéfice consolidé de « Nestlé » avait atteint 683 millions de francs suisses. Il était en diminution de 16 %.

	20 nov.	Diff.
Beghin-Say	157	— 6,80
B.S.N.-G. Danone	1089	— 4,70
Carrefour	1585	+ 70
Casino	1150	— 29
Gén. Occidentale	406	+ 4
Guyenne et Gasc.	405	— 2,50
Martell	751	+ 7
Moët-Hennessy	561	+ 31
Mumm	375	inchangé
Olida Caby	220	— 2
Pernod-Ricard	270	— 6
Source Perrier	141	— 4,80
Radar	501	— 7
St Louis-Bouchon	142	— 1,50
C.S. Saupiquet	285	— 11
Vve Cliquot	970	— 65
Viniprix	611	+ 1
Nestlé	11680	+ 398

Pour les dix premiers mois, le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 19,9 % en raison de la hausse du dollar et des excellents résultats réalisés au Brésil et au Mexique.

Bâtiment et travaux publics

« Lafarge-Coppée » a réussi son O.P.A. lancée sur les actions de la firme américaine « General Portland ». D'ores et déjà, 90 % des actions de cette firme ont été présentées et acquises par la filiale « Ciments Canada Lafarge » au prix unitaire de 47 dollars. Le montant de l'investissement est de 326 millions de dollars. C'est le plus important jamais réalisé par le groupe, qui table, pour la plupart des firmes le composant, sur des résultats satisfaisants souvent en progrès sensible pour l'exercice 1981.

Seul « Lafarge Réfractaires », dont le chiffre d'affaires sera en baisse de 20 % sur les prévisions, enregistrera une perte d'exploitation avant impôts de l'ordre de 100 millions de francs. Mais ce déficit sera très largement compensé par les résultats obtenus au Canada (+ 50 %) et au Brésil (triplement des bénéfices). En France, la baisse de 5 % de l'activité cimenterie a été annulée par les économies réalisées par le passage au charbon. Les profits tirés du plâtre devraient augmenter de 30 %, et ceux de la biochimie de 25 %. De ce fait, un résultat consolidé (part du groupe) hors plus-values au moins égal au précédent (325 millions de francs) est escompté, l'évaluation allant de 320 à 360 millions de francs. Les résultats de la société-mère seront en sensible augmentation.

	20 nov.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	735	+ 23
Bouygues	917	+ 32
S.C.R.E.G.	105,20	— 3
Ciments Franç.	142	+ 0,50
Dumez	1225	+ 31
J. Lefebvre	234	+ 14
Gén. d'Entrep.	240	+ 11,90
G.T.M.	460	— 6,50
Lafarge	268,90	— 2,90
Maisons Phénix	260	+ 10
Poliet et Chausson	332	+ 21

Filatures, textiles, magasins

Le premier semestre a été un bon cru pour la C.F.A.O. Le bénéfice consolidé (part du groupe) atteint 116 millions de francs (+ 59,8 %). Hors plus-values, son montant atteint 103 millions de francs, faisant ressortir, à structures comparables, une progression de 23,8 %. De bons résultats sont escomptés pour l'exercice entier.

	20 nov.	Diff.
F. Fin. Ag.-Willot	86,50	inchangé
B.H.V.	118	— 1,90
C.F.A.O.	560	inchangé
Darty	695	— 5
D.M.C.	25,45	+ 0,35
Galeries Lafayette	105,50	— 0,50
La Redoute	730	+ 30
Printemps	111,20	inchangé
André Roudière	91	— 9
S.C.O.A.	52	— 0,60

Matériel électrique, services publics

Le groupe néerlandais *Philips* a enregistré, pour le troisième trimestre, une forte amélioration de ses résultats, avec un bénéfice net de 70 millions de florins, accru de 79,5 % par rapport à celui dégagé en 1980 à pareille époque. Toutefois, en raison du marasme des affaires, le montant des profits nets pour les neuf premiers mois progresse plus lentement : + 4,8 % à 260 millions de florins. Pour l'exercice 1981 en entier, le conseil prévoit un chiffre d'affaires augmenté de 4 % à 5 % en volume.

	20 nov.	Diff.
Alsthom-Atlant.	108,80	— 1,20
C.E.M.	29,05	+ 0,05
CIT-Alcatel	650	inchangé
Electricité (Cie g.)	320,60	+ 15,60
Crouzet	163,50	— 18,50
Thomson-C.S.F.	180,20	— 0,80
Génér. des Eaux	261	— 4
Legrand	1295	+ 75
Lyonn. des Eaux	363,10	— 11,90
Machines Bull	31	— 2,20
Matra	N.C.	—
Mot. Leroy-Somer	378	— 23
Moulinex	63,90	+ 0,40
P.M. Labinal	109,20	+ 0,20
Radiotechnique	176	— 0,40
S.E.B.	157	— 3
Signaux	373	— 10
Téléméc. Electr.	868	+ 24
Thomson-Brandt	243	+ 13
I.B.M.	344	+ 0,20
I.T.T.	198	+ 11,50
Schlumberger	350	— 9
Siemens	588	— 4

Pétroles

Les pertes de change (197 millions de livres) ont considérablement réduit les profits réalisés par le groupe « Royal Dutch-Shell » au cours du troisième trimestre. En dépit des plus-values dégagées sur les stocks (140 millions de livres), le bénéfice net effectif s'est élevé à 424 millions de livres (+ 8,4 %) seulement. Exclusion faite de ces éléments, le bénéfice net du groupe aurait atteint 481 millions de livres (+ 46 %), cette forte progression provenant essentiellement des biens meilleurs résultats de Shell Oil (Etats-Unis). Pour les neuf mois, cependant, la rentabilité du groupe s'est fortement dégradée, avec un bénéfice net de 920 millions de livres (— 48,6 %) et de 988 millions de livres (— 28,3 %), calculé sur les bases précédentes.

	20 nov.	Diff.
Elf-Aquitaine	673	— 5
Esso	197	+ 7
Franç. Pétroles	101	— 1
Pétroles B.P.	50,80	— 3,10
Primagaz	280	+ 9
Raffinage	87	+ 5
Sogerap	390,50	— 14,50
Exxon	213,40	+ 12,90
Petrofina	663	+ 4
Royal Dutch	232	+ 20,20

Métallurgie, constructions mécaniques

L'Etat ayant accepté de recevoir en donation les 2 627 797 actions *Avions Marcel Dassault* détenues par la *Société centrale d'études Marcel Dassault*, soit 26 % du capital du groupe, la cotation des titres du premier avionneur français a repris, le 20 novembre, à la Bourse de Paris. Elle avait été suspendue le 9 septembre dernier.

	20 nov.	Diff.
Alspi	87	— 7
Av. Dassault-Brég.	460	
Fives-Lille	118	— 1
Chiers-Chatillon	9,20	— 0,90
Creusot-Loire	35,50	— 4,30
De Dietrich	306	— 34
F.A.C.C.M.	450	— 3
Valéo	163,70	+ 7,70
Fonderie (Gén.)	68,90	— 1,60
Marine-Wendel	44	+ 0,20
Métal.-Normandie	18,10	+ 1,10
Penhoët	282	inchangé
Peugeot S.A.	132,40	— 5,20
Poclain	135	— 10
Pompey	100	— 1
Sacilor	N.C.	—
Sagem	747	+ 12
Saulnes	29,30	— 2,70
Saunier-Duval	60	— 4,10
Usinor	N.C.	—
Vallourec	82,90	+ 8,90

Produits chimiques

Les affaires d'*Univeler* continuent d'aller mieux. Pour le troisième trimestre, le bénéfice attribuable progresse de 37 % à 506 millions de florins. De ce fait, le résultat des neuf premiers mois ressort à 1 543 millions de florins (+ 46 %) pour un chiffre d'affaires accru de 14 % à 43 028 millions de florins. Les dividendes intérimaires sont fixés à 9,96 pence, contre 8,94 pence par action *Unilever-P.L.C.* et à 4,44 florins contre 4,16 florins par action *Unilever-N.V.*

	20 nov.	Diff.
Institut Mérieux	638	— 42
Laborat. Bellon	232	+ 0,50
Nobel-Bozel	20,20	— 1,50
Rhône-Poulenc	121	+ 3,10
Roussel-Uclaf	209	— 3,50
B.A.S.F.	399	+ 4
Bayer	355	+ 7
Hoechst	369,50	+ 11,20
I.C.I.	35,30	+ 0,70
Norsk-Hydro	525	— 6

Mines, caoutchouc, outre-mer

	20 nov.	Diff.
Imetal	81	— 1,50
Kléber	35,35	+ 0,35
Michelin	[illegible]	— 17
M.M. Penarroya	47,60	— 2,90
Charter	27,50	+ 0,20
INCO	90,65	+ 0,65
R.T.Z.	57,20	— 0,80
Union minière	79	— 3
Z.C.I.	2,49	— 0,02

Valeurs diverses

La *FNAC* se porte bien. Pour l'exercice clos le 31 août, ses comptes font ressortir un bénéfice net consolidé (part du groupe) avant participation des salariés de 20,7 millions de francs, accru de 39,4 % par rapport au précédent. La rentabilité s'améliore dans la mesure où le chiffre d'affaires (1 840 millions de francs) a progressé seulement de 25,9 %.

Grâce à ces résultats, le dividende global sera majoré de 30 % à 19,50 francs.

	20 nov.	Diff.
A.D.G.	164	— 3,50
L'Air Liquide	452	+ 36
Arjomari	83	— 3,80
Bic	380	— 5
Club Méditerranée	449	— 7
Essilor	321	— 19
Europe 1	705	inchangé
Gle Ind. Part.	160,50	+ 0,50
Hachette	322	+ 31
J. Borel Int.	113	— 0,80
L'Oréal	714	+ 8
Navigation Mixte	154	+ 1
Nord-Est	30,50	inchangé
Presses de la Cité	441	— 14
P.U.K.	99,30	+ 4,80
St-Gob.-Pont-à-M.	145,90	+ 6,30
Skis Rossignol	460	+ 3
Sanofi	293	+ 13,80
U.T.A.	168,50	— 13

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	16 nov.	17 nov.	18 nov.	19 nov.	20 nov.
Terme	118 590 394	153 495 779	186 819 869	191 358 035	218 377 858
Comptant					
R. et obl.	278 799 009	266 687 799	352 621 213	382 319 772	402 032 209
Actions	86 547 394	121 530 281	115 345 450	87 849 510	166 993 215
Total	483 936 797	541 713 859	654 786 532	661 527 317	737 403 282
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)					
Franç.	81,2	80,3	80,9	81,4	81,9
Etrang.	131,5	129,6	133	134,2	133,6
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)					
Tendance	93,1	92,3	93,5	93,6	94,2
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	86,8	86,3	86,7	87,2	87,2

Bourses étrangères

NEW-YORK

L'O.P.A. du siècle relance le marché

L'O.P.A. du siècle, d'un coût de 7,5 milliards de dollars lancée par U.S. Steel sur Marathon Oil, en accord avec le conseil d'administration de cette compagnie pétrolière, mais au grand dam de Mobil Oil, candidat au rachat, a ravivé l'intérêt pour les valeurs pétrolières en fin de semaine et, par sympathie, le marché est remonté presque d'un bloc.

Toutes ou presque toutes les pertes occasionnées par les noires prédictions sur les effets de la récession, jugée par tous les experts comme devant être la plus sévère de toute l'après-guerre, ont été regagnées et vendredi à la clôture l'indice des industrielles s'établissait à 852,92, soit à 2,95 points seulement au-dessous de son niveau du 13 novembre.

L'on attendait Mobil Oil et c'est U.S. Steel qui est arrivé. « Dieu merci », murmuraient les opérateurs autour du « Big Board ». En portant les enchères à un niveau jamais atteint (l'O.P.A. de Du Pont de Nemours sur Conoco s'était élevée à 7,4 milliards de dollars), le géant américain de l'acier a en effet littéralement dopé Wall Street, menacé d'enlisement par les dernières informations d'ordre économique, plus mauvaises les unes que les autres et que la baisse des taux, avec le prime rate ramené à 16 % par la Crocker National Bank, ne parvenait même pas à revigorer.

L'action hebdomadaire a porté sur 237,90 millions de titres contre 245,32 millions.

	Cours 13 nov.	Cours 20 nov.
Alcoa	23	24 3/4
A.T.T.	60 1/4	61 1/4
Boeing	23	22 5/8
Chase Man. Bank	58 3/8	57 5/8
Du Pont de Nem.	39 3/8	36 1/2
Eastman Kodak	66 3/8	68 3/8
Exxon	30 1/2	31 5/8
Ford	16 3/4	16 3/8
General Electric	56 3/8	57 1/8
General Foods	31 5/8	31 3/8
General Motors	36 1/4	34 7/8
Goodyear	17 3/4	18 1/4
I.B.M.	51 1/2	50 5/8
I.T.T.	28 1/4	29 1/8
Mobil Oil	24 7/8	25 5/8
Pfizer	47 5/8	48 7/8
Schlumberger	53 7/8	52 1/4
Texaco	32 3/8	34 1/4
U.A.L. Inc.	19 1/8	18 3/8
Union Carbide	48	46 7/8
U.S. Steel	31 1/8	27 3/4
Westinghouse	24	24
Xerox Corp.	39 3/8	39 1/8

LONDRES

Reprise en fin de semaine

Initialement déprimé par la reprise de l'inflation et des prévisions économiques assez pessimistes, le marché s'est redressé en fin de semaine dans le sillage de Wall Street.

Les industrielles ont pratiquement rejoint leurs niveaux de la semaine précédente. Les pétroles ont progressé, de même que les Fonds d'Etat, très irréguliers au départ.

Les mines sud-africaines se sont alourdies en liaison avec la baisse de l'or.

Indices « F.T. » du 20 novembre : industrielles, 520 (contre 519,2) ; mines d'or, 304,2 (contre 326,4) ; Fonds d'Etat, 64,49 (contre 63,68).

	Cours 13 nov.	Cours 20 nov.
Bowater	213	201
Brit. Petroleum	310	316
Charter	228	228
Courtaulds	64	65
De Beers*	6,70	6,40
Free State Geduld*	33,50	30,75
Gt. Univ Stores	436	420
Imp. Chemical	286	280
Shell	374	396
Vickers	147	147
War Loan	26 1/8	27 1/4

(*) En dollars.

FRANCFORT

Nouveau fléchissement

Le très vif intérêt soulevé par le dernier emprunt fédéral a détourné l'attention des marchés des actions qui, livré à lui-même, a continué à s'effriter, faute de soutien. Les réductions d'effectifs projetées chez Siemens (quinze mille à vingt mille personnes) ont provoqué une baisse de 4,2 % du titre.

Indice de la Kommerzbank du 20 novembre : 676,5 contre 686,4.

	Cours 13 nov.	Cours 20 nov.
A.E.G.	43,50	43,70
B.A.S.F.	134,50	134,50
Bayer	120,50	119,30
Commerzbank	129,10	126
Hoechst	124,80	125,50
Mannesman	151,50	150,80
Siemens	205,50	196,80
Volkswagen	126	125,90

TOKYO

Valse-hésitation

Partagé entre la crainte d'une réduction volontaire des exportations et la satisfaction causée par la baisse des taux aux Etats-Unis et la bonne tenue du yen, le marché a évolué de façon très irrégulière, tout en restant un peu au-dessus de ses niveaux précédents.

L'activité a porté sur 1 900 millions de titres.

Indices du 20 novembre : Nikkei Dow Jones, 7 647,43 contre 7 621,20 ; indice général, 564,02 contre 562,03.

	Cours 13 nov.	Cours 20 nov.
Canon	999	960
Fuji Bank	400	402
Honda Motors	895	829
Matsushita Electric	1 340	1 190
Mitsubishi Heavy	246	244
Sony Corp.	4 230	3 820
Toyota Motors	1 200	1 150

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F.)
4 1/2 %	29 400	60 757 200
Paribas	387 100	58 891 899
Saint-Gobain	286 080	40 989 598
P.U.K.	391 100	38 288 050
Club Méditerr. (1)	83 775	36 794 544
Thomson-Brandt	152 300	36 063 905
Rhône-Poulenc	282 100	33 856 210
C.G.E. (2)	81 925	25 889 175

(1) Quatre séances seulement.

(2) Trois dernières séances seulement.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 13/11	COURS 20/11
Or fin (kilo en barre)	74000	75000
— (kilo en lingot)	73900	74898
Pièce française (20 fr.)	700	728
Pièce française (10 fr.)	528	490
Pièce suisse (20 fr.)	620	655 50
Pièce latine (20 fr.)	585	800 50
● Pièce tunis. (20 fr.)	527	527
Souverain	670	670 10
● Souverain Elizabeth II	790	785
● Demi-souverain	415	416
Pièce de 20 dollars	3040	3300
— 10 dollars	1660	156
— 5 dollars	925	800 10
— 50 pesos	3449 50	3315
● — 20 marks	625	629 90
— 10 florins	600	619 50
● — 5 roubles	390	375

Les pouvoirs publics et la réforme boursière

Apparemment reléguée à une lointaine échéance, sans aller chercher les calendes grecques, la réforme de la Bourse de Paris, qui avait fait l'objet du volumineux rapport de la « commission Pérouse », du nom de son président, M. Maurice Pérouse, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, a pourtant des chances d'entrer dans les faits.

C'est du moins l'engagement qu'ont pris les pouvoirs publics, par la voix de M. Jean-Yves Haberer, directeur du Trésor au ministère de l'économie, qui participait à la troisième journée internationale sur l'épargne financière, organisée par la Caisse des dépôts, le 17 novembre dernier.

M. Haberer, qui semble de plus en plus destiné à occuper prochainement le fauteuil de président de Paribas, a, en effet, déclaré que les pouvoirs publics étaient décidés à favoriser « dans un délai relativement proche », la mise en place des réformes susceptibles d'améliorer le fonctionnement du marché boursier en France.

Le numéro de duettiste s'était parfaitement réglé puisque le syndic de la Chambre syndicale des agents de change intervenait quelques heures plus tard dans le même sens en apportant un certain nombre de précisions techniques.

Parmi celles-ci figure l'unification des marchés des deux cent soixante valeurs qui sont, actuellement, cotées à terme et au comptant, une mesure qui devrait être bientôt opérationnelle, selon le syndic. « Dans l'année qui suivra, une expérience de marché continu devrait pouvoir être tentée sur une dizaine de valeurs choisies parmi celles qui retiennent l'attention des investisseurs étrangers », expliquait M. Yves Flornoy. « Pour un temps, il faudra mettre en veilleuse nos ambitions internationales, a-t-il admis, mais nous ne devons pas renoncer à poursuivre la reconquête de notre marché intérieur. »

Intervenant sur l'épargne financière proprement dite, M. Pérouse a fait la part des choses sur les incertitudes qui continuent à planer « sur l'organisation future de notre système financier, de nos circuits et de l'environnement fiscal ou autre », pour se féliciter de la commission sur l'épargne, récemment mise en place sous l'autorité de M. Dautresme.

Les récents événements vont, incontestablement, influer sur les dimensions du marché français des actions, a-t-il fait loir, ajoutant que certaines dispositions contenues dans la réforme proposée pourraient s'en trouver modifiées. Toutefois, a ajouté M. Pérouse, « je pense être l'interprète de la pensée du ministre de l'économie et des finances en disant qu'il n'y a là que des raisons supplémentaires pour rendre, en les modernisant, les marchés plus attrayants pour les épargnants et les investisseurs français, comme pour les investisseurs étrangers ».

« Cumuler le effets d'une réduction du volume des titres traités et ceux du maintien de techniques aujourd'hui périmées risquerait fort de se traduire par le déclin de notre marché. Le mettre sur le plan technique au niveau de ses concurrents étrangers signifie, au contraire, lui laisser, malgré la réduction de ses dimensions dans l'immédiat, toutes ses chances pour l'avenir », devait-il affirmer. — S.M.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Londres entend poursuivre la recherche d'une solution politique en Irlande du Nord

De notre correspondant

Londres. — M. James Prior était plein de bonnes intentions. Sans doute aurait-il préféré conserver le portefeuille de l'emploi, qu'il détenait dans le premier gouvernement de Mme Thatcher. Mais il a jugé que les affaires de l'Irlande du Nord étaient à la mesure de sa personnalité et de ses ambitions. Quoi qu'en dise le pasteur Paisley, il a manifesté dignité et courage en assistant aux obsèques du révérend Bradford.

M. Prior était arrivé au secrétariat à l'Irlande du Nord avec quelques idées simples. Il voulait mettre en œuvre une approche progressive, prudente, afin de ne pas exacerber les passions. Même le succès remporté par le gouvernement britannique contre les grévistes de la faim de la prison de Long-Kesh ne l'avait pas fait changer d'avis : on ne pouvait éternellement se contenter d'un *statu quo* dont la précarité était d'ailleurs soulignée par la vague d'attentats de l'armée républicaine irlandaise.

Comme pour ses prédécesseurs, l'objectif à moyen terme reste la dévolution de certains pouvoirs à un organisme représentatif des forces politiques de la province, si possible à une assemblée élue. Toutefois les extrémistes des deux communautés ont en commun une opposition irréductible au *« power sharing »*, le partage du pouvoir entre catholiques et protestants. Les loyalistes les plus extrémistes ont fait capoter toutes les tentatives antérieures, à la grande satisfaction des loyalistes modérés qui n'osent pas affronter le gouvernement de Londres, mais n'en pensent pas moins.

Le nouveau secrétaire d'Etat a préféré, dans un premier temps, contourner l'obstacle. Il compte beaucoup sur le renforcement de la coopération entre Londres et Dublin, dont la création du conseil anglo-irlandais, décidée par Mme Thatcher et M. Fitz-Gerald, constitue la plus récente manifestation. Mais cette « approche indirecte » s'est également heurtée au double refus de l'IRA et des loyalistes, ces derniers y voyant le germe d'une réunification de l'Irlande.

Le meurtre du pasteur et député Robert Bradford par l'IRA, le samedi 14 novembre, n'a été pour les loyalistes que le révélateur d'une exaspération larvée. Depuis l'élection au Parlement de Westminster de Bobby Sands, qui devait être le premier gréviste de la faim à mourir à la prison de Long-Kesh, les loyalistes sont convaincus que la grande majorité des catholiques d'Ulster, l'IRA et le gouvernement de Dublin poursuivent, avec des méthodes différentes certes, le même objectif : les noyer dans un ensemble dominé par les « papistes ». La vague d'attentats de l'IRA en Irlande du Nord et en Grande-Bretagne même a ramené le problème du maintien de l'ordre au premier rang des priorités.

Le gouvernement de Londres se doit de rassurer la communauté protestante, s'il ne veut pas s'aliéner totalement son appui. L'envoi de six cents parachutistes d'une unité d'élite, la « tournée des popotes » de M. Prior dans le sud de la province, dans des postes-frontière particulièrement exposés, témoignent de cette volonté. Mais le secrétaire d'Etat et son équipe paraissent décidés à ne pas consacrer toute leur énergie à cet aspect de la question. Au contraire, ils estiment que seuls des progrès politiques peuvent, à terme, permettre de régler le problème du terrorisme, et non l'inverse.

Le dilemme de M. Prior

Cependant, pour restaurer la confiance et gagner les protestants modérés à une solution politique, il faut les mettre à l'abri des attentats. C'est le dilemme de M. Prior comme de ses prédécesseurs. En ce sens, l'Ulster est bien « *ingouvernable* » depuis longtemps, avant même les tartarinades de M. Paisley. Même Mme Thatcher a répété à plusieurs reprises depuis une semaine que son gouvernement ne se laisserait pas intimider et détourner de la voie choisie : convaincre les protestants que des progrès politiques sont inévitables et s'appuyer sur les loyalistes modérés.

A court terme, les autorités britanniques veulent éviter que la crise actuelle ne s'aggrave au point de rendre impossible toute recherche d'une solution politique.

L'attentisme n'étant en l'occurrence pas une politique, M. Prior pourrait proposer la constitution d'une Assemblée qui serait élue mais pas sur le mode antérieur. Dans un premier temps, elle serait directement placée sous la tutelle du gouvernement de Londres, jusqu'à ce que l'idée d'un exécutif provincial soit acceptée en Ulster par toutes les parties.

Le secrétaire d'Etat bénéficie-t-il du soutien total de Mme Thatcher ? Le premier ministre n'a jamais manifesté un intérêt particulier pour la question irlandaise. Mais la crise actuelle largement prévisible depuis l'échec de la grève de la faim, ne lui laisse pas de choix. L'enjeu, c'est la marginalisation des extrémistes, notamment dans la communauté protestante. La journée d'action organisée lundi par le pasteur Paisley, qui peut d'ailleurs trouver plus extrémiste que lui, est un test. Si elle échoue, le gouvernement britannique ne devra pas manquer l'occasion de reprendre l'initiative. Mais il ne devra pas non plus se laisser impressionner si M. Paisley montre sa force.

DANIEL VERNET.

A L'ENCONTRE DES POSITIONS GOUVERNEMENTALES

Les « sages » préconisent un programme modeste de relance en Allemagne fédérale

De notre correspondant

Bonn. — Un tableau assez peu optimiste est présenté ce vendredi 20 novembre par le *« conseil des experts »*, qui a pour tâche de rédiger, tous les ans, une analyse de l'économie ouest-allemande et de formuler ses pronostics pour les douze mois à venir.

Ceux que l'on appelait les *« cinq sages »* ne sont plus cette fois que quatre. En septembre, le professeur Glastetner, qui dans cet aréopage exprimait surtout les vues des syndicats, a donné sa démission. Aussi est-il assez paradoxal que, pour la première fois, les experts abandonnent bien plus clairement une attitude monétariste pour se rapprocher quelque peu des thèses défendues par les organisations ouvrières.

A l'encontre des positions adoptées jusqu'ici par le gouvernement, le rapport propose en effet un modeste programme de relance. Certes, il n'est pas question de mettre sur pied un vaste plan de travaux publics financé par l'Etat, comme on le souhaite dans les milieux syndicaux. Les experts n'en recommandent pas moins de consacrer 7 milliards de marks (1) environ à la stimulation de l'activité économique. La moitié servirait à maintenir des investissements publics dont la suppression est actuellement décidée, et 3,5 milliards devraient permettre d'encourager les investissements privés.

Les experts se prononcent aussi contre une politique d'économies trop accentuée. En outre, le programme d'investissements comme la moindre rentrée d'impôts, qui leur paraît inévitable, doivent, selon eux, être couverts en faisant appel au crédit. Là encore, il s'agit d'une recommandation qui va à l'encontre des thèses officielles.

A l'heure actuelle, les experts prévoient pour 1982 une croissance de 0,5 %. Si des mesures de relance étaient adoptées, ce taux pourrait toutefois monter jusqu'à 1 % vers la fin de l'année prochaine. Une condition essentielle est qu'auparavant un accord intervienne entre patrons et syndicats : il s'agirait notamment de limiter les hausses de salaires aux alentours de 3 %, alors que le rapport prévoit pour l'an prochain un taux moyen d'inflation de 5,5 %. Là aussi, cependant, les choses devraient aller un peu mieux durant le deuxième semestre de 1982, et le rythme de la hausse tomberait alors à 4 %.

JEAN WETZ.

(1) 1 mark = 2,5 francs.

LA CONFRONTATION ENTRE « DIMITRI GIORGIU » ET LES ENQUÊTEURS ITALIENS N'AURAIT RIEN DONNÉ

La confrontation, vendredi 20 novembre, à la prison de Fresnes, entre le militant arménien qui y est détenu, « Dimitri Giorgiu », et le diplomate turc blessé à Rome dans un attentat revendiqué par des Arméniens a eu un résultat négatif, a indiqué l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA) L'ambassade de Turquie se refuse à tout commentaire à ce sujet, de même que les autorités françaises.

Le parti radical s'interroge sur ses liens avec l'U.D.F.

Le quatre-vingt-unième congrès du parti radical, organisé à la Chesnaie du Roy, dans le bois de Vincennes, a débuté, vendredi après-midi, par une séance à huis clos. Le débat de politique générale devait s'ouvrir ce samedi matin par trois rapports, présentés par MM. Michel Durafour, André Rossi et le général Thiry. Il se poursuivra dimanche matin, jusqu'à l'élection du président du parti.

Le parti radical ne se porte pas bien. Souffre-t-il de langueur ? Est-il atteint d'une maladie mortelle ? Deux médecins sont proposées aux congressistes : l'une douce, l'autre brutale. La première est prescrite par M. Didier Bariani, président sortant, la seconde par ses adversaires. Ces derniers sont au nombre de trois : Mme Brigitte Gros, sénateur, maire de Meulan (Yvelines), M. Guy Gennesseaux, adjoint au maire de Paris, et M. Tidiane de Mali, président de la fédération du Rhône. Tous trois proposent que le parti radical quitte l'U.D.F.

Pour Mme Gros, l'U.D.F. est devenue *« plus conservatrice que centriste »*. *« Elle a obligé le parti radical à mettre sous le boisseau les réformes qui faisaient pourtant l'essentiel de son projet politique.* [Il] *en a perdu son identité, sa personnalité, son audience dans l'opinion publique »*, affirme-t-elle.

Pour M. Gennesseaux, se maintenir à l'U.D.F. signifie *« brader »* la *« caution de gauche »* qu'apportent les radicaux dans une opération de rassemblement de droite.

M. Bariani sent bien que ces arguments peuvent avoir la faveur des congressistes toujours sensibles au thème de l'*« indépendance »* du parti. Mais, explique-t-il, l'U.D.F. s'est dotée de structure de type confédéral qui, *« comme nous le souhaitions »*, permettent à chaque composante de conserver cette indépendance. Il n'empêche que l'ancien député de Paris, devra convaincre ses amis que l'appartenance à l'union *« est un point de passage obligé »* pour éviter que le débat politique soit limité à un axe Jospin-Chirac.

Sans inquiétude sur la confirmation de son mandat à la tête du parti valoisien, M. Bariani admet que la *« dernière chance »* — ou presque — pour son parti dépendra des élections de 1983. Dès la première séance du congrès, vendredi après-midi, M. André Rossinot, secrétaire général, a jugé « *vital* » que les radicaux se mobilisent pour les élections municipales et régionales afin de *« reconstituer un tissu — « plus important et renouvelé » — d'élus locaux »*.

Il est vrai que les radicaux valoisiens se seraient voulus partenaires plus turbulents dans l'ancienne majorité. L'apport numérique de leurs électeurs et de leurs élus (depuis juin dernier, le parti radical ne compte plus que deux députés, MM. Stirn et Rossinot) est allé s'amenuisant : ils n'ont pas eu les moyens de leurs ambitions. Apparu bien petit face au C.D.S. et au P.R., le parti radical s'est retrouvé victime de l'échec rencontré par M. Giscard d'Estaing dans ses tentatives de déplacer le point de gravité de sa majorité vers le centre gauche.

A l'ordre du jour sous le précédent septennat, la structuration de ce « centre gauche » reste-t-elle d'actualité aujourd'hui ? Les Valoisiens le croient et, pour s'en persuader, ils envisagent d'élaborer un nouveau manifeste. — A. Ch.

LA C.G.C. VA SE MOBILISER CONTRE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

C'est par le vote d'une motion indiquant un radical durcissement à l'égard du gouvernement que la confédération française de l'encadrement C.G.C. devait, ce samedi 21 novembre, conclure les travaux de son comité confédéral, réuni depuis la veille.

Les délégués ont dressé un bilan de l'action gouvernementale qui fait apparaître une détérioration de la situation économique et sociale sur la plupart des points : chômage, balance des paiements, franc, pouvoir d'achat, extension des conflits, violences et séquestrations multiples, plan intérimaire, nationalisations, incompréhension vis-à-vis des cadres, etc.

Selon la C.G.C., la procédure des ordonnances est l'expression de la fuite en avant de M. Mauroy.

Aussi la C.G.C. va-t-elle formuler une « alerte générale » et lancer une campagne d'information et de mobilisation. Elle s'exprimera, notamment, par une grande réunion publique d'information, en janvier 1982.

Ce raidissement de la C.G.C. marque aussi l'influence croissante qu'exerce, dans l'organisation des cadres, M. Paul Marchelli, président de la fédération de la métallurgie, depuis qu'il a été élu délégué général au dernier congrès, en mai 1981.

Des médecins suédois envisagent un nouveau traitement chirurgical de la maladie de Parkinson

La commission d'éthique de l'institut Karolinska de Stockholm vient de donner son accord pour qu'une dizaine de personnes, atteintes d'une forme grave de la maladie de Parkinson, soient traitées chirurgicalement.

Cette affection décrite, en 1817, par le docteur James Parkinson sous le nom de *« paralysie agitante »* touche environ une personne sur deux cents dans la population de plus de quarante ans. Elle est due, dans sa forme la plus fréquente, à une perte de cellules nerveuses (neurones) dans une région localisée du cerveau.

Depuis une quinzaine d'années, on commence à comprendre, au niveau biochimique, l'origine des symptômes de cette maladie (tremblement, rigidité, akinésie). C'est ainsi que l'on a pu mettre en évidence diverses anomalies dans les concentrations de certaines substances — comme la dopamine — au niveau cérébral. A partir de ce moment, de nouveaux traitements médicamenteux ont pu être proposés.

Dans les années 1970, on fonda de nombreux espoirs avec les premiers essais thérapeutiques de la levodopa, une molécule, qui est un des précurseurs métaboliques de la dopamine. Les neurologues pensaient disposer là du traitement substitutif idéal et avoir, enfin, trouvé la solution.

Avec le recul, ce traitement montra ses limites : après quelques années d'amélioration des symptômes, la majorité des parkinsoniens traités par la levodopa voient réapparaître leurs difficultés motrices.

Actuellement, le traitement de la maladie de Parkinson reste très délicat, nécessitant l'emploi de plusieurs médicaments, l'objectif étant de préserver le plus longtemps possible l'autonomie du sujet.

Il faut cependant replacer la prochaine tentative suédoise à son juste niveau. Il ne s'agit en aucune manière, comme on l'a abusivement présenté, d'une quelconque *« greffe de cerveau »*, mais de l'implantation de quelques cellules capables de synthétiser de la dopamine (prélevées dans les glandes surrénales) au sein de la zone cérébrale présentant les anomalies de structures et de fonction. En d'autres termes, il s'agit d'apporter, d'une manière différente, de la dopamine à l'organisme. — J.-Y. N.

● *L'entrée de la plupart des musées nationaux* est libre depuis le 19 novembre en raison d'une grève reconductible, déclenchée par le syndicat C.G.T. des personnels des services administratifs et commerciaux de la réunion des musées nationaux. Au Musée du Louvre, les visiteurs peuvent ainsi entrer gratuitement, mais ils ne peuvent acheter ni catalogues ni cartes postales et le vestiaire est fermé.

Les personnels des services administratifs et commerciaux demandent leur intégration au nouveau statut élaboré en novembre 1980.

A B C D - F G H

Le numéro du « Monde » daté 21 novembre 1981 a été tiré à 549 475 exemplaires.

Les conflits se poursuivent à la Caisse d'Épargne de Paris et au centre E.D.F. de La Rochelle

Les grévistes de la Caisse d'épargne de Paris ont, le vendredi 20 novembre, décidé de poursuivre leur mouvement déclenché le 29 octobre et de l'occupation des locaux. L'évacuation des bâtiments qui abritent les dispositifs de sécurité a été prononcée, vendredi, par le tribunal civil de Paris. Selon les syndicats, soixante-quinze succursales étaient ouvertes et cinquante-cinq fermées ce jour-là. L'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T.-autonome va obtenir un rendez-vous au cabinet du premier ministre. Cependant, la C.G.T. serait prête à signer l'accord négocié avec la direction.

Un bon nombre d'autres conflits sont au point mort. A La Rochelle, les agents du centre E.D.F. ont quitté le 20 novembre à minuit passé les locaux qu'ils occupaient depuis quatre jours : M. Bernard Calipel, chef du centre, qui avait été retenu dans son bureau au début de la semaine avait, la veille, accepté de créer dix-neuf emplois, alors que l'intersyndicale en réclame cent quatre-vingt-neuf. Les discussions, affirme-t-il, sont inutiles car *« il n'a plus rien à offrir »*. Des débrayages n'ont pas eu de répercussion pour les usagers.

D'autres grèves, souvent sur le tas, destinées à obtenir le maintien de l'emploi et l'amélioration des salaires, se poursuivent notamment aux Tréfileries et Laminoirs méditerranéens (Marseille), à Air équipement (Asnières), à la fabrique de chaussures Myris (Limoux-Aude), au centre de distribution E.D.F. de Brive (Corrèze), aux services sociaux de la Banque de France de Paris, etc.

A Lille, les sections syndicales C.G.T. et C.F.D.T. (environ 45 % des suffrages aux élections professionnelles contre 55 % à F.O.) du personnel municipal ont déposé un préavis de grève pour le 26 novembre. Elles s'opposent aux modalités du contrat de Solidarité préparé à la mairie qui, selon elles, ne prévoit pas une embauche suffisante (*le Monde* du 17 novembre).

A Paris, les négociations engagées à la R.A.T.P. sur la durée du travail et les salaires font apparaître un profond désaccord entre la C.G.T. d'une part et d'autre part le syndicat autonome et F.O. Celle-ci accuse le nouveau président de la R.A.T.P de favoriser la C.G.T. et menace de faire grève. Les autonomes anoncent un arrêt de travail d'une heure et demie dans le métro, au début de chaque service, mardi 24 novembre.

Les associations de parents et de transporteurs réclament une surveillance dans les cars de ramassage scolaire

Après l'incendie, jeudi 19 novembre, d'un car de ramassage scolaire près de Pierrelatte ((Drôme), au cours duquel cinq enfants sont morts (*le Monde* du 21 novembre), une information judiciaire a été ouverte.

La levée des corps des cinq victimes a eu lieu vendredi après-midi dans un climat tendu, à l'église de La Garde-Adhémar, village près duquel s'est produit l'accident. Certaines familles ont fait part de leur intention de manifester leur colère en bloquant, ce samedi, à Pierrelatte le dépôt de la société propriétaire des cars de transport scolaires.

Les associations de parents d'élèves comme celles de transporteurs routiers insistent toutes sur la nécessité pour les pouvoirs publics de prévoir à l'avenir une surveillance à l'intérieur des cars de ramassage scolaire. La Fédération nationale des chauffeurs routiers poids lourds et assimilés (F.N.C.R.) indique que *« la garde des enfants dans le car incombe à l'organisateur »*, et elle ajoute qu'*« il est matériellement impossible au conducteur, qui a la responsabilité de son véhicule, (...) de surveiller en même temps les enfants (...). Sans aucun doute la présence active et vigilante d'un accompagnateur aurait pu empêcher la catastrophe »*.

L'Union nationale des associations familiales (UNAF) réclame un *« service d'accompagnateurs adultes »*, dont la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (F.C.P.E.) propose qu'ils soient immédiatement recrutés parmi les chômeurs, qui assuraient *« bénévolement la surveillance des transports scolaires »*. Enfin, tandis que l'Association nationale pour le transport des élèves de l'enseignement public (ANATEEP) affirme que *« la surveillance n'est actuellement assurée que dans 10 % des véhicules de transport scolaire »*, l'Association française pour le développement du ramassage scolaire (AFDRAS) demande à M. Fiterman, ministre des transports, de convoquer une table ronde pour débattre de ce problème.

● *Une centrale nucléaire près de Nantes.* — Le conseil général de Loire-Atlantique, réuni le jeudi 19 novembre, a émis un vœu, après cinq scrutins, pour que la centrale nucléaire prévue au Pellerin soit construite de préférence sur le site du Carnet, une zone industrielle de 900 hectares appartenant au port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, sur la rive sud de la Loire, en aval du Pellerin. Les élus socialistes, minoritaires, se sont opposés au projet. Le conseil général s'est prononcé à la demande de M. Olivier Guichard, président du conseil régional, assemblée qui doit être officiellement consultée prochainement.